LE SIECLE DE LOUIS XIV.

PUBLIÉ

Par M. DE FRANCHEVILLE *conseiller aulique de sa Majesté, & membre de l'académie roiale des sciences & belles lettres de Prusse.*

TOME SECOND.

NOUVELLE EDITION corrigée.

A LONDRES,

Chez R. DODSLEY, à la Tête de Tully en Pall-mall.

M.DCC.LII.

LE SIECLE DE LOUIS XIV.

CHAPITRE VINGT-QUATRIE'ME.

Particularités & anecdotes du régne de LOUIS XIV.

LOUIS XIV mit dans sa cour, comme dans son régne, tant d'éclat & de magnificence, que les moindres détails de sa vie semblent intéresser la postérité, ainsi qu'ils étaient l'objet de la curiosité de toutes les cours de l'Europe & de tous les contemporains.

La ſplendeur de ſon gouvernement s'eſt répanduë ſur ſes moindres actions. On eſt plus avide, ſurtout en France, de ſavoir les particularités de ſa cour, que les révolutions de quelques autres états. Tel eſt l'effet de la grande réputation. On aime mieux apprendre ce qui ſe paſſait dans le cabinet & dans la cour d'Auguſte, que le detail des conquêtes d'Attila ou de Tamerlan.

Voilà pourquoi il n'y a guéres d'hiſtoriens, qui n'aient publié les premiers goûts de Louis XIV pour la baronne de Beauvois, pour mademoiſelle d'Argencourt, pour la niéce du cardinal Mazarin, qui fut mariée au comte de Soiſſons pére du prince Eugéne, ſurtout pour marie Mancini ſa ſœur, qui épouſa enſuite le connêtable Colonne.

Il ne régnat pas encore, quand ces amuſemens occupaient l'oiſiveté où le cardinal Mazarin, qui gouvernait deſpotiquement, le laiſſait languir. L'attachement ſeul pour marie Mancini fut une affaire importante, parce qu'il l'aima aſſez pour être tenté de l'epouſer, & fut aſſez maître de lui-même pour s'en ſeparer. Cette victoire, qu'il remporta ſur ſa paſſion, commença à faire connaître qu'il était né avec une grande ame. Il en remporta une plus forte & plus difficile,

en laiſſant le cardinal Mazarin maître abſolu. La reconnaiſſance l'empêcha de ſecouer le joug qui commençait à lui peſer. C'était une anecdote très connuë à la cour, qu'il avait dit après la mort du cardinal : " je ne ſai pas ce que j'aurais „ fait, s'il avait vécu plus longtems.

Il s'occupa à lire des livres d'agrément dans ce loiſir ; & ſurtout il en liſait avec la connétable, qui avait de l'eſprit ainſi que toutes ſes ſœurs. Il ſe plaiſait aux vers & aux romans, qui, en peignant la galanterie & l'héroïſme, flattaient en ſecret ſon caractére. Il liſait les tragédies de Corneille, & ſe formait le goût, qui n'eſt que la ſuite d'un ſens droit & le ſentiment prompt d'un eſprit bienfait. La converſation de ſa mére & des dames de ſa cour ne contribuérent pas peu à lui faire goûter cette fleur d'eſprit, & à le former à cette politeſſe ſinguliére, qui commençait dèſlors à caractériſer la cour. Anne d'Aûtriche y avait apporté une certaine galanterie noble & fiére, qui tenait du génie Eſpagnol de ces tems-là ; & y avait joint les graces, la douceur & une liberté décente, qui n'étaient qu'en France. Le roi fit plus de progrès dans cette école d'agrémens depuis dix-huit ans juſqu'à vingt, qu'il n'en avait fait dans les ſciences, ſous

ſes précepteurs, l'abbé de Beaumont & le préſident de Périgni. On ne lui avait preſque rien appris. Il eût été à déſirer, qu'au moins on l'eût inſtruit de l'hiſtoire, & ſurtout de l'hiſtoire moderne ; mais ce qu'on en avait alors était trop mal écrit. Il était triſte, qu'on n'eût encor réuſſi que dans des Romans inutiles ; & que ce qui était néceſſaire fût rebutant. On fit imprimer ſous ſon nom une traduction des commentaires de Céſar, & une de Florus ſous le nom de ſon frére. Mais ces princes n'y eurent d'autre part, que celle d'avoir eû inutilement pour leurs thémes quelques endroits de ces auteurs.

Les deux hommes, qui préſidaient à l'éducation du roi ſous le maréchal de Villeroi ſon gouverneur, étaient tels qu'il les fallait, ſavans & aimables. Périgni était un des plus beaux eſprits de France. C'eſt de lui que ſont ces vers, mis depuis en muſique par Lulli :

Dans vos concerts nouveaux, muſes,
faites entendre
A l'empire Francais ce qu'il doit eſpérer,
Au monde entier ce qu'il doit admirer,
Aux rois ce qu'ils doivent apprendre.

Cepen-

Cependant leur disciple n'apprit presque rien sous eux. Les guerres civiles en furent la cause ; & le cardinal Mazarin souffrait volontiers, qu'on donnât au roi peu de lumiéres. Lorsqu'il s'attacha à marie Mancini, il apprit aisément l'Italien pour elle ; & dans le tems de son mariage il s'appliqua à l'Espagnol moins heureusement. L'étude qu'il avait trop négligée avec ses précepteurs au sortir de l'enfance, une timidité qui venait de la crainte de se compromettre, & l'ignorance où le tenait le cardinal Mazarin, firent penser à toute la cour, qu'il serait toûjours gouverné comme Louis XIII son pére.

Il n'y eut qu'une occasion, où ceux qui savent juger de loin, prévirent ce qu'il devait être ; ce fut lorsqu'en 1655 après l'extinction des guerres civiles, après sa premiére campagne & son sacre, le parlement voulut encor s'assembler au sujet de quelques édits ; le roi, qui n'avait pas dix-sept ans, partit de Vincennes en habit de chasse, suivi de toute sa cour ; entra au parlement en grosses bottes & le fouet à la main ; & prononça ces propres mots : " on sait les mal-
„ heurs qu'ont produit vos assemblées ;
„ j'ordonne qu'on cesse celles qui sont
„ commencées sur mes édits. Monsieur

„ le premier préſident, je vous défens
„ de ſouffrir des aſſemblées, & à pas un
„ de vous de les demander.

Sa taille déja majeſtueuſe, la nobleſſe de ſes traits, le ton & l'air de maître dont il parla, impoſérent plus que l'autorité de ſon rang, qu'on avait juſques-là peu reſpectée. Mais ces prémices de ſa grandeur ſemblérent ſe perdre le moment d'après; & les fruits n'en parurent qu'après la mort du cardinal.

La cour, depuis le retour triomphant de Mazarin, s'occupait de jeu, de ballets, de la comédie qui à peine née en France n'était pas encor un art, & de la tragédie qui était devenuë un art ſublime entre les mains de Pierre Corneille. Un curé de Saint-Germain-l'Auxerois, qui panchait vers les idées rigoureuſes des Janſéniſtes, avait écrit ſouvent à la reine contre ces ſpectacles, dès les premières années de la régence. Il prétendit que l'on était danné pour y aſſiſter; il fit même ſigner cet anathéme par ſept docteurs de Sorbonne: mais l'abbé de Beaumont, précepteur du roi, ſe munit de plus d'approbations de docteurs, que le rigoureux curé n'avait apporté de condannations. Il calma ainſi les ſcrupules de la reine; & quand il fut archévêque de Paris, il autoriſa le ſentiment

ment qu'il avait défendu étant abbé.

Il faut observer, que depuis que le cardinal de Richelieu avait introduit à la cour les spectacles réguliers, qui ont enfin rendu Paris la rivale d'Athénes; non seulement il y eut toûjours un banc pour l'académie, qui possédait plusieurs ecclésiastiques dans sons corps, mais qu'il y en eut un particulier pour les évêques.

Le cardinal Mazarin, en 1646 & en 1654, fit représenter sur le théatre du palais roial & du petit Bourbon près du Louvre, des opéra Italiens, éxécutés par des voix qu'il fit venir d'Italie. Ce spectacle nouveau était né depuis peu à Florence, contrée alors favorisée de la fortune comme de la nature, & à laquelle on doit la réproduction de plusieurs arts anéantis pendant des siécles, & la création de quelques uns. C'était en France un reste de l'ancienne barbarie, de s'opposer à l'établissement de ces arts.

Les Jansénistes, que les cardinaux de Richelieu & de Mazarin voulurent réprimer, s'en vangérent contre les plaisirs que ces deux ministres procuraient à la nation. Les Luthériens & les Calvinistes en avaient usé ainsi du tems du pape Léon X. Il suffit d'ailleurs d'être novateur, pour être austere. Les mêmes esprits, qui bou-

leverseraient un état pour établir une opinion souvent absurde, anathématisent les plaisirs innocens nécessaires à une grande ville, & des arts que contribuent à la splendeur d'une nation. L'abolition des spectacles serait une idée plus digne du siécle d'Attila, que du siécle de Louis XIV.

La danse qu'on peut encor compter parmi les arts, parce qu'elle est asservie à des régles & qu'elle donne de la grace au corps, était un des plus grands amusemens de la cour. Louis XIII n'avait dansé qu'une fois dans un ballet en 1625 ; & ce ballet état d'un goût grossier, qui n'annonçait pas ce que les arts furent en France trente ans après. Louis XIV excellait dans les danses graves, qui convenaient à la majesté de sa figure, & qui ne bleſſaient pas celles de son rang. Les courses de bagues, qu'on faisait quelquefois & où l'on étalait déja une grande magnificence, faisaient paraître avec éclat l'adresse qu'il avait à tous les éxercices. Tout respirait les plaisirs & la magnificence qu'on connaissait alors. C'était peu de chose en comparaison de ce qu'on vit, quand le roi régna par lui même ; mais c'était dequoi étonner ; après les horreurs d'une guerre civile, & après la tristesse de la vie sombre & retirée de

Louis

Louis XIII. Ce prince, malade & chagrin, n'avait été ni servi, ni logé, ni meublé en roi. Il n'y avait pas pour cent-mille écus de pierreries appartenantes à la couronne. Le cardinal Mazarin n'en laissa que pour douze-cent-mille ; & aujour'd'hui il y en a pour plus de vingt-millions de livres.

Tout prit, au mariage de Louis XIV, un caractére plus grand de magnificence & de goût, qui augmenta toûjours depuis. Quand il fit son entrée avec la reine son épouse, tout Paris vit avec une admiration respectueuse & tendre, cette jeune reine qui avait de la beauté, portée dans un char superbe d'une invention nouvelle ; le roi à cheval à côté d'elle, paré de tout ce que l'art avait pu ajoûter à sa beauté mâle & héroïque, qui arrétait tous les regards.

On prépara au bout des allées de Vincennes, un arc de triomphe dont la base était de pierre ; mais le tems qui pressait, ne permit pas qu'on l'achevât d'une matiére durable : il ne fut élevé qu'en plâtre ; & il a été depuis totalement démoli. Claude Perrault en avait donné le dessein. La porte Saint-Antoine fut rebâtie pour la même cérémonie ; monument d'un goût moins noble, mais orné d'assez-beaux morceaux de sculpure. Tous ceux

qui avaient vu, le jour de la bataille de Saint-Antoine, rapportèr à Paris par cette porte alors garnie d'une herse, les corps morts ou mourans de tant de citoiens, & qui voiaient cette entrée si différente, béniſſaient le ciel, & rendaient grace d'un si heureux changement.

Le cardinal Mazarin, pour solenniſer ce mariage, fit repréſentèr au Louvre l'opéra Italien intitulé *ercole amanté*. Il ne plut pas aux Français. Ils n'y virent avec plaiſir, que le roi & la reine qui y danſérent. Le cardinal voulut ſe ſignaler par un ſpectacle plus au goût de la nation. Le ſecrataire d'état ne Lionne ſe chargea de faire compoſer une eſpéce de tragédie allégorique, dans le goût de celle de *l'Europe*, à laquélle le cardinal de Richelieu avait travaillé. Ce fut un bonheur pour le grand Corneille, qu'il ne fut pas choiſi pour remplir ce mauvais canevas. Le ſujet était *Liſis & Heſperie*. Liſis ſignifiait la France, & Heſpérie l'Eſpagne. Quinaut fut chargé d'y travailler. Il venait de ſe faire une grande réputation par la piéce du *Faux Tibérinus*, qui quoique mauvaiſe, avait eû un prodigieux ſuccès. Il n'en fut pas de même de Liſis. On l'éxécuta au Louvre. Il n'y eut de beau que les machines. Le marquis de Sourdiac du nom de Rieux, à qui l'on dut depuis

puis l'établiſſement de l'opéra en France, fit éxécuter dans ce tems-là même à ſes dépens, dans ſon château de Neubourg, *la toiſon d'or* de pierre Corneille, avec des machines. Quinaut, jeune & d'une figure agréable, avait pour lui la cour. Corneille avait ſon nom & la France.

Ce ne fut qu'un enchaînement de fêtes, de plaiſirs, de galanterie depuis le mariage du roi. Elles redoublérent à celui de monſieur frére du roi, avec Henriette d'Angleterre ſœur de Charles ſecond; & elles n'avaient été interrompuës qu'en 1661, par la mort du cardinal Mazarin.

Quelques mois après la mort de ce miniſtre, il arriva un événément qui n'a point d'éxemple; & ce qui eſt non moins étrange, c'eſt que tous les hiſtoriens l'ont ignoré. On envoia dans le plus grand ſecret au château de l'île Saint-Marguerite dans la mèr de Provence, un priſonnier inconnu, d'une taille au deſſus de l'ordinaire, jeune & de la figure la plus belle & la plus noble. Ce priſonnier dans la route portait un maſque, dont la mentonniére avait des reſſorts d'acier, qui lui laiſſaient la liberté de mangèr avec le maſque ſur le viſage. On avait ordre de le tuer, s'il ſe découvrait. Il reſta dans l'île, juſqu'à ce qu'un officier de confian-

ce nommé Saint-Mars gouverneur de Pignerol, aiant été fait gouverneur de la Baſtille, l'an 1690, l'alla prendre à l'île de Sainte-Marguerite, & le conduiſit à la Baſtille toûjours maſqué. Le marquis de Louvois alla le voir dans cette île avant la tranſlation, & lui parla debout & avec une conſidération qui tenait du reſpect. Cet inconnu fut mené à la baſtille, où il fut logé auſſi bien qu'on peut l'être dans ce château. On ne lui refuſait rien de ce qu'il demandait. Son plus grand goût était pour le linge d'une fineſſe extraordinaire, & pour les dentelles. On lui faiſait la plus grande chére, & le gouverneur s'aſſéiait rarement devant lui. Un vieux médecin de la baſtille, qui avait ſouvent traité cet homme ſingulier dans ſes maladies, a dit qu'il n'avait jamais vu ſon viſage, quoiqu'il eût ſouvent éxaminé ſa langue & le reſte de ſon corps. Il était admirablement bien fait, diſait ce médecin ; ſa peau était un peu brune ; il intéreſſait par le ſeul ſon de ſa voix, ne ſe plaignant jamais de ſon état, & ne laiſſant point éntrevoir ce qu'il pouvait être. Un fameux chirurgien, gendre du médecin dont je parle, eſt témoin de ce que j'avance ; & monſieur de Bernaville, ſucceſſeur de Saint-Mars, l'a ſouvent confirmé.

Cet

Cét inconnu mourut en 1734, & fut enterré la nuit à la paroiſſe Saint-Paul. Ce qui redouble l'étonnement, c'eſt que quand on l'envoia aux îles Sainte-Marguerite, il ne diſparut dans l'Europe aucun homme conſidérable. Monſieur de Chamillard fut le dernier miniſtre, qui eut cet étrange ſecret. Le ſecond maréchal de la Feuillade ſon gendre, m'a dit qu'à la mort de ſon beaupére, il le conjura à genoux de lui apprendre ce que c'était que cet homme, qu'on ne connut jamais que ſous le nom de *l'homme au maſque de fer*. Chamillard lui répondit, que c'était le ſecret de l'état, & qu'il avait fait ſerment de ne le révéler jamais.

Louis XIV cependant partageait ſon tems, entre les plaiſirs qui étaient de ſon âge, & les affaires qui étaient de ſon devoir. Il tenait conſeil tous les jours, & travailait enſuite ſecrettement avec Colbert. Ce travail ſecret fut l'origine de la cataſtrophe du célébre Fouquet, dans laquelle furent enveloppés le ſecretaire d'état Guénégaud, Péliſſon, Gourville, & tant d'autres. La chûte de ce miniſtre, à qui on avait peut-être moins de reproches à faire qu'au cardinal Mazarin, fit voir qu'il n'appartient pas à tout le monde de faire les mêmes fautes. Sa perte était deja réſoluë, quand le Roi accepta la fête ma-

gnifique, que ce miniſtre lui donna dans ſa maiſon de Vaux. Ce palais & les jardins lui avaient coûté dix-huit millions de livres, qui en valent près de trente-ſix d'aujourdhui. Il avait bâti le palais deux fois, & acheté trois villages entiers, dont le terrain fut enfermé dans ces jardins immenſes, plantés en partie par *Le nôtre*, & regardés alors comme les plus beaux de l'Europe. Les eaux jailliſſantes de Vaux, qui parurent depuis au deſſous du médiocre après celles de Verſailles, de Marly & de Saint-Clou, étaient alors des prodiges. Mais, quelque belle que ſoit cette maiſon, cette dépenſe de dix-huit millions, dont les comptes éxiſtent encore, prouve qu'il avait éte ſervi avec auſſi peu d'œconomie qu'il ſervait le roi. Il eſt vrai, qu'il s'en falait beaucoup que Saint-Germain & Fontainebleau, les ſeules maiſons de plaiſance habitées par le roi, approchaſſent de la beauté de Vaux. Louis XIV le ſentit & en fut irrité. On voit partout dans cette maiſon les armes & la deviſe de Fouquet. C'eſt un écureuil avec ces paroles : *quò non aſcendam ? où ne monterai-je point ?* Le roi ſe les fit expliquer. L'ambition de cette deviſe ne ſervit pas à appaiſer le monarque. Les courtiſans remarquérent, que l'écureuil était peint partout pourſuivi par une couleuvre,

vre, qui était les armes de Colbert. La fête fut au dessus de celles que le cardinal Mazarin avait données, non seulement pour la magnificence, mais pour le goût. On y représenta pour la première fois, *les facheux* de Moliere. Pélisson avait fait le prologue, qu'on admira. Les plaisirs publics cachent ou préparent si souvent à la cour des désastres particuliers, que sans la reine mére, Pélisson & lui auraient été arrétés dans Vaux le jour de la fête. Ce qui augmentait le ressentiment du maître, c'est que mademoiselle de la Valliére, pour qui le roi commençait à sentir une vrai passion, avait été un des objets des goûts passagers du surintendant, qui ne ménageait rien pour les satisfaire. Il avait offert à mademoiselle de la Valliére deux-cent-mille livres; & cette offre avait été reçuë avec indignation, avant qu'elle eût aucun dessein sur le cœur du roi. Le surintendant, s'étant apperçu depuis quel puissant rival il avait, voulut être le confident de celle dont il n'avait pu être le possesseur; & cela même irritait encore.

Le roi, qui dans un premier mouvement d'indignation avait été tenté de faire arréter le surintendant au milieu même de la fête qu'il en recevait, usa ensuite d'une dissimulation peu nécessaire.

On

On eût dit, que le monarque déja tout puissant eût craint le parti que Fouquet s'était fait.

Il était procureur-général du parlement; & cette charge lui donnait le privilége d'être jugé par les chambres assemblées. Mais après que tant de princes, de maréchaux & de ducs, avaient été jugés par des commissaires, on eût pu traiter comme eux un magistrat, puisqu'on voulait se servir de ces voies extraordinaires, qui, sans être injustes, laissent toûjours un soupçon d'injustice.

Colbert l'engagea par un artifice peu honorable, à vendre sa charge. Il s'en défit pour douze-cent-mille livres, qui reviennent aujourd'hui à plus de deux millions. Le prix excessif des places au parlement, si diminué depuis, prouve quel reste de considération ce corps avait conservé dans son abaissement même. Le duc de Guise, grand-chambellan du roi, n'avait vendu cette charge de la couronne au duc de Bouillon, que huit-cent-mille livres.

Fouquet, pour avoir dissipé les finances de l'état, & pour en avoir usé comme des siennes propres, n'en avait pas moins de grandeur dans l'ame. Ses déprédations n'avaient été que des magnificences & des libéralités. Il fit porter à l'épargne le prix de

sa

sa charge ; & cette belle action ne le sauva pas. On attira avec adresse à Nantes un homme, qu'un éxemt & deux gardes pouvaint arrêtèr à Paris. Le roi lui fit des caresses avant sa disgrace. Je ne sai pourquoi la pluspart des princes affectent d'ordinaire de tromper par de fausses bontés, ceux de leurs sujets qu'ils veulent perdre. La dissimulation alors est l'opposé de la grandeur. Elle n'est jamais une vertu, & ne peut devenir un talent estimable, que quand elle est absolument nécessaire. Loüis XIV parut sortir de son caractére ; mais on lui avait fait entendre, que Fouquet faisait faire de grandes fortifications a Belle-Ile, & qu'il pouvait avoir trop de liaisons au dehors & au dedans du roiaume. Il parut bien, quand il fut arrété & conduit à la bastille & à Vincennes, que son parti n'était autre chose que l'avidité de quelques courtisans & de quelques femmes, qui recevaient de lui des pensions, & qui l'oubliérent dès qu'il ne fut plus en état d'en donner. Il ne lui resta d'amis que Péliſſon, Gourville, mademoiselle Scudéri, ceux qui eurent part à sa disgrace & quelques gens de lettres. On connaît ces vers de Hainault le traducteur de Lucréce, contre Colbert le Persécuteur de Fouquet :

*Minist*r

Miniſtre avare & lâche, eſclave malheureux,
Qui gémis ſous le poids des affaires publiques,
Victime devouée aux chagrins politiques,
Fantôme révére ſous un titre onéreux.

Voi combien des grandeurs le comble eſt dangereux;
Contemple de Fouquet les funeſtes reliques;
Et tandis qu'à ſa perte en ſecret tu t'appliques,
Crains qu'on ne te prépare un deſtin plus affreux.

Sa chûte quelque jour te peut être commune,
Crains ton poſte, ton rang, la cour & la fortune.
Nul ne tombe innocent d'où l'on te voit monté.

Ceſſe donc d'animer ton prince à ſon ſuplice.
Et prêt d'avoir beſoin de toute ſa bonté,
Ne le fais pas uſer de toute ſa juſtice.

Mon-

Monsieur Colbert, à qui l'on parla de ce sonnet injurieux, demanda si le roi y était offensé. On lui dit que non: „ je ne " le suis donc pas," répondit le ministre.

Il est vrai que faire le procès au surintendant, c'était accuser la mémoire du cardinal Mazarin. Les plus grandes déprédations dans les finances, étaient son ouvrage. Il s'était approprié en souverain plusieurs brances des revenus de l'état. Il avait traité en son nom & à son profit des munitions des armées. „ Il imposait, „ (dit Fouquet dans ses défenses) par let- „ tres de cachet, des sommes extraordi- „ naires sur les généralités; ce qui ne „ s'était jamais fait que par lui & pour „ lui, & ce qui est puniffable de mort par „ les ordonnances." C'est ainsi que le cardinal avait amassé des biens immenses, que lui-même ne connaissait plus.

J'ai entendu conter à feu monsieur de Caumartin intendant des Finances, que dans sa jeunesse quelques années après la mort du cardinal, il avait été au palais Mazarin, où logeaient le duc son héritier & la duchesse Hortense; qu'il y vit une grande armoire de marquetterie, fort profonde, qui tenait du haut jusqu'en bas tout le fond d'un cabinet. Les clez en avaient été perduës depuis long-tems, &

on

on avait négligé d'ouvrir les tiroirs. Monsieur de Caumartin, étonné de cette négligence, dit à la duchesse de Mazarin qu'on trouverait peut-être des curiosités dans cette armoire. On l'ouvrit : elle était toute remplie de quadruples, de jettons d'or, & de médailles d'or. Madame de Mazarîn en jetta au peuple des poignées par les fenêtres, pendant plus de huit jours.

L'abus, que le cardinal Mazarin avait fait de sa puissance despotique, ne justifiait pas le surintendant; mais l'irrégularité des procédures faites contre lui, la longueur de son procès, le tems qui éteint l'envie publique & qui inspire la compassion pour les malheureux, enfin les sollicitations toûjours plus vives en faveur d'un infortuné, que les manœuvres pour le perdre ne sont pressantes; tout cela lui sauva la vie. Le procès ne fut jugé qu'au bout de trois ans en 1664. de vingt-deux juges qui opinérent, il n'y en eut que neuf qui conclurent à la mort ; & les treize autres, parmi lesquels il y en avait à qui Gourville avait fait accepter des présens, opinérent à un banniſſement perpétuel. Le roi commua la peine en une plus dure. Il fut enfermé au château de Pignerol. Tous les historiens disent, qu'il y mourut en 1680 ; mais il est constant, qu'-

qu'avant sa mort il eut permission de se retirer dans une terre de sa femme. C'est ce que m'assûra, il y a long-tems, la comtesse de Vaux sa belle-fille, & ce que depuis les mémoires de Gourville ont confirmé.

Le sécretaire d'état Guénégaud, qui vendit sa charge à Colbert, n'en fut pas moins poursuivi par la chambre de justice, qui lui ôta la plus grande partie de sa fortune.

Saint-évremond, attaché au surintendant, fut enveloppé dans sa disgrace. Colbert, qui cherchait par tout des preuves contre celui qu'il voulait perdre, fit saisir des papiers confiés à madame du Plessis-Belliévre ; & dans ces papiers on trouva la lettre manuscrite de Saint-évremond sur la paix des Pirénées. On lut au roi cette plaisanterie, qu'on fit passer pour un crime d'état. Colbert, qui dédaignait de se vanger de Hainault homme obscur, persécuta dans Saint-évremond l'ami de Fouquet qu'il haïssait, & le bel esprit qu'il craignait. Le roi eut l'extréme sévérité de punir une raillerie innocente faite, il y avait longtems, contre le cardinal Mazarin qu'il ne regrettait pas, & que toute la cour avait outragé, calomnié & proscrit impunément pendant plusieurs années. De mille écrits faits contre ce ministre, le moins mordant

dant fut le seul puni, & le fut après sa mort.

Saint-évremond, retiré en Angleterre, vécut chez une nation libre & philosophe. Le marquis de Miremont, son ami, me disait autrefois à Londres, qu'il y avait une autre cause de sa disgrace, & que Saint-évremond n'avait jamais voulu s'en expliquer.

Le nouveau ministre des finances, sous le simple titre de contrôleur-général, justifia la sévérité de ses poursuites, en rétablissant l'ordre que ses prédécesseurs avaient troublé, & en travaillant sans relâche à la grandeur de l'état.

La cour devint le centre des plaisirs & le modéle des autres cours. Le roi se piqua de donner des fêtes, qui fissent oublier celle de Vaux. Il semblait, que la nature prît plaisir alors à produire en France les plus grands hommes dans tous les arts, & à rassemblèr à la cour ce qu'il y avait jamais eû de plus beau & de mieux fait en hommes & en femmes.

Le roi l'emportait sur tous ses courtisans, par la richesse de sa taille & par la beauté majestueuse de ses traits. Le son de sa voix, noble & touchant, gagnait les cœurs qu'intimidait sa présence. Il avait une démarche, qui ne pouvait convenir

venir qu'à lui & à son rang, & qui eût été ridicule en tout autre. L'embarras, qu'il inspirait à ceux qui lui parlaient, flattait en secret la complaisance avec laquelle il sentait sa supériorité. Ce vieil officier, qui se troublait, qui béguéiait en lui demandant une grace, & qui ne pouvant achever son discours, lui dit: " si-„ re, que votre majesté daigne croi-„ re, que je ne tremble pas ainsi de-„ vant vos enemis:" n'eut pas de peine à obtenir ce qu'il demandait.

Le goût de la société n'avait pas encor reçu tout sa perfection à la cour. La reine mére, anne d'Aûtriche, commençait à aimer la retraite. La reine régnante savait à peine le Français, & la bonté faisait son seul mérite. La princesse d'Angleterre, belle-sœur du roi, apporta à la cour les agrémens d'une conversation douce & animée; soûtenuë bientôt par la lecture des bons ouvrages & par un goût sûr & délicat. Elle se perfectionna dans la connaissance de la langue, qu'elle écrivait mal encor au tems de son mariage. Elle inspira une émulation d'esprit nouvelle, & introduisit à la cour une politesse & des graces, dont à peine le reste de l'Europe avait l'idée. Madame avait tout l'esprit de Charles second son frére, embelli par les charmes de son

séxe,

sexe, par le don & par le désir de plaire. La cour de Louis XIV respirait une galanterie pleine de decence. Celle qui régnait à la cour de Charles second, était plus hardie; & trop de grossiéreté en déshonorait les plaisirs.

Il y eut d'abord entre madame & le roi beaucoup de ces coquetteries d'esprit & de cette intelligence secrette, qui se remarquérent dans de petites fêtes souvent répétées. Le roi lui envoiait des vers; elle y répondait. Il arriva que le même homme fut à la fois le confident du roi & de madame dans ce commerce ingénieux. C'était le marquis de Dangeau. Le roi le chargeait d'écrire pour lui; & la princesse l'engageoit à répondre au roi. Il les servit ainsi tous deux, sans laisser scopçonnèr à l'un, qu'il fût emploié par l'autre; & ce fut une des causes de sa fortune.

Cette intelligence jetta des alarmes dans la famille roiale. Le roi réduisit l'éclat de ce commerce à un fonds d'estime & d'amitié, qui ne s'altéra jamais. Lorsque madame fit depuis travailler Racine & Corneille à la tragédie de *Bérénice*, elle avait en vuë non seulement la rupture du roi avec la connêtable Colonne, mais le frein qu'elle-même avait mis à son propre penchant, de peur qu'il ne de-

devînt dangereux. Louis XIV eſt aſſez déſigné dans ces deux vers de la *Bérénice* de Racine:

Qu'en quelque obſcurité, que le ciel l'eût fait naître,
Le monde en le voiant eût reconnu ſon maître.

Ces amuſemens firent place à la paſſion plus ſérieuſe & plus ſuivie, qu'il eut pour mademoiſelle de la Valiére, fille d'honneur de madame. Il goûta avec elle le bonheur rare d'être aimé uniquement pour lui-même. Elle fut deux ans l'objet caché de tous les amuſemens galans, & de toutes les fêtes que le roi donnait. Un jeune valet de chambre du roi, nommé Belloc, compoſa pluſieurs récits qu'on mélait à des danſes, tantôt chez la reine, tantôt chez madame, & ces récits exprimaient avec miſtére le ſecret de leurs cœurs, qui ceſſa bientôt d'être un ſecret.

Tous les divertiſſemens publics, que le roi donnait, étaient autant d'hommages à ſa maîtreſſe. On fit en 1662 un carrouſel, non pas dans la place roiale (comme le dit l'hiſtoire de la Hode ou la Motte ſous le nom de la Martiniére: cette place n'y eſt pas propre ;) mais vis-à-vis

les Tuileries, dans une vaſte enceinte, qui en a retenu le nom de la place du carrouſel. Il y eut cinq quadrilles. Le roi était à la tête des Romains ; ſon frére, des Perſans ; le prince de Condé, des Turcs ; le duc d'Enguien ſon fils, des Indiens ; le duc de Guiſe, des Américains. Ce duc de Guiſe était petit-fils du Balafré. Il s'était rendu célébre dans le monde, par l'audace malheureuſe avec laquelle il avait entrepris de ſe rendre maître de Naples. Sa priſon, ſes duels, ſes amours romanesques, ſes profuſions, ſes aventures, le rendaient ſingulier en tout. Il ſemblait être d'un autre ſiécle. On diſait de lui, en le voiant courir avec le grand Condé : *violà les héros de l'hiſtoire & de la fable.*

La reine mére, la reine régnante, la reine d'Angleterre veuve de Charles II, oubliant alors ſes malheurs, étaient ſous un dais à ce ſpectacle. Le comte de Sault, fils du duc de Les diguiéres, remporta le prix, & le reçut des mains de la reine mére. Ces fêtes ranimerent plus que jamais le goût des deviſes & des emblémes, que les tournois avaient mis autrefois à la mode, & qui avaient ſubſiſté après eux.

Un antiquaire, nommé d'Ouvrier, imagina alors pour Louis XIV, l'embléme d'un

ſoleil

ſoleil dardant ſes rayons ſur un globe avec ces mots, *nec pluribus impar*. L'idée était un peu imitée d'une deviſe Eſpagnole, faite pour Philippe ſecond, & plus convenable à ce roi qui poſſédait la plus belle partie du nouveau monde & tant d'états dans l'ancien, qu'à un jeune roi de France qui ne donnait encor que des eſpérances. Cette deviſe eut un ſuccès prodigieux. Les armoires du roi, les meubles de la couronne, les tapiſſeries, les ſculptures, en furent ornées. Le roi ne la porta jamais dans ſes carrouſels. On a reproché injuſtement à Louis XIV le faſte de cette deviſe, comme s'il l'avait choiſie lui-même; & elle a été peut-être plus juſtement critiquée pour le fond. Le corps ne repréſente pas ce que la légende ſignifie; & cette légende n'a pas un ſens aſſez clair & aſſez déterminé. Ce qu'on peut expliquer de pluſieurs maniéres, ne mérite d'être expliqué d'aucune. Les deviſes, ce reſte de l'ancienne chevalerie, peuvent convenir à des fêtes, & ont de l'agrément, quand les alluſions ſont juſtes, nouvelles & piquantes. Il vaut mieux n'en point avoir, que d'en ſouffrir de mauvaiſes & des baſſes, comme celle de Louis douze; c'était un porc-épic avec ces paroles: *qui s'y frotte, s'y pique*. Les deviſes ſont par rapport aux in-

ſcriptions, ce que ſont des maſcarades en comparaiſon des cérémonies auguſtes.

La fête de Verſailles en 1664 ſurpaſſa celle du carrouſel, par ſa ſingularité, par ſa magnificence, & par les plaiſirs de l'eſprit, qui ſe mélant à la ſplendeur de ces divertiſſemens, y ajoûtaient un goût & des graces dont aucune fête n'avait encor été embellie. Verſailles commençait à être un ſéjour délicieux, ſans approcher de la grandeur dont il fut depuis.

Le cinq Mai, le roi y vint avec une cour compoſée de ſix-cent perſonnes, qui furent défraiées avec leur ſuite, auſſi bien que tous ceux qui ſervirent aux apprêts de ces enchantemens. Il ne manqua jamais à ces fêtes, que des monumens conſtruits exprès pour les donner, tels qu'en élevérent les Grecs & les Romains. Mais la promptitude, avec laquelle on conſtruiſit des théatres, des amphithéatres, des portiques, ornés avec autant de magnificence que de goût, était une merveille qui ajoûtait à l'illuſion, & qui diverſifiée depuis en mille maniéres, augmentait encor le charme de ces ſpectacles.

Il y eut d'abord une eſpéce de carrouſel. Ceux qui devaient courir, parurent le premier jour comme dans une revuë; ils étaient précédés de hérauts d'armes,

de

de pages, d'écuiers, qui portaient leurs devises & leurs boucliers ; & sur ces boucliers étaient écrits en lettres d'or des vers composés par Périgni & par Benserade. Ce dernier surtout avait un talent singulier pour ces piéces galantes, dans lesquelles il faisait toûjours des allusions délicates & piquantes, aux caractéres des personnes, aux personnages de l'antiquité ou de la fable qu'on représentait, & aux passions qui animaient la cour. Le roi représentait Roger : tous les diamans de la couronne brillaient sur son habit & sur le cheval qu'il montait. Les reines & trois-cent dames, sous des arcs de triomphe, voiaient cette entrée;

Le roi, parmi tous les regards attachés sur lui, ne distinguait que ceux de mademoiselle de la Valiére. La fête était pour elle seule ; elle en jouissait, confonduë dans la foule.

La cavalcade était suivie d'un char doré de dix-huit pieds de haut, de quinze de large, de vingt-quatre de long, représentant le char du soleil. Les quatre âges d'or, d'argent, d'airain & de fer, les signes céleſtes, les saisons, les heures, suivaient à pied ce char. Tout était caractérisé. Des bergers portaient les piéces de la barriére, qu'on ajustait au son des trompettes, auſquelles succèdaient par inter-

valles les muſettes & les violons. Quelques perſonnages qui ſuivaient le char d'Apollon, vinrent d'abord réciter aux reines, des vers convenables au lieu, au tems & aux perſonnes. Les courſes finies, & la nuit venuë, quatre-mille gros flambeaux éclairérent l'eſpace, où ſe donnaient les fêtes. Des tables y furent ſervies par deux-cent perſonnages, qui repréſentaient les ſaiſons, les faunes, les ſylvains, les dryades, avec des paſteurs, des vendangeurs, des moiſſonneurs. Pan & Diane avançaient ſur une montagne mouvante, & en deſcendirent pour faire poſer ſur les tables ce que les campagnes & les forêts produiſent de plus délicieux. Derriére les tables en demi cercle, s'éleva tout d'un coup un théatre chargé de concertans. Les arcades, qui entouraient la table & le théatre, étaient ornées de cinq-cent girandoles vertes & argent, qui portaient des bougies; & une baluſtrade dorée fermait cette vaſte enceinte.

Ces fêtes, ſi ſupérieures à celles qu'on invente dans les romans, durérent ſept jours. Le roi remporta quatre fois le prix des jeux, & laiſſa diſputer enſuite aux autres chevaliers, les prix qu'il avait gagnés, & qu'il leur abandonnait.

La comédie de la *princeſſe d'Elide*, quoi-

quoiqu'elle ne soit pas une des meilleures de Molière, fut un des plus agréables ornemens de ces jeux, par une infinité d'allégories fines sur les mœurs du tems, & par des à-propos qui font l'agrément de ces fêtes, mais qui sont perdus pour la postérité. On était encor très entêté à la cour de l'astrologie judiciaire. Plusieurs princes pensaient par une superstition orgueilleuse, que la nature les distinguait jusqu'à écrire leur destinée dans les astres. Le duc de Savoie Victor Amédée, pére de la duchesse du Bourgogne, eut un astrologue auprès de lui, même après son abdication. Moliere osa attaquer cette illusion dans son ouvrage.

On y voit aussi un fou de cour. Ces misérables étaient encor fort à la mode. C'était un reste de barbarie, qui a duré plus long-tems en Allemagne qu'ailleurs. Le besoin des amusemens, l'impuissance de s'en procurer d'agréables & d'honnêtes dans les tems d'ignorance & de mauvais goût, avaient fait imaginer ce triste plaisir, qui dégrade l'esprit humain. Le fou, qui était alors auprès de Louis XIV, avait appartenu au prince de Condé. Il s'appellait l'Angeli. Le comte de Grammont disait, que de tous les fous qui avaient suivi monsieur le prince, il n'y avait que l'Angeli qui eût fait fortu-

ne. Ce bouffon ne manquait pas d'esprit. C'est lui qui dit, *qu'il n'allait pas au sermon, parce qu'il n'aimait pas le brailler, & qu'il n'entendait pas le raisonner.*

La farce du *mariage forcé* fut aussi jouée à cette fête. Mais ce qu'il y eut de véritablement admirable, ce fut la première représentation des trois premiers actes du *Tartuffe*. Le roi voulut voir ce chef d'œuvre, avant même qu'il fût achevé. Il le protégea depuis contre les faux dévots, qui voulurent intéresser la terre & le ciel pour le supprimer; & il subsistera, comme on l'a déja dit ailleurs, tant qu'il y aura en France du goût & des hypocrites.

La plupart de ces solennités brillantes ne sont souvent que pour les yeux & les oreilles. Ce qui n'est que pompe & magnificence passe en un jour; mais quand des chef-d'œuvres de l'art, comme le Tartuffe, font l'ornement de ces fêtes, elles laissent après elles une éternelle mémoire.

On se souvient encor de plusieurs traits de ces allégories de Benserade, qui ornaient les ballets de ce tems-là. Je ne citerai que ces vers pour le roi représentant le soleil.

Je doute qu'on le prenne avec vous sur
le ton

De

De Daphné ni de Phaëton,
Lui trop ambitieux, elle trop inhumaine :
Il n'eſt point là de piége, où vous puiſſiez donner ;
Le moien de s'imaginer,
Qu'une femme vous fuïe, & qu'un homme vous méne ?

La principale gloire de ces amuſemens, qui perfectionnaient en France le goût, la politeſſe & les talens, venait de ce qu'ils ne dérobaient rien aux travaux aſſidus du monarque. Sans ces travaux, il n'aurait ſû que tenir une cour : il n'aurait pas ſû régner ; & ſi les plaiſirs magnifiques de cette cour avaient inſulté à la miſére du peuple, ils n'euſſent été qu'odieux. Mais le même homme qui avait donné ces fêtes, avait donné du pain au peuple dans la diſette de 1662 ; il avait fait venir des grains, que les riches achetérent à vil prix, & dont il fit des dons aux pauvres familles à la porte du Louvre : il avait remis au peuple trois-millions de tailles : nulle partie de l'adminiſtration intérieure n'était négligée ; ſon gouvernement était reſpecté au dehors. Le roi d'Eſpagne obligé de lui céder la préſéance, le pape forcé de lui faire ſatisfaction, Dunkerque ajoûté à la France par un marché glorieux à l'acquéreur & honteux

pour le vendeur ; enfin toutes ſes démarches depuis qu'il tenait les rênes, avaient été ou nobles ou utiles : il était beau après cela de donner des fêtes.

Le légat *à latere*, chigi, neveu du pape Aléxandre VII, venant au milieu de toutes les réjouiſſances de Verſailles faire ſatisfaction au roi de l'attentat des gardes du pape, étala à la cour un ſpectacle nouveau. Ces grandes cérémonies ſont des fêtes pour le public. Les honneurs qu'on lui fit, rendaient la ſatisfaction plus éclatante. Il reçut ſous un dais les reſpects des cours ſupérieures, du corps de ville, du clergé. Il entra dans Paris au bruit du canon, aiant le grand Condé à ſa droite & le fils de ce prince à ſa gauche, & vint dans cet appareil s'humilier, lui, Rome & le pape, devant un roi qui n'avait pas encor tiré l'épée. Il dîna avec le roi après l'audience ; & on ne fut occupé que de le traitèr avec magnificence, & de lui procurer des plaiſirs. On traita depuis le doge de Génes avec moins d'honneurs, mais avec ce même empreſſement de plaire, que le roi concilia toûjours avec ſes démarches altiéres.

Tout cela donnait à la cour de Louis XIV, un air de grandeur qui éclipſait toutes les autres cours de l'Europe. Il voulait que cet éclat, attaché à ſa perſonne,

rejaillît sur tout ce qui l'environnait ; que tous les grands fussent honorés, & qu'aucun ne fût puissant, à commencer par son frére & par monsieur le prince. C'est dans cette vuë, qu'il jugea en faveur des pairs leur ancienne querelle avec les présidens du parlement. Ceux-ci prétendaient devoir opinèr avant les pairs, & s'étaient mis en possession de ce droit. Il régla dans un conseil extraordinaire, que les pairs opineraient aux lits de justice, en présence du roi, avant les présidens, comme s'ils ne devaient cette prérogative qu'à sa présence ; & il laissa subsister l'ancien usage dans les assemblées qui ne sont pas des lits de justice.

Pour distinguer ses principaux courtisans, il avait inventé des casaques bluës, brodées d'or & d'argent. La permission de les portèr était une grande grace pour des hommes que la vanité méne. On les demandait presque comme le collier de l'ordre. On peut remarquer, puisqu'il est ici question de petits détails, qu'on portait alors des casaques par dessus un pourpoint orné de rubans ; & sur cette casaque passait un baudrier auquel pendait l'épée. On avait une espéce de rabat à dentelles, & un chapeau orné de deux rangs de plumes. Cette mode, qui dura jusqu'à l'année 1684, devint

celle de toute l'Europe, excepté de l'Eſpagne & de la Pologne. On ſe piquait déja d'immiter preſque partout la cour de Louis XIV.

Il établit dans ſa maiſon un ordre qui dure encore ; régla les rangs & les fonctions ; créa des charges nouvelles auprès de ſa perſonne, comme celle de grand-maître de ſa garderobe. Il rétablit les tables inſtituées par François premier, & les augmenta. Il y en eut douze pour les officiers commençaux, ſervies avec autant de propreté & de profuſion que celles de beaucoup de ſouverains : il voulait que les étrangers y fuſſent tous invités : cette attention dura pendant tout ſon régne. Il en eut une autre plus recherchée & plus polie encore. Lorſqu'il eut fait bâtir les pavillons de Marli en 1679, toutes les dames trouvaient dans leur appartement une toilette complette ; rien de ce qui appartient à un luxe commode n'était oublié : quiconque était du voiage, pouvait donner des repas dans ſon apartement : on y était ſervi avec la même delicateſſe que le maître. Ces petites choſes n'acquiérent du prix, que quand elle ſont ſoûtenuës par les grandes. Dans tout ce qu'il faiſait, on voiait de la ſplendeur & de la généroſité. Il faiſait préſent de deux-cent-mille francs

aux

aux filles de ses ministres à leur mariage.

Ce qui lui donna dans l'Europe le plus d'éclat, ce fut une libéralité qui n'avait point d'exemple. L'idée lui en vint d'un discours du duc de Saint-Aignan, qui lui conta que le cardinal de Richelieu avait envoié des présens à quelques savans étrangers, qui avaient fait son éloge. Le roi n'attendit pas qu'il fût loué ; mais sûr de mériter de l'être, il recommanda à ses ministres, Lionne & Colbert, de choisir un nombre de Français & d'étrangers distingués dans la littérature, auxquels il donnerait des marques de sa générosité. Lionne aiant écrit dans les païs étrangers, & s'étant fait instruire autant qu'on le peut dans cette matiére si délicate, où il s'agit de donner des prèférences aux contemporains, on fit d'abord une liste de soixante personnes : les uns eurent des présens, les autres des pensions, selon leur rang, leurs besoins, & leur mérite. Le bibliothécaire du Vatican, Allati, le comte Graziani secretaire d'état du duc de Modéne, le célébre Viviani mathématicien du grand-duc de Florence, Vossius l'historiographe des Provinces-unies, l'illustre mathématicien Huygens, un résident Hollandais en Suéde ; enfin jusqu'à des professeurs d'Altorf & de Helmstadt, villes

preſque inconnuës des Français, furent étonnés de recevoir des lettres de monſieur Colbert, par leſquelles il leur mandait, que ſi le roi n'était pas leur ſouverain, il les priait d'agréer qu'il fût leur bienfaiteur. Les expreſſions de ces lettres étaient meſurées ſur la dignité des perſonnes ; & toutes étaient accompagnées, ou de gratifications conſidérables, ou de penſions.

Parmi les Français, on ſut diſtinguer Racine, Quinaut, Flechier depuis évêque de Nîmes, encor fort jeunes ; ils eurent des préſens. Il eſt vrai que Chapelain & Cotin eurent des penſions ; mais c'etait principalement Chapelain que le miniſtre Colbert avait conſulté. Ces deux hommes, d'ailleurs ſi décriés pour la poëſie, n'étaient pas ſans mérite. Chapelain avait une littérature immenſe ; & ce qui peut ſurprendre, c'eſt qu'il avait du goût, & qu'il était un des critiques des plus éclairés. Il y a une diſtance immenſe de tout cela au génie. La ſcience & l'eſprit conduiſent un artiſte, mais ne le forment en aucun genre. Perſonne en France n'eut plus de réputation de ſon tems, que Ronſard & Chapelain. C'eſt qu'on était barbare dans le tems de Ronſard, & qu'à peine on ſortait de la barbarie dans celui de Chapelain. Coſtar, le compagnon d'étude

tude de Balſac & de Voiture, appelle Chapelain le premier des poëtes heroïques.

Boileau n'eut point de part à ces libéralités ; il n'avait encor fait que des ſatires ; & l'on ſait que ces ſatires attiquaient les mêmes ſavans que le miniſtre avait conſultés. Le roi le diſtingua quelques années après, ſans conſulter perſonne.

Les préſens, faits dans les païs étrangers, furent ſi conſidérables, que Viviani fit bâtir à Florence une maiſon, des libéralités de Louis XIV. Il mit en lettres d'or ſur le frontiſpice, *ædes à deo datæ :* alluſion au ſurnom de *dieu-donné*, dont la voix publique avait nommé ce prince à ſa naiſſance.

On ſe figure aiſément l'effet qu'eut dans l'Europe cette magnificence extraordinaire ; & ſi on conſidére tout ce que le roi fit bientôt après de mémorable, les eſprits les plus ſévéres & les plus difficiles doivent ſouffrir les éloges immodérés, qu'on lui prodigua. Les Français ne furent pas les ſeuls qui le louérent. On prononça douze panégyriques de Louis XIV en diverſes villes d'Italie ; & le marquis Zampieri les lui envoia reliés avec des filigrames d'or.

Il continua toûjours à repandre ſes bien-

bienfaits sur les lettres & sur les arts. Des gratifications particuliéres d'environ quatre-mille louis d'or à Racine, la fortune de Despréaux, celle de Quinaut, sur-tout celle de Lulli & de tous les artistes qui lui consacrérent leurs travaux, en sont des preuves. Il donna même mille Louis à Benserade, pour faire graver les tailles douces de ses métamorphoses d'Ovide en rondeaux : libéralité mal appliquée, qui prouve seulement la générosité du souverain. Il récompensait dans Benserade, le petit mérite qu'il avait eû dans ses ballets.

On ne voit pas après cela, sur quel fondement quelques écrivains ont reproché l'avarice à ce monarque. Un prince, qui a des domaines absolument séparés des revenus de l'état, peut être avare comme un particulier ; mais un roi de France, qui n'est réellement que le dispensateur de l'argent de ces sujets, ne peut guères être atteint de ce vice. L'attention & la volonté de récompenser peuvent lui manquer ; mais c'est ce qu'on ne peut reprocher à Louis XIV.

Dans le tems même qu'il commençait à encourager les talens par tant de bienfaits, l'usage que le compte de Bussi fit des siens, fut rigoureusement puni. On le mit à la Bastille en 1665. Les amours des Gaules fu-

furent le prétexte de sa prison. La véritable cause était cette chanson, où le roi était trop compromis, & dont on renouvela alors le souvenir, pour perdre Bussi à qui on l'imputait.

Que deodatus est heureux,
De baiser ce bec amoureux,
Qui d'une oreille à l'autre va !

Ses ouvrages n'étaient pas assez bons, pour compenser, le mal qu'ils lui firent. Il parlait purement sa langue ; il avait du mérite, mais plus d'amour-propre encore ; & il ne se servit guères de ce mérite, que pour se faire des ennemis. Louis XIV aurait agi généreusement, s'il lui avait pardonné : il vengea son injure personelle, en paraissant céder au cri public. Cependant le comte de Bussi fut relâché au bout de dix-huit mois ; mais il fut dans la disgrace tout le reste de sa vie, protestant en vain à Louis XIV une tendresse, que ni le roi, ni personne ne croiait sincére.

CHAPITRE VINGT-CINQUIE'ME.

Suite des particularités & anecdotes.

A la gloire, aux plaiſirs, à la grandeur, à la galanterie, qui occupaient les premiéres années de ce gouvernement, Louis XIV voulut joindre les douceurs de l'amitie ; mais il eſt difficile à un roi, de faire des choix heureux. De deux hommes auſquels il marqua le plus de confiance, l'un le trahit indignement, l'autre abuſa de ſa faveur. Le premièr était le marquis de Verdes, confident du goût du roi pour madame de la Valiére. On ſait que des intrigues de cour le firent cherchèr à per-

perdre madame de la Valiére, qui par sa place devait avoir des jalousés, & qui par son caractére ne devait point avoir d'ennemis. On sait qu'il osa, de concert avec le comte de Guiche & la comtesse de Soissons, écrire à la reine régnante une lettre contrefaite, au nom du roi d'Espagne son pere. Cette lettre apprenait à la reine ce qu'elle devait ignorer, & ce qui ne pouvait que troubler la paix de la maison roiale. Il ajoûta à cette perfidie la méchancéte de faire tomber les soupçons sur les plus honnêtes gens de la cour, le duc & la duchesse de Navaille. Ces deux personnes innocentes furent sacrifiées au ressentiment du monarque trompé. L'atrocité de la conduite de Vardes fut trop tard connuë; & Vardes, tout criminel qu'il était, ne fut guères plus puni que les innocens qu'il avait accusés, & qui furent obligés de se défaire de leurs charges, & de quitter la cour.

L'autre favori était le comte depuis duc de Lausun, tantôt rival du roi dans ses amours passagers, tantôt son confident, & si connu depuis par ce mariage qu'il voulut faire trop publiquement avec mademoiselle, & qu'il fit ensuite secrettement malgré sa parole donnée à son maître.

Le roi, trompé dans ses choix, dit qu'il

qu'il avait cherché des amis, & qu'il n'avait trouvé que des intrigans. Cette connaiſſance malheureuſe des hommes, qu'on acquiert trop tard, lui faiſait dire auſſi : *toutes les fois que je donne une place vacante, je fais cent mécontens & un ingrat.*

Ni les plaiſirs, ni les embelliſſemens des maiſons roiales & de Paris, ni les ſoins de la police du roiaume, ne diſcontinuérent pendant la guerre de 1666.

Le roi danſa dans les ballets juſqu'en 1670. Il avait alors trente-deux ans. On joua devant lui à Saint-Germain, la tragédie de *Britannicus* ; il fut frappé de ces vers :

Pour mérite premier, pour vertu ſingulière,
Il excelle à trainèr un char dans la carriére.
A diſputer des prix indignes de ſes mains,
A ſe donner lui-même en ſpectacle aux Romains.

des-lors il ne danſa plus en public ; & le poëte réforma le monarque. Son union avec madame de la Valiére ſubſiſtait toûjours, malgré les infidélités fréquentes qu'il lui faiſait. Ces infidélités lui coutaient peu de ſoins. Il ne trouvait guéres

de

de femmes qui lui réſiſtaſſent ; & revenait toûjours à celle, qui par la douceur & par la bonté de ſon caractére, par un amour vrai & même par les chaînes de l'habitude, l'avait ſubjugué ſans art. Mais dès l'an 1669, elles s'apperçut que madame de Montepan prenait de l'aſcendant ; elle combattit avec ſa douceur ordinaire ; elle ſupporta le chagrin d'être témoin long-tems du triomphe de ſa rivale, & ſans preſque ſe plaindre ; elle ſe crut encor heureuſe dans ſa douleur, d'être conſidérée du roi qu'elle aimait toûjours, & de le voir ſans en être aimée.

Enfin, en 1675 elle embraſſa la reſſource des ames tendres, auſquelles il faut des ſentiments profonds qui les ſubjuguent. elle crut que dieu ſeul pouvait ſuccéder dans ſon cœur à ſon amant. Sa converſion fut auſſi céléore que ſa tendreſſe. Elle ſe fit Carmélite à Paris, & perſevéra. Se couvrir d'un Cilice, marcher pieds nuds, jeuner rigoureuſement, chanter la nuit au chœur dans une langue inconnuë ; tout cela ne rebuta point la délicateſſe d'une femme accoûtumée à tant de gloire, de molleſſe & de plaiſirs. Elle véçut dans ces auſtérités depuis 1675 juſqu'en 1710, ſous le nom de ſœur Louiſe de la Miſéricorde. Un roi, qui punirait ainſi la perſonne la plus coupable, ſerait un ty-

ran ;

ran ; & c'eſt ainſi que tant de femmes ſe ſont punies d'avoir aimé. Il n'y a preſque point d'éxemples de politiques qui aïent pris ce parti rigoureux. Les crimes de la politique ſembleraient cependant éxiger plus d'expiations que les faibleſſes de l'amour ; mais ceux qui gouvernent les ames, n'ont gueres d'empire que ſur les faibles.

On ſait que quand on annonça à ſœur Louiſe de la Miſéricorde la mort du duc de Vermondoiſe qu'elle avait eû du roi, elle dit ; *Je dois pleurer ſa naiſſance encor plus que ſa mort.* Il lui reſta une fille, qui fut de tous les enfans du roi la plus reſſemblante à ſon pére, & qui ſépouſa le prince Armand de Conti petit-neveu du grand Condé.

Cependant la marquiſe de Monteſpan jouiſſait de ſa faveur, avec autant d'éclat & d'empire que madame de la Valiére avait eû de modeſtie.

Tandis que madame de la Valiére & madame de Monteſpan ſe diſputaient encor la premiére place dans le cœur du roi, toute la cour était occupée d'intrigues d'amour. Louvois même était ſenſible. Parmi pluſieurs maîtreſſes qu'eut ce miniſtre, dont le charactére dur ſemblait ſi peu fait pour l'amour, il y eut une madame du Frénoi, femme d'un de ſes commis, pour laquelle il eut depuis le

le crédit de faire érigèr une charge chez la reine : on la fit dame du lit : elle eut les grandes entrées. Le roi, en favoriſant ainſi juſqu'aux goûts de ſes miniſtres, voulait juſtifier les ſiens.

C'eſt un grand éxemple du pouvoir des préjugés & de la coûtume, qu'il fût permis à toutes les femmes mariées d'avoir des amans, & qu'il ne le fût pas à la petite-fille de Henri quatre, d'avoir un mari. Mademoiſelle, après avoir refuſé tant de ſouverains, après avoir eû l'eſpérance d'épouſer Louis XIV, voulut faire à quarante trois ans la fortune d'un gentilhomme. Elle obtint la permiſſion d'épouſer Péguilin du nom de Caumont, comte de Laufun, capitaine d'une des deux compagnies des cent gentilshommes au Bec-de-Corbin qui ne ſubſiſtent plus, & pour qui le roi avait créé la charge de colonel-général des dragons. Il y avait cent éxemples de princeſſes, qui avaient épouſé des gentilhommes : les empereurs Romains donnaient leurs filles à des ſénateurs : les filles des ſouverains de l'Aſie, plus puiſſans & plus deſpotiques qu'un roi de France, n'épouſent jamais que des eſclaves de leurs péres.

Mademoiſelle donnait tous ſes biens, eſtimés vingt-millions, au comte de Laufun ;

ſun; quatre duchez, la ſouveraineté de Dombes, le comté d'Eu, le palais d'Orléans qu'on nomme le Luxembourg. Elle ne ſe réſervait rien, abandonnée toute entiére à l'idée flatteuſe de faire à ce qu'elle aimait une plus grande fortune, qu'aucun roi n'en a fait à aucun ſujet. Le contrat était dreſſé. Lauſun fut un jour duc de Montpenſier. Il ne manquait plus que la ſignature. Tout était prêt, lorſque le roi, aſſaili par les repréſentations des princes, des miniſtres, des ennemis d'un homme trop heureux, retira ſa parole & défendit cette alliance. Il avait écrit aux cours étrangéres pour annoncer le mariage; il écrivit la rupture. On le blâma de l'avoir permis; on le blâma de l'avoir défendu. Il pleura de rendre Mademoiſelle malheureuſe. Mais ce même prince, qui s'était attendri en lui manquant de parole, fit enfermer Lauſun, en Novembre 1670, au château de Pignerol, pour avoir épouſé en ſecret la princeſſe, qu'il lui avait permis quelques mois auparavant d'épouſer en public. Il fut enfermé dix années entiéres. Il y a plus d'un roiaume, où un monarque n'a pas cette puiſſance: ceux qui l'ont, ſont plus chéris quand ils n'en font pas d'uſage. Le citoien, qui n'offenſe point les loix de l'état, doit-il être puni ſi

sévérement par celui qui représente l'état? n'y a-t-il pas une très grande différence entre déplaire à son souverain, & trahir son souverain? un roi doit-il traiter un homme plus durement que la loi ne le traiterait?

Ceux qui ont écrit * que madame de Montespan, après avoir empêché le mariage, irritée contre le comte de Lauzun qui éclatait en reproches violens, éxigea de Louis XIV cette vangeance; ont fait bien plus de tort à ce monarque. Il y aurait eû à la fois de la tyrannie & de la pusillanimité, à sacrifier à la colére d'une femme, un brave homme, un favori, qui privé par lui de la plus grande fortune, n'aurait fait d'autre faute que de s'être trop plaint de madame de Montespan. Qu'on pardonne ces réflections: les droits de l'humanité les arrachent. Mais en même tems l'équité veut que Louis XIV. n'aiant fait dans tout son régne aucune action

* L'origine de cette imputation, qu'on trouve dans tant d'historiens, vient du *Segraisiana*. C'est un recueil posthume de quelques conversations de Ségrais, presque toutes falsifiées. Il est plein de contradictions; & l'on sait qu'aucun de ces *ana* ne mérite de créance.

action de cette nature, on ne l'accuſe pas d'une injuſtice ſi cruelle. C'eſt bien aſſez qu'il ait puni avec tant de ſévérité, un mariage clandeſtin, une liaiſon innocente, qu'il eût mieux fait d'ignorer. Retirer ſa faveur était très juſte. La priſon était bien cruelle.

Ceux qui ont douté de ce mariage ſecret, n'ont qu'à lire attentivement les mémoires de mademoiſelle. Ces mémoires apprennent ce qu'elle ne dit pas. On voit que cette même princeſſe, qui s'était plaint ſi amérement au roi de la rupture de ſon mariage, n'oſa ſe plaindre de la priſon de ſon mari. Elle avouë qu'on la croiait mariée; elle ne dit point qu'elle ne l'était pas: & quand il n'y aurait que ces paroles: *je ne peux ni ne dois changer pour lui:* elles ſeraient déciſives.

Lauſun & Fouquet furent étonnés de ſe rencontrer dans la même priſon; mais Fouquet ſurtout, qui dans ſa gloire & dans ſa puiſſance avait vu de loin Pêguilin dans la foule comme un gentil-homme de province ſans fortune, le crut fou, quand celui-ci lui conta qu'il avait été le favori du roi, & qu'il avait eû la permiſſion d'épouſer la petite-fille de Henri IV, avec tous les biens & les tîtres de la maiſon de Montpenſier.

Après avoir langui dix ans en priſon, il

il en sortit enfin. Mais ce ne fut qu'après que madame de Montespan eut engagé Mademoiselle à donner la souveraineté de dombes & le comté d'Eu, au duc du Maine encor enfant, qui les posséda après la mort de cette princesse. Elle ne fit cette donation, que dans l'espérance que monsieur de Lausun serait reconnu pour son époux; elle se trompa: le roi lui permit seulement de donner à ce mari secret & infortuné les terres de Saint-Fargeau & de Thiers, avec d'autres revenus considérables que Lausun ne trouva pas suffisans. Elle fut réduite à être secrettement sa femme, & à n'en être pas bien traitée en public. Malheureuse à la cour, malheureuse chez elle, ordinaire effet des passions; elle mourut en 1693. *

Pour le comte de Lausun, il passa ensuite en Angleterre en 1688. Toûjours destiné aux aventures extraordinaires, il conduisit en France la reine épouse de

* On a imprimé à la fin de ses mémoires, une histoire des amours de mademoiselle & de monsieur de Lausun. C'est l'ouvrage de quelque valet de chambre. On y a joint des vers, dignes de l'histoire & de toutes les inepties qu'on était en possession d'imprimer en Hollande.

Jacques second, & son fils au berceau. Il fut fait duc. Il commande en Irlande avec peu de succès, & revint avec plus de réputation attachée à ses aventures, que de considération personelle. Nous l'avons vu mourir fort âgé, & oublié comme il arrive à tous ceux qui n'ont eû que de grands événemens sans avoir fait de grands choses.

Cependant madame de Montespan était toute puissante dès le commencement des intrigues dont on vient de parler.

Athénaïs de Mortemar femme du marquis de Montespan, sa sœur aînée la marquise de Thiange, & sa cadette pour qui elle obtint l'abbaïe de Fontevraud, étaient les plus belles femmes de leur tems; & toutes trois joignaient à cet avantage, des agrémens singuliers dans l'esprit. Le duc de Vivonne leur frére, maréchal de France, était aussi un des hommes de la cour, qui avait le plus de goût & de lecture. C'était lui à qui le roi disait un jour : *mais à quoi sert de lire?* le duc de Vivonne répondit, „ La lecture fait à „ l'esprit, ce que vos perdrix font à mes „ joues.“ C'est qu'il avait de l'embonpoint & de belles couleurs.

Ces quatre personnes plaisaient universellement par un tour singulier de con-

ver-

verſation mélé de plaiſanterie, de naïveté & de fineſſe, qu'on appellait l'eſprit des Mortemar. Elles écrivaient toutes avec une legéreté & une grace particuliére. On voit par-là, combien eſt ridicule ce conte que j'ai entendu encor renouveler, que madame de Monteſpan était obligée de faire écrire ſes lettres au roi par madame Scarron; & que c'eſt là ce qui en fit ſa rivale, & ſa rivale heureuſe.

Madame Scarron, depuis madame de Maintenon, avait à la vérité plus de lumiéres acquiſes par la lecture; ſa converſation était plus douce, plus inſinuante. Il y a des lettres d'elle, écrites d'une élégance qui étonne. Mais madame de Monteſpan n'avait beſoin d'emprunter l'eſprit de perſonne; & elle fut long-tems favorite, avant que madame de Maintenon lui fût préſentée.

Le triomphe de madame de Monteſpan éclata au voiage que le roi fit en Flandre en 1670. La ruine des Hollandais fut préparée dans ce voiage, au milieu des plaiſirs. Ce fut une fête continuelle, dans l'appareil le plus pompeux.

Le roi, qui fit tous ſes voiages de guerre à cheval, fit celui-ci pour la premiére fois dans un caroſſe à glaces. Les chaiſes de poſte n'étaient point encor inventées. La reine, *madame* ſa belle-ſœur, la marquiſe

quiſe de Monteſpan, étaient dans cet équipage ſuperbe, ſuivi de beaucoup d'autres, & quand madame de Monteſpan allait ſeule, elle avait quatre gardes du corps aux portières de ſon caroſſe. Le dauphin arriva enſuite avec ſa cour, mademoiſelle avec la ſienne: c'était avant la fatale avanture de ſon mariage: elle partageait en paix tous ces triomphes, & voiait avec complaiſance ſon amant favori du roi, à la tête de ſa compagnie des gardes. On faiſait porter dans les villes où l'on couchait, les plus beaux meubles de la Couronne. On trouvait dans chaque ville un bal maſqué ou paré, ou des feux d'artifice. Toute la maiſon de guerre accompagnait le roi, & toute la maiſon de ſervice précédait ou ſuivait. Les tables étaient tenuës comme à Saint-Germain. La cour viſita dans cette pompe toutes les villes conquiſes. Les principales dames de Bruxelles, de Gand, venaient voir cette magnificence. Le roi les invitait à ſa table; il leur faiſait des préſens pleins de galanterie. Tous les officiers des troupes en garniſon recevaient des gratifications. Il en coûta pluſieurs fois quinze-cent Louis d'or par jour en libéralités.

Tous les honneurs, tous les hommages, étaient pour madame de Monteſpan, excepté ce que le devoir donnait à la reine.

reine. Cependant cette dame n'était pas du secret. Le roi savait distinguer les affaires d'état, des plaisirs.

Madame, seule chargée de l'union des deux rois & de la destruction de la Hollande, s'embarqua à Dunkerque sur la flote du roi d'Angleterre, Charles second son frére, avec une partie de la cour de France. Elle menait avec elle Mademoiselle de Kerowal, depuis ducheſſe de Portsmouth, dont la beauté égalait celle de madame de Montespan. Elle fut depuis en Angleterre, ce que madame de Montespan était en France, mais avec plus de crédit. Le roi Charles fut gouverné par elle, jusqu'au dernier moment de sa vie ; & quoique souvent infidéle, il fut toûjours maîtrisé. Jamais femme n'a conservé plus long-tems sa beauté ; nous lui avons vu à l'âge de près de soixante & dix ans, une figure encor noble & agreable, que les années n'avaient point flétrie.

Madame alla voir son frére à Cantorbéri, & revint avec la gloire du succés. Elle en jouissait, lorsqu'une mort subite & douloureuse l'enleva à l'âge de vingt-six ans, le 30 juin 1672. La cour fut dans une douleur & dans une consternation que le genre de mort augmentait. Cette princeſſe s'était cru empoisonnée. L'ambassadeur d'Angleterre, Montaigu, en état

perſuadé ; la cour n'en doutait pas ; & toute l'Europe le diſait. Un des anciens domeſtiques de la maiſon de ſon mari, m'a nommé celui, qui (ſelon lui) donna le poiſon. " Cet homme, me diſait-il, qui „ n'était pas riche, ſe retira immédiate„ ment après en Normandie, où il acheta „ une terre dans laquelle il vécut long„ tems avec opulence. Ce poiſon (ajoutait„ il) était de la poudre de diamant miſe „ au lieu de ſucre dans des fraiſes." La cour & la ville penſérent que madame avait été empoiſonnée dans un verre d'eau de chicorée, après lequel elle éprouva d'horribles douleurs, & bientôt les convulſions ne la mort. Mais la malignité humaine & l'amour de l'extraordinaire furent les ſeules raiſons de cette perſuaſion générale. Le verre d'eau ne pouvait être empoiſonnée, puiſque madame de la Faïette & une autre perſonne burent le reſte ſans reſſentir la plus legére incommodité. La poudre de diamant n'eſt pas plus un venin, que la poudre de corail. Il y avait long-tems que madame était malade d'un abſcès qui ſe formait dans le foie. Elle était trés mal-ſaine, & même avait accouché d'un enfant abſolument pourri. Son mari, trop ſoupçonné dans l'Europe, ne fut ni avant ni après cet evenement accuſé d'aucune action qui eût de la noir-

noirceur : & on trouve rarement des criminels qui n'aient fait qu'un grand crime. Le genre humain ſerait trop malheureux, s'il était auſſi commun de commettre des choſes atroces, que de les croire.

On prétendit, que le chevalier de Lorraine favori de monſieur, pour ſe vanger d'un éxil & d'une priſon que ſa conduite coupable auprès de madame lui avait attiré, s'était porté à cette horrible vangeance. On ne fait pas attention, que le Chevalier de Lorraine était alors à Rome, & qu'il eſt bien difficile à un chevalier de Malthe de vingt ans, qui eſt à Rome, d'achéter à Paris la mort d'une grande princeſſe.

Il n'eſt que trop vrai, qu'une faibleſſe & une indiſcrétion du vicomte de Turenne avaient été la premiére cauſe de toutes ces rumeurs odieuſes, qu'on ſe plaît encor à réveiller. Il était à ſoixante ans l'amant de madame de Coatquen & ſa dupe, comme il l'avait été de madame de Longueville. Il révéla à cette dame le ſecret de l'état, qu'on cachait au frére du roi. Madame de Coatquen, qui aimait le chevalier de Lorraine, le dit à ſon amant : celui-ci en avertit monſieur. L'intérier de la maiſon de ce prince fut en proie à tout ce qu'ont de plus amér les reproches & les jalouſies. Ces trou-

bles éclatérent avant le voiage de madame. L'amertume redoubla à son retour. Les emportemens de monsieur, les querelles de ses favoris avec les amis de madame, remplirent la maison de confusion & de douleur. Madame, quelque tems avant sa mort, reprochait avec des plaintes douces & attendrissantes, à la marquise de Coatquen, les malheurs dont elle était cause. Cette dame, à genoux auprès de son lit & arrosant ses mains de larmes, ne lui répondit que par ces vers de Venceslas :

J'allais . . . j'étais . . . l'amour a
sur moi tant d'empire ;
Je m'égare, madame, & ne puis que
vous dire . . . .

Le chevalier de Lorraine, auteur de ces dissensions, fut d'abord envoié par le roi à Pierre-encise ; le comte de Marsan de la maison de Lorraine, & le marquis depuis maréchal de Villeroi, furent exilés. Enfin on regarda comme la suite coupable de ces démélés, la mort naturelle de cette malheureuse princesse.

Ce qui confirma le public dans le soupçon de poison, c'est que vers ce tems on commença à connaître ce crime en France: On n'avait point emploié cette

cette vangeance des lâches dans les horreurs de la guerre civile. Ce crime, par une fatalité singuliére, infecta la France dans le tems de la gloire & des plaisirs qui adouciſſaient les mœurs, ainſi qu'il ſe gliſſa dans l'ancienne Rome aux plus beaux jours de la république.

Deux Italiens, dont l'un ſe nommait Exili, travaillérent longtems avec un apoticaire Allemand nommé Glaſer, à chercher ce qu'on appelle *la pierre philoſophale.* Les deux Italiens y perdirent le peu qu'ils avaient, & voulurent par le crime réparer le tort de leur folie. Ils vendirent ſecrettement des poiſons. La confeſſion, le plus grand frein de la mechanceté humaine, mais dont on abuſe en croiant pouvoir faire des crimes qu'on croit pouvoir expier: la confeſſion, dis-je, fit connaître au grand-pénitencier de Paris, que quelques perſonnes étaient mortes empoiſonnées. Il en donna avis au gouvernement. Les deux Italiens ſoupçonnés furent mis à la Baſtille: l'un des deux y mourut. Exili y reſta ſans être convaincu; & du fond de ſa priſon, il répandit dans Paris ces funeſtes ſecrets, qui coûtérent la vie au lieutenant-civil d'Aubrai & à ſa famille, & qui firent enfin ériger la chambre des poiſon,, qu'on nomma *la chambre ardente.*

L'amour fut la première source de ces horribles aventures. Le marquis de Brinvilliers, gendre du lieutenant-civil d'Aubrai, logea chez lui Sainte-Croix. * Capitaine de son régiment, d'une trop belle figure. Sa femme lui en fit craindre les conséquences. Le mari s'obstina à faire demeurer ce jeune homme avec sa femme, jeune, belle & sensible. Ce qui devait arriver, arriva: ils s'aimérent. Le lieutenant-civil, pére de la marquise, fut assez sévére & assez imprudent, pour solliciter une lettre de cachet, & pour faire envoiér à la Bastille le capitaine, qu'il ne fallait envoier qu'à son régiment. Sainte-Croix fut mis malheureusement dans la chambre où était Exili. Cet Italien lui apprit à se vanger. On en sait les suites qui font frémir. La marquise n'attenta point à la vie de son mari, qui avait eû de l'indulgence pour un amour dont lui-même était la cause; mais la fureur de la vangeance la porta à empoisonner son pére, ses deux fréres & sa sœur. Au milieu de tant de crimes, elle avait

* L'histoire de Louis XIV, sous le nom de la Martiniére, le nomme l'abbé de la croix. Cette histoire, fautive en tout, confond les noms, les dates & les événemens.

avait de la religion : elle allait souvent à confesse ; & même, lorsqu'on l'arrêta dans Liége, on trouva une confession générale écrite de sa main, qui servit non pas de preuve contre elle, mais de présomption. Il est faux, qu'elle eût essaïé ses poisons dans les hôpitaux, comme le dit le peuple, & comme il est écrit dans les *causes célébres*, ouvrage du'un avocat sans cause, & fait pour le peuple. Mais il est vrai qu'elle eut, ainsi que Sainte-Croix, des liaisons secrettes avec des personnes accusées depuis des mêmes crimes. Elle fut brûlée en 1679, après avoir eu la tête tranchée. Mais depuis 1670, qu'Exili avait commencé à faire des poisons jusqu'en 1680, ce crime infecta Paris. On ne peut dissimuler, que Pennautier le receveur-général du clergé, ami de cette femme, fut accusé quelque tems après d'avoir mis ses secrets en usage ; & qu'il lui en coûta la moitié de son bien pour supprimer les preuves.

La Voisin, la Vigoureux, un prêtre nommé le Sage, & d'autres, trafiquérent des secrets d'Exili, sous prétexte d'amuser les ames curieuses & faibles par des prédictions & par des apparitions d'esprits. On crut le crime plus répandu qu'il n'était en effet. La chambre ardente fut établie à l'arsenal près de la Bastille en

1680. Les plus grands seigneurs y furent cités : entre autres, deux niéces du cardinal Mazarin, la ducheſſe de Bouillon, & la comteſſe de Soiſſons mére du prince Eugéne. Elles ne furent point décrétées de priſe de corps, comme le dit l'hiſtoire de Réboulet. Il ne ſe trompe pas moins en diſant, que la ducheſſe de Bouillon parut devant les juges avec tant d'amis, qu'elle n'avait rien à craindre, quand même elle eût été coupable. Quels amis dans ce tems-là euſſent pu ſouſtraire quelqu'un à la juſtice ? La ducheſſe de Bouillon ne fut accuſée que d'avoir eû des curioſités ridicules. On imputait des choſes plus ſérieuſes à la comteſſe de Soiſſons, qui ſe retira à Bruxelles. Le maréchal de Luxembourg fut mis à la Baſtille, & ſubit un long interrogatoire, après lequel il reſta encor quatorze mois en priſon. On peut juger quelles rumeurs affreuſes toutes ces accuſations excitaient dans Paris. Le ſupplice du feu, dont la Voiſin & ſes complices furent punis, mirent fin aux recherches & aux crimes. Cette abomination ne fut que le partage de quelques particuliers, & ne corrompit point les mœurs douces de la nation ; mais elle laiſſa dans les eſprits un penchant funeſte à ſoupçonner des morts naturelles, d'avoir été violentes.

Ce qu'on avait cru de la deſtinée malheureuſe de madame Henriette d'Angleterre, on le crut enſuite de ſa fille Marie-Louiſe, qu'on Maria en 1679 au roi d'Eſpagne Charles ſecond. Cette jeune princeſſe partit à regret pour Madrid. Mademoiſelle avait ſouvent dit à monſieur, frére du roi : *ne menez pas ſi ſouvent votre fille à la cour ; elle ſera trop malheureuſe ailleurs.* Cette jeune princeſſe voulait épouſer monſeigneur. *Je vous fais reine d'Eſpagne*, lui dit le roi. *Que pourrais-je de plus pour ma fille ?* „ Ah ! répondit-elle, „ vous pourriez plus pour votre niéce.„ Elle fut enlevée au monde en 1689, au même âge que ſa mére. Il paſſa pour conſtant, que le conſeil Aûrichien de Charles ſecond voulait ſe défaire d'elle, parce qu'elle aimait ſon païs, & qu'elle pouvait empécher le roi ſon mari de ſe déclarer pour les alliés contre la France. On lui envoia même de Verſailles de ce qu'on croit du contrepoiſon, précaution très incertaine, puiſque ce qui peut guérir une eſpéce de mal peut envenimer l'autre, & qu'il n'y a point d'antidote général. Le contrepoiſon prétendu arriva après ſa mort. Ceux qui ont lû les mémoires compilés par le marquis de Dangeau, trouverent que le roi dit en ſoupant : „ la reine d'Eſpagne eſt morte „ em-

„ empoisonnée dans une tourte d'an-
„ guille : la comtesse de Pernits, les ca-
„ mériſtes Zapata & Nina, qui en ont
„ mangé après elle, ſont mortes du mê-
„ me poiſon.

Après avoir lû cette étrange anecdote dans ces mémoires manuſcrits, qu'on dit faits avec ſoin par un courtiſan, qui n'avait preſque point quitté Louis XIV pendant quarante ans ; je ne laiſſai pas d'être encor en doute : je m'informai à d'anciens domeſtiques du roi, s'il était vrai que ce monarque, toûjours retenu dans ſes diſcours, eût jamais prononcé des paroles ſi imprudentes. Ils m'aſſûrérent tous, que rien n'était plus faux. Je demandai à des perſonnes conſidérables qui arrivaient d'Eſpagne, s'il êtait vrai que ces trois perſonnes fuſſent mortes avec la reine ; elle me donnérent des atteſtations, que toutes trois avaient ſurvécu longtems à leur maîtreſſe. Enfin je ſus que ces mémoires du marquis de Dangeau, qu'on regarde comme un monument précieux, n'étaient que *des nouvelles à la main*, écrites tous les jours par un de ſes domeſtiques ; & je puis répondre qu'on s'en apperçoit aſſez au ſtile, aux inutilités & aux fauſſetés dont ce recueil eſt rempli. Après toutes ces idées funeſtes où la mort de Henriette d'Angle-

gleterre nous a conduits, il faut revenir aux événements de la cour qui suivirent sa perte.

La princesse Palatine lui succéda un an après, & fut mére du duc d'Orleans, régent du roiaume. Il fallut qu'elle renonçât au Calvinisme pour épouser monsieur; mais elle conserva toûjours pour son ancienne religion, un respect secret qu'il est difficile de secouer, quand l'enfance l'a imprimé dans le cœur.

L'aventure infortunée d'une fille d'honneur de la reine en 1673, donna lieu à un nouvel établissement. Ce malheur est connu par le sonnet de l'avorton, dont les vers ont été tant cités :

Toi que l'amour fit par un crime,
Et que l'honneur défait par un crime à son tour,
Funeste ouvrage de l'amour,
De l'honneur funeste victime . . &c.

Les dangers, attachés à l'état de fille dans une cour galante & voluptueuse, déterminèrent à substituèr, aux douze filles d'honneur qui embelissaient la cour de la reine, douze dames du palais; & depuis la maison des reines fut ainsi composée. Cet établissement rendait la cour plus nombreuse & plus magnifique, en y fixant

xant les maris & les parens de ces dames, ce qui augmentait la ſocieté & répandait plus d'opulence.

La princeſſe de Baviére, épouſe de monſeigneur, ajoûta dans les cómmencemens, de l'éclat & de la vivacité a cette cour. La marquiſe de Monteſpan attiriait toûjours l'attention principale : mais enfin elle ceſſait de plaire ; & les emportemens altiers de ſa douleur ne ramenaient pas un cœur qui s'éloignait. Cependant elle tenait toûjours à la cour par une grande charge, étant ſurintendante de la maiſon de la reine ; & au roi, par ſes enfans, par l'habitude & par ſon aſcendant.

On lui conſervait tout l'extérieur de la conſidération & de l'amitié, qui ne la conſolait pas ; & le roi, affligé de lui cauſer des chagrins violens & entraîné par d'atres goûts, trouvait déja dans la converſation de madame de Maintenon, une douceur qu'il ne goûtait plus auprès de ſon ancienne maîtreſſe. Il ſe ſentait à la fois partagé, entre madame de Monteſpan qu'il ne pouvait quitter, Mademoiſelle de Fontange qu'il aimait, & madame de Maintenon de qui l'entretien devenait néceſſaire à ſon ame tourmentée. Ces trois rivales de faveur tenaient toute la cour en ſuſpens. Il paraît aſſez ho-

no-

norable pour Louis XIV, qu'aucune de ces intrigues n'influât sur les affaires générales, & que l'amour, qui troublait la cour, n'ait jamais mis le moindre trouble dans le gouvernement. Rien ne prouve mieux, ce me semble, que Louis XIV avait une ame aussi grande que sensible.

Je croirais même que ces intrigues de cour, étrangéres à l'état, ne devraient point entrer dans l'histoire, si le nom de Louis XIV ne rendait tout intéressant; & si le voile de ces mistéres n'avait été levé par tant d'historiens, qui pour la pluspart les ont défigurés.

CHA-

CHAPITRE VINGT-SIXIE'ME.

Suite des particularités & anecdotes.

MAdame de Fontange devint groſſe en 1680. On la fit ducheſſe. Elle ne jouit pas longtems de ſa fortune : elle mourut un an après, des ſuites de ſa couche ; & le fils qu'elle avait eû du roi, ne ſurvécut pas à ſa mére.

La marquiſe de Monteſpan, n'aiant plus de rivale déclarée, n'en poſſéda pas plus un cœur fatigué d'elle & de ſes murmures. Quand les hommes ne ſont plus dans leur jeuneſſe, ils ont preſque tous beſoin

ſoin de la ſociété d'une femme complaiſante. Le poids des affaires rend ſurtout cette conſolation néceſſaire. La nouvelle favorite, madame de Maintenon, qui ſentait le pouvoir ſecret qu'elle acquérait tous les jours, ſe conduiſait avec cet art, qui eſt ſi naturel aux femmes & qui ne déplaît pas aux hommes.

Elle écrivat un jour à madame de Frontenac ſa couſine, en qui elle avait une entiére confiance: „ je le renvoie „ toûjours affligé & jamais déſepéré.„ Dans ce tems, où ſa faveur croiſſait & où madame de Monteſpan touchait à ſa chûte, ces deux rivales ſe voiaient tous les jours, tantôt avec une aigreur ſecrette, tantôt avec une confiance paſſagére, que la néceſſité de ſe parler & la laſſitude de la contrainte mettaient quelquefois dans leurs entretiens, elles convinrent de faire, chacune de leur côté, des mémoires de tout ce qui ſe paſſait à la cour. L'ouvrage ne fut pas pouſſé fort loin. Madame de Monteſpan ſe plaiſait à lire quelque choſe de ces mémoires à ſes amis, dans les derniéres années de ſa vie. La dévotion, qui ſe mélait à toutes ces intrigues ſecrettes, affermiſſait encor la faveur de madame de Maintenon, & éloignait madame de Monteſpan. Le roi ſe reprochait ſon attachement pour une fem-

femme mariée, & sentait surtout ce scrupule, depuis qu'il ne sentait plus d'amour. Cette situation embarassante subsista jusqu'en 1685, année mémorable par la révocation de l'édit de Nantes. On voiait alors des scénes bien différentes : d'un côté, le désespoir & la suite d'une partie de la nation ; de l'autre, de nouvelles fêtes à Versailles, Trianon & Marli bâtis, la nature forcée dans tous ces lieux de délices, & des jardins où l'art était épuisé. Le mariage du petit-fils du grand Condé, & de Mademoiselle de Nantes filles du roi & de madame de Montespan, fut le dernier triomphe de cette maîtresse, qui commençait à se retirer de la cour.

Le roi maria depuis deux enfans qu'il avait eûs d'elle, Mademoiselle de Blois avec le duc de Chartres que nous avons vu régent du roiaume, & le duc du Maine à Louise Bénédicte de Bourbon petite-fille du grand Condé & sœur de monsieur le duc, princesse célébre par son esprit & par le goût des arts. Ceux qui ont seulement approché du palais roial & de sceaux, savent combien sont faux tous les bruits populaires, recueillis dans tant d'histoires concernant ces mariages. Il y a plus de vingt volumes, dans lesquels vous verrez que la maison d'Orléans & la maison de Condé s'indignérent de

ces

ces propoſitions ; vous lirez que la princeſſe mére du duc de Chartres menaça ſon fils ; vous lirez même qu'elle le frapa. Les anecdotes de la conſtitution rapportent ſérieuſement, que le roi s'étant ſervi de l'abbé du Bois ſous-précepteur du duc de Chartres, pour faire réuſſir la négociation, cet abbé n'en vint à bout qu'avec peine, & qu'il demanda pour récompenſe la chapeau de cardinal. Tout ce qui regarde la cour eſt écrit ainſi dans beaucoup d'hiſtoires.

Avant la célébration du mariage de monſieur le duc avec Mademoiſelle de Nantes, le marquis de Seignelai, à cette occaſion, donna au roi une fête digne de ce monarque, dans les jardins de ſceaux plantés par *Le notre* avec autant de goût que ceux de Verſailles. On y éxécuta l'idylle de *la paix*, compoſée par Racine. Il y eut dans Verſailles un nouveau carrouſel ; & après le mariage, le roi étala une magnificence ſinguliére, dont le cardinal Mazarin avait donné la premiére idée en 1656. On établit dans le Salon de Marli quatre boutiques, remplies de ce que l'induſtrie des ouvriers de Paris avait produit de plus riche & de plus recherché. Ces quatre boutiques étaient autant de décorations ſuperbes, qui repréſentaient les quatre ſaiſons de l'année. Madame de Mon-

Monteſpan en tenait une avec monſeigneur. Sa rivale en tenait une autre avec le duc du Main. Les deux nouveaux mariés avaient chacun la leur ; monſieur le duc avec madame de Thiange ; & madame la ducheſſe, à qui la bienſéance ne permettait pas d'en tenir une avec un homme à cauſe de ſa grande jeuneſſe, était avec la ducheſſe de Chévreuſe. Les dames & les hommes nommés du voiage tiraient au ſort les bijoux dont ces boutiques étaient garnies. Ainſi le roi fit des préſens à toute la cour, d'une maniére digne de lui. La lotterie du cardinal Mazarin fut moins ingénieuſe & moins brillante. Ces lotteries avaient été miſes en uſage autrefois par les empereurs Romains ; mais aucun d'eux n'en releva la magnificence par tant de galanterie.

Après le mariage de ſa fille, madame de Monteſpan ne reparut plus à la cour. Elle vécut à Paris avec beaucoup de dignité. Elle avait un grande revenu, mais viager ; & le roi lui fit païer toûjours une penſion de mille Louis d'or par mois. Elle allait prendre tous les ans les eaux à Bourbon, & y mariait des filles du voiſinage qu'elle dotait. Elle n'était plus dans l'âge où l'imagination frapée par de vives impreſſions, envoie aux Carmélites. Elle mourut à Bourbon en 1707. L'an-

L'année même du mariage de Mademoiselle de Nantes avec monsieur le duc, mourut à Chantilli le prince de Condé à l'âge de soixante-six ans, d'une maladie qui empira par l'effort qu'il fit d'aller voir madame la duchesse, qui avait la petite vérole. On peut juger par cet empressement qui lui coûta la vie, s'il avait eû de la répugnance au mariage de son petit-fils, avec cette fille du roi & de madame de Montespan, comme l'ont écrit tous ces gazetiers de mensonges, dont la Hollande était alors infectée. On trouve encor dans une histoire du prince de Condé sortie de ces mêmes bureaux d'ignorance & d'imposture, que le roi se plaisait en toute occasion à mortifier ce prince; & qu'au mariage de la princesse de Conti fille de madame de la Valiére, le secretaire d'état *lui refusa le titre de haut & puissant seigneur*, comme si ce titre était celui qu'on donne aux princes du sang. L'écrivain, qui a composé l'histoire de Louis XIV dans Avignon en partie sur ces malheureux mémoires, pouvait-il assez ignorer le monde & les usages de notre cour, pour rapporter des fausſetés pareilles?

Cependant, après le mariage de madame la duchesse, après l'écliple totale de la mére, madame de Maintenon victorieuse

prit un tel aſcendant, & inſpira à Louis XIV tant de tendreſſe & de ſcrupules, que le roi, par le conſeil du pére de la Chaiſe, l'épouſa ſecrettement en 1686, dans une petite chapelle qui était au bout de l'apartement occupé depuis par le duc de Bourgogne. Il n'y eut aucun contrat, aucune ſtipulation. L'archévêque de Paris, Harlai de Chamvalon, leur donna la bénédiction ; le confeſſeur y aſſiſta ; Montchevreuil & Bontems premier valet de chambre y furent comme témoins. Il n'eſt plus permis de ſupprimer ce fait, rapporté dans tous les auteurs, qui d'ailleurs ſe ſont trompés ſur les noms, ſur le lieu & ſur les dates. Louis XIV était alors dans ſa quarante-huitiéme année, & la perſonne qu'il épouſait, dans ſa cinquante-deuxiéme. Ce prince, comblé de gloire voulait mêlèr aux fatigues du gouvernement les douceurs innocentes d'une vie privée. Ce mariage ne l'engageait à rien d'indigne de ſon rang. Il fut toûjours problématique à la cour, ſi madame de Maintenon était mariée. On reſpectait en elle le choix du roi, ſans la traitèr en reine.

La deſtinée de cette dame paraît parmi nous fort étrange, quoique l'hiſtoire fourniſſe beaucoup d'éxemples de fortunes plus grandes & plus marquées, qui ont

ont eû des commencemens plus petits. La marquise de Saint-Sébastien, que le roi de Sardaigne Victor-Amédée épousa, n'était pas au dessus de madame de Maintenon ; & l'impératrice Catherine était fort au dessous.

Elle était d'une très ancienne maison, petite-fille de Théodore-Agrippa d'Aubigné, gentil-homme ordinaire de la chambre de Henri quatre. Son pére, Constant d'Aubigné, aiant voulu faire un établissement à la Caroline & s'étant adressé aux Anglais, fut mis en prison au château trompette, & en fut délivré par la fille du gouverneur nommé de Cardillac, gentilhomme Bourdelois. Constant d'Aubigné épousa sa bienfaictrice en 1627, & la menaà la Caroline. De retour en France avec elle au bout de quelques années, tous deux furent enfermés à Niort en poitou par ordre de la cour. Ce fut dans cette prison de Niort, que nâquit en 1635. Françoise d'Aubigné, destinée à éprouver toutes les rigueurs & toutes les faveurs de la fortune. Menée à l'âge de trois ans en Amérique, laissée par la négligence d'un domestique sur le rivage, prête à y être dévorée d'un serpent, ramenée orpheline à l'âge de douze ans, élevée avec la plus grande dureté chez madame de Neuillant, mére de la duchesse de Navail-

les sa parante, elle fut trop heureuse d'épouser en 1651 Paul Scarron, qui logeait auprès d'elle dans la rue d'enfer. Scarron était d'une ancienne famille du parlement, illustrée par de grandes alliances; mais le burlesque, dont il faisait profession, l'avilissait en le faissant aimer. Ce fut pourtant une fortune pour Mademoiselle d'Aubigné d'épouser cet homme disgracié de la nature, impotent, & qui n'avait qu'un bien très médiocre. Elle fit avant ce mariage abjuration de la religion Calviniste, qui était la sienne comme celle de ses ancêtres. Sa beauté & son esprit la firent bientôt distinguer. Elle fut recherchée avec empressement de la meilleure compagnie de Paris; & ce tems de sa jeunesse fut sans doute le plus heureux de sa vie. Après la mort de son mari arrivée en 1660, elle fit long-tems solliciter auprès du roi une petite pension de quinze-cent livres, dont Scarron avait joui. Enfin au bout de quelques années, le roi lui en donna une de deux-mille, en lui disant: „ Madame, je vous ai fait „ attendre longtems; mais vous avez „ tant d'amis, que j'ai voulu avoir seul „ ce mérite auprès de vous.

Ce fait m'a été conté par le cardinal de Fleury, qui se plaisait à le rapporter souvent, parce qu'il disait que Louis XIV lui

lui avait fait le même compliment, en lui donnant l'évêché de Fréjus.

En 1671 la naiſſance du duc du Maine était encor un ſecret. Ce prince, âgé d'un an, avait un pied difforme. Le premier médecin d'Aquin, qui était dans la confidence, jugea qu'il fallait envoier l'enfan aux eaux de Barége. On chercha une perſonne de confiance, qui pût ſe charger de ce dépôt. Le roi ſe ſouvint de madame Scarron. Monſieur de Louvois alla ſecrettement à Paris lui propoſer ce voiage. Elle eut ſoin depuis ce tems-là de l'éducation du duc du Maine, nommée à cet emploi par le roi, & non point par madame de Monteſpan, comme on l'a dit. Elle écrivait au roi directement; ſes lettres plûrent beaucoûp. Voilà l'origine de ſa fortune: ſon mérite fit tout le reſte. Le roi lui acheta la terre de Maintenon en 1679. Ce fut le ſeul bien-fonds qu'elle eut jamais.

Son élévation ne fut pour elle qu'une retraite. Renfermée dans ſon apartement qui était de plein-pied à celui du roi, elle ſe bornait à une ſociété de deux ou trois dames retirées comme elle; encor les voiait-elle rarement. Le roi venait tous les jours chez elle après ſon dîner, avant & après le ſouper. Et y demeurait juſqu'à minuit. Il y travaillait avec

ſes miniſtres, pendant que madame de Maintenon s'occupait à la lecture, ou à quelque ouvrage des mains; ne s'empreſſant jamais de parler d'affaires d'état, paraiſſant ſouvent les ignorer, rejettant bien loin tout ce qui avait la plus legére apparence d'intrigue & de cabale, beaucoup plus occupée de complaire à celui qui gouvernait que de gouverneur, & ménageant ſon crédit en ne l'emploiant qu'avec une circonſpection extréme. Elle ne profita point de ſa place, pour faire tomber toutes les dignités & tous les grands emplois dans ſa famille. Son frére, le compte d'Aubigné ancien lieutenant-général, ne fut pas même maréchal de France. Un cordon bleu & quelques parts ſecrettes dans les fermes générales furent ſa ſeule fortune; auſſi diſait-il au maréchal de Vivonne, frére de madame de Monteſpan, *qu'il avait eû ſon bâton de maréchal en argent comptant.* Ce fut une fortune pour la fille de ce comte, d'épouſer le duc de Noailles, pluſtôt que pour le duc. Deux autres Niéces de madame de Maintenon, l'une mariée au marquis de Caylus, l'autre au marquis de Villete, n'eurent preſque point de bien. Une penſion modique, donnée par Louis XIV, fut preſque la ſeule dot de madame de Caylus. Madame de Villete n'eut guéres que

des

des eſpérances. C'eſt elle qui épouſa en ſecondes nôces le vicomte de Bullingbrock, célébre par ſon miniſtére, ſa diſgrace & ſon éloquence. Elle m'a conté ſouvent, qu'elle avait reproché à ſa tante le peu qu'elle faiſait pour ſa famille & qu'elle lui avait dit en colere : " vous voulez „ jouir de votre modération, & que vo„ tre famille en ſoit la victime." Madame de Maintenon oubliait tout quand elle craignait de choquer les ſentiments de Louis XIV. Elle n'oſa pas même ſoûtenir le cardinal de Noailles contre le pére le Tellier. Elle avait beaucoup d'amitié pour Racine ; mais cette amitié ne fut pas aſſez courageuſe, pour le protéger contre un leger reſſentiment du roi. Un jour touchée de l'éloquence avec laquelle il lui avait parlé de la miſére du peuple en 1698, miſére toûjours éxagérée, mais qui fut portée réellement depuis juſqu'à une extrémité déplorable, elle engagea ſon ami à faire un mémoire, qui montrât le mal & le reméde. Le roi le lut ; & en aiant témoigné du chagrin, elle eut la faibleſſe d'en nommer l'auteur & celle de ne le pas défendre. Racine, plus faible encor, fut pénétré d'une douleur qui le mit au tombeau.

Du même fond de caractére, dont elle était incapable de rendre ſervie, el-

le l'était aussi de nuire. L'abbé de Choisi rapporte, que le ministre Louvois s'était jetté aux pieds de Louis XIV, pour l'empêcher d'épouser la veuve Scarron. Si l'abbé de Choisi savait ce fait, madame de Maintenon en était instruite ; & non seulement elle pardonna à ce ministre, mais elle appaisa le roi dans les mouvemens de colére, que l'humeur brusque du marquis de Louvois inspirait quelquefois à son maître.

Louis XIV, en épousant madame de Maintenon, ne se donna donc qu'une compagne agréable & soûmise. La seule distinction publique qui faisait sentir son élévation secrette c'était qu'à la messe elle occupait une de ces deux petites tribunes ou lanternes dorées, qui ne semblaient faites que pour le roi & la reine. D'ailleurs, nul extérieur de grandeur. La dévotion qu'elle avait inspirée au roi, & qui avait servi à son mariage, devint peu-à-peu un sentiment vrai & profond, que l'âge & l'ennui fortifiérent: Elle s'était déja donnée à la cour & auprès du roi la considération d'une fondatrice, en rassemblant à Voisi plusieurs filles de qualité ; & le roi avait affecté déja les revenus de l'abbaïe de Saint-Denis, à cette communauté naissante. Saint-Cyr fut bati au bout du parc de Versailles en 1686.

1686. Elle donna alors à cet établiſſement toute ſa forme, en fit les réglemens avec Godet Deſmarêts évêque de Chartres, & fut elle-même ſupérieure de ce couvent. Elle y allait ſouvent paſſer quelques heures; & quand je dis que l'ennui la déterminait à ces occupations, je ne parle que d'après elle. Qu'on liſe ce qu'elle écrivait à madame de la Maiſonfort, dont il eſt parlé dans le chapitre du quiétiſme:

„ Que ne puis-je vous donner mon „ expérience! que ne puis-je vous fai„ re voir l'ennui qui dévore les grands „ & la peine qu'ils ont à remplir leurs „ journées! Ne voiez-vous pas que je „ meurs de triſteſſe, dans une fortune „ qu'on aurait eû peine à imaginer? „ j'ai été jeune & jolie; j'ai goûté „ des plaiſirs; j'ai été aimée par„ tout. Dans un âge plus avancé, j'ai „ paſſé des années dans le commerce de „ l'eſprit; je ſuis venuë à la faveur; & je „ vous proteſte, ma chére fille, que „ tous les états laiſſent un vuide af„ freux.„

Si quelque choſe pouvait détromper de l'ambition, ce ſerait aſſûrément cette lettre. Madame de Maintenon, qui pourtant n'avait d'autre chagrin que l'uniformité de ſa vie auprès d'un grand roi,

disait un jour au comte d'Aubigné, son frére : „ je n'y peux plus tenir ; je vou- „ drais être morte.„ On sait quelle réponse il lui fit : *vous avez donc parole d'épouser Dieu le pére.*

A la mort du roi, elle se retira entiérement à Saint-Cyr. Ce qui peut surprendre, c'est que Louis XIV ne lui avait rien assûré. Il la recommanda seulement au duc d'Orleans. Elle ne voulut qu'une pension de quatre-vingt-mille livres, qui lui fut éxactement païée jusqu'à sa mort, arrivée en 1719 le 15 d'Avril. On a trop affecté d'oublier dans son épitaphe le nom de Scarron : ce nom n'est point aviliſſant, & l'omiſſion ne sert qu'à faire penser qu'il peut l'être.

La cour fut moins vive & plus sérieuse, depuis que le roi commença è menèr avec madame de Maintenon une vie plus retirée ; & la maladie considérable, qu'il eut en 1686, contribua encor à lui ôter le goût de ces fêtes galantes, qui avaient jusques-là signalé presque toutes ses années. Il fut attaqué d'une fistule dans le dernier des intestins. L'art de la chirurgie, qui fit sous ce regne plus de progrès que dans tout le reste de l'Europe, n'était pas encor familiarisé avec cette maladie. Le cardinal de Richelieu en était mort, faute d'avoir été bien traité. Le dan-

danger du roi émut toute la France. Les églises furent remplies d'un peuple innombrable, qui demandait la guérison de son roi, les larmes aux yeux. Ce mouvement d'un attendrissement général fut presque semblable à ce qui s'est passé de nos jours, lorsque son successeur fut en danger de mort à Metz en 1744. Ces deux époques apprendront à jamais aux rois, ce qu'ils doivent à une nation qui fait aimèr ainsi.

Dès que Louis XIV ressentit les premiéres atteintes de ce mal, son premier chirurgien Félix alla dans les hôpitaux chercher des malades, qui fussent dans le même péril ; il consulta les meilleurs chirurgiens ; il inventa avec eux des instrumens, qui abrégeaient l'opération, & qui la rendaient moins douloureuse. Le roi la suffrit sans se plaindre. Il fit travailler ses ministres auprès de son lit le jour même ; & afin que la nouvelle de son danger ne fit aucun changement dans les cours de l'Europe, il donna audiance le lendemain aux ambassadeurs. A ce courage d'esprit se joignait la magnanimité avec laquelle il récompensa Felix : il lui donna une terre, qui valait alors plus de cinquante-mille écus.

Depuis ce tems, le roi n'alla plus aux spectacles. La Dauphine de Baviére, de-

venuë mélancolique & ataquée d'une maladie de langueur qui la fit enfin mourir en 1690, se refusa à tous les plaisirs, & resta obstinément dans son appartement. Elle aimait les lettres; elle avait même fait des vers; mais dans sa mélancolie, elle n'aimait plus que la solitude.

Ce fut le couvent de Saint-Cyr, qui ranima le goût des choses d'esprit. Madame de Maintenon pria Racine, qui avait renoncé au théatre pour le Jansénisme & pour la cour, de faire une tragédie qui pût être représentée par ses éléves. Elle voulait un sujet tiré de la bible. Racine composa Esthèr Cette piéce, aiant d'abord été jouée dans la maison de Saint-Cyr, le fut ensuite plusieurs fois à Versailles devant le roi dans l'hivèr de 1689. Des prélats, des Jésuites, s'empressaient d'obtenir la permission de voir ce singulier spectacle. Il me paraît remarquable, que cette piéce eut alors un succès universel; & que deux ans après, Athalie jouée par les mêmes personnes, n'en eut aucun. Ce fut tout le contraire, quand on joua ces piéces à Paris, longtems après la mort de l'auteur & après le tems des partialités. Athalie représentée en 1717, fut reçuë comme elle devait l'être, avec transport; & Esthèr en 1721 n'inspira que de la froideur & ne

reparut

reparût plus. Mais alors il n'y avait plus de courtisans, qui reconnussent avec flatteries Esthèr dans madame de Maintenon, & avec malignité Vasthi dans madame de Montespan, Aman dans monsieur de Louvois, & surtout les Huguenots persécutés par ce ministre, dans la proscription des Hébreux. Le public impartial ne vit qu'une aventure sans intérêt & sans vraisemblance ; un roi insensé, qui a passé six mois avec sa femme sans savoir qui elle est, & qui aiant sans le moindre prétexte donné ordre de faire égorger toute une nation, fait ensuite pendre son favori tout aussi legérement. Mais malgré le vice du sujet, trente vers d'Esthèr valent mieux que beaucoup de tragédies, qui ont eû de grands succès.

Ces amusemens ingénieux recommencérent, pour l'éducation d'Adelaïde de Savoie ducheſſe de Bourgogne, amenée en France à l'âge de onze ans.

C'est une des contradictions de nos mœurs, que d'un côté on ait laissé un reste d'infamine attaché aux spectacles publics, & que de l'autre on ait regardé ces représentations comme l'éxercice le plus noble & le plus digne des personnes roiales. On éleva un petit théatre dans l'apartement de madame de Maintenon. La ducheſſe de Bourgogne, le duc d'Orléans,

y jouaient avec les perſonnes de la cour qui avaient le plus de talens. Le fameux acteur Baron leur donnait des leçons, & jouait avec eux. La pluſpart des tragédies de Duché, valet de chambre du roi, furent compoſés pour ce théatre ; & l'abbé Genêt, aumonier de la ducheſſe d'Orléans, en faiſait pour la ducheſſe du Maine, que cette princeſſe & ſa cour repréſentaient.

Ces occupations formaient l'éſprit & animaient la ſociété. Comment le marquis de la Fare peut-il dire dans ſes mémoires, que *depuis la mort de madame, ce ne fut que jeu, confuſion & impoliteſſe?* On jouait beaucoup dans les voiages de Marli & de Fontainbleau, mais jamais chez madame de Maintenon ; & la cour fut en tout tems le modéle de la plus parfaite politeſſe. La ducheſſe d'Orleans alors ducheſſe de Chartres, la ducheſſe du Maine, la princeſſe de Conti, madame la Ducheſſe, démentaient bien ce que le marquis de la Fare avance. Cet homme, qui dans le commerce était de la plus grande indulgence, n'a preſque écrit qu'une ſatire. Il était mécontent du gouvernement : il paſſait ſa vie dans une ſociété qui ſe faiſait un mérite de condamner la cour ; & cette ſociété fit d'un homme très aimable, un hiſtorien quelquefois injuſte.

Ni lui, ni aucun de ceux qui ont trop censuré Louis XIV, ne peuvent disconvenir, qu'il ne fût jusqu'à la journée d'Hochstet, le seul puissant, le seul magnifique, le seul grand presque en tout genre. Car quoiqu'il y eût des héros comme Jean Sobieski & des rois de Suéde, qui affaçassent en lui le guerrier, personne n'effaça le monarque. Il faut avouèr encor, qu'il soûtint ses malheurs & qu'il les répara. Il a eû des défauts ; il a fait des fautes : mais ceux qui le condannent, l'auraient-ils égalé, s'ils avaient été à sa place ?

La ducheſſe de Bourgogne croiſſait en graces & en mérite. Les éloges, qu'on donnait à sa sœur en Espagne, lui inspirérent une émulation qui redoubla en elle le talent de plaire. Ce n'était pas une beauté parfaite : mais elle avait le regard tel que son fils, un grand air, une taille noble. Ces avantages étaient embellis par son esprit, & plus encor par l'envie extrême de mériter les suffrages de tout le monde. Elle était, comme Henriette d'Angleterre, l'idole & le modéle de la cour, avec un plus haut rang : elle touchait au trône : la France attendait du duc de Bourgogne un gouvernement, tel que les sages de l'antiquité en imaginérent, mais dont l'austérité serait tempérée par

les

les graces de cette princeſſe, plus faites encor pour être ſenties que la philoſophie de ſon époux. Le monde ſait, comme toutes ces eſpérances furent trompées. Ce fut le ſort de Louis XIV, de voir périr en France toute ſa famille par des morts prématurées ; ſa femme à quarante-cinq ans, ſon fils unique à cinquante ; & un an après que nous eûmes perdu ſon fils, nous vîmes ſon petit-fils le dauphin duc de Bourgogne, la dauphine ſa femme, leur fils aîné le duc de Bretagne, portés à Saint-Denis dans le même char, au mois d'Avril 1712 ; tandis que le dernier de leurs enfans, monté depuis ſur le trône, était dans ſon berceau aux portes de la mort. Le duc de Berri, frére du duc de Bourgogne, les ſuivit deux ans après ; & ſa fille, dans le même tems, paſſa du berceau au circueil.

Ce tems de déſolation laiſſa dans les cœurs une impreſſion ſi profonde, que dans la minorité de Louis XV j'ai vu pluſieurs perſonnes, qui ne parlaient de ces pertes qu'en verſant des larmes. Le plus à plaindre de tous les hommes, au milieu de tant de morts precipitées, était celui qui ſemblait devoir hériter bientôt du roiaume.

Ces mêmes ſoupçons, qu'on avait eûs à la mort de madame & à celle de Ma-

rie-Louiſe reine d'Eſpagne, ſe réveillérent avec une fureur qui n'a point d'éxemple. L'excès de la douleur publique aurait preſque excuſé la calomnie, ſi elle avait été excuſable. Il y avait du délire à penſer, qu'on eût pu faire périr par un crime tant de perſonnes roiales, en laiſſant vivre le ſeul qui pouvait les vanger. La maladie, qui emporta le dauphin de Bourgogne, ſa femme & ſon fils, était une rougeole pourprée épidémique. Ce mal fit périr à Paris en moins d'un mois plus de cinq-cent perſonnes, monſieur le duc de Bourbon petit-fils du prince de Condé, le duc de la Trimouille, madame de la Vrilliére, madame de Liſtenai, en furent attaqués à la cour. Le marquis de Gondrin, fils du duc d'Antin, en mourut en deux jours. Sa femme, depuis comteſſe de Toulouſe, fut à l'agonie. Cette maladie parcourut toute la France. Elle fit périr en Lorraine les aînés de ce duc de Lorraine François, deſtiné à être un jour empereur & à relever la maiſon d'Aûtriche.

Cependant, ce fut aſſez qu'un médecin nommé Boudin, homme de plaiſir, hardie & ignorant, eût proféré ces paroles: „ nous n'entendons rien à de pareilles „ maladies.“ C'en fut aſſez, dis-je, pour que la calomnie n'eût point de frein.

Un

Un prince avait un laboratoire, & étudiait la chimie ainſi que beaucoup d'autres arts : c'était une preuve ſans replique. Le cri public était affreux. Il faut en avoir été témoin pour le croire. Pluſieurs écrits & quelques malheureuſes hiſtoires de Louis XIV éterniſeraient les ſoupçons, ſi des hommes inſtruits ne prenaient ſoin de les détruire. J'oſe dire, que frapé de tout tems de l'injuſtice des hommes, j'ai fait bien des recherches pour ſavoir la vérité. Voici ce que m'a répété pluſieurs fois le marquis de Canillac, l'une des plus honnêtes hommes du roiaume, intimement attaché à ce prince ſoupçonné, dont il eut depuis beaucoup à ſe plaindre. Le marquis de Canillac, au milieu de cette clameur publique, va le voir dans ſon palais. Il le trouve étendu à terre, verſant des larmes, aliéné par le déſeſpoir. Son chimiſte Homberg court ſe rendre à la Baſtille, pour ſe conſtituer priſonnier : mais on n'avait point d'ordre de le recevoir ; on le refuſe. Le prince (qui le croirait !) demande lui-même, dans l'excès de ſa douleur, à être mis en priſon ; il veut que des formes juridiques éclairciſſent ſon innocence ; ſa mére demande avec lui cette juſtification cruelle. La lettre de cachet s'expédie ; mais elle n'eſt point ſignée : & le mar-

marquis de Canillac, dans cette émotion d'esprit conserva seul assez de sang-froid, pour sentir les conséquences d'une démarche si désespérée. Il fit que la mére du prince s'opposa à cette lettre de cachet ignominieuse. Le monarque qui l'accordait, & son neveu qui la demandait, étaient également malheureux.

Louis XIV dévorait sa douleur en public : il se laissa voir à l'ordinaire. Mais en secret les ressentimens de tant de malheurs le pénétraient & lui donnaient des convulsions. Il éprouvait toutes ces pertes domestiques à la suite d'une guerre malheureuse, avant qu'il fût assûré de la paix, & dans un tems où la misére désolait le roiaume. On ne le vit pas succombèr un moment à ses afflictions.

Le reste de sa vie fut triste. Le dérangement des finances, auquel il ne put remédier, aliéna les cœurs. Sa confiance entiére pour le pére le Tellier, homme trop violent, acheva de les révolter. C'est une chose trés remarquable, que le public, qui lui pardonna toutes ses maîtresses, ne lui pardonna pas son confesseur. Il perdit les trois derniéres années de sa vie, dans l'esprit de la plus part de ses sujets, tout ce qu'il avait fait de grand & de mémorable.

Privé de presque tous ses enfans, sa ten-

tendreſſe, qui redoublait pour le duc du Maine & pour le comte de Toulouſe ſes fils légitimés, le porta à leur donnèr en 1715, les droits, les honneurs, le rang, le nom de princes du ſang, par un édit qui fut enregiſtré ſans aucune remontrance. Il aſſûrait, par cet édit, la couronne à leur maiſon, au défaut de tous les princes du ſang de France; & tempérait ainſi par la loi naturelle, la ſévérité des loix poſitives, qui privent les enfans nés hors du mariage, de tous droits à la ſucceſſion paternelles. Les rois diſpenſent de cette loi. Il crut pouvoir faire pour ſon ſang, ce qu'il avait fait en faveur de pluſieurs de ſes ſujets. Il crut ſurtout pouvoir établir pour deux de ſes enfans, ce qu'il avait fait paſſer au parlement ſans oppoſition, pour les princes de la maiſon de Lorraine. Cependant on murmura. Le procès, que les princes du ſang intentérent depuis aux princes légitimés eſt connu. Ceux-ci ont conſervé pour leurs perſonnes & pour leurs enfans les honneurs donnés par Louis XIV. Ce qui regarde leur poſtérité dépendra du tems, du mérite & de la fortune.

Louis XIV fut attaqué vers le milieu du mois d'août 1715, au retour de Marli, de la maladie qui termina ſes jours. Ses jam-

jambes s'enflérent ; la gangréne commença à ſe manifeſter. Le comte de Stairs ambaſſadeur d'Angleterre paria, ſelon le génie de ſa nation, que le roi ne paſſerait pas le mois de Septembre. Le duc d'Orléans, qui au voiage de Marli avait été abſolument ſeul, eut alors toute la cour auprès de ſa perſonne. Un empirique, dans les derniers jours de la maladie du roi, lui donna un élixir qui ranima ſes forces. Il mangea, & l'empirique, affûra qu'il guérirait. La foule, qui entourait le duc d'Orléans, diminua dans le moment. „ Si le roi mange une ſecon- „ de fois, dit le duc d'Orléans, nous n'au- „ rons plus perſonne.“ Mais la maladie était mortelle. Les meſures étaient priſes, pour donner la régence abſoluë au duc d'Orleans. Le roi ne la lui avait laiſſée que très limitée par ſon teſtament dépoſé au parlement ; ou pluſtôt, il ne l'avait établi que chef d'un conſeil de régence, dans lequel il n'aurait que la voix prépondérante. Cependant il lui dit : *je vous ai conſervé tous les droits que vous donne votre naiſſance.* C'eſt qu'il ne croiait pas, qu'il y eût de loi fondamentale qui donnât dans une minorité un pouvoir ſans bornes à l'héritier préſomptif du roiaume. Cette autorité ſuprême, dont on peut abuſer, eſt dangereuſe ; mais l'autorité par-

partagée l'eſt encor d'avantage. Il crut qu'aiant été ſi bien obéi pendant ſa vie, il le ſerait après ſa mort, & ne ſe ſouvenait pas qu'on avait caſſé le teſtament de ſon pére.

D'ailleurs perſonne n'ignore avec quelle grandeur d'ame il vit approcher la mort, diſant à madame de Maintenon : *j'avais cru qu'il était plus difficile de mourir*; diſant à ſes domeſtiques : *pourquoi pleurez vous? m'avez vous cru immortel?* donnant tranquilement ſes ordres ſur beaucoup de choſes & même ſur ſa pompe funébre. Quiconque a beaucoup de témoins de ſa mort, meurt toûjours avec courage. Louis XIII, dans ſa derniére maladie, avait mis en muſique le *de profundis*, qu'on devait chanter pour lui. Le courage d'eſprit avec lequel Louis XIV vit ſa fin, fut dépouillé de cette oſtentation répanduë ſur toute ſa vie. Ce courage alla juſqu'à avouer ſes fautes. Son ſucceſſeur a toûjours conſervé écrites au chevet de ſon lit, les paroles remarquables que ce monarque lui dit, en le tenant ſur ſon lit entre ſes bras : ces paroles ne ſont point telles, qu'elles ſont rapportées dans toutes les hiſtoires. Les voici fidélement copiées : " vous „ allez être bientôt roi d'un grand roiau- „ me. Ce que je vous recommande plus

„ fortement, eſt de n'oublier jamais les „ obligations que vous avez à Dieu. Sou- „ venez-vous que vous lui devez tout ce „ que vous êtes. Tâchez de conſerver la „ paix avec vos voiſins. J'ai trop aimé „ la guerre : ne m'imitez pas en cela, non „ plus que dans les trop grandes dépen- „ ſes que j'ai faites. Prenez conſeil en „ toutes choſes & cherchez à connaître „ le meilleur pour le ſuivre toûjours. „ Soulagez vos peuples le pluſtôt que vous „ le pourrez, & faites ce que j'ai eû „ le malheur de ne pouvoir faire moi- „ même.

Il eſt à croire que ces paroles n'ont pas peu contribué, trente ans après, à cette paix que Louis XV a donnée à ſes ennemis ; dans laquelle on a vû un roi victorieux rendre toutes ſes conquêtes pour tenir ſa parole, rétablir tous ſes alliés, & devenir l'arbitre de l'Europe par ſon déſintéreſſement plus encor que par ſes victoires.

Quoique la vie & la mort de Louis XIV euſſent été glorieuſes, il ne fut pas auſſi regretté qu'il le méritait. L'amour de la nouveauté, l'approche d'un tems de minorité où chacun ſe figurait une fortune, l'affaire de la *conſtitution* qui aigriſſait les eſprits ; tout fit recevoir la nouvelle de ſa mort avec un ſentiment qui allait

allait plus loin que l'indifférence. Nous avons vu ce même peuple, qui en 1686 avait demandé au ciel avec larmes la guériſon de ſon roi malade, ſuivre ſon convoi funébre avec des démonſtrations bien différentes. On prétend que la reine ſa mére lui avait dit un jour dans ſa grande jeuneſſe : *mon fils, reſſemblez à votre grand-pére & non pas à votre pére.* Le roi en aiant demandé la raiſon: *c'eſt*, dit-elle, *qu' à la mort de Henri IV on pleurait, & qu'on a ri à celle de Louis XIII.* Quoiqu'il en ſoit, il paraît que le tems, qui meurit les opinions des hommes, a mis le ſceau à ſa réputation ; & malgré tout ce qu'on a écrit contre lui, on ne prononcera point ſon nom ſans reſpect, & ſans avoir l'idée d'un ſiécle à jamais mémorable.

Si on le conſidére dans ſa vie privée, on le voit bon fils ſans vouloir que ſa mére gouverne, bon mari même ſans être jamais fidéle, bon pére, bon maître, & toûjours aimable avec dignité.

J'ai déja remarqué * ailleurs, qu'il ne prononça jamais les paroles qu'on lui fait dire, lorſque le premier gentil-homme de

* Tout cela eſt tiré des anecdotes imprimées parmi les mélanges du même auteur, & fonduës dans cette hiſtoire.

de la chambre & le grand maître de la garderobe se disputaient l'honneur de le servir : *qu'importe lequel de mes valets me serve.* Un discours si grossier ne pouvait partir d'un homme aussi poli & aussi attentif qu'il l'était, & ne s'accordait guères avec ce qu'il lui dit un jour en effet au sujet de ses dettes : *que ne parlez-vous à vos amis ?* Mot bien différent, qui par lui même valait beaucoup, & qui fut accompagné d'un don de cinquante-mille écus.

Il n'est pas même vrai, qu'il ait écrit au duc de la Rochefoucault : „ je vous fais „ mon compliment comme votre ami, „ sur la charge de grand-maître de la „ garderobe, que je vous donne comme „ votre roi.“ Les historiens lui font honneur de cette lettre. C'est ne pas sentir combien il est peu délicat, combien même il est dur de dire à celui dont on est le maître, qu'on est son maître. Cela serait à sa place, si on écrivait à un sujet qui aurait été rebelle : c'est ce que Henri quatre aurait pu dire au duc de Maienne avant l'entiére réconciliation. Le secretaire du cabinet *Rose* écrivit cette lettre ; & le roi avait trop de bon goût pour l'envoier. C'est ce bon goût qui lui fit supprimer les inscriptions fastueuses, dont Charpentier de l'académie Française avait chargé les tableaux de *Le Brun* dans la ga-

lerie de Verſailles ; *l'incroiable paſſage du Rhin, la merveilleuſe priſe de Valenciennes*, &c. Le roi ſentit que la priſe de Valenciennes, le paſſage du Rhin, diſaient davantage. Charpentier avait eû raiſon d'orner d'inſcriptions en notre langue les monumens de notre patrie ; la flatterie ſeule avait nui à l'éxecution.

On a recueilli quelque réponſes, quelques mots de ce prince, qui ſe réduiſent à très peu de choſe. On prétend, que quand il réſolut d'abolir en France le Calviniſme, il dit : „ mon grand-pére aimait „ les Huguenots & ne les craignait pas ; „ mon pére ne les aimait point & les „ craignait : moi je ne les aime ni ne les „ crainds.

Il s'exprimait toûjours noblement & avec préciſion, s'étudiant en public à parler comme à agir en ſouverain. Lorſque le duc d'Anjou partit pour aller régner en Eſpagne, il lui dit, pour marquer l'union qui allait déſormais joindre les deux nations : *il n'y a plus de Pirénées*.

Louis XIV avait dans l'eſprit plus de juſteſſe & de dignité, que de ſaillies ; & d'ailleurs on n'éxige pas qu'un roi diſe des choſes mémorables, mais qu'il en faſſe.

Ce qui eſt néceſſaire à tout homme en place, c'eſt de ne laiſſer ſortir perſonne mécontent de ſa préſence, & de ſe rendre

dre agréable à tous ceux qui l'approchent. On ne peut faire du bien à tout moment, mais on peut toûjours dire des choſes qui plaiſent. Il s'en était fait une heureuſe habitude. C'était entre lui & ſa cour un commerce continuel, de tout ce que la majeſté peut avoir de graces ſans jamais ſe dégrader, & de tout ce que l'empreſſement de ſervir & de plaire peut avoir de fineſſe, ſans l'air de la baſſeſſe. Il était, ſurtout avec les femmes, d'une attention & d'une politeſſe qui augmentait encor celle de ſes courtiſans ; & il ne perdit jamais l'occaſion de dire aux hommes de ces choſes, qui flattent l'amour propre en excitant l'émulation, & qui laiſſent un long ſouvenir.

Un jour madame la ducheſſe de Bourgogne encor fort jeune, voiant à ſon ſouper un officier qui était très laid, plaiſanta beaucoup & trés haut ſur ſa laideur : " je le trouve, madame, (dit „ le roi encor plus haut) un des plus „ beaux hommes de mon roiaume ; car „ c'eſt un des plus braves.

Le comte de Marivaux lieutenant-général, homme un peu brutal & qui n'avait pas adouci ſon caractére dans la cour même de Louis XIV, avait perdu un bras dans une action, & ſe plaignait au roi qui l'avait pourtant récompenſé,

autant qu'on le peut faire pour un bras cassé : „ je voudrais avoir perdu aussi „ l'autre, dit-il, & ne plus servir votre „ majesté. „ *J'en serais bien fâché pour vous & pour moi*, lui repondit Louis XIV : & ce discours fut suivi d'une grace qu'il lui accorda. Il était si éloigne de dire des choses désagréables, qui sont des traits mortels dans la bouche d'un prince, qu'il ne se permettait pas même les plus innocentes & les plus douces railleries ; tandis que des particuliers en font tous les jours de si cruelles & de si funestes.

Il se plaisait & se connaissait à ces choses ingénieuses, aux impromptus, aux chansons agréables ; & quelquefois même il faisait sur le champ de petites parodies sur les airs qui étaient en vogue, comme celle-ci :

Chez mon cadet de frére,
Le chancelier serrant
N'est pas trop nécessaire ;
Et le sage boifrand
Est celui qui sait plaire.

& cette autre, qu'il fit en congédiant un jour le conseil :

Le conseil à ses yeux a beau se pré-
senter ;

Si

Sitôt qu'il voit sa chienne, il quitte
tout pour elle
Rien ne peut l'arrêter,
Quand la chasse l'appelle.

Ces bagatelles servent au moins à faire voir, que les agrémens de l'esprit faisaient un des plaisirs de sa cour, qu'il entrait dans ces plaisirs; & qu'il savait dans le particulier vivre en homme, aussi bien que représenter en monarque sur le théatre du monde.

Sa lettre à l'archévêque de Rheims au sûjet du marquis de Barbésieux, quoiqu'écrite d'un stile extrémement négligé, fait plus d'honneur à son caractére, que les pensées les plus ingénieuses n'en auraient fait à son esprit. Il avait donné à ce jeune homme la place de secretaire d'état de la guerre, qu'avait eû le marquis de Louvois son pére. Bientôt mécontent de la conduite de son nouveau secretaire d'état, il veut le corriger sans le trop mortifier. Dans cette vuë il s'adresse à son oncle l'archévêque de Rheims; il le prie d'avertir son neveu. C'est un maître instruit de tout, c'est un pére qui parle.

„ Je sai, dit-il, ce que je dois à la „ mémoire de monsieur de Louvois; „ mais si votre neveu ne change de con„ duite, je serai forcé de prendre un

», parti. J'en ſerai fâché ; mais il en fau-
», dra prendre un. Il a des talens ; mais il
», n'en fait pas un bon uſage. Il donne
», trop ſouvent à ſouper aux princes, au
», lieu de travailler ; il néglige les affai-
», res pour ſes plaiſirs ; il fait attendre
», trop long-tems les officiers dans ſon
», antichambre ; il leur parle avec hau-
», teur, & quelquefois avec dureté.

Voilà ce que ma mémoire me fournit de cette lettre que j'ai vuë autrefois en original. Elle fait bien voir, que Louis XIV n'était pas gouverné par ſes miniſtres comme on l'a cru, & qu'il ſavait gouverner ſes miniſtres.

Il aimait les louanges ; & il eſt à ſouhaiter qu'un roi les aime, parce qu'alors il s'efforce de les mériter. Mais Louis XIV ne les recevait pas toûjours, quand elles etaient trop fortes. Lorſque notre académie, qui lui rendait toûjours compte des ſujets qu'elle propoſait pour ſes prix, lui fit voir celui-ci *quelle eſt de toutes les vertus du roi, celle qui mérite la préference ?* Le roi rougit, & ne voulut pas qu'un tel ſujet fût traité. Il ſouffrit les prologues de Quinaut ; mais c'était dans les plus beaux jours de ſa gloire, dans le tems où l'ivreſſe de la nation excuſait la ſienne. Virgile & Horace par reconnaiſſance ; & Ovide par

une

une indigne faibleſſe, prodiguérent à Auguſte des éloges plus forts, & (ſi on ſonge aux proſcriptions) bien moins mérités.

Le duc d'Antin ſe diſtingua dans ce ſiécle par un art ſingulier, non pas de dire des choſes flatteuſes, mais d'en faire. Le roi va coucher à Petit-Bourg: il y critique une grande allée d'arbres, qui cachait la vuë de la riviére. Le duc d'Antin la fait abattre pendant la nuit. Le roi, à ſon réveil, eſt étonné de ne plus voir ces arbres qu'il avait condannés. *C'eſt parce que votre majeſté les a condannés, qu'elle ne les voit plus*, répond le duc.

Nous avons auſſi rapporté ailleurs, que le même homme aiant remarqué qu'un bois aſſez grand au bout du canal de Fontainebleau déplaiſait au roi, il prit le moment d'une promenade, & tout étant préparé, il ſe fit donner un ordre de couper ce bois, & on le vit dans l'inſtant abattu tout entier. Ces traits ſont d'un courtiſan ingénieux, & non pas d'un flatteur.

On a accuſé Louis XIV d'un orgueil inſupportable, parce que les baſes de ſes ſtatuës, à la place des victoires & à celle de Vendôme, ſont entourées d'eſclaves en chaînes. Mais ce n'eſt point lui qui fit ériger ces ſtatuës. Celle de la place des victoires eſt le monument da la grandeur

d'ame & de la reconnaiſſance du premier maréchal de la feuillade pour ſon maître. Il y dépenſa cinq-cent-mille livres, qui font près d'un million aujourd'hui ; & la ville en ajoûta autant pour rendre la place réguliére. J'ai toûjours été révolté, contre l'injuſtice qui imputait à Louis XIV le faſte de cette ſtatuë, & contre l'indifference qui ne rend pas aſſez de juſtice à la magnanimité du maréchal.

On ne parlait que de ces quatre eſclaves ; mais ils figurent des vices domtés, encor plus que des nations vaincuës. Les duël aboli, l'héréſie détruite. Les inſcriptions le témoignent aſſez. Elles célébrent auſſi la jonction des mèrs, la paix de Nimégue, & ne parlent que de bienfaits ; & aucun de ces eſclaves n'a rien qui caractériſe les peuples vaincus par Louis XIV. D'ailleurs c'eſt un ancien uſage des ſculptures, de mettre des eſclaves aux pieds des ſtatuës des rois. Il vaudrait mieux y repréſenter des citoiens libres & heureux. Mais enfin on voit des eſclaves aux pieds du Clément Henri quatre, & de Louis XIII à Paris ; on en voit à Livourne ſous la ſtatuë de Ferdinand de Médicis, qui n'enchaîna aſſûrément aucune nation ; on en voit à Berlin ſous la ſtatuë d'un électeur, qui repouſſa

les

les Suédois, mais qui ne fit point de conquêtes.

Les Voisins de la France, & les Français eux-mêmes, ont rendu trés injustement Louis XIV responsable de cet usage. L'inscription, *viro immortali, à l'homme immortel*, a été traitée d'idolâtrie; comme si ce mot signifiait autre chose, que l'immortalité de sa gloire. L'inscription de Viviani, à sa maison de Florence.

Ædes à deo datæ,
Maison donnée par un dieu,

serait bien plus idolâtre: elle n'est pourtant qu'une allusion, au surnom de *dieu-donné*, & au vers de Virgile, *deus nobis hæc otia fecit.*

A l'égard de la statuë de la place Vendôme, c'est la ville qui l'a érigée. Le roi avait destiné les bâtimens de cette place, pour sa bibliothéque publique. La place était plus vaste; elle avait d'abord trois faces, qui étaient celles d'un palais immense, dont les murs étaient déja élevés. Lorsque le malheur des tems, en 1701, força la ville de bâtir des maisons de particuliers sur les ruines de ce palais commencé. Ainsi le Louvre n'a point été fini; ainsi la Fontaine & l'obélisque, que Colbert vou-

lait faire élever vis-à-vis le portail de Perrault, n'ont paru que dans les deſſeins ; ainſi le beau portail de Saint-Gervais eſt demeuré offuſqué ; & la pluſpart des monumens de Paris laiſſent des regrets.

La nation déſirait, que Louis XIV eût préféré ſon Louvre & ſa capitale au palais de Verſailles, que le duc de Créqui appellait un favori ſans mérite. La poſtérité admire avec reconnaiſſance, ce qu'on a fait de grand pour le public ; mais la critique ſe joint à l'admiration, quand on voit ce que Louis XIV a fait de ſuperbe & de défectueux pour ſa maiſon de campagne.

Il réſulte de tout ce qu'on vient de rapporter, que Louis XIV aimait en tout la grandeur & la gloire. Un prince, qui aiant fait d'auſſi grandes choſes que lui, ſerait encor ſimple & modeſte, ſerait le premier des rois, & Louis XIV le ſecond *.

S'il ſe repentit en mourant, d'avoir entrepris legérement des guerres, il faut convenir, qu'il ne jugeait pas par les événemens ; car de toutes ſes guerres, la plus juſte & la plus indiſpenſable, celle

* Paroles tirées des anecdotes ſur Louis XIV refonduës dans cette hiſtoire.

celle de 1701, fut la seule malheureuse.

Il eut de son mariage, outre *monseigneur*, deux fils & trois filles morts dans l'enfance. Ses amours furent plus heureux : il n'y eut que deux de ses enfans naturels qui moururent au berceau ; huit autres vécurent, furent légitimés, & cinq eurent postérité. Il eut encor d'une Demoiselle attachée à madame de Montespan, une fille non reconnuë, qu'il maria à un gentilhomme d'auprès de Versailles, nommée de la Queuë.

On soupçonna avec beaucoup de vraisemblance, une religieuse de l'abbaïe Demoret, d'être sa fille. Elle était extrémement basannée, & d'ailleurs lui ressemblait. Le roi lui donna vingt-mille écus de dot, en la plaçant dans ce couvent. L'opinion qu'elle avait de sa naissance, lui donnait un orgueil dont ses supérieures se plaignirent. Madame de Maintenon, dans un voiage de Fontainebleau, alla au couvent de Moret ; & voulant inspirer plus de modestie à cette religieuse, elle fit ce qu'elle put pour lui ôter l'idée qui nourissait sa fierté. " Madame, „ (lui dit cette personne) la peine „ que prend une dame de votre élé„ vation, de venir exprès ici me dire „ que je ne suis pas fille du roi, me

„ perſuade que je le ſuis.“ Le couvent de Moret ſe ſouvient encor de cette anecdote.

Tant de détails pourraient rebutér un philoſophe. Mais la curioſité, cette faibleſſe ſi commune aux hommes, ceſſe preſque d'en être une, quand elle a pour objet des tems & des hommes qui attirent les regards de la poſtérité.

CHA-

CHAPITRE VINGT-SEPTIE'ME.

Gouvernement intérieur : commerce : police : loix : discipline militaire : marine, &c.

ON doit cette justice aux hommes publics qui ont fait du bien à leur siécle, de regarder le point dont ils sont partis, pour mieux voir les changemens qu'ils ont faits dans leur patrie. La postérité leur doit une éternelle reconnaissance des éxemples qu'ils ont donnés, lors même qu'ils sont surpassés. Cette juste gloire est leur unique récompense. Il est certain que l'amour de cette gloire anima Louis XIV,

lorſque, commençant à gouverner par lui-même, il voulut réformer ſon roiaume, embellir ſa cour, & perfectionner les arts.

Non ſeulement il s'impoſa la loi de travailler réguliérement avec chacun de ſes miniſtres; mais tout homme connu pouvait obtenir de lui une audiance particuliére, & tout citoien avait la liberté de lui préſenter des requêtes & des projets. Les placets étaient reçus d'abord par un maître des requêtes, qui les rendait apoſtilles: ils furent dans la ſuite renvoiés aux bureaux des miniſtres. Les projets étaient éxaminés dans le conſeil, quand ils mêritaient de l'être; & leurs auteurs furent admis plus d'une fois à diſcuter leurs propoſitions avec les miniſtres, en préſence du maître. Ainſi on vit entre le trône & la nation une correſpondance qui ſubſiſta, malgré le pouvoir abſolu.

Louis XIV ſe forma & s'accoûtuma lui-même au travail; & ce travail ètait d'autant plus pénible, qu'il était nouveau pour lui, & que la ſéduction des plaiſirs pouvait aiſément le diſtraire. Il écrivit les premiéres dépêches à ſes ambaſſadeurs. Les lettres les plus importantes furent ſouvent depuis minutées de ſa main; & il n'y en eut aucune écrite en ſon nom, qu'il ne ſe fit lire.

A peine Colbert, après la chûte de Fouquet, eut-il rétabli l'ordre dans les finances, que le roi remit aux peuples tout ce qui était dû d'impots, depuis 1647 jusqu'en 1656, & surtout trois millions de tailles. On abolit pour cinq-cent-mille écus par an de droits onéreux. Ainsi l'abbé de Choisi paraît, ou bien mal-instruit, ou bien injuste, quand il dit qu'on ne diminua point la recette. Il est certain, qu'elle fut diminuée par ces remises & augmentée par le bon ordre.

Les soins du premier président de Belliévre, aidés des libéralités de la duchesse d'Aiguillon & de plusieurs citoiens, avaient établi l'hôpital-général. Le roi l'augmenta & en fit élever dans toutes les villes principales du roiaume.

Les grands chemins, jusqu'alors impraticables, ne furent plus négligés; & peu-a-peu ils devinrent ce qu'ils sont aujourd'hui sous Louis XV, l'admiration des étrangers. De quelque côté qu'on sorte de Paris, on voiage à présent environ quarante lieuës, à quelques endroits près, dans des allées fermes, bordées d'arbres. Les chemins construits par les anciens Romains étaient plus durables, mais non pas plus spacieux & plus beaux.

Le génie de Colbert se tourna principalement vers le commerce, qui était faible-

faiblement cultivé, & dont les grands principes n'étaient pas connus. Les Anglais, & encor plus les Hollandais, faisaient par leurs vaisseaux presque tout le commerce de la France. Les Hollandais surtout chargeaient dans nos ports nos denrées, & les distribuaient dans l'Europe. Le roi commença, dès 1662, à exempter ses sujets d'une imposition nommée le droit de fret, que païaient tous les vaisseaux étrangers; & il donna aux Français toutes les facilités de transportèr eux-mêmes leurs marchandises à moins de frais. Alors le commerce maritime nâquit. Le conseil de commerce, qui subsiste aujourd'hui, fut établi; & le roi y présidait tous les quinze jours.

Les ports de Dunkerque & de Marseille furent déclareés francs; & bientôt cet avantage attira le commerce du levant à Marseille, & celui du nord à Dunkerque.

On forma une compagnie des Indes occidentales en 1664; & celle des grandes Indes fut établie la même année. Avant ce tems, il fallait que le luxe de la France fût tributaire de l'industrie Hollandaise. Les partisans de l'ancienne œconomie, timide, ignorante & resserrée, declamérent envain contre un commerce, dans lequel on échange sans cesse de l'argent

gent qui ne périrait pas, contre des effets qui se consomment. Ils ne faisaient pas réflection, que ces marchandises de l'Inde devenuës nécessaires auraient été païées plus chérement à l'étranger. Il est vrai, qu'on porte aux Indes orientales, plus d'espéces qu'on n'en retire & que par-là l'Europe s'appauvrit. Mais ces espéces viennent du Pérou & du Méxique; elles sont le prix de nos denrées portées à Cadix; & il reste plus de cet argent en France, que les Indes orientales n'en absorbent.

Le roi donna plus de six-millions de notre monnoie d'aujour'dui à la compagenie. Il invita les personnes riches à s'y intéresser. Les reines, les princes & toute la cour fournirent deux-millions numéraires de ce tems-là. Les cours supérieures donnérent douze-cent-mille livres, les financiers deux-millions, le corps des marchands six-cent-cinquante-mille livres. Toute la nation secondait son maître.

Cette compagnie a toûjours subsisté. Car encor que les Hollandais eussent pris Pontichéri en 1694, & que le commerce des Indes languît depuis ce tems, il a repris de nos jours une force nouvelle. Pontichéri est devenuë la rivale de Batavia; & cette compagnie des Indes, fondé

dée avec des peines extrêmes par le grand Colbert, reproduite de nos jours par des secousses singuliéres, est devenuë une des plus grandes ressources du roiaume. Le roi forma encor une compagnie du nord en 1669 : il y mit des fonds comme dans celle des Indes. Il parut bien alors que le commerce ne déroge pas, puisque les plus grandes maisons s'intéressaient à ces établissemens, à l'exemple du monarque.

La compagnie des Indes occidentales ne fut pas moins encouragée que les autres : le roi fournit le dixiéme de tous les fonds. Il donna trente francs par tonneau d'exportation, & quarante d'importation. Tous ceux qui firent construire des vaisseaux dans les ports du royaume, requirent cinq livres pour chaque tonneau que leur navire pouvait contenir.

On ne peut encor trop s'étonner, que l'abbé de Choisi ait censuré ces établissemens, dans ses mémoires qu'il faut lire avec défiance. Nous sentons aujourd'hui tout ce que le ministre Colbert fit pour le bien du roiaume ; mais alors on ne le sentait pas : il travaillait pour des ingrats, on lui fut à Paris beaucoup plus mauvais gré de la suppression de quelques rentes sur l'hôtel-de-ville acquises à vil prix depuis 1656, & du décri où tom-

tombérent les billets de l'épargne prodigués sous le précédent miniſtère, qu'on ne fût ſenſible au bien général qu'il faiſait. Il y avait plus de bourgeois que de citoiens. Peu de perſonnes portaient leurs vuës ſur l'avantage public. On ſait combien l'intérêt particulier faſcine les yeux, rétrécit l'eſprit & l'intérêt non ſeulement d'un commerçant, mais d'une compagnie, mais d'une ville. La réponſe groſſiére d'un marchand nommé Hazon (qui conſulté par ce miniſtre, lui dit : *vous avez trouvé la voiture renverſée d'un côté & vous l'avez renverſée de l'autre.*) était encor citée avec complaiſance dans ma jeuneſſe ; & cette anecdote ſe retrouve dans le Moréri. Il a fallu, que l'eſprit philoſophique introduit fort tard en France, ait réformé les préjugés du peuple, pour qu'on rendît enfin une juſtice entiére à la mémoire de ce grand homme. Il avait la même éxactitude que le duc de Sulli, & des vuës beaucoup plus étenduës. L'un ne ſavait que ménager ; l'autre ſavait faire de grands établiſſemens.

Preſque tout fut, ou réparé, ou crée de ſon tems. La réduction de l'intérêt au denier vingt, des emprunts du roi & des particuliers, fut la preuve ſenſible, en 1665, d'une abondante circulation. Il voulait enrichir la France & la peu-

pler.

pler. Les mariages dans les campagnes furent encouragés, par une éxemption de tailles pendant cinq années, pour ceux qui s'établiriant à l'âge de vingt ans; & tout pére de famille qui avait dix enfans, était éxemt pour toute sa vie, parce qu'il donnait plus à l'état par le travail de ses enfans, qu'il n'eût pu donner en paient la taille. Ce réglement aurait dû être à jamais sans atteinte.

Depuis l'an 1663 chaque année de ce ministére, jusqu'en 1672, fut marquée par l'établissement de quelque manufacture. Les draps fins, qu'on tirait auparavant d'Angleterre, de Hollande, furént fabriqués dans Abbeville. Le roi avançait au manufacturier deux-mille livres par chaque métier battant, outre des gratifications considérables. On compta dans l'année 1669, quarante-quatre-mille-deux-cent métiers en laine dans le roiaume. Les manufactures de soie perfectionnées produisirent un commerce de plus de cinquante-millions de ce tems-là; & non seulement l'avantage qu'on en tirait était beaucoup au dessus de l'achat des soins néceſſaires, mais la culture des meuriers mit les fabriquans en état de se passer des soies étrangéres pour la chaîne des étoffes.

On commença, dès 1666, à faire d'aussi

d'auſſi belles glaces qu'à Veniſe, qui en avait toûjours fourni toute l'Europe; & bientôt on en fit, dont la grandeur & la beauté n'ont pu jamais être imitées ailleurs. Les tapis de Turquie & de Perſe furent ſurpaſſés à la Savonnerie. Les tapiſſeries de Flandre cédérent à celles des Gobelins. Ce vaſte enclos des Gobelins était rempli alors de plus de huit-cent ouvriers; il y en avait trois-cent qu'on y logeait. Les meilleurs peintres dirigeaient l'ouvrage, ou ſur leurs propres deſſeins, ou ſur ceux des anciens maîtres d'Italie. Outre les tapiſſeries, on y fabriqua des ouvrages de rapport, eſpéce de moſaïque admirable; & l'art de la marquéterie fut pouſſé à ſa perfection.

Outre cette belle manufacture des tapiſſeries aux Gobelins, on en établit une autre à Beauvais. Le premier manufacturier eut ſix-cent ouvriers dans cette ville; & le roi lui fit préſent de ſoixante-mille livres.

Seize-cent filles furent occupées aux ouvrages de dentelles: on fit venir trente principales ouvriéres de Veniſe & deux-cent de Flandre; & on leur donna trente ſix mille livres pour les encourager.

Les fabriques des draps de Sédan, celles des tapiſſeries d'Aubuſſon, dégénérées & tombées, furent rétablies.

On

On ſait que le miniſtere acheta en Angleterre le ſecret de cette machine ingénieuſe, avec laquelle on fait les bas dix fois plus promtement qu'à l'aiguille. Le fèr-blanc, l'acier, la belle faïence, les cuirs maroquinés qu'on avait toûjours fait venir de loin, furent travaillés en France. Mais des Calviniſtes, qui avaient le ſecret du fèr-blanc & de l'acier, emportérent en 1686 ce ſecret avec eux; & firent partager cet avantage à des nations étrangéres.

Le roi achetait tous les ans pour environ quatre-cent-mille livres de tous les ouvrages de goût, qu'on fabriquait dans ſon roiaume; & il en faiſait dés préſens.

Is s'en fallait beaucoup, que la ville de Paris fût ce qu'elle eſt aujourd'hui. Il n'y avait ni clarté, ni ſûreté, ni propreté. Il falut pourvoir à ce nétoiement continuel des ruës, à cette illumination que cinq-mille fanaux forment toutes les nuits; paver la ville toute entiére; y conſtruire deux nouveaux ports; rétablir les anciens; faire veillèr une garde continuelle à pied & à cheval, pour la ſûreté des citoiens. Le roi ſe chargea de tout, en affectant des fonds à ces dépenſes néceſſaires. Il créa en 1667 un magiſtrat, uniquement pour veillèr à la police. La

plus-

pluspart des grandes villes de l'Europe ont à peine imité ces exemples longtems après ; mais aucune ne les a égalés. Il n'y a point de ville pavé comme Paris ; & Rome même n'eſt pas éclairée.

Tout commençait à tendre tellement à la perfection, que le ſecond lieutenant de police, qu'eut Paris, acquit dans cette place une réputation, qui le mit au rang de ceux qui ont fait honneur à ce ſiécle ; auſſi était-ce un homme capable de tout. Il fut depuis dans le miniſtére ; & il eût été bon général d'armée. La place de lieutenant de police était au deſſous de ſa naiſſance & de ſon mérite ; & cependant cette place lui fit un bien plus grand nom, que le miniſtére géné & paſſager, qu'il obtint ſur la fin de ſa vie.

On doit obſervèr ici, que monſieur d'Argenſon ne fut pas le ſeul, à beaucoup prés, de l'ancienne chevalerie, qui eût éxercé la magiſtrature. La France eſt près-que l'unique païs de l'Europe, où l'ancienne nobleſſe ait pris ſouvent le parti de la robe. Presque tous les autres états, par un reſte de barbarie gothique, ignorent encor qu'il y ait de la grandeur dans cette profeſſion.

Le roi ne ceſſa de bâtir au Louvre, à Saint-Germain, à Verſailles, depuis 1661.

Les

Les particuliers, à son exemple, élevèrent dans Paris mille édifices superbes & commodes. Le nombre s'en est accru tellement, que depuis les environs du palais roiale & ceux de Saint-Sulpice, il se forma dans Paris deux villes nouvelles, fort supérieures à l'ancienne. Ce fut en ce tems-la, qu'on inventa la commodité magnifique de ces carosses ornés de glaces & suspendus par des resorts; de sorte qu'un citoien de Paris se promenait dans cette grande ville avec plus de luxe, que les premiers triomphateurs romains n'allaient autrefois au Capitole. Cet usage, qui a commencé dans Paris, fut bientôt reçu dans toute l'Europe; & devenu commun, il n'est plus un luxe.

Louis XIV avait du goût pour l'architecture, pour les jardins, pour la sculpture; & ce goût était en tout dans le grand & dans le noble. Dès que le controuleur-général Colbert eût, en 1664, la direction des bâtimens, qui est proprement le ministre des arts, il s'appliqua à seconder les projets de son maître. Il falut d'abord travaillèr à achever le Louvre. François Mansard, l'un des plus grands architectes qu'ait eû la France, fut choisi pour construire les vastes édifices qu'on projettait. Il ne voulut pas s'en charger, sans avoir la liberté de refaire ce qui lui paraî-

paraîtrait défectueux dans l'éxécution. Cette défiance de lui-même, qui eût entraîné trop de dépenses, le fit exclure. On appela de Rome le cavalier Bernini, dont le nom était célébre par la colonnade qui entoure le parvis de Saint-Pierre, par la ſtatuë équeſtre de Conſtantin, par la Fontaine Navonne. Des équipages lui furent fournis pour ſon voiage. Il fut conduit à Paris, en homme qui venait honorer la France. Il reçut, outre cinq louis par jour pendant huit mois qu'il y reſta, un préſent de cinquante-mille écus, avec une penſion de deux-mille écus, & une de cinq-cent pour ſon fils. Cette généroſité de Louis XIV envers le Bernin, fut encor plus grande que la magnificence de François premier pour Raphaël. Le Bernin par reconnaiſſance fit depuis à Rome la ſtatue équeſtre du roi, qu'on voit à Verſailles. Mais quand il arriva à Paris avec tant d'appareil, comme le ſeul homme digne de travailler pour Louis XIV, il fut bien ſurpris de voir le deſſein de la façade du Louvre, du côté de Saint-Germain l'Auxerrois, qui devint bientôt après dans l'éxécution un des plus auguſtes monumens d'architecture, qui ſoient au monde. Claude Perrault avait donné ce deſſein, éxécuté par Louis le Vau & d'Orbay. Il inventa les machines, avec leſ-

quelles on transporta des pierres de cinquante-deux pieds de long, qui forment le frontispice de ce majestueux édifice. On va chercher quelquefois bien loin ce qu'on a chez soi. Aucun palais de Rome n'a une entrée comparable à celle du Louvre, dont on est redevable à ce Perrault, qu Boileau osa vouloir rendre ridicule. Ces vignes si renommées ne sont pas, de l'aveu des voiageurs, supérieures au seul château de *Maisons*, qu'avait bâti François Mansard à si peu de frais. Bernini fut magnifiquement récompensé & ne mérita pas ces récompenses : il donna seulement des desseins, qui ne furent pas éxécutés.

Le roi, en faisant bâtir ce Louvre dont l'achévement est tant désiré, en faisant une ville à Versailles près de ce château qui a coûté tant de millions, en bâtissant Trianon, Marli, & en faisant embellir tant d'autres édifices, fit élever l'observatoire, commencé en 1666, dès le tems qu'il établit l'académie des sciences. Mais le monument le plus glorieux par son utilité,, par sa grandeur & par ses difficultés, fut ce canal de Languedoc, qui joind les deux mèrs, & qui tombe dans le port de *Cette*, construit pour recevoir ses eaux. Tout ce travail fut commencé des 1664 ; & on le continua sans interruption

ruption jusqu'en 1681. La fondation des invalides & la chapelle de ce bâtiment la plus belle de Paris, l'établissement de Saint-cyr le dernier de tant d'ouvrages construits par ce monarque, suffiraient seuls pour faire benir sa mémoire. Quatre-mille soldats & un grand nombre d'officiers, qui trouvent dans l'un de ces grands asiles une consolation dans leur vieillesse & des secours pour leurs blessures & pour leurs besoins; deux-cent-cinquante filles nobles, qui reçoivent dans l'autre une éducation digne d'elles, sont autant de voix qui célébrent Louis XIV. L'établissement de Saint-Cyr sera surpassé par celui que Louis XV vient de former, pour élever cinq-cens-gentilshommes; mais loin de faire oublier Saint-Cyr, il en fait souvenir. C'est l'art de faire du bien, qui s'est perfectionné.

Louis XIV voulut en même tems faire des choses plus grandes & d'une utilité plus générale; mais d'une éxécution plus difficile; c'était de réformer les loix. Il y fit travailler le chancelier Séguier, les Lamoignon, les Talon, les Bignon, & surtout le conseillier d'état Pussort. Il assistait quelquefois à leurs assemblées. L'année 1667 fut à la fois l'époque de ses premiéres loix & de ses premiéres conquêtes. L'ordonnance civile parut d'a-

bord ; enſuite le corde des eaux & forêts ; puis des ſtatuts pour toutes les manufactures ; l'ordonnance criminelle ; le code du commerce ; celui de la Marine : tout cela ſe ſuivit preſque d'année en année. Il y eut même une juriſprudence nouvelle, établie en faveur des négres de nos colonies ; eſpéce d'hommes, que n'avait pas encor joui des droits de l'humanité.

Une connoiſſance approfondie de la juriſprudence n'eſt pas le partage d'un ſouverain. Mais le roi était inſtruit des loix principales ; il en poſſédait l'eſprit, & ſavait ou les ſoûtenir ou les mitigèr à propos. Il jugeait ſouvent les cauſes de ſes ſujets, non ſeulement dans le conſeil des ſecretaires d'état, mais dans celui qu'on appelle le conſeil des parties. Il y a de lui deux jugemens célébres, dans leſquels ſa voix décida contre lui-même.

Dans le premier en 1680, il s'agiſſait d'un proces entre lui & des particuliers de Paris qui avaient bâti ſur ſon fonds. Il voulut que les maiſons leur demeuraſſent, avec le fonds qui lui appartenait & qu'il leur céda.

L'autre regardait un Perſan nommé *Roupli*, dont les marchandiſes avaient été ſaiſies par les commis de ſes fermes en 1687. Il opina que tout lui fût rendu & y ajoûta un préſent de trois-mille écus.

Roupli

Reupli porta dans sa patrie son admiration & sa reconnoissance. Lorsque nous avons vu depuis à Paris l'ambassadeur persan *Mehemet Rizabeg*, nous l'avons trouvé instruit dès long-tems de ce fait par la renommée.

L'abolition des duëls fut un des plus grands services rendus à la patrie. Ces combats avaient été autorisés autrefois par les rois, par les parlemens même & par l'église ; & quoiqu'ils fussent défendus depuis Henri quatre, cette funeste coûtume subsistait plus que jamais. Le fameux combat des *la Frette*, de quatre contre quatre en 1663, fut ce qui détermina Louis XIV à ne plus pardonner. Son heureuse sévérité corrigea peu à peu notre nation, & même les nations voisines, qui se conformérent à nos sages coûtumes après avoir pris nos mauvaises. Il y a dans l'Europe cent fois moins de duëls aujourd'hui, que du tems de Louis XIII.

Législature de ses peuples, il le fut de ses armées. Il est étrange qu'avant lui on ne connût point les habits uniformes dans les troupes. Ce fut lui, qui la premiére année de son administration ordonna, que chaque régiment fût distingué par la couleur des habits ou par différentes marques ; réglement adopté bientôt par toutes les nations. Ce fut lui,

qui institua les brigadiers, & qui mit les corps dont la maison du roi est formée, sur le pied où ils sont aujourd'hui. Il fit une compagnie de Mousquetaires des gardes du cardinal Mazarin, & fixa à cinq-cent hommes le nombre des deux compagnies, auſquelles il donna l'habit qu'elles portent encore.

Sous lui plus de connétable, & après la mort du duc d'Epernon, plus de colonel-général de l'infanterie; ils étaient trop maîtres: il voulait l'être, & le devait. Le maréchal de Grammont, simple mestre de-camp des gardes-françaises sous le duc d'Epernon & prenant l'ordre de ce colonel-général, ne le prit plus que du roi, & fut le premier qui eut le nom de colonel des gardes. Il instalait lui-même ces colonels à la tête du régiment, en leur donnant de sa main un hausse-col doré avec une pique, et ensuite un esponton quand l'usage des piques fut aboli. Il institua les grenadiers, d'abord au nombre de quatre par compagnie dans le régiment du roi qui est de sa création; ensuite il forma une compagnie de grenadiers dans chaque régiment d'infanterie; il en donna deux aux gardes-françaises, qui maintenant en ont trois. Il augmenta beaucoup le corps des dragons, & leur donna un colonel-général. Il ne faut pas oublier l'établissement

des

des haras en 1667. Ils étaient abſolument abandonnés auparavant ; & ils furent d'une grande reſſorce, pour remonter la cavalerie.

L'uſage de la baionette au bout du fuſil, eſt de ſon inſtitution. Avant lui on s'en ſervait quelquefois ; mais il n'y avait que quelques compagnies, qui combattiſſent avec cette arme. Point d'uſage uniforme, point d'éxercice: tout était abandonné à la volonté du général. Les piques paſſaient pour l'arme la plus redoutable. Le premier régiment, qui eut des baionnettes & qu'on forma à cet éxercice, fut celui des fuſiliers, établi en 1671.

La maniére dont l'artillerie eſt ſervie aujourd'hui, lui eſt duë toute entiére. Il en fonda des écoles à Douai, puis à Metz & à Straſbourg: & le régiment d'artilleris s'eſt vu enfin rempli d'officiers, preſque tous capables de bien conduire un ſiége. Tous les magazins du roiaume étaient pourvus, & on y diſtribuait tous les ans huit-cent milliers de poudre. Il forma un régiment de bombardiers & un de houſards: avant lui on ne connaiſſait les houſards que chez les ennemis.

Il établit en 1688 trente régimens de milice, fournis & équipés par les communautés. Ces milices s'éxerçaient à la

guerre, sans abandonner la culture des campagnes.

Des compagnies de cadets furent entretenuës dans la plusparт des places frontiéres : Ils y apprénaient les mathématiques, le dessein & tous les éxercices, & faisaient les fonctions de soldats. Cette institution dura dix années. On se lassa enfin de cette jeunesse, trop difficile à discipliner. Mais le corps des ingénieurs, que le roi forma & auquel il donna les réglemens qu'il suit encore, est un établissement à jamais durable. Sous lui l'art de fortifier les places fut porté à la perfection, par le maréchal de Vauban & ses éléves, qui surpassérent le comte de Pagan. Il construisit ou répara cent-cinquante places de Guerre.

Pour soûtenir la discipline militaire, il créa des inspecteurs-généraux, ensuite des directeurs, qui rendirent compte de l'état des troupes ; & on voiait par leur rapport, si les commissaires des Guerres avaient fait leur devoir.

Il institua l'ordre de Saint-Louis, récompense honorable, plus briguée souvent que la fortune. L'hôtel des invalides mit le comble aux soins qu'il prit, pour mériter d'être bien servi.

C'est par de tels soins, que dès l'an 1672 il eut cent quatre-vingt-mille hommes

mes de troupes réglées, & qu'augmentant ſes forces à meſure que le nombre & la puiſſance de ſes ennemis augmentaient, il eut enfin juſqu'à quatre-cent-cinquante-mille hommes en armes, en comptant les troupes de la marine.

Avant lui on n'avait point vû de ſi fortes armées. Ses ennemis lui en oppoſérent à peine d'auſſi conſidérables ; mais il falait qu'ils fuſſent réunis. Il montra ce que la France ſeule pouvait ; & il eut toûjours, ou de grands ſuccès, ou de grandes reſſources.

Cette même attention qu'il eut à former des armées de terre nombreuſes & bien diſciplinées, même avant d'être en guerre, il l'eut à ſe donner l'empire de la mèr. D'abord le peu de vaiſſeaux que le cardinal Mazarin avait laiſſé pourrir dans les ports, ſont réparés. On en fait achetér en Hollande, en Suéde ; & dès la troiſiéme année de ſon governement, il envoie ſes forces maritimes s'eſſaièr à Gigeri ſur la côte d'Afrique. Le duc de Beaufort purge les mèrs de pirates dès l'an 1665 ; & deux ans après, la France a dans ſes ports ſoixante vaiſſeaux de guerre. Ce n'eſt là qu'un commencement. Mais tandis qu'on fait de nouveaux réglemens & de nouveaux efforts, il ſent déja toute ſa force. Il ne veut pas con-

ſentir que ſes vaiſſeaux baiſſent leur pavillon devant celui d'Angleterre. Envain le conſeil du roi Charles ſeconde inſiſte ſur ce droit, que la force, l'induſtrie & le tems avaient donné aux Anglais. Louis XIV écrit au comte d'Eſtrade ſon ambaſſadeur: " Le roi d'Angleterre & ſon chan-
„ celier peuvent voïr quelles ſont mes
„ forces; mais ils ne voient pas mon
„ cœur. Tout ne m'eſt rien à l'égard de
„ l'honneur.

Il ne diſait que ce qu'il était réſolu de ſoûtenir; & en effet l'uſurpation des Anglais céda au droit naturel & à la fermeté de Louis XIV. tout fut égal entre les deux nations ſur la mèr. Mais tandis qu'il veut l'égalité avec l'Angleterre, il ſoûtient ſa ſupériorité avec l'Eſpagne. Il fait baiſſer le pavillon aux amiraux Eſpagnols devant le ſien en vertu de cette préſéance ſolennelle accordée en 1662.

Cependant on travaille de tous côtés à l'établiſſement d'une marine, capable de juſtifier ces ſentimens de hauteur. On bâtit la ville & le port de Rochefort à l'embouchure de la charente. On enrôle, on enclaſſe des matelots, qui doivent ſervir, tantôt ſur les vaiſſeaux marchands, tantôt ſur les flotes roiales. Il s'en trouve bientôt ſoixante-mille d'enclaſſés.

Des conſeils de conſtruction ſont établis

blis dans les ports, pour donnèr aux vaiſſeaux la forme la plus avantageuſe. Cinq arſenaux de marine ſont bâtis à Breſt, à Rochefort, à Toulon, à Dunkerque, au Havre de grace. Dans l'année 1672, on a ſoixante vaiſſeaux de ligne & quarante frégates. Dans l'année 1681, il ſe trouve cent-quatre-vingt-dix-huit vaiſſeaux de guerre, en comptant les alléges; & trente galéres ſont dans le port de Toulon, ou armées, ou prêtes à l'être. Onze-mille hommes de troupes réglées ſervent ſur les vaiſſeaux: les galéres en ont trois-mille. Il y a cent-ſoixante & ſix-mille hommes d'enclaſſés, pour tous les ſervices divers de la marine. On compta les années ſuivantes dans ce ſervice, mille gentils-hommes, ou enfans de famille, faiſant la fonction de ſoldats ſur les vaiſſeaux & apprenent dans les ports tout ce qui prépare à l'art de la navigation & à la manœuvre: ce ſont les gardes marines: ils étaient ſur mèr ce que les cadets étaient ſur terre, on les avait inſtitués en 1672, mais en petit nombre. Ce corps a été l'école, d'où ſont ſortis les meilleurs officiers de vaiſſeaux.

Il n'y avait point eû encor de maréchaux de France dans le corps de la marine: & c'eſt un preuve, combien cette partie eſſentielle des forces de la France

avait été négligée. Jean d'Etrée fut le premier Maréchal en 1681. Il paraît, qu'une des grandes attentions de Louis XIV était d'animer dans tous les genres cette émulations sans laquelle tout languit.

Dans toutes les batailles navales, que les flotes Françaises livrérent, l'avantage leur demeura toûjours, jusqu'à la journée de la Hogue en 1692 ; lorsque le comte de Tourville, suivant les ordres de la cour, attaqua, avec quarante-quatre voiles, une flote de quatre-vingt-dix vaisseaux Anglais & Hollandais : il falut céder au nombre : on perdit quatorze vaisseaux du premier rang, qui échouérent & qu'on brûla pour ne les pas laisser au pouvoir des ennemis. Malgré cet échec, les forces maritimes se soûtinrent ; mais elles déclinérent toûjours dans la guerre de la succession. Elles n'ont commencé à se bien rétablir qu'en 1751, dans le tems d'une heureuse paix, seul tems propre à établir une bonne marine, qu'on n'a ni le loisir ni le pouvoir d'établir pendant la guerre.

Ces forces navales servaient à protéger le commerce. Les colonies de la Martinique, de Saint-Domingue, du Canada, auparavant languissantes, fleurirent ; non pas au point où on les voit prospérer aujourd'hui, mais avec un avantage qu'on n'a

n'avait point eſpéré juſqu'alors; car depuis 1635, juſqu'à 1665, ces établiſſemens avaient été à charge.

En 1664 le roi envoie une colonie à la Caienne; bientôt après une autre à Madagaſcar. Il tente toutes les voies de réparer le tort & le malheur, qu'avait eû ſi long-tems la France, de negliger la mèr, tandis que ſes Voiſins s'étaient formé des empires aux extrémités du monde.

On voit par ce ſeul coup d'œil, quels changemens Louis XIV fit dans l'état; changemens utiles, puiſqu'ils ſubſiſtent. Ses miniſtres le ſecondérent à l'envi. On leur doit ſans doute tout le détail, toute l'éxécution; mais on lui doit l'arrangement général. Il eſt certain, que les magiſtrats n'euſſent pas réformé les loix; que l'ordre n'eût pas été remis dans les finances, la diſcilipne introduite dans les armées, la police générale dans le roiaume; qu'on n'eût point eû de flotes; que les arts n'euſſent point été encouragés, & tout cela de concert, & en même tems, & avec perſévérance, & ſous différens miniſtres, s'il ne ſe fût trouvé un maître, qui eût en général toutes ces grandes vuës, avec une volonté ferme de les remplir.

Il ne ſépara point ſa propre gloire de l'avantage de la France, & il regar-

da pas le roiaume du même œil dont un ſeigneur regarde ſa terre, de laquelle il tire tout ce qu'il peut, pour ne vivre que dans les plaiſirs. Tout roi qui aime la gloire, aime le bien public. Il n'avait plus ni Colbert ni Louvois, lorſque vers l'an 1698 il ordonna, pour l'inſtruction du duc de Bourgogne, que chaque intendant fît une deſcription détaillée de ſa province. Par là on pouvait avoir une notice éxacte du roiaume, & un dénombrement juſte des peuples. L'ouvrage fut utile, quoique tous les intendans n'euſſent pas la capacité & l'attention de monſieur de Lamoignon de Bâville. Si on avait rempli les vuës du roi ſur chaque province, comme elles le furent par ce magiſtrat dans le dénombrement du Languedoc, ce recueil de mémoires eût été un des plus beaux monumens du ſiécle. Il y en a quelques-uns de bien faits; mais on manqua le plan en n'aſſujettiſſant pas tous les intendans au même ordre. Il eût été à déſirer, que chacun eût donné par colonnes un état du nombre des habitans de chaque élection, des nobles, des citoiens, des laboureurs, des artiſans, des manœuvres, des beſtiaux de toute eſpéce, des bonnes, des médiocres & des mauvaiſes terres, de tout le clergé régulier & ſéculier, de leurs re-

ve-

venus, de ceux des villes, de ceux des communautés.

Tous ces objets ſont confondus dans la pluſpart des memoires qu'on a donnes: les matiéres y ſont peu approfondies & peu éxactes; il faut y chercher ſouvent avec peine les connaiſſances dont on a beſoin, & qu'un miniſtre doit trouver ſous ſa main & embraſſer d'un coup d'œil, pour découvrir aiſément les forces, les beſoins, & les reſſources. Le projet était excellent; & une éxécution uniforme ſerait de la plus grande utilité.

Voilà en général ce que Louis XIV fit & eſſaïa, pour rendre ſa nation plus floriſſante. Il me ſemble, qu'on ne peut guéres voir tous ces travaux & tous ces efforts, ſans quelque reconnaiſſance & ſans être animé de l'amour du bien public, qui les inſpira. Qu'on ſe repréſente ce qu'était le roiaume du tems de la fronde, & ce qu'il eſt de nos jours. Louis XIV fit plus de bien à ſa nation, que vingt de ſes prédéceſſeurs enſemble; & il s'en faut beaucoup, qu'il fît ce qu'il aurait pû la guerre, qui finit par la paix de Riſwick, commença la ruine de ce grand commerce, que ſon miniſtre Colbert avait établi; & la guerre de la ſucceſſion l'acheva.

S'il avait emploié à embellir Paris, à finir

finir le Louvre, les ſommes immenſes que coûtérent les aquéducs & les travaux de Maintenon, pour conduire des eaux à Verſailles; travaux interrompus & devenus inutiles; s'il avait dépenſé à Paris la cinquiéme partie de ce qu'il en a coûté, pour forcer la nature à Verſailles; Paris ſerait dans toute ſon étenduë auſſi beau qu'il l'eſt du côté des Tuileries & du Pont-Roial, & ſerait devenu la plus magnifique ville de l'univers.

C'eſt beaucoup, d'avoir réformé les loix: mais la chicane n'a pû être écraſée par la juſtice. On penſa à rendre la juriſprudence uniforme; elle l'eſt dans les affaires criminelles, dans celles du commerce dans la procédure: elles pourrait l'étre dans les loix qui réglent les fortunes des citoiens. C'eſt un très grand inconvénient, qu'un même tribunal ait à prononcer ſur plus de cent coûtumes differentes. Des droits de terres, ou équivoques ou onéreux ou qui génent la ſociété, ſubſiſtent encore, comme des reſtes du gouvernement féodal, qui ne ſubſiſte plus. Ce ſont des décombres d'un bâtiment gotique ruiné. L'uniformité en tout genre d'adminiſtration eſt une vertu; mais les difficultés de ce grand ouvrage ont effraïé.

Louis XIV aurait pu ſe paſſer plus aiſé-

sément de la ressource dangereuse des traitans, où le réduisit l'anticipation qu'il fit presque toûjours sur ses revenus, comme on le verra dans le chapitre des finances.

S'il n'eût pas cru, qu'il suffisait de sa volonté pour faire changer de religion un million d'hommes, la France n'eût pas perdu tant de citoiens. * Ce païs cependant, malgré ses secousses & ses pertes, est aujourd'hui le païs le plus florissant de la terre, parce que tout le bien qu'a fait Louis XIV subsiste, & que le mal qu'il était difficile de ne pas faire dans des tems orageux, a été réparé. Enfin la postérité, qui juge les rois & dont ils doivent avoir toûjours le jugement devant les yeux, avouera en pesant les vertus & les faiblesses de ce monarque, que quoiqu'il eût été trop loué pendant sa vie. Il mérita de l'être à jamais ; & qu'il fut digne de la statuë qu'on lui a érigée à Montpellier, avec une inscription latine, dont le sens est : *à Louis le grand après sa mort.*

Tous les changemens, qu'on vient de voir dans le gouvernement & dans tous les ordres de l'état, en produisirent nécessairement un très grand dans les mœurs.

* Voiez le chapitre du Calvinisme.

mœurs. L'eſprit de faction, de fureur & de rébellion, qui poſſédait les citoiens depuis le tems de François ſecond, devint une émulation de ſervir le prince. Les ſeigneurs des grandes terres n'étant plus catonnés chez eux ; les gouverneurs des provinces n'aiant plus de poſtes importans à donner ; chacun ſongea à ne meriter de graces, que celles du ſouverain ; & l'état devint un tout régulier, dont chaque ligne aboutit au centre.

C'eſt là ce qui délivra la cour des factions & des conſpirations, qui avaient toujours troublé l'état pendant tant d'années. Il n'y eût ſous l'adminiſtration de Louis XIV qu'une ſeule conjuration en 1674, imaginée par la Truaumont, gentil-homme Normand perdu de débauches & de dettes, & embraſſée par un homme de la maiſon de Rohan, réduit par la même conduite à la méme indigence. Il n'entra dans ce complot qu'un chevalier de Préaux, neveu de la Truaumont, qui ſéduit par ſon oncle, ſéduiſit ſa maitreſſe madame de Villiers. Leur but & leur eſpérance n'étaient pas & ne pouvaient être de ſe faire un parti dans le roiaume. Ils prétendaient ſeulement vendre & livrer Quillebeuf aux Hollandais, & introduire les ennemis en Normandie.

Ce

Ce fut pluſtôt une lâche trahiſon mal ourdie, qu'une conſpiration. Le ſupplice de tous les coupables fut le ſeul événement, que produiſit ce crime inſenſé & inutile, dont à peine on ſe ſouvient aujourd'hui.

S'il y eut quelques ſéditions dans les provinces, ce ne furent que de faibles émeutes populaires aiſément réprimées. Les Huguenots même furent toûjours tranquiles, juſqu'au tems où l'on démolit leurs temples. Enfin le roi parvint à faire, d'une nation juſques-la turbulente, un peuple paiſible, qui ne fut dangereux qu'aux ennemis, après l'avoir été à lui-même pendant plus de cent années. Les mœurs s'adoucirent, ſans faire tort au courage.

Les maiſons, que tous les ſeigneurs bâtirent ou achetérent dans Paris, & leurs femmes qui y vécurent avec dignité, formérent des écoles de politeſſe, qui retirêrent peu-à-peu les jeunes gens de cette vie de cabaret, qui fut encor longtems à la mode, & qui n'inſpirat qu'une débauche hardie. Les mœurs tiennent à ſi peu de choſe, que la coûtume d'allèr à cheval dans Paris entretenait une diſpoſition aux querelles fréquentes, qui ceſſérent quand cet uſage fut aboli. La de-

décence, dont on fut redevable principalement aux femmes qui rassemblérent la société chez elles, rendit les esprits plus agréables ; & la lecture les rendit à la longue plus solides. Les trahisons & les grands crimes, qui ne déshonorent point les hommes dans les tems de faction &. de trouble, ne furent presque plus connus. Les horreurs des Brinvilliers & des Voisins ne furent que des orages passagers ; sous un ciel d'ailleurs serein ; & il serait aussi déraisonnable de condannèr une nation sur les crimes éclatans de quelques particuliers, que de la canoniser sur la réforme de la trappe.

Tous les différens états de la vie étaient auparavant reconnaissables, par des défauts qui les caractérisaient. Les Militaires & les jeunes gens qui se destinaient à la profession des armes, avaient une vivacité emportée ; les gens de justice une gravité rebutante, à quoi ne contribuait pas peu l'usage d'aller toûjours en robe, même à la cour. Il en était de même des universités & des médecins, les marchands portaient encor de petites robes, lorsqu'ils assemblaient & qu'ils allaient chez les ministres ; & les plus grands commerçans étaient alors des hom-

hommes groſſiers. Mais les maiſons, les ſpectacles, les promenades publiques, où l'on commençait à ſe raſſembler pour goûtèr une vie plus douce, rendirent peu-à-peu l'extérieur de tous les citoiens preſque ſemblable. On s'apperçoit aujourd'hui juſques dans le fond d'une boutique, que la politeſſe a gagné toutes les conditions. Les provinces ſe ſont reſſenties avec le tems de tous ces changemens.

On eſt parvenu enfin à ne plus mettre le luxe, que dans le goût & dans la commodité, la foule de pages & de domeſtiques de livrée a diſparu, pour mettre plus d'aiſance dans l'intérieur des maiſons. On a laiſſé la vaine pompe & le faſte extérieur aux nations, chez leſquelle on ne ſait encor que ſe montrèr en public, & où l'on ignore l'art de vivre.

L'extréme facilité introduite dans le commerce du monde, l'affabilité, la ſimplicité, la culture de l'eſprit, ont fait de Paris une ville, qui pour la douceur de la vie l'emporte probablement de beaucoup ſur Rome & ſur Athénes, dans le tems de leur ſplendeur.

On s'eſt plaint de ne plus voir à la cour autant de hauteur dans les eſprits, qu'au-

qu'autrefois. Il n'y a plus en effet de petits tyrans, comme du tems de la fronde & ſous Louis XIII & dans les ſiécles précédens. Mais la véritable grandeur s'eſt retrouvée dans cette foule de nobleſſe, ſi longtems avilie à ſervir auparavant des ſujets trop puiſſans. On voit des gentils-hommes, des citoiens, qui ſe feraient cru honorés autrefois d'être domeſtiques de ces ſeigneurs, devenus leurs égaux & très ſouvent leurs ſupérieurs dans le ſervice militaire ; & plus le ſervice en tout genre prévaut ſur les tîtres, plus un état eſt floriſſant.

On a comparé le ſiécle de Louis XIV à celui d'Auguſte. Ce n'eſt pas que la puiſſance & les événemens perſonnels ſoient comparables. Rome & Auguſte étaient dix fois plus conſidérables dans le monde, que Louis XIV & Paris. Mais il faut ſe ſouvenir, qu'Athénes a été égale à l'empire Romain, dans toutes les choſes qui ne tirent pas leur prix de la force & de la puiſſance. Il faut encor ſonger, que s'il n'y a rien aujourd'hui dans le monde tel que l'ancienne Rome & qu'Auguſte, cependant toute l'Europe enſemble eſt très ſupérieure à tout l'empire Romain. Il n'y avait du tems d'Auguſte qu'une ſeule nation, & il y en a aujourd'hui pluſieurs,

ſieurs, policées, guerriéres, éclairées, qui poſſédent des arts que les grecs & les Romains ignorérent ; & de ces nations il n'y en a aucune, qui ait eû plus d'éclat en tout genre depuis environ un ſiécle, que la nation formée en quelque ſorte par Louis XIV.

CHAPITRE VINGT-HUITIE'ME.

FINANCES.

SI on compare l'adminiſtration de Colbert à toutes les adminiſtrations précédentes, la poſtérité chérira cet homme, dont le peuple inſenſé voulut dechirer le corps, après ſa mort. Les Français lui doivent certainement leur induſtrie & leur commerce, & par conſéquent cette opulence, dont les ſources diminuent quelquefois dans la guerre, mais qui ſe rouvrent toûjours avec abondance dans la paix. Cependent en 1702, on avait encor l'ingratitude de rejetter ſur Colbert, la langueur

gueur, qui commençait à se faire sentir dans les nerfs de l'état. Un financier de Normandie fit imprimer dans ce tems-là le détail de la France en deux petits volumes, & prétendit que tout avait été en décadence depuis 1660. C'était précisément le contraire. La France n'avait jamais été si florissante, que depuis la mort du cardinal Mazarin jusqua'à la guerre de 1689; & même dans cette guerre le corps de l'état, commençant à être malade, se soûtint par la vigueur que Colbert avait répanduë dans tous ses membres. L'auteur du détail prétendit, que depuis 1660 les biens fonds du roiaume avaient été diminués de quinze-cent-millions. Rien n'était, ni plus faux, ni moins vraisemblable. Cependant ses argumens captieux persuadérent ce paradoxe ridicule, à ceux qui voulurent être persuadés. C'est ainsi qu'en Angleterre, dans les tems les plus florissans, on voit cent papiers publics, qui démontrent que l'état est ruïné.

Il était plus aisé en France qu'ailleurs, de décrier le ministére des finances dans l'esprit des peuples. Ce ministére est le plus odieux, parce que les impôts le font toûjours: il régnait d'ailleurs en général dans la finance, autant de préjugés & d'ignorance, que dans la philosophie.

On s'est instruit si tard, que de nos jours

même, on a entendu en 1718 le parlement en corps dire au duc d'Orléans, que *la valeur intrinſéque du marc d'argent eſt de vingt-cinq livres*; comme s'il y avait une autre valeur réelle intrinſéque, que celle du poids & du tître; & le duc d'Orleans, tout éclairé qu'il était, ne le fut pas aſſez, pour relever cette mépriſe du parlement.

Il eſt vrai, que Colbert ne fit pas tout ce qu'il pouvait faire, encor moins ce qu'il voulait. Les hommes n'étaient pas alors aſſez éclairés; & dans un grand roiaume Il y a toûjours de grands abus. La taille arbitraire, la multiplicité des droits, les douanes de province à province qui rendent une partie de la France étrangére à l'autre & même ennemie, l'inégalité des meſures d'une ville à l'autre, vingt autres maladies du corps politique ne purent être guéries.

Colbert, pour fournir à la fois aux dépenſes des guerres, des bâtimens & des plaiſirs, fut obligé de rétablir vers l'an 1672, ce qu'il avait voulu d'abord abolir pour jamais; impôts en parti, rentes, charges nouvelles, augmentations de gages; enfin ce qui ſoûtient l'état quelque tems, & l'oberre pour pluſieurs années.

Il fut emporté hors de ſes meſures; car, par toutes les inſtructions qui reſtent de lui, on voit qu'il était perſuadé, que

que la richeſſe d'un païs ne conſiſte que dans le nombre des habitans, la culture des terres, le travail induſtrieux & le commerce : on voit, que le roi poſſédant très peu de domains particuliers, & n'étant que l'adminiſtrateur des biens de ſes ſujets, ne peut être véritablement riche, que par des impôts aiſés à percevoir & également répartis.

Il craignait tellement de livrer l'état aux traitans, que quelque-tems après la diſſolution de la chambre de juſtice, qu'il avait fait ériger contre eux, il fit rendre un arrêt du conſeil, qui établiſſait la peine de mort contre ceux qui avanceraient de l'argent ſur de nouveaux impôts. Il voulait par cet arrêt comminatoire, qui ne fut jamais imprimé, effraier la cupidité des gens d'affaires. Mais bientôt après il fut obligé de ſe ſervir d'eux, ſans même révoquer l'arrêt : le roi preſſait, & il falait des moiens promts.

Cette invention, apportée d'Italie en France par Catharine de Médicis, avait tellement corrompu le gouvernement, par la facilité funeſte qu'elle donne, qu'après avoir été ſupprimée dans les belles années de Henri quatre, elle reparut dans tout le régne de Louis XIII, & infecta ſurtout les derniers tems de Louis XIV.

Six ans après la mort de Colbert en

1689, on fut tout d'un coup précipité dans une guerre, qu'il falut soûtenir contre toute l'Europe, sans avoir de fonds en réserve. Le ministre le Pelletier crut, qu'il suffisait de diminuer le luxe. Il fut ordonné que tous les meubles d'argent massif, qu'on voiait alors en assez grand nombre chez les grands seigneurs & qui étaient une preuve de l'abondance, seraient portés à la monoie. Le roi donna l'éxemple; Il se priva de toutes ces tables d'argent, de ces grands guéridons, de ces consoles, de ces candélabres, de ces grands canapés d'argent massif, & de tous ces autres meubles qui étaient des chefs d'œuvre de ciselure des mains de *Balin* homme unique en son genre, & tous éxécutés sur les desseins de *Le Brun*. Ils avaient coûté dix-millions; on en retira trois. Les meubles d'argent orfévri des particuliers produisirent trois autres millions. La ressource était faible.

Vers les années 1691 & 1692, les finances de l'état parurent sensiblement dérangées. Ceux qui attribuaient l'affaiblissement des sources de l'abondance aux profusions de Louis XIV dans ses bâtimens, dans les arts & dans les plaisirs, ne savaient pas, qu'au contraire les dépenses qui encouragent l'instustrie, enrichissent un état. C'est la guerre, qui appau-

pauvrit néceſſairement le tréſor public, à moins que les dépouilles des vaincus ne le rempliſſent. Depuis les anciens Romains, je ne connais aucune nation, qui ſe ſoit enrichie par des victoires. L'Italie au XVI ſiécle n'était riche que par le commerce. La Hollande n'êut pas ſubſiſté longtems, ſi elle ſe fût bornée à enlever la flote d'argent des Eſpagnols, & ſi les grandes Indes n'avaient pas été l'aliment de ſa puiſſance. L'Angleterre s'eſt toûjours appauvrie par la guerre, même en détruiſant les flotes Françaiſes ; & le commerce ſeul l'a ſoûtenuë. Les Algériens, qui n'ont guères que ce qu'ils gagnent par les pirateries, ſont un peuple très miſérable.

Parmi les nations de l'Europe, la guerre au bout de quelques années, rend le vainqueur preſqu'auſſi malheureux que le vaincu. C'eſt un gouffre, où tous les canaux de l'abondance s'engloutiſſent. L'argent comptant, ce principe de tous les biens & de tous les maux, levé avec tant de peine dans les provinces, ſe rend dans les coffres de cent entrepreneurs, dans ceux de cent partiſans qui avancent les fonds, & qui achettent par ces avances le droit de dépouiller la nation au nom du ſouverain. Les particuliers alors, regardant le gouvernement comme leur ennemi, en-

fouiſſent leur argent ; & le défaut de la circulation fait languir le roiaume.

Nul reméde précipité ne peut ſuppléer à un arrangement fixe & ſtable, établi de longue main, & qui pourvoit de loin aux beſoins imprévus. Le contrôleur-général de Pontchartrain vendit des lettres de nobleſſe pour deux-mille écus en 1696 : cinq-cent particuliers en achetérent : mais la reſſource fut paſſagére, & la honte durable. On obligea tous les nobles, anciens & nouveaux, de faire enregiſtrer leurs armoiries, & de paier la permiſſion de cacheter leurs lettres avec leurs armes. Des Maltôtiers traitérent de cette affaire, & avancérent l'argent. Le miniſtére n'eut preſque jamais recours qu'à ces petites reſſources, dans un païs qui en eût pu fournir de plus grandes.

On n'oſa impoſer le dixiéme, que dans l'année 1710. Mais ce dixieme, levé à la ſuite de tant d'autres impôts onéreux, parut ſi dur, qu'on n'oſa pas l'éxigèr avec rigueur. Le gouvernement n'en retira pas vingt-cinq-millions annuels, à quarante francs le marc.

Colbert avait peu changé la valeur numéraire des monoies. Il vaut mieux ne la point changer du tout. L'argent & l'or, ces gages d'échange, doivent être

des

des mesures invariables. Il n'avait poussé la valeur numéraire du marc d'argent, de vingt six francs où il l'avait trouvée, qu'à vingt-sept; & après lui, dans les derniéres années de Louis XIV on étendit cette dénomination jusqu'à quarante livres idéales; ressource fatale, par laquelle le roi était soulagé un moment pour être ruiné ensuite: car au lieu d'un marc d'argent, on ne lui en donnait presque plus que la moitié. Celui qui devait vingt-sept sept livres en 1683, donnait un marc; & qui devait quarante livres en 1710, ne donnait qu'à peu-près ce même marc. Les diminutions qui suivirent, dérangérent le peu qui restait de commerce, autant qu'avait fait l'augmentation.

On aurait trouvé une vraie ressource dans un papier de crédit; mais ce papier doit être établi dans un tems de prospérité, pour se soûtenir dans un tems malheureux.

Le ministre Chamillard commença en 1706 à paièr en billets de monoie, en billets de subsistance, d'ustencile; & comme cette monoie de papier n'était pas reçuë dans les coffres du roi, elle fut décriée presqu' aussitôt qu'elle parut. On fut réduit à continuer de faire des emprunts onéreux, à consommer d'avance

quatre années des revenus de la couronne.

Le contrôleur-général Desmarêts neveu de l'illustre Colbert, aiant en 1708 succédé à Chamillard, ne peut guérir un mal que tout rendait incurable.

La nature conspira avec la fortune, pour accabler l'état. Le cruel hivèr de 1709 força le roi de remettre aux peuples neuf-millions de tailles, dans le tems qu'il n'avait pas dequoi paiér ses soldats. La disette des denrées fut si excessive, qu'il en coûta quarante-cinq-millions pour les vivres de l'armée. La dépense de cette année 1709 montait à deux-cent-vingt & un millions ; & le revenu ordinaire du roi n'en produisit pas quarante-neuf. Il falut donc ruïner l'état, pour que les ennemis ne s'en rendissent pas les maîtres. Le désorde s'accrut tellement & fut si peu réparé, que longtems après la paix, au commencement de l'année 1715, le roi fut obligé de faire négogcier trente-deux-millions de billets, pour en avoir huit en espéces. Enfin il laissa à sa mort deux-milliars-six-cent-millions de dettes, à vingt-huit livres le marc, à quoi les espéces se trouvérent alors réduites, ce qui fait environ quatre-milliars-cinq-cent-millions de notre monoie courante en 1750.

Il

Il eſt étonnant, mais il eſt vrai, que cette immenſe dette n'aurait point été un fardeau impoſſible à ſoûtenir, s'il y avait eû alors en France un commerce floriſſant, un papier de crédit établi, & des compagnies ſolides qui eûſſent répondu de ce papier, comme en Suéde, en Angleterre, à Veniſe & en Hollande. Car lorſqu'un état puiſſant ne doit qu'à lui-méme, la confiance & la circulation ſuffiſent pour païer. Mais il s'en falait beaucaup, que la France eut alors aſſez de reſſorts, pour faire mouvoir une machine ſi vaſt & ſi compliquée dont le poids l'écraſait.

Louis XIV, dans ſon régne, dépenſa dix-huit milliars ; ce qui revient, année commune, à trois-cent-trente-millions d'aujourd'hui, en compenſant, l'une par l'autre, les augmentations & les diminutions numéraires des monoies.

Sous l'adminiſtration du grand Colbert, les revenus ordinaires de la couronne n'allaient qu'à cent-dix-ſept-millions, à vingt-ſept livres le marc d'argent. Ainſi tout le ſurplus fut toûjours fourni en affaires extraordinaires. Colbert fut obligé, par éxemple, d'en faire pour quatre-cent-millions en ſix années de tems, dans la guerre de 1672.

Ceux qui ont voulu comparer les revenus de Louis XIV avec ceux de Louis

XV, ont trouvé, en ne s'arrêtant qu'au revenu fixe & courant, que Louis XIV était beaucoup plus riche en 1683, époque de la mort de Colbert, avec cent-dix-sept-millions de revenu, que son successeur ne l'était en 1730, avec près de deux-cent-millions : & cela est très vrai, en ne considérant que les rentes fixes & ordinaires de la couronne. Car cent-dix-sept-millions numéraires, au marc de vingt-sept livres, sont une somme plus forte que deux-cent-millions, à quarante-neuf livres ; à quoi se montait le revenu du roi en 1730 : & de plus, il faut compter les charges augmentées par les emprunts de la couronne. Mais aussi les revenus du roi, c'est à-dire de l'état, sont accrûs depuis ; & l'intelligence des finances s'est perfectionnée au point, que dans la guerre ruineuse de 1741 il n'y a pas eû un moment de discrédit. On a pris le parti de faire des fonds d'amortissement, comme chez les Anglais : il a fallu adoptèr une partie de leur système de finance, ainsi que leur philosophie : & si, dans un état purement monarchique, on pouvait introduire ces papiers circulans, qui doublent au moins la richesse de l'Angleterre, la puissance de la France acquerrait son dernier degré de perfection.

Il y avait environ cinq-cent-millions nu-

numéraires d'argent monoié dans le roiaume en 1683; & il y en a environ douze-cent, de la maniére dont on compte aujourd'hui. Mais le numéraire de notre tems eſt preſque le double du numéraire du tems de Colbert. Il paraît donc, que la France n'eſt environ que d'un ſixiéme plus riche en eſpéces circulantes, depuis la mort de ce miniſtre. Elle l'eſt beaucoup davantage en matiéres d'argent & d'or, travaillées & miſes en œuvre pour le ſervice & pour le luxe. Il n'y en avait pas pour quatre-cent-millions de notre monoie aujourd'hui en 1690; & à préſent on en poſſéde autant qu'il a d'eſpéces circulantes. Rien ne fait voir plus évidemment, combien le commerce, dont Colbert ouvrit les ſources, s'eſt accrû, lorſque ſes canaux fermés par les guerres ont été débouchés. L'induſtrie s'eſt perfectionnée, malgré l'émigration de tant d'artiſtes, que diſperſa la révocation de l'édit de Nantes; & cette induſtrie augmente encor tous les jours. La nation eſt capable d'auſſi grandes choſes, & de plus grandes encor que ſous Louis XIV, parce que le génie & le commerce fortifient toûjours, quand on les encourage.

A voir l'aiſance des particuliers, ce nombre prodigieux de maiſons agréables

bâties dans Paris & dans les provinces, cette quantité d'équipages, ces commodités, ces recherches qu'on nomme luxe, on croirait que l'opulence eſt vingt fois plus grande qu'autrefois. Tout cela eſt le fruit d'un travail ingénieux, encor plus que de la richeſſe. Il n'en coûte guères plus aujourd'hui pour être agréablement logé, qu'il en coûtait pour l'être mal ſous Henri quatre. Une belle glace de nos manufactures orne nos maiſons à bien moins de frais, qu'on ne faiſait venir les petites glaces de Veniſe. Nos belles & parantes étoffes ſont moins chéres, que celles qu'on tirait de l'étranger & qui ne les valaient pas. Ce n'eſt point en effet l'argent & l'or qui procurent une vie commode, c'eſt le génie. Un peuple qui n'aurait que ces métaux, ſerait trés miſérable. Un peuple, qui ſans ces metaux mettrait heureuſement en œuvre toutes les productions de la terre, ſerait véritablement le peuple riche. La France a cet avantage, avec beaucoup plus d'eſpéces qu'il n'en faut pour la circulation.

La campagne eſt reſtée à-peu-près dans le même état où elle a toûjours été. Il ſemble, que le plus grand nombre des hommes ſoit deſtiné à être réduit au néceſſaire pour travailler. La taille proportionelle, ſubſtituée à l'arbitraire dans

preſ-

preſque toutes les provinces, a ſeulement mis plus de juſtice dans les contributions, & ſoulagé un peu les païſans, qui ne doivent pas être riches, mais qui ne doivent pas être miſérables.

Le moien ordre s'eſt enrichi à force d'induſtrie. Les miniſtres & les courtiſans ont été moins opulens, parce que l'argent aient augmenté numériquement de près de moitié, les appointemens & les penſions ſont reſtés les mêmes, & le prix des denrées eſt monté à plus du double. Par-là il s'eſt trouvé moins d'opulence qu'autrefois chez les grand, & beaucoup plus chez les petits; & cela même a mis moins de diſtance entre les hommes. Enfin, de quelque maniére que les finances ſoient adminiſtrées, la France poſſéde, dans l'induſtrie de plus de vingt-millions d'habitants, un tréſor inéſtimable.

CHAPITRE VINGT-NEUVIE'ME.

SCIENCES ET ARTS.

CE ſiécle heureux, qui vit naître une révolution dans l'eſprit humain, n'y ſemblait pas deſtiné; car à commencer par la philoſophie, il n'y avait pas d'apparence du tems de Louis XIII, qu'elle ſe tirât du Cahos où elle était plongée. L'inquiſition d'Italie, d'Eſpagne, de Portugal, avait lié les erreurs philoſophiques aux dogmes de la religion. Les guerres civiles en France, & les querelles du Calviniſme n'étaient pas plus propres à cultiver la raiſon humaine, que le fut le fanatiſme du tems de Cromwel en Angleterre.

terre. Si un chanoine de Thorn avait renouvelé l'ancien ſiſtéme planétaire des Caldéens oublié depuis ſi long-tems, cette vérité était condanné à Rome: & la congrégation du ſaint-office compoſée de ſept cardinaux aiant déclaré non ſeulement hérétique mais abſurde la movement de la terre ſans lequel il n'y a point de véritable aſtronomie, le grand Galilée aiant demandé pardon à l'âge de ſoixante & dix ans d'avoir eû raiſon, il n'y avait pas d'apparence que la vérité pût être reçuë ſur la terre. Le chancelier Bacon avait montré de loin la route qu'on pouvait tenir: Galilée avait fait quelques découvertes ſur la chûte des corps: Torricelli commençait à connaître la peſanteur de l'air qui nous environne: on avait fait quelques expériences à Magdebourg. Avec ces faibles eſſais, toutes les écoles reſtaient dans l'abſurdité, & le monde dans l'ignorance. Descartes parut alors; il fit le contraire de ce qu'on devait faire. Au lieu d'étudier la nature, il voulut la deviner. Il était le plus grand géométre de ſon ſiécle; mais la géométrie laiſſe l'eſprit comme elle le trouve. Celui de Descartes était trop porté à l'invention. Le premier des mathématiciens ne fit guères que des romans de philoſophie. Un homme qui dédai-

daigna les expériences, qui ne cita jamais Galilée, qui voulait bâtir sans matériaux, ne pouvait élever qu'un édifice imaginaire.

Ce qu'il y avait de romanesque réussit; & le peu de vérités mêlé à ces chimères nouvelles, fut d'abord combattu. Mais enfin ce peu de vérités perça, à l'aide de la méthode qu'il avait introduite: car avant lui, on n'avait point de fil dans ce labyrinthe; & du moins il en donna un, dont on se servit après qu'il se fût égaré. C'était beaucoup, de détruire les chimères du péripatétisme, quoique par d'autres chimeres. Ces deux fantômes se combattirent. Ils tombérent l'un après l'autre; & la raison s'éleva enfin sur leurs ruines. Il y avait à Florence une académie d'expériences sous le nom *del' cimento*, établie par le cardinal Léopold de Médicis vers l'an 1655. On sentait déja dans cette patrie des arts, qu'on ne pouvait comprendre quelque chose du grand édifice de la nature, qu'en l'éxaminant piéce à piéce. Cette académie, après les jours de Galilée & dès le tems de Torricelli, rendit de grands services.

Quelques philosophes en Angleterre, sous la sombre administration de Cromwel, s'assemblérent pour chercher en paix

paix des vérités, tandis que le fanatisme opprimait toute vérité. Charles second, rappellé sur le trône de ses ancêtres par le repentir & par l'inconstance de sa nation, donna des lettres-patentes à cette académie naissante; mais c'est tout ce que le gouvernement donna. La société roiale, ou plustôt la société libre de Londres travailla pour l'honneur de travailler. C'est de son sein que sortirent de nos jours les découvertes sur la lumiére, sur le principe de la gravitation, sur l'aberration des étoiles fixes, sur la géométrie transcendante, & cent autres inventions qui pourraient à cet égard faire appeller ce siécle, le siécle des Anglais, aussi bien que celui de Louis XIV.

En 1666, monsieur Colbert, jaloux de cette nouvelle gloire, voulut que les Français la partageassent; & à la priére de quelques savans, il fit agréàr à Louis XIV l'établissement d'une académie de sciences. Elle fut libre jusqu'en 1699, comme celle d'Angleterre & comme l'académie Française. Colbert attira d'Italie dominique Cassini & Huygens de Hollande par de fortes pensions. Ils découvrirent les satellites & l'anneau de Saturne. On est redevable à Huygens des horloges à pendule. On acquit peu-à-peu des connaissances de toutes les parties de la vraie

vraie phyſique, en rejetant tout ſiſtéme. Le public fut étonné de voir une chimie, dans laquelle on ne cherchait, ni le grand-œuvre, ni l'art de prolonger la vie au-de-là des bornes de la nature; une aſtronomie, qui ne prédiſait pas les événemens du monde; une médecine indépendante des phaſes de la lune. La corruption ne fut plus la mére des animaux & des plantes. Il n'y eut plus de prodiges, dès que la nature fut mieux connuë.

On l'étudia dans toutes ſes productions. La géographie reçut des accroiſſemens étonnans. A peine Louis XIV a-t-il fait bâtir l'obſervatoire, qu'il fait commencèr en 1669 une méridienne par dominique Caſſini & par Picart. Elle eſt continuée vers le Nord en 1683 par la Hire; & enfin Caſſini la prolonge en 1700, juſqu'à l'extrémité du Rouſſillon. C'eſt le plus beau monument de l'aſtronomie, & il ſuffit pour éterniſer ce ſiécle.

On envoie en 1672 des phyſiciens à la Caienne, faire des obſervations utiles. Ce voiage a été la premiére origine de la connaiſſance d'une nouvelle loi de la nature, que le grand Neuton a démontrée; & il a préparé à ces voiages plus fameux, qui depuis ont illuſtré le régne de Louis XV.

On

On fait partir en 1700 Tournefort pour le Levant. Il y va recueillir des plantes, qui enrichiſſent le Jardin royal, autrefois abandonné, remis alors en honneur, & aujourd'hui devenu digne de la curioſité de l'Europe, la bibliothéque royale, déja nombreuſe, s'enrichit ſous Louis XIV de plus de trente-mille volumes; & cet exemple eſt ſi bien ſuivi de nos jours, qu'elle en contient déja plus de cent-quatre-vingt-mille. Il fait rouvrir l'école de droit, fermée depuis cent ans. Il établit dans toutes les univerſités de France un profeſſeur de droit Français. Il ſemble, qu'il ne devrait pas y en avoir d'autres, & que les bonnes loix romaines, incorporées à celles du païs, devraient former un ſeul corps des loix de la nation.

Sous lui, les journaux s'établiſſent. On n'ignore pas que le journal des ſavans, qui commença en 1665, eſt le pére de tous les ouvrages de ce genre, dont l'Europe eſt aujourd'hui remplie, & dans leſquels trop d'abus ſe ſont gliſſés, comme dans les choſes les plus utiles.

L'académie des belles-lettres, formée d'abord en 1663 de quelques membres de l'académie Françaiſe, pour transmettre à la poſtérité par des médailles les actions de Louis XIV, devint utile au

public

public, dès qu'elle ne fut plus uniquement occupée du monarque, & qu'elle s'appliqua aux recherches de l'antiquité, & à une critique judicieuse des opinions & des faits. Elle fit à peu-près dans l'histoire, ce que l'académie des sciences faisait dans la physique ; elle dissipa des erreurs.

L'esprit de sagesse & de critique, qui se communiquait de proche en proche, détruisit insensiblement beaucoup de superstitions. C'est à cette raison naissante qu'on dut la déclaration du roi de 1672, qui défendit aux tribunaux d'admettre les simples accusations de sorcellerie. On ne l'eût pas osé sous Henri quatre & sous Louis XIII ; & si depuis 1672 il y a eû encor des accusations de maléfices, les juges n'ont condannée les accusées, que comme des profanateurs, qui d'ailleurs emploiaient le poison.

Il était trés commun auparavant, d'éprouver les sorciers en les plongeant dans l'eau, liés de cordes. S'ils surnageaient, ils étaient convaincus. Plusieurs juges de province avaient ordonné ces épreuves ; & elles continuérent encor long-tems parmi le peuple. Tout berger était sorcier ; & les amulétes, les anneaux constellés, étaient en usage dans les villes. Les effets de la baguette de coudrier, avec

avec laquelle on croit découvrir les sources, les trésors & les voleurs, passaient pour certains, & ont encor beaucoup de crédit dans plus d'une province d'Allemagne. Il n'y avait presque personne, qui ne se fit tirer son horoscope. On n'entendait parler que de secrets magiques; presque tout était illusion. Des savans, des magistrats, avaient écrit sérieusement sur ces matiéres. On distinguait parmi les auteurs, une classe de démonographes: Il y avait des régles pour discerner les vrais magiciens, les vrais possédés, d'avec les faux; enfin, jusques vers ces tems-là l'on n'avait guères adopté de l'antiquité, que des erreurs en tout genre.

Les idées superstitieuses étaient tellement enracinées chez les hommes, que les cométes les effraïaient encor en 1680. On osait à peine combattre cette crainte populaire. Jacques Bernoulli, l'un des grands mathématiciens de l'Europe, en répondant à propos de cette cométe aux partisans du préjugé, dit que la chevelure de la cométe ne peut être un signe de la colére divine, parce que cette chevelure est éternelle; mais que la queuë pourrait bien en être un. Cependant, ni la tête, ni la queuë, ne sont éternelles. Il falut que Bayle écrivît contre le préjugé vulgaire, un livre alors fameux, que les pro-

progrès de la raiſon ont rendu adjourd'hui inutile.

On ne croirait pas, que les ſouverains euſſent obligation aux philoſophes. Cependant il eſt vrai, que cet eſprit philoſophique, qui a gagné preſque toutes les conditions excepté le bas peuple, a beaucoup contribué à faire valoir les droits des ſouverains. Des querelles, qui auraient produit autrefois des excommunications, des interdits, des ſchismes, n'en ont point cauſé. Si on a dit, que les peuples ſeraient heureux quand ils auraient des philoſophes pour rois; il eſt très vrai de dire, que les rois en ſont plus heureux, quand il y a beaucoup de leurs ſujets philoſophes.

Il faut avouer, que cet eſprit raiſonnable, qui commence à préſidèr à l'éducation dans les grandes villes, n'a pu empêcher les fureurs des fanatiques des Cévennes, ni prévenir la démence du petit peuple de Paris autour d'un tombeau à Saint-Médard, ni calmer des diſputes auſſi acharnées que frivoles, entre des hommes qui auraient dû être ſages. Mais avant ce ſiécle, ces diſputes euſſent cauſé des troubles dans l'état; les miracles de Saint-Médard euſſent été accrédités par les plus conſidérables citoiens; & le fanatisme, renfermé dans les monta-

gnes

gnes des Cévennes, se fût répandu dans les villes.

Tous les genres de science & de littérature ont été épuisés dans ce siécle; & tant d'écrivains ont étendu les lumiéres de l'esprit humain, que ceux qui en d'autres tems auraient passé pour des prodiges, ont été confondus dans la foule. Leur gloire est peu de chose, à cause de leur nombre; & la gloire du siécle en est plus grande.

ARTS.

La saine philosophie ne fit pas en France d'aussi grands progrès qu'en Angleterre & à Florence; & si l'académie des sciences rendit des services à l'esprit humain, elle ne mit pas la France au-dessus des autres nations. Toutes les grandes inventions & les grandes vérités vinrent d'ailleurs.

Mais dans l'éloquence, dans la poësie, dans la littérature, dans les livres de morale & d'agrément, les Français furent les légïslateurs de l'Europe. Il n'y avait plus de goût en Italie. La véritable éloquence était par-tout ignorée; la religion, enseignée ridiculement en chaire; & les causes, plaidées de même dans le barreau. Les prédicateurs citaient Virgile & Ovide; les avocats, Saint-Augustin & Saint-Jérome. Il ne s'était point encor trouvé de génie, qui eût donné à la langue Fran-

çaise

çaiſe le tour, le nombre, la propriété du ſtile & la dignité. Quelques vers de Malherbe faiſaient ſentir ſeulement, qu'elle était capable de grandeur & de force ; mais c'était tout. Les mêmes génies, qui avaient écrit très bien en Latin, comme un préſident de Thou, un chancelier de l'Hôpital, n'étaient plus les mêmes, quand ils maniaient leur propre langage, rebelle entre leurs mains. Le Français n'était encor recommandable, que par une certaine naïveté, qui avait fait le ſeul mérite de Joinville, d'Amiot, de Marot, de Montagne, de Régnier, de la ſatire Ménippée. Cette naïveté tenait beaucoup à l'irrégularité, à la groſſiéreté.

Jean de Lingendes évêque de Mâcon, aujourd'hui inconnu parce qu'il ne fit point imprimer ſes ouvrages, fut le premier orateur qui parla dans le grand goût. Ses ſermons & ſes oraiſons funébres, quoique mêlées encor de la rouille de ſon tems, furent le modéle des orateurs, qui l'imitérent & le ſurpaſſérent. L'oraiſon funébre de Charles-Emanuel duc de Savoie ſurnommé le grand dans ſon païs, prononcée par Lingendes en 1630, était pleine de ſi grands traits d'éloquence, que Fléchier longtems après en prit l'éxorde tout entier, auſſi bien que le texte & pluſieurs paſſages conſidérables,

pour en orner sa fameuse oraison funébre du vicomte de Turenne.

Balzac en ce tems-là donnait du nombre & de l'harmonie à la prose. Il est vrai, que ses lettres étaient des harangues empoulées ; il écrivait au premier cardinal de Rets : vous venez de prendre le sceptre des rois & la livrée des roses." Il écrivait de Rome à Bois-Rober, en parlant des eaux de Senteur : „ je me sauve à la nage dans ma chambre, „ au milieu des parfums." Avec tous ces défauts, il charmait l'oreille. L'éloquence a tant de pouvoir sur les hommes, qu'on admira Balsac de son tems, pour avoir trouvé cette petite partie de l'art ignorée & nécessaire, qui consiste dans le choix harmonieux de paroles ; & même pour l'avoir emploiée souvent hors de sa place.

Voiture donna quelque idée des graces legéres de ce stile épistolaire, qui n'est pas le meilleur, puisqu'il ne consiste que dans la plaisanterie. C'est un baladignage de l'esprit, que deux tomes de lettres dans lesquelles il n'y en a pas une seule instructive, pas une qui parte du cœur, qui peigne les mœurs du tems & les caractéres des hommes ; c'est plutôt un abus qu'un usage de l'esprit.

La langue commençait à s'épurer, & à prendre une forme Constante. On en

était redevable à l'académie Françaiſe, & ſurtout à Vaugelas. Sa traduction de Quinte-Curce, qui parut en 1646, fut le premier bon livre écrit purement ; & il s'y trouve peu d'expreſſions & de tours, qui aïent vieilli.

Olivier Patru, qui le ſuivit de prés, contribua beaucoup à régler, à épurer le langage ; & quoiqu'il ne paſſat pas pour un avocat profond, on lui dut néanmoins l'ordre, la clarté, la bienſéance, l'élégance du diſcours ; mérites abſolument inconnus avant lui au barreau.

Un des ouvrages, qui contribua le plus à former le goût de la nation & à lui donnèr un eſprit de juſteſſe & de préciſion, fut le petit recueil des *maximes de François duc de la Rochefoucault*. Quoiqu'il n'y ait preſque qu'une vérité dans ce livre, qui eſt que *l'amour propre eſt le mobile de tout* ; cependant cette penſée ſe préſente ſous tant d'aſpects variés, qu'elle eſt preſque toûjours piquante. C'eſt moins un livre, que des matériaux pour ornèr un livre. On lut avidement ce petit recueil ; il accoûtuma à penſèr & à renfermer ſes penſées dans un tour vif, précis & délicat. C'était un mérite que perſonne n'avait eû avant lui en Europe, depuis la renaiſſance des lettres, mais le premier livre de génie, qu'on vit en proſe,

profe, fut le recueil des *lettres provinciales* en 1654. Toutes les fortes d'éloquence y ſont renfermées. Il n'y a pas un ſeul mot, qui depuis cent ans ſe ſoit reſſenti du changement qui altére ſouvent les langues vivantes. Il faut rapportèr à cet ouvrage l'époque de la fixation du langage. L'évêque de Luçon fils du célébre Buſſi m'a dit, qu'aiant demandé à monſieur de Meaux, quel ouvrage il eût mieux aimé avoir fait, s'il n'avait pas fait les ſiens, Boſſuet lui répondit, *les lettres provinciales.*

Le bon goût qui régne d'un bout à l'autre dans ce livre & la vigueur des derniéres lettres ne corrigérent pas d'abord le ſtile lâche, diffus, incorrect & découſu, qui depuis longtems était celui de preſque tous les écrivains, des prédicateurs & des avocats.

Un des premiers, qui étala dans la chaire une raiſon toûjours éloquente, fut le pére Bourdaloüe vers l'an 1668. Ce fut une lumiére nouvelle. Il y a eû après lui d'autres orateurs de la chaire, comme le pére Maſſillon évêque de Clermont, qui ont répandu dans leurs diſcours plus de graces, des peintures plus fines & plus pénétrantes des mœurs du ſiécle; mais aucun ne l'a fait oublier. Dans ſon ſtile plus nerveux que fleuri, ſans aucune

imagination dans l'expreſſion, il paraît vouloir pluſtôt convaincre, que toucher; & jamais il ne ſonge à plaire.

Peut-être ſerait il à ſouhaiter, qu'en banniſſant de la chaire le mauvais goût qui l'aviliſſait, il en eût banni auſſi cette coûtume de prêcher ſur un texte. En effet, parler long-tems ſur une citation d'une ligne ou deux, ſe fatiguer à compaſſer tout ſon diſcours ſur cette ligne; un tel travail paraît un jeu peu digne de la gravité de ce miniſtére. Le texte devient une eſpéce de deviſe, ou pluſtôt d'énigme, que le diſcours dévelope. Jamais les Grecs & les Romains ne connurent cet uſage, c'eſt dans la décadence des lettres, qu'il commença; & le tems l'a conſacré.

L'habitude de deviſer toûjours en deux ou trois points des choſes qui comme la morale n'éxigent aucune diviſion, ou qui en demanderaient davantage comme la controverſe, eſt encor une coûtume génante, que le père Bourdalouë trouva introduite, & à laquelle il ſe conforma.

Il avait été précédé par Boſſuet depuis évêque de Meaux. Celui-ci, qui devint un ſi grand homme, s'était d'abord deſtiné au parti de la robe; & il s'était engagé dans ſa grande jeuneſſe, à épouſer mademoi-

demoiselle Desvieux, fille d'un rare mérite. Ses talens pour la théologie & pour cette espéce d'éloquence qui le caractérise, se montrérent de si bonne heure, que ses parens & ses amis le déterminérent à l'eglise. Mademoiselle Desvieux l'y engagea elle même, préférant la gloire qu'il devait acquérir, au bonheur de vivre avec lui. Voilà la source d'un bruit qui s'est répandu dans le monde, qu'il était marié. Ce conte, long-tems accrédité chez ce petit nombre d'hommes qui tire vanité de savoir les secrets des familles, n'avait ni vérité ni vraisemblance, il avait préché assez jeune devant le roi & la reine mére en 1662, long-tems avant que le pére Bourdaloue fût connu. Ses discours soûtenus d'une action noble & touchante, les premiers qu'on eût encor entendus à la cour qui approchassent du sublime, eûrent un si grand succès, que le roi fit écrire en son nom à son pére intendant de Soissons, pour le féliciter d'avoir un tel fils.

Cependant, quand le pére Bourdaloue parut, monsieur Bossuet ne passa plus pour le premier prédicateur. Il s'était déja donné aux oraison funébres ; genre d'éloquence, où il faut de l'imagination & une grandeur majestueuse qui tient un peu à la poësie, dont il faut toûjours

emprunter quelque chose, quoiqu'avec discrétion, quand on tend au sublime. L'oraison funébre de la reine mére, qu'il prononça en 1667, lui valut l'évéché de Condom : mais ce discours n'était pas encor digne de lui ; & il ne fut pas imprimé, non plus que ses sermons. L'éloge funébre de la reine d'Angleterre veuve de Charles I, qu'il fit en 1669, parut presqu'en tout un chef d'œuvre. Les sujets de ces piéces d'éloquence sont heureux, à proportion des malheurs que les morts ont éprouvés. C'est en quelque façon comme dans les tragédies, où les grandes infortunes des principaux personnages sont ce qui intéresse davantage. L'éloge funébre de madame, enlevée à la fleur de son âge & morte entre ses bras, eut le plus grand & le plus rare des succès, celui de faire verser des larmes à la cour : il fut obligé de s'arrêter après ces paroles : *ô nuit désastreuse! nuit effroiable où retentit tout à coup comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle, Madame se meurt, Madame est morte, &c.* l'auditoire éclata en sanglots ; & la voix de l'orateur fut interrompuë par ses soupirs & par ses pleurs.

Les Français furent les seuls, qui réussirént dans ce genre d'éloquence. La même homme quelque-tems après en in-

venta

venta un nouveau, qui ne pouvait guères avoir de succès qu'entre ses mains. Il appliqua l'art oratoire à l'histoire même, qui semble l'exclure. Son discours sur l'histoire universelle, composé pour l'éducation du dauphin, n'a eû ni modéle, ni imitateurs. Si le sistéme qu'il adopte, pour concilier la chronologie des Juifs avec celle des autres nations, a trouvé des contradicteurs chez les savans, son stile n'a trouvé que des admirateurs. On fut étonné de cette force majestueuse, dont il décrit les mœurs, le gouvérnement, l'accroissement & la chûte des grands empires; & de ces traits rapides d'une vérité énergique, dont il peint & dont il juge les nations.

Presque tous les ouvrages qui honnérent ce siécle, étaient dans un genre inconnu à l'antiquité. Le *Télémaque* est de ce nombre. Fenelon, le disciple, l'ami de Bossuet, & depuis devenu malgré lui son rival & son ennemi, composa ce livre singulier, qui tient à la fois du roman & du poëme, & qui substituë une prose cadencée à la versification. Il semble qu'il ait voulu traiter la roman, comme monsieur de Meaux avait traité l'histoire, en lui donnant une dignité & des charmes inconnus, & sur tout en tirant de ces fictions une morale utile au genre

humain ; morale entiérement négligée dans toutes les inventions fabuleuſes. On a cru, qu'il avait compoſé ce livre pour ſervir de thémes & d'inſtruction au duc de Bourgogne & aux deux autres enfans de France, dont il fut le précepteur ; ainſi que Boſſuet avait fait ſon hiſtoire univerſelle, pour l'éducation de monſeigneur. Mais ſon neveu le marquis de Fénelon, héritier de la vertu de cet homme célébre, & qui à été tué à la bataille de Rocou, m'a aſſûré le contraire. En effet, il n'eût pas été convenable, que les amours de Calypſo & d'Eucharis euſſent été les premiéres leçons, qu'un prêtre eût données aux enfans de France.

Il ne fit cet ouvrage, que lorſqu'il fut relégué dans ſon archévéché de Cambrai. Pléin de la lecture des anciens, & né avec une imagination vive & tendre, il s'était fait un ſtile, qui n'était qu'à lui & qui coulait de ſource avec abondance. J'ai vû ſon manuſcrit original : il n'y a pas dix ratures. On prétend, qu'un domeſtique lui en déroba une copie, qu'il fit imprimer. Si cela eſt, l'archévêque de Cambrai dut à cette infidélité toute la réputation qu'il eut en Europe. Mais il lui dut auſſi d'être perdu pour jamais à la cour. On crut voir dans le *Télémeque*, une critique indirecte du gouvernement de Louis

XIV.

XIV. Séſoſtris qui triomphait avec trop de faſte, Idoménée qui établiſſait le luxe dans Salente & qui oubliait le néceſſaire, parurent des portraits du roi. Son miniſtre Louvois ſemblait, aux yeux des mécontens, repréſenté ſous le nom de Protéſilas, vain, dur, hautain, ennemi des grands capitaines qui ſervaient l'état & non le miniſtre.

Les alliés, qui dans la guerre de 1688 s'unirent contre Louis XIV, & qui depuis ébranlérent ſon trône dans la guerre de 1701, ſe firent un joie de le reconnaître dans ce même Idoménée, dont la hauteur révolte tous ſes voiſins. Ces alluſions firent des impreſſions profondes, à la faveur de ce ſtile harmonieux, qui inſinuë d'une maniére ſi tendre la modération & la concorde. Les étrangers & les Français même, laſſés de tant de guerres, virent avec une conſolation maligne, une ſatire dans un livre fait pour enſeigner la vertu. Les éditions en furent innombrables. J'en ai vû quatorze en langue Anglaiſe. Il eſt vrai, qu'après la mort de ce monarque, ſi craint, ſi envié, ſi reſpecté de tous & ſi haï de quelques-uns, quand la malignité humaine a ceſſé de s'alimenter des alluſions prétenduës qui ce[illegible] ſa conduite, les judges d'un g[illegible] ſévére ont traité le *Télemaque* avec

quelque rigueur. Ils ont blâmé les longueurs, les détails, les aventures trop peu liées, les descriptions trop répétées & trop uniformes de la vie champêtre : mais le livre a toûjours été regardé comme un des beaux monumens d'un siécle florissant.

On peut compter parmi les productions d'un genre unique, les *Caractéres* de la Bruïére. Il n'y avait pas chez les anciens plus d'éxemples d'un tel ouvrage, que du *Telémaque*. Un stile rapide, concis, nerveux, des expressions pittoresques, un usage tout nouveau de la langue, mais qui n'en blesse pas les régles, frapérent le public ; & les allusions, qu'on y trouvait en foule, achevérent le succès. Quand la Bruïére montra son ouvrage Manuscrit à Maléstieux, celui-ci lui dit : *voilà dequoi vous attirer beaucoup de lecteurs & beaucoup d'ennemis.* Ce livre baissa dans l'esprit des hommes, quand une génération entiére, attaquée dans l'ouvrage, fut passée. Cependant, comme il y a des choses de tous les tems & de tous les lieux, il est à croire qu'il ne sera jamais oublié.

Le *Telémaque* n'a point fait d'imitateurs ; les *Caractéres* de la Bruïére en ont produit. Il est plus aisé de faire de courtes peintures des choses qui nous frap-

frapent, que d'écrire un long ouvrage d'imagination, qui plaise & qui instruise à la fois. L'art délicat de répandre des graces jusques sur la philosophie, fut encor une chose nouvelle, dont le livre *des mondes* fut le premièr éxemple, mais éxemple dangereux, parce que la véritable parure de la philosophe est l'ordre, la clarté & surtout la vérité. Ce qui pourrait empêcher cet ouvrage ingénieux, d'être mis par la postérité au rang de nos livres classiques, c'est qu'il est fondé en partie sur la chimére des tourbillons de Descartes.

Il faut ajoûter à ces nouveautés, celle que produisit Bayle, en donnant une espéce de dictionnaire de raisonnement. C'est le premièr ouvrage de ce genre, où l'on puisse apprendre à penser. Il faut abandonnèr à la destinée des livres ordinaires, les articles de ce recueil, qui ne contiennent que de petis faits, indignes à la fois de Bayle, d'un lecteur grave & de la postérité. Au reste, en plaçant ici Bayle parmi les auteurs qui ont honoré le siécle de Louis XIV, quoiqu'il fût réfugié en Holland, je ne fais en cela que me conformèr à l'arrêt du parlement de Toulouse, qui, en déclarant son testament valide en France malgré la rigueur des loix, dit expressément, qu'*un tel*

homme ne peut être regardé comme un étranger.

On ne s'appesantira point ici sur la foule des bons livres que ce siécle a fait naître ; on ne s'arrête qu'aux productions de génie singuliéres & neuves, qui le caractérisent & qui le distinguent des autres siécles. L'éloquence de Bossuet & de Bourdaloue, par exemple, n'était & ne pouvait être celle de Cicéron. Si quelque chose approche de l'orateur Romain, ce sont les trois mémoires que Pelisson composa pour Fouquet. Ils sont dans le même genre que plusieurs oraisons de Cicéron un mélange d'affaires judiciaires & d'affaires d'état, traité solidement avec un art qui paraît peu, & orné d'un éloquence touchante.

Nous avons eû des historiens ; mais point de Tite-Live. Le stile de la *conspiration de Venise* est comparable a celui de Salluste. On voit que l'abbé de Saint-Réal l'avait pris pour modéle ; & peut-être l'a-t-il surpassé. Tous les autres écrits dont on vient de parler, semblent être d'une création nouvelle. C'est là surtout, ce qui distingue cet âge illustre : car pour des savans & des commentateurs, le seiziéme & le dix-septiéme siecle en avaient beaucoup produit ; mais le vrai génie en aucun genre n'était encor dévelopé.

Qui

Qui croirait, que tous ces bons ouvrages en prose n'auraient probablement jamais éxisté, s'ils n'avaient été précédés par la poëfie! C'eſt pourtant la deſtinée de l'eſprit humain dans toutes les nations : les vers furent partout les premiers enfans du gènie & les premiers maîtres d'éloquence.

Les peuples ſont ce qu'eſt chaque homme en particulier. Platon & Cicéron commencérent par faire des vers. On ne pouvait encor citèr un paſſage noble & ſublime de proſe Françaiſe, quand on ſavait par cœur le peu de belles ſtances que laiſſa Malherbe ; & il y a grande apparance, que ſans Pierre Corneille, le génie des proſateurs ne ſe ſerait pas dévelopé.

Cet homme eſt d'autant plus admirable, qu'il n'était environné que de très mauvais modéles, quand il commença à donner des tragédies. Ce qui devait encor lui fermer le bon chemin, c'eſt que ces mauvais modéles étaient eſtimés ; & pour comble de découragement, ils étaient favoriſés par le cardinal de Richelieu, le protecteur des gens de lettres & non pas du bon goût. Il récompenſait de mépriſables ecrivains, qui d'ordinaire ſont rempans, & par une hauteur d'eſprit ſi bien placée ailleurs, il voulait abaiſſer ceux en qui il ſentait avec

quelque dépit un vrai génie, qui rarement se plie à la dépendance. Il est bien rare qu'un homme puissant, quand il est lui-même artiste, protége sincérement les bons artistes.

Corneille eut à combattre son siécle, ses rivaux & le cardinal de Richelieu. Je ne répéterai point ici ce qui a été écrit sur le *Cid*. Je remarquerai seulement, que l'académie, dans ses judicieuses décisions entre Corneille & Scudéri, eut trop de complaisance pour le cardinal de Richelieu, en condannant l'amour de *Chiméne*. Aimer le meurtrier de son pére & poursuivre la vengeance de ce meurtre, était une chose admirable. Vaincre son amour eût été un défaut capital dans l'art tragique, qui consiste principalement dans les combats du cœur. Mais l'art était inconnu alors à tout le monde, hors à l'auteur.

Le *Cid* ne fut pas le seul ouvrage de Corneille, que le cardinal de Richelieu voulut rebaisser. L'abbé d'Aubignac nous apprend, que ce ministre désaprouva *Polieucte*,

Le *Cid*, après tout était une imitation très embellie de *Guillain de castro*, & en plusieurs endroits, une traduction. *Cinna*, qui le suivit, était unique. J'ai connu un ancien domestique de la maison de Condé,

Condé, qui disait, que le grand Condé à l'âge de vingt ans, étant à la première représentation de *Cinna*, versa des larmes à ces paroles d'Auguste :

Je suis maître de moi, comme de l'univers ;
Je le suis, je veux l'être. O siécles ! O mémoire !
Conservez à jamais ma nouvelle victoire.
Je triomphe aujourd'hui du plus juste courroux,
De qui le souvenir puisse aller jusqu'à vous.
Soions amis, Cinna ; c'est moi qui t'en convie.

C'étaient là des larmes de héros. Le grand Corneille faisant pleurer le grand Condé d'admiration, est une époque bien célébre dans l'histoire de l'esprit humain.

La quantité de piéces indignes de lui, qu'il fit plusieurs années après, n'empécha pas la nation de le regarder comme un grand homme ; ainsi que les fautes considérables d'Homére n'ont jamais empéché qu'il ne fût sublime. C'est le privilége du vrai génie & surtout du génie qui ouvre une carriére, de faire impunément de grandes fautes.

Cor-

Corneille s'était formé tout seul ; mais Louis XIV, Colbert, Sophocle & Euripide contribuérent tous à former Racine. Une ode, qu'il composa à l'âge de dix-huit ans pour le mariage du roi, lui attira un présent qu'il n'attendait pas, & le détermina à la poësie. Sa réputation c'est accruë de jour en jour ; & celle des ouvrages de Corneille a un peu diminué. La raison en est, que Racine dans tous ses ouvrages depuis son *Alexandre*, est toûjours élégant, toûjours correct, toûjours vrai ; qu'il parle au cœur, & que l'autre manqua trop souvent à tous ces devoirs. Racine passa de bien loin & les Grecs & Corneille dans l'intelligence des passions, & porta la douce harmonie de la poësie, ainsi que les graces de la parole, au plus haut point où elles puissent parvenir. Ces hommes enseignérent à la nation, à penser, à sentir & à s'exprimer. Leurs auditeurs, instruits par eux seuls, devinrent enfin des juges sévéres pour ceux même qui les avaient éclairés.

Il y avait très peu de personnes en France, du tems du cardinal de Richelieu, capables de discerner les défauts du *Cid* ; & en 1702, quand *Athalie* le chef-d'œuvre de la scene fut représentée chez madame la duchesse de Bourgogne,

les

les courtisans se crurent assez habiles pour la condanner. Le tems a vangé l'auteur ; mais ce grand homme est mort, sans jouir du succès de son plus admirable ouvrage. Un nombreux parti se piqua toûjours de ne pas rendre justice à Racine. Madame de Sévigné, la prémiere personne de son siécle pour le stile épistolaire & surtout pour conter des bagatelles avec grace, croit toûjours que *Racine n'ira pas loin.* Elle en jugeait comme du Caffé, dont elle dit *qu'on se desabuserà bientôt.* Il faut du tems, pour que les réputations meurissent.

La singuliére destinée de ce siécle rendi Moliére contemporain de Corneille & de Racine. Il n'est pas vrai que Moliére, quand il parut, eût trouvé le théatre absolument dénué de bonnes comédies. Corneille lui-même avait donné le *menteur*, piéce de caractére & d'intrigue, prise du théatre Espagnol ; & Moliére n'avait encor fait paraître que deux de ses chefs-d'œuvre, lorsque le public avait la *mére coquette* de Quinaut ; piéce à la fois de caractére & d'intrigue, et même modéle d'intrigue. Elle est de 1664 ; c'est la premiére comédie, où l'on ait peint ceux que l'on a appellés depuis les *Marquis*. La plûpart des grands seigneurs de la cour de Louis XIV voulaient imiter cet air de gran-

grandeur, d'éclat & de dignité qu'avait leur maître. Ceux d'un ordre inférieur copiaient la hauteur des premiers ; & il y en avait enfin, & même en grand nombre, qui pouſſaient cet air avantageux & cette envie dominante de ſe faire valoir, juſqu'au plus grand ridicule.

Ce défaut dura long-tems. Moliere l'attaqua ſouvent ; & il contribua à défaire le public de ces importans ſubalternes, ainſi que de l'affection des précieuſes, du pédantiſme des femmes ſavantes, de la robe & du latin des médecins. Moliére fut, ſi on oſe le dire, un légiſlateur des bienſéances du monde. Je ne parlè ici que de ce ſervice rendu à ſon ſiécle ; on ſait aſſez ſes autres mérites.

C'était un tems digne de l'attention des tems à venir, que celui où les héros de Corneille & de Racine, les perſonnages de Moliére, les ſymphonies de Lulli, toutes nouvelles pour la nation, & (puiſqu'il ne s'agit ici que des arts) les voix des Bouſſuet & des Bourdalouë, ſe faiſaient entendre à Louis XIV, à *madame* ſi célébre par ſon goût, à un Condé, à un Turenne, à un Colbert, & à cette foule d'hommes ſupérieurs qui parurent en tout genre. Ce tems ne retrouvera plus, où un duc de la Rochefoucault l'auteur des *maximes*, au ſortir de la converſation

d'un

d'un Pascal & d'un Arnauld, allait au théatre de Corneille.

Despréaux s'élevait au niveau de tant de grands hommes, non point par ses premiéres satires, car les regards de la postérité ne s'arrêteront pas sur les *embarras de Paris* & sur les noms des *Cassaigne* & des *Cotin*; mais il instruisait cette postérité, par ses belles épitres & surtout par son art poëtique, où Corneille eût trouvé beaucoup à apprendre.

La Fontaine, bien moins châtié dans son stile, bien moins correct dans son langage, mais unique dans sa naïveté & dans les graces qui lui sont propres, se mit, par les choses les plus simples, presqu'à côté de ces hommes sublimes.

Quinaut, dans un genre tout nouveau & d'autant plus difficile qu'il paraît plus aisé, fut digne d'être placé avec tous ces illustres contemporains. On sait, avec quelle injustice Boileau voulut le décrirer. Il manquait à Boileau d'avoir sacrifié aux graces. Il chercha en vain toute sa vie à humilièr un homme, qui n'était connu que par elles. Le véritable éloge d'un poëte, c'est qu'on retienne ses vers. On sait par cœur des scénes entiéres de Quinaut; c'est un avantage qu'aucun opéra d'Italie ne pourrait obtenir, la musique Française est demeurée dans une simplicité

cité qui n'eſt plus du goût d'aucune nation. Mais la ſimple & belle nature, qui ſe montre ſouvent dans Quinaut avec tant de charmes, plaît encor dans toute l'Europe, à ceux qui poſſédent notre langue & qui ont le goût cultivé. Si on trouvait dans l'antiquité un poëme comme *Armide*, avec quelle idolâtrie il ſerait reçû! mais Quinaut était moderne.

Tous ces grands hommes furent connus & protégés de Louis XIV, excepté la Fontaine. Son extrême ſimplicité, pouſſée juſqu'à l'oubli de ſoi-même, l'écartait d'une cour, qu'il ne cherchait pas. Mais le duc de Bourgogne l'accueillit; & il reçut dans ſa vieilleſſe quelques bienfaits de ce prince. Il était, malgré ſon génie, preſque auſſi ſimple que le héros de ſes fables. Le pére Pujet ſe fit un grand mérite, d'avoir traité cet homme de mœurs ſi innocentes, comme s'il eût parlé à la Brinvilliers & à la Voiſin. Ses contes ne ſont que ceux du Pogge, de l'Arioſte & de la reine de Navarre. Si la volupté eſt dangereuſe, ce ne ſont pas des plaiſanteries qui inſpirent cette volupté. On pourrait appliquer à la Fontaine ſon admirable fable *des animaux malades de la peſte*, qui s'accuſent de leurs fautes: on y pardonne tout aux lions, aux loups & aux ours; & un animal innocent eſt dé-

dévoué pour avoir mangé un peu d'herbe.

Dans l'école de ces génies, qui feront les délices & l'inſtruction des ſiécles à venir, il ſe forma une foule d'eſprits agréables, dont on a une infinité de petits ouvrages délicats, qui font l'amuſement des honnêtes gens, ainſi que nous avons eû beaucoup de peintres gracieux, qu'on ne met pas à côté des Pouſſin, des Sueur & des le Brun.

Cependant vers la fin du régne de Louis XIV, deux hommes percérent la foule des génies médiocres, & eûrent beaucoup de réputation. L'un était la Motte-houdart, homme d'un eſprit plus ſage & plus étendu que ſublime, écrivain délicat & méthodique en proſe, mais manquant ſouvent de feu & d'élégance dans ſa poëſie, & même de cette éxactitude qu'il n'eſt permis de négliger qu'en faveur du ſublime. Il donna d'abord de belles ſtances pluſtôt que de belles odes. Son talent déclina bientôt après: mais beaucoup de beaux morceaux, qui nous reſtent de lui en plus d'un genre, empécheront toûjours qu'on ne le mette au rang des auteurs mépriſables. Il prouva, que dans l'art d'écrire, on peut être encor quelque choſe au ſecond rang.

L'autre était Rouſſeau, qui avec moins d'eſ-

d'esprit, moins de finesse & de facilité que la Motte, eut beaucoup plus de talent pour l'art des vers. Il ne fit des odes qu'après la Motte : mais il les fit plus belles, plus variées, plus remplies d'images. Il égala dans ses pseaumes l'onction & l'harmonie qu'on remarque dans les cantiques de Racine. Ses épigrammes sont mieux travaillées que celles de Marot. Il réussit bien moins dans les opéra qui demandent de la sensibilité, & dans les comédies qui veulent de la gaïeté. Ces deux caractéres lui manquaient. Ainsi il échoua dans ces deux genres, qui lui étaient étrangers.

Il aurait corrompu la langue Françaises, si le stile marotique, qu'il emploia dans des ouvrages serieux, avait été imité. Mais heureusement ce mélange de la pureté de notre langue avec la difformité de celle qu'on parlait il y a deux-cent ans, n'a été qu'une mode passagére. Quelques-unes de ses épitres sont des imitations un peu forcées, de Despréaux, & ne sont pas fondées sur des idées aussi claires, & sur des vérités reconnuës : *le vrai seul est aimable.*

Il dégénéra beaucoup dans les païs étrangers ; soit que l'âge & les malheurs eussent affaibli son génie, soit que son principal mérite consistant dans le choix

des mots & dans les tours heureux, mérite plus néceſſaire & plus rare qu'on ne penſe, il ne fût plus à portée des mêmes ſecours. Il pouvait, loin de ſa patrie, compter parmi ſes malheurs, celui de n'avoir plus de critiques ſévéres.

Ses longues infortunes eûrent leur ſource dans un amour propre trop indomptable, & trop mélé de jalouſie & d'animoſité. Son éxemple doit être une leçon frapante pour tout homme à talens; mais on ne le conſidére ici, que comme un écrivain qui n'a pas peu contribué à l'honneur des lettres.

Il ne s'éleva guères de grands génies depuis les beaux jours de ces artiſtes illuſtres; & à peu-pres vers le tems de la mort de Louis XIV, la nature ſembla ſe repoſer.

La route était difficile au commencement du ſiécle, parce que perſonne n'y avait marché: elle l'eſt aujourd'hui, parce qu'elle a été battuë. Les grands hommes du ſiécle paſſé ont enſeigné à penſer & à parler; ils ont dit ce qu'on ne ſavait pas. Ceux qui leur ſuccédent, ne peuvent guères dire que ce qu'on ſait. Enfin, une eſpéce de dégoût eſt venu de la multiude des chefs-d'œuvre: & le ſiécle paſſé aiant été le précepteur du ſiécle préſent, il eſt devenu ſi facile

le d'écrire des choſes médiocres, qu'on a été inondé de livres frivoles, & que la littérature a eû autant de beſoin d'être réprimée, qu'elle en avait d'être encouragée au commencement du dix-ſeptiéme ſiécle.

CHA-

CHAPITRE TRENTIE'ME.

Suite des Arts.

A L'égard des arts qui ne dépendent pas uniquement de l'esprit, comme la musique, la peinture, la sculpture, l'architecture ; ils n'avaient fait que de faibles progrès en France, avant le tems qu'on nomme *le siécle de Louis* XIV. La musique était au berceau : quelques chansons languissantes, quelques airs de violon, de guitarre & de tourbe, la plupart même composés en Espagne, étaient tout ce qu'on connaissait. Lulli étonna par son goût & par sa science. Il fut le premièr en France, qui fit des basses, des milieux

& des fugues. On avait d'abord quelque peine à éxécuter ſes compoſitions, qui paraiſſent aujourd'hui ſi ſimples & ſi aiſées. Il y a de nos jours mille perſonnes qui ſavent la muſique, pour une qui la ſavait du tems de Louis XIII ; & l'art s'eſt perfectionné dans cette progreſſion. Il n'y a point de grande ville, qui n'ait des concerts publics ; & Paris même alors n'en avait pas. Vingt-quatre violons du roi étaient toute la muſique de la France.

Les connaiſſances, qui appartiennent à la muſique & aux arts qui en dépendent, ont fait tant de progrès, que ſur la fin du régne de Louis XIV, on a inventé l'art de noter la danſe ; deſorte qu'aujourd'hui il eſt vrai de dire, qu'on danſe à livre ouvert.

Nous avions eû de très grands architectes, du tems de la régence de Marie de Médicis. Elle fit élever le palais du Luxembourg dans le goût Toſcan, pour honorer ſa patrie, & pour embellir la nôtre. Le même Deſbroſſes, dont nous avons le portail de Saint-Gervais, bâtit le palais de cette reine, qui n'en jouit jamais. Il s'en falut beaucoup, que le cardinal de Richelieu eût avec autant de grandeur dans l'eſprit, autant de goût qu'elle. Le palais cardinal, qui eſt aujourd'hui le palais roial, en eſt la preuve. Nous con-

çu-

çumes les plus grandes eſpérances, quand nous vîmes élever cette belle façade du Louvre, que nous voions aujourd'hui offuſquée, avec douleur. Beaucoup de citoiens ont conſtruit des édifices magnifiques ; mais plus recherchés pour l'intérieur, que recommandables par des dehors dans le grand goût ; & qui ſatisfont le luxe des particuliers, encor plus qu'ils n'embelliſſent la ville.

Colbert, le Mécène de tous les arts, forma une académie d'architecture en 1671. C'eſt peu d'avoir des Vitruves ; il faut que les Auguſtes les emploient.

Il faut auſſi que les magiſtrats municipaux ſoient animés par le zéle, & éclairés par le goût. S'il y avait eû deux ou trois prévôts des marchands comme le préſident Turgot, on ne reprocherait pas à la ville de Paris cet hôtel de ville mal conſtruit & mal ſitué ; cette place ſi petite & ſi irréguliére, qui n'eſt célébre que par des gibets & de petits feux de joie ; ces ruës étroites dans les quartiers les plus fréquentés ; & enfin un reſte de barbarie, au milieu de la grandeur & dans le ſein de tous les arts.

La peinture commença ſous Louis XIII, avec *Le Pouſſin*. Il ne faut point compter les peintres médiocres, qui l'ont précédé. Nous avons eû toûjours depuis lui de

grands peintres ; non pas dans cette profusion qui fait une des richesses de l'Italie ; mais sans nous arrêter à un *Le Sueur* qui n'eut d'autre maître que lui-même, à un *Le Brun* qui égala les Italiens dans le dessein & dans la composition ; nous avons eû plus de trente peintres, qui ont laissé des morceaux très dignes de recherche. Les étrangers commencent à nous les enlever. J'ai vu chez un grand roi des galeries & des apartemens, qui ne sont ornés que de nos tableaux, dont peut-être nous ne voulions pas connaître assez le mérite. J'ai vu en France refuser douze-mille livres d'un tableau de *Santerre*. Il n'y a point dans l'Europe de plus vaste ouvrage de peinture, que le plafond de *Le Moine* à Versailles ; & je ne sai s'il y en a de plus beaux.

Nous avons aujourd'hui un peintre, qui chez les étrangers même passe pour le premier de l'Europe: Non seulement Colbert donna à l'académie de peinture la forme qu'elle a aujourd'hui ; mais en 1667, il engagea Louis XIV à en établir une à Rome. On acheta dans cette métropole un palais où loge le directeur. On y envoie les éléves, qui ont remporté des prix à l'académie de Paris. Ils y sont conduits & entretenus aux frais du

du roi. Ils y deſſinent les antiques. Ils étudient Raphaël & Michel-Ange. C'eſt un noble hommage que rendit à Rome ancienne & nouvelle le déſir de l'imiter; & on n'a pas même ceſſé de rendre cet hommage, depuis que les immenſes collections de tableaux d'Italie amaſſées par le roi & par le duc d'Orléans, & les chefs-d'œuvre de ſculpture que la France a produits, nous ont mis en état de ne point chercher ailleurs des maîtres.

C'eſt principalement dans la ſculpture que nous avons excellé, & dans l'art de jettèr en fonte d'un ſeul jet des figures équeſtres coloſſales.

Si l'on trouvait un jour, ſous des ruines, des morceaux tels que les bains d'Apollon expoſés aux injures de l'air dans les boſquets de Verſailles, le tombeau du cardinal de Richelieu trop peu montré au public dans la chapelle de Sorbonne, la ſtatuë équeſtre de Louis XV faite à Paris pour décorer Bordeaux, le Mercure dont Louis XV a fait préſent au roi de Pruſſe, & tant d'autres ouvrages égaux à ceux que je cite; il eſt à croire, que ces productions de nos jours ſeraient miſes à côté de la plus belle antiquité Grecque.

Nous avons égalé les anciens dans les

médailles. Varin fut le premier, qui tira cet art de la médiocrité, sur la fin du régne de Louis XIII. C'est maintenant une chose admirable que ces poinçons & ces quarrés, qu'on voit rangés par ordre historique dans l'endroit de la galerie du Louvre occupé par les artistes. Il y en a pour deux-millions, & dont la plupart sont des chefs-d'œuvre.

On n'a pas moins réussi dans l'art de graver les pierres précieuses. Celui de multiplier les tableaux, de les éterniser par le moien des planches en cuivre, de transmettre facilement à la postérité toutes les représentations de la nature & de l'art, était encor très informe en France avant ce siécle. C'est un des arts des plus agréables & des plus utiles. On le doit aux Florentins, qui l'inventérent vers le milieu du quinziéme siécle ; & il a été plus loin en France, que dans le lieu même de sa naissance, parce qu'on y a fait un plus grand nombre d'ouvrages en ce genre. Les recueils des estampes du roi ont été souvent un des plus magnifiques présens qu'il ait fait aux ambassadeurs. La cizelure en or & en argent, qui dépend du dessein & du goût, a été portée a la plus grande perfection, dont la main de l'homme soit capable.

Après

Après avoir ainſi parcouru tous ces arts, qui contribuent aux délices des particuliers & à la gloire de l'état ; ne paſſons pas ſous ſilence le plus utile de tous les arts, dans lequel les Français ſurpaſſent toutes les nations du monde : je veux parler de la chirurgie, dont les progrès furent ſi rapides & ſi célébres dans ce ſiécle, qu'on venait à Paris des bouts de l'Europe, pour toutes les cures & pour toutes les opérations qui demandaient une dextérité non commune. Non ſeulement il n'y avait guères d'excellens chirurgiens qu'en France ; mais c'était dans ce ſeul païs qu'on fabriquait parfaitement les inſtrumens néceſſaires : il en fourniſſait tous ſes voiſins ; & je tiens du célébre *Chezelden*, le plus grand chirurgien de Londres, que ce fut lui qui commença à faire fabriquer à Londres, en 1715, les inſtrumens de ſon art. La médecine, qui ſervait à perfectionner la chirurgie, ne s'éleva pas en France au deſſus de ce qu'elle était en Angleterre, & ſous le fameux *Boerhaave* en Hollande ; mais il arriva à la médecine comme à la philoſophie, d'atteindre à la perfection dont elle eſt capable, en profitant des lumiéres de nos voiſins.

Voilà en général un tableau fidéle des

progrès de l'esprit humain dans ce siécle, qui commença au tems du cardinal de Richelieu & qui finit de nos jours. Il sera difficile qu'il soit surpassé ; & s'il l'est, il restera le modéle des âges encor plus fortunés, qu'il aura fait naître.

CHA-

CHAPITRE TRENTE-UNIE'ME.

Affaires écclésiastiques : disputes mémorables.

DES trois ordres de l'état, le moins nombreux, qui est l'église, est celui qui a toûjours éxigé du souverain la conduite la plus délicate & la plus ménagée. Conservèr à la fois l'union avec le siége de Rome, & soûtenir les libertés de l'église Gallicane qui sont les droits de l'ancienne église ; savoir faire obéir les évéques comme sujets, sans touchèr aux droits de l'épiscopat ;

les soûmettre en beaucoup de choses à la juriſdiction séculiére, & les laiſſer juges en d'autres ; les faire contribuër aux beſoins de l'état, & ne pas choquer leurs priviléges : tout cela demande un mélange de dextérité & de fermeté, que Louis XIV eut preſque toûjours.

Le clergé en France fut remis peu-à-peu dans un ordre & dans une décence, dont les guerres civiles & la licence des tems l'avaient écarté. Le roi ne ſouffrit plus enfin, ni que les ſéculiers poſſédaſſent des bénéfices ſous le nom de confidentiaires, ni que ceux qui n'étaient pas prêtres euſſent des évêchez comme le cardinal Mazarin qui avait poſſédé l'évêché de Metz n'étant pas même ſous-diacre, & le duc de Verneuil qui en avait auſſi joui étant ſeculier.

Ce que païat au roi le clergé de France & des villes conquiſes, allait année commune * à environ deux-millions-cinq-cent-mille livres ; & depuis, la valeur des eſpéces aiant augmenté numériquement, ils ont ſecouru l'état d'environ quatre-millions par année, ſous le nom de décimes, de ſubvention extraordinaire, de don gratuit. Ce mot & ce

priv-

* Voiez l'état de la France & Puffendorf.

privilége de *don gratuit* ſe ſont conſervés, comme une trace de l'ancien uſage, où étaient tous les ſeigneurs de fiéfs, d'accorder des dons gratuits aux rois dans les beſoins de l'état. Les évêques & les abbés, étant ſeigneurs de fiéfs, ne devaient que des ſoldats, dans le tems de l'anarchie féodale. Les rois alors n'avaient que leurs domaines, comme les autres ſeigneurs. Lorſque tout changea depuis, le clergé ne changea pas ; il conſerva l'uſage d'aider l'état par des dons gratuits.

A cette ancienne coûtume, qu'un corps qui s'aſſemble ſouveut conſerve, & qu'un corps qui ne s'aſſemble point perd néceſſairement, ſe joind l'immunité toûjours reclamée par l'égliſe, & cette maxime, que *ſon bien eſt le bien des pauvres :* non qu'elle prétende ne devoir rien à l'état, dont elle tien tout ; car le roiaume, quand il a des beſoins, eſt le premier pauvre ; mais elle allégue pour elle le droit de ne donner que des ſecours volontaires ; & Louis XIV éxigea toûjours ces ſecours, de maniére à n'être pas refuſé.

On s'étonne dans l'Europe & en France, que le clergé païe ſi peu ; on ſe figure, qu'il jouit du tiérs du roiaume. S'il poſſédait ce tiérs, il eſt indubitable qu'il

devrait païer le tiers des charges, ce qui se monterait année commune à près de trente-millions, indépendamment des droits sur les consommations, qu'il païe comme les autres sujets ; mais on se fait des idées vagues & des préjugés sur tout. On dit que l'église possède le tiers du roiaume, comme on dit au hazard qu'il y a un million d'habitans dans Paris. Si on se donnait seulement la peine de supputer le revenu des évéchez, on verrait par le prix des baux faits il y a environ cinquante ans, que tous les évéchez n'étaient évalués alors que sur le pied d'un revenu annuel de quatre-millions ; & les abbaïes commandataires allaient à quatre-millions cinq-cent-mille livres. Il est vrai, que l'énoncé de ce prix des baux fut un tiers au dessous de la valeur ; & si on ajoûte encor l'augmentation des revenus en terres, la somme totale des rentes de tous les bénéfices consistoriaux sera portée à environ seize-millions ; & il ne faut pas oublier, que de cet argent il en va tous les ans à Rome une somme considérable, qui ne revient jamais, & qui est en pure perte. C'est une grande libéralité du roi envèrs le Saint-Siége : elle dépouille l'état dans l'espace d'un siécle de plus de quatre-cent mille marcs d'argent ; ce qui dans la suite

des

des tems appauvrirait le roiaume, ſi le commerce ne réparait pas abondamment cette perte.

A ces bénéfices qui païent des annates à Rome, il faut joindre les cures, les couvens, les collégiales, les communautés & tous les autres bénéfices enſemble. Mais s'ils ſont évalués à cinquante-millions par année dans toute l'étenduë actuelle du roiaume, on ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité.

Ceux qui ont éxaminé cette matiére avec des yeux auſſi ſévéres qu'attentifs, n'ont pu porter les revenus de toute l'égliſe Gallicane ſéculiére & réguliére, au de-la de quatre-vingt-millions. Ce n'eſt pas une ſomme éxorbitante, pour l'entretien de quatre-vingt-dix-mille perſonnes religieuſes & environ cent-ſoixante-mille eccléſiaſtiques, que l'on comptait en 1709. La ſomme, répartie ſur chaque tête, donne environ trois-cent livres à chacun. Il y a des moines conventuels, qui ne coûtent pas deux-cent livres par an à leur monaſtére : il y a des moines abbés réguliers, qui jouiſſent de deux-cent-mille livres de rentes. C'eſt cette énorme diſproportion, qui frape & qui excite les murmures. On plaind un curé de campagne, dont les travaux pénibles ne lui procurent que ſa portion congruë de

trois, de quatre ou cinq cent livres, tandis qu'un religieux oisif, devenu abbé & non moins oisif, posséde une fortune immense, & qu'il reçoit des titres fastueux de ceux qui lui sont soûmis. Ces abus vont beaucoup plus loin en Flandre, en Espagne, & surtout dans les états catholiques d'Allemagne, où l'on voit des moines princes.

Les abus servent de loix dans presque toute la terre; & si les plus sages des hommes s'assemblaient pour faire des loix, où est l'état dont la forme subsistât entiére? Le clergé de France observe toûjours un usage onéreux pour lui, quand il païe au roi un don gratuit de plusieurs millions pour quelques années. Il l'emprunte; & après en avoir païé les intérêts, il rembourse le capital aux créanciers: ainsi il païe deux fois. Il eût été plus avantageux pour l'état & pour le clergé en général, & plus conforme à la raison, que ce corps eût subvenu aux besoins de la patrie, par des contributions proportionnées à la valeur de chaque bénéfice. Mais les hommes sont toûjours attachés à leurs anciens usages. C'est par le même esprit, que le clergé, en s'assemblant tous les cinq ans, n'a jamais eû, ni une salle d'assemblée, ni un meuble qui lui appartînt. Il est clair, qu'il eût pu,

pu, en dépensant moins, aider le roi davantage, & se bâtir dans Paris un palais, qui eût été un nouvel ornement de cette capitale.

Les maximes du clergé de France n'étaient pas encor entiérement épurées, dans la minorité de Louis XIV, du mélange que la ligue y avait apporté. On avait vu, dans la jeunesse de Louis XIII & dans les derniers états tenus en 1614, la plus nombreuse partie de la nation, qu'on appelle le tiers état & qui est le fond de l'état, demander en vain avec le parlement, qu'on posât pour loi fondamentale; „ qu'aucune puissance spirituelle ne peut priver les rois de leurs „ droits sacrés, qu'ils ne tiennent que de „ Dieu seul; & que c'est un crime de „ léze-majesté au premier chef, d'enseigner qu'on peut déposer & tuer les „ rois." C'est la substance en propres paroles de la demande de la nation. Elle fut faite dans un tems, où le sang de Henri le grand fumait encore. Cependant un évêque de France né en France, le cardinal du Perron, s'opposa violemment à cette proposition, sous prétexte que ce n'était pas au tiers état à proposer des loix, sur ce qui peut concerner l'église. Que ne faisait-il donc avec le clergé, ce que le tiers état voulait faire? Mais il en était

était si loin, qu'il s'emporta jusqu'à dire : „ que la puissance du pape était pleine, „ pléniſſime, directe au ſpirituel, indi- „ recte au temporel ; & qu'il avait charge „ du clergé de dire, qu'on excommuni- „ rait ceux qui avanceraient, que le pape „ ne peut dépoſer les rois. " On gagna la nobleſſe ; on fit taire les tiers état. Le parlement renouvela ſes anciens arrêts, pour déclarer la couronne indépendante, & la perſonne des rois ſacrée. La chambre eccléſiaſtique, en avouant que la perſonne était ſacrée, perſiſta à ſoûtenir que la couronne était dépendante. C'était le même eſprit qui avait autrefois dépoſé Louis le débonnaire. Cet eſprit prevalut au point, que la cour ſubjuguée fut obligée de faire mettre en priſon l'imprimeur, qui avait publié l'arrêt du parlement ſous le tître de *loi fondamentale*. C'était, diſait-on, pour le bien de la paix ; mais c'était punir ceux qui fourniſſaient des armes défenſives à la couronne. De telles ſcénes ne ſe paſſaient point à Vienne ; c'eſt qu'alors la France craignait Rome, & que Rome craignait la maiſon d'Aûtriche.

La cauſe, qui ſuccomba, était tellement la cauſe de tous les rois, que Jacques premier, roi d'Angleterre, écrivit contre le cardinal du Perron ; & c'eſt le

meil-

meilleur ouvrage de ce monarque. C'était aussi la cause des peuples, dont le repos éxige que leurs souverains ne dépendent pas d'une puissance étrangére. Peu-à-peu la raison a prévalu ; & Louis XIV n'eut pas de peine à faire écouter cette raison soûtenuë du poids de sa puissance.

Antonio Pérès avait recommandé trois choses à Henri quatre, *roma*, *consejo*, *pielago*. Louis XIV eut les deux derniéres avec tant de supériorité, qu'il n'eut pas besoin de la premiére. Il fut attentif à conserver l'usage de l'appel comme d'abus au parlement des ordonnances ecclésiastiques, dans tous les cas où ces ordonnances intéressent la jurisdiction roiale. Le clergé s'en plaignit souvent, & s'en loua quelquefois. Car si d'un côté ces appels soûtiennent les droits de l'état contre l'autorité épiscopale, elles assûrent de l'autre cette autorité même, en maintenant les priviléges de l'église Gallicane contre les prétentions de la cour de Rome : desorte que les évêques ont regardé les parlemens comme leurs adversaires & comme leurs défenseurs ; & le governement eut soin, que malgré toutes les querelles de religion, les bornes aisées à franchir ne fussent passées de part ni d'autre. Il en est de la puissance des corps

corps & des compagnies, comme des intérêts des villes commerçantes; c'eſt au légiſlateur à les balancer.

L'affaire de ce genre la plus importante & la plus délicate, fut celle de la régale. C'eſt un droit qu'ont les rois de France, de pourvoir à tous les bénéfices ſimples d'un diocéſe pendant la vacance du ſiége, & d'économiſer à leur gré les revenus de l'évêché. Cette prérogative eſt particuliére aux rois de France; mais chaque état à les ſiennes. Les rois de Portugal jouïſſent du tiérs du revenu des evéchez de leur roiaume. L'empereur a le droit des premiéres priéres; il a toûjours conféré tous les premiers bénéfices qui vaquent. Les rois de Naples & de Sicile ont de plus grands droits. Ceux de Rome ſont pour la pluſpart fondés ſur l'uſage, pluſtôt que ſur des tîtres primitifs.

Les rois de la race de Mérovée conféraient, de leur ſeule autorité, les évéchez & toutes les prélatures. Il ſemblait juſte, qu'ils conſervaſſent le faible privilége de diſpoſer du revenu, & de nommer à quelques bénéfices ſimples, dans le court eſpace qui s'écoule entre la mort d'un évêque & le ſerment de fidélité enregiſtré de ſon ſucceſſeur. Pluſieurs évêques de villes réunies à la couronne

ronne sous la troisiéme race, ne voulurent pas reconnaître ce droit, que des seigneurs particuliers trop faibles n'avaient pu faire valoir: les papes se déclarérent pour les évêques; & ces prétentions restérent toûjours envelopées d'un nuage. Le parlement en 1608, sous Henri quatre, déclara que la régale avait lieu dans tout le roiaume: le clergé se plaignit; & le prince, qui ménageait les évêques & Rome, évoqua l'affaire à son conseil, & se garda bien de la décider.

Les cardinaux de Richelieu & de Mazarin firent rendre plusieurs arrêts du conseil, par lesquels les évêques, qui se disaient éxemts, étaient tenus de montrer leurs titres. Tout resta indécis jusqu'en 1673; & le roi n'osait pas alors donnèr un seul bénéfice, dans presque tous les diocéses situés au-de-là de la Loire, pendant la vacance d'un siége.

Enfin, en 1673 le chancelier Michel le Tellier scella un édit, par lequel tous les évéchez du roiaume étaient soûmis à la régale. Deux évêques, qui étaient malheureusement les deux plus vertueux hommes du roiaume, refusérent opiniâtrément de se soûmettre: c'était *Pavillon* évêque d'Alet, & *Caulet* de Pamiers. Ils se défendirent d'abord par des raisons plausibles: on leur en opposa d'aussi fortes. Quand des

des hommes éclairés disputent longtems, il y a grande apparence que la question n'est pas claire. Elle était très obscure; mais il était évident, que ni la religion ni le bon ordre n'étaient intéressés à empêcher un roi, de faire dans deux diocèses, ce qu'il faisait dans tous les autres. Cependant les deux évêques furent inflexibles. Ni l'un ni l'autre n'avait fait enregistrer son serment de fidélité; & le roi se croiait en droit de pourvoir aux canonicats de leurs églises.

Les deux prélats excommuniérent les pourvus en régale. Tous deux étaient suspects de Jansénisme. Ils avaient eû contre eux le pape Innocent dix; mais, quand ils se déclarérent contre les prétentions du roi, ils eûrent pour eux Innocent onze, Odescalchi: ce pape, vertueux & opiniâtre comme eux, prit entirément leur parti.

Le roi se contenta d'abord d'éxiler les principaux officiers de ces évêques. Il montra plus de modération, que deux hommes qui se piquaient de sainteté. On laissa mourir paisiblement l'évêque d'Alet, dont on respectait la grand vieillesse. L'évêque de Pamiers restait seul, & n'était point ébranlé. Il redoubla ses excommunications, & persista de plus à ne point

point faire enregiſter ſon ſerment de fidélité, perſuadé que dans ce ſerment on ſoûmet trop l'égliſe à la monarchie. Le roi ſaiſit ſon temporel. Le pape & les Janſéniſtes le dédommagérent. Il gagna à être privé de ſes revenus; & il mourut en 1680, convaincu qu'il avait ſoûtenu la cauſe de Dieu contre le roi. Sa mort n'éteignit pas la querelle : des chanoines nommés par le roi viennent pour prendre poſſeſſion ; des religieux, qui ſe prétendaient chanoines & grands-vicaires, les fonts ſortir de l'egliſe & les excommunient. Le métropolitain Montpéſat archévêque de Toulouſe, à qui cette affaire reſſortit de droit, donne en vain des ſentences contre ces prétendus grands-vicaires. Ils en appellent à Rome, ſelon l'uſage de portèr à la cour de Rome les cauſes eccléſiaſtiques jugées par les archévêques de France, uſage qui contredit les libertés Gallicanes : mais tous les gouvernemens des hommes ſont des contradictions. Le parlement donne des arrêts. Un moine nommé Cerle, qui était l'un de ces grands vicaires, caſſe & les ſentences du métropolitain & les arrêt du parlement. Ce tribunal le condanne par contumace à être traîné ſur une claie, & à perdre la tête. On l'éxécute en effigie. Il inſulte du fond de ſa

retraite, à l'archévêque & au roi ; & le pape le soûtient. Ce pontife fait plus : persuadé comme l'évêque de Pamiers, que le droit de régale est un abus dans l'église, & que le roi n'a aucun droit dans Pamiers, il casse les ordonnances de l'archévêque de Toulouse ; il excommunie les nouveaux grands-vicaires que ce prélat a nommés, & les pourvus en régale, & leurs fauteurs.

Le roi convoque une assemblée du clergé, composée de trent-cinq évêques, & d'autant de députés du second ordre. Les Jansénistes prenaient pour la premiére fois le parti d'un pape ; & ce pape, ennemi du roi, les favorisait sans les aimer. Il se fit toûjours un honneur de résistèr à ce monarque ; dans toutes les occasions ; & depuis même, en 1689 il s'unit avec les alliés contre le roi Jacques, parce que Louis XIV protégeait ce prince : desorte qu'alors on dit, que pour mettre fin aux troubles de l'Europe & de l'église, il falait que le roi Jacques se fût Huguenot, & le pape catholique.

Cependant l'assemblée du clérge de 1681 d'une voix unanime se declare pour le roi. Il s'agissait encor d'une autre petite querelle devenuë importante : l'élection d'un prieuré dans un faubourg de Paris, commettait ensemble le

roi

roi & le pape. Le pontife Romain avait caſſé un ordonnance de l'archévêque de Paris, & annulé ſa nomination à ce prieuré. Le parlement avait appelé comme d'abus. Le pape avait ordonné par une bulle, que l'inquiſition fit brûler l'arrêt du parlement, & le parlement avait ordonné la ſuppreſſion de la bulle. Ces combats ſont, depuis long-tems, les effets ordinaires & inévitables de cet ancien mélange de la liberté naturelle de ſe gouverner ſoi-même dans ſon païs, & de la ſoûmiſſion à une puiſſance étrangére.

L'aſſemblée du clergé prit un parti, qui montre que des hommes ſages peuvent céder avec dignité à leur ſouverain, ſans l'intervention d'un autre pouvoir. Elle conſentit à l'extenſion du droit de régale à tout le roiaume; mais ce fut autant une conceſſion de la part du clergé, qui ſe relâchait de ſes prétentions par reconnaiſſance pour ſon protecteur, qu'un aveu formel du droit abſolu de la couronne.

L'aſſemblée ſe juſtifia auprès du pape, par un lettre dans laquelle on trouve un paſſage, qui ſeul devrait ſervir de régle éternelle dans toutes les diſputes: c'eſt *qu'il vaut mieux ſacrifier quelque choſe de ſes droits, que de troubler la paix.* Le roi, l'égliſe Gallicane, les parlemens,

furent contens. Les Janféniſtes écrivirent quelques libelles. Le pape fut infléxible : il caſſa par un bref toutes les réſolutions de l'aſſemblée & manda aux évêques de ſe rétracter. Il y avait-là dequoi ſéparèr à jamais l'égliſe de France de celle de Rome. On avait parlé, ſous le cardinal de Richelieu & ſous Mazarin, de faire un patriarche. Le vœu de tous les magiſtrats était, qu'on ne païât plus à Rome le tribut des annates ; que Rome ne nommât plus, pendant ſix mois de l'année, aux bénéfices de Bretagne ; que des évêques de France ne s'appelaſſent plus évêques *par la permiſſion du Saint-Siége*. Si le roi l'avait voulu, il n'avait qu'à dire un mot ; il était maître de l'aſſemblée du clergé, & il avait pour lui la nation. Rome eût tout perdu par l'infléxibilité d'un pontife vertueux, qui ſeul de tous les papes de ſe ſiécle ne ſavait pas s'accommodèr au tems. Mais il y a d'anciennes bornes, qu'on ne remuë pas ſans de violentes ſecouſſes. Il falait de plus grands intérêts, de plus grandes paſſions & plus d'effervéſcence dans les eſprits, pour rompre tout d'un coup avec Rome ; & il était bien difficile de faire cette ſciſſion, tandis qu'on voulait extirper le Calviniſme. On crut méme faire un coup hardi, lorſqu'on publia les quatre fameuſes déciſions

de

de la même aſſemblée du clergé en 1682, dont voici la ſubſtance.

1. Dieu n'a donné à *Pierre* & à ſes ſucceſſeurs aucune puiſſance ni directe ni indirecte ſur les choſes temporelles.

2. L'égliſe Gallicane approuve le concile de *Conſtance*, qui déclare les conciles généraux ſupérieurs au pape dans le ſpirituel.

3. Les régles, des uſages, les pratiques reçuës dans le roiaume & dans l'égliſe Gallicane, doivent demeurèr inébranlables.

4. Les déciſions du pape, en matiéres de foi, ne ſont ſûres, qu'après que l'égliſe les a acceptées.

Tous les tribunaux & toutes les facultés de théologie enregiſtrérent ces quatre propoſitions dans toute leur étenduë: & il fut défendu par un édit, de rien enſeigner jamais de contraire.

Cette fermeté fut regardée à Rome comme un attentat de rebelles; & par tous les proteſtans de l'Europe, comme un faible effort d'une égliſe née libre, qui ne rompait que quatre chaînons de ſes fèrs.

Les quatres maximes furent d'abord ſoûtenuës avec enthouſiaſme dans la nation, enſuite avec moins de vivacité.

Sur la fin du règne de Louis XIV, elles commencérent à devenir problématiques ; & le cardinal de Fleuri les fit depuis désavouer en partie par une assemblée du clergé, sans que ce désaveu causât le moindre bruit, parce que les esprits n'étaient pas alors échauffés, & que dans le ministére du cardinal de Fleuri rien n'eut de l'éclat.

Cependant Innocent onze s'aigrit plus que jamais : il refusa des bulles à tous les évêques & à tous les abbés commandataires que le roi nomma ; desorte qu'à la mort de ce pape en 1689, il y avait vingt-neuf diocéses en France dépourvus d'évêques. Ces prélats n'en touchaient pas moins leurs revenus ; mais ils n'osaient se faire sacrer, ni faire les fonctions épiscopales. L'idée de créer un patriarche se renouvela. La querelle des franchises des ambassadeurs à Rome, qui acheva d'envenimer les plaies, fit penser qu'enfin le tems était venu, d'établir en France une église *catholique-apostolique*, qui ne serait point *Romaine*. Le procureur-général de Harlai & l'avocat général Talon le firent assez entendre, quand ils appelérent comme d'abus en 1687 de la bulle contre les franchises, & qu'ils éclatérent contre l'opiniâtreté du pape, qui laissait tant d'églises sans pasteurs. Mais ja-

jamais le roi ne voulut consentir à cette démarche, qui était plus aisée qu'elle ne paraissait hardie.

La cause d'Innocent onze devint cependant la cause du saint-siége. Les quatre propositions du clergé de France attaquaient le fantôme de l'infaillibilité, (qu'on ne croit pas à Rome, mais qu'on y soûtient.) Et le pouvoir réel attaché à ce fantôme. Alexandre huit & Innocent douze suivirent les traces du fier Odescalchi, quoique d'une maniére moins dure : ils confirmérent la condannation portée contre l'assemblée du clergé : ils refusérent les bulles aux évêques ; enfin ils en firent trop, parce que Louis XIV n'en avait pas fait assez. Les évêques, lassés de n'être que nommés par le roi & de se voir sans fonctions, demandérent à la cour de France la permission d'appaiser la cour de Rome.

Le roi, dont la fermeté était fatiguée, le permit. Chacun d'eux écrivit séparément qu'il était *douloureusement affligé des procedés de l'assemblée* ; chacun déclare dans sa lettre, qu'il ne reçoit point comme décidé ce qu'on y a décidé, ni comme ordonné ce qu'on y a ordonné. *Pignatelli* (Innocent douze) plus conciliant qu'Odescalchi, se contenta de cette démarche. Les quatre propositions n'en fu-

rent pas moins enſeignées en France de tems en tems. Mais ces armes ſe rouillérent, quand on ne combattit plus ; & la diſpute reſta couverte d'un voile, ſans être décidée, comme il arrive preſque toûjours, dans un état qui n'a pas ſur ces matiéres des principes invariables & reconnus. Ainſi, tantôt on s'éléve contre Rome, tantôt on lui céde, ſuivant les conjonctures, & ſuivant les caractéres de ceux qui gouvernent, & les intérêts particuliers de ceux par qui ils ſont gouvernés.

Louis XIV d'ailleurs n'eut point d'autre démélé eccléſiaſtique avec Rome, & n'eſſuia aucune oppoſition du clergé dans les affaires temporelles.

Sous lui, ce clergé devint reſpectable, par une décence ignorée dans la barbarie des deux premiéres races, dans le tems encor plus barbare du gouvernement féodal ; abſolument inconnuë pendant les guerres civiles & dans les agitations du régne de Louis XIII, & ſurtout pendant la fronde, à quelques exceptions près qu'il faut toûjours faire dans les vices comme dans les vertus qui dominent.

Ce fut alors ſeulement, que l'on commença à déciller les yeux du peuple ſur les ſuperſtitions qu'il mêle toûjours à ſa re-

religion. Il fut permis, malgré le parlement d'Aix & malgré les Carmes, de savoir que le Lazare & Madelaine n'étaient point venus en Provence. Les Bénédictins ne purent faire croire, que Denys l'Aréopagite eût gouverné l'église de Paris. Les saints supposés, les faux miracles, les fausses reliques, commencérent à être décrié. La saine raison, qui éclairait les philosophes, pénétrait partout, mais lentement & avec difficulté.

L'évêque de Châlons, Gaston-Louis de Noailles frére du cardinal, eut une piété assez éclairée, pour enlevèr en 1702 & faire jettèr une relique, conservée précieusement depuis plusieurs siécles dans l'église de nôtre-dame, & adorée sous le nom du *nombril* de Jesus-Christ. Tout Châlons murmura contre l'évêque. Présidens, conseillers, gens du roi, trésoriers de France, marchands, notables, chanoines, curés, protésterent unanimement par un acte juridique contre l'entreprise de l'évêque, réclamant le saint nombril, & alléguant la robe de Jesus-Christ conservée à Argenteuil, son mouchoir à Turin & à Laon, un des clous de la Croix à Saint-Denis, & son prépuce à Rome ; Mais la sage fermeté de l'évêque l'emporta à la fin sur la crédulité du peuple.

Quelques autres superstitions, attachées

chées à des usages respectables, ont subsisté. Les protestans en ont triomphé. Mais ils sont obligés de convenir, qu'il n'y a point d'église catholique, où ces abus soient moins communs & plus méprisés qu'en France.

L'esprit vraiment philosophique, qui n'a pris racine que vers le milieu de ce siécle, n'éteignit point les anciennes & nouvelles querelles théologiques, qui n'étaient pas de son ressort. On va parler de ces dissentions, qui sont la honte de la raison humaine.

CHAPITRE TRENTE-DEUXIE'ME.

Du calviniſme.

IL eſt affreux ſans doute, que l'égliſe chrétienne ait toûjours été déchirée par ſes querelles, & que le ſang ait coulé pendant tant de ſiécles par des mains qui portaient le dieu de la paix. Cette fureur fut inconnuë au paganiſme. Il couvrit la terre de ténébres, mais il ne l'arroſa guères que du ſang des animaux; & ſi quelquefois chez les Juifs & chez les Païens on dévoua des victimes humaines, ces dévoûmens, tout horribles qu'ils étaient, ne cauſérent point de guerres ci-

civiles. La religion des païens ne consistait que dans la morale & dans des fêtes. La morale qui est commune aux hommes de tous les tems & de tous les lieux, & les fêtes qui n'étaient que des réjouissances, ne pouvaient troubler le genre humain.

L'esprit dogmatique apporta chez les hommes la fureur des guerres de religion. J'ai recherché long-tems, comment & pourquoi cet esprit dogmatique, qui divisa les écoles de l'antiquité païenne sans causer le moindre trouble, en a produit parmi nous de si horribles. Ce n'est pas le seul fanatisme qui en est cause ; car les Gymnosophistes & les Bramins, les plus fanatiques des hommes, ne firent jamais de mal qu'à eux-mêmes. Ne pourrait on pas trouver peut être l'origine de cette nouvelle peste qui a ravagé la terre, dans l'esprit républicain qui anima les premiéres égliſes ? Les assemblées secrettes qui bravaient d'abord dans des caves & dans des grottes l'autorité des empereurs Romains, formérent peu-à-peu un état dans l'état. C'était une république cachée au milieu de l'empire. Constantin la tira de dessous terre, pour la mettre à côté du trône. Bientôt l'autorité attachée aux grands siéges se trouva en opposition avec l'esprit populaire, qui

qui avait inſpiré juſqu'alors toutes les aſſemblées des chrétiens. Souvent, dèſque l'évêque d'une métropole faiſait valoir un ſentiment, un évêque ſuffragant, un prêtre, un diacre, en avaient un contraire. Les anciennes opinions, renouvelées depuis par Luthèr, par Zwingle, par Calvin, tendaient pour la pluſpart à détruire l'autorité épiſcopale & même la puiſſance monarchique. C'eſt une des principales cauſes ſecrettes, qui firent recevoir ces dogmes dans le nord de l'Allemagne, où l'on était las de la grandeur des papes, & où l'on craignait d'être aſſervi par les empereurs. Ces opinions triomphérent en Suéde & en Danemarck, païs où les peuples étaient libres ſous des rois.

Les Anglais, dans qui la nature a mis l'eſprit d'indépendance, les adoptérent, les mitigèrent, & en compoſérent une religion pour eux ſeuls. Elles pénétrérent en Pologne, & y firent beaucoup de progrès dans les ſeules villes où le peuple n'eſt point eſclave. La Suiſſe n'eut pas de peine à les recevoir, parce qu'elle était république. Elles furent ſur le point d'être établies à Veniſe par la même raiſon ; & elles y euſſent pris racine, ſi Veniſe n'eût pas été voiſine de Rome, & peut-être ſi le gouvernement n'eût pas craint la démocratie, qui était le grand but

des prédicans. Les Hollandais ne prirent cette religion, que quand ils secouérent le joug de l'Espagne. Genéve devint un état populaire, en devenant Calviniste. Toute la maison d'Autriche écarta ces sectes de ses états, autant qu'il lui fut possible. Elles n'approchérent presque point de l'Espagne. On ne les vit point sous le régne de François premier & de Henri II princes absolus, causer de grands troubles en France. Mais, dèsque le gouvernement fut faible & partagé, les querelles de religion furent violentes. Les Condé & les Coligni, devenus Calvinistes parce que les Guises étaient catholiques, bouleversérent l'état à l'envi. La legéreté & l'impétuosité de la nation, la fureur de la nouveauté & l'enthousiasme, firent pendant quarante ans, du peuple le plus poli, un peuple de barbares.

Henri IV, né dans cette secte qu'il aimait sans être entêté d'aucune, ne put malgré ses victoires & ses vertus, régner sans abandonner le Calvinisme : devenu catholique, il ne fut pas assez ingrat pour vouloir détruire un parti naturellement ennemi des rois, mais auquel il devait sa couronne ; & s'il avait voulu dissiper cette faction, il ne l'aurait pas pu. Il la chérit la protégea & la réprima

Les Huguenots en France faisaient tout

au

au plus alors la douziéme partie de la nation. Mais il y avait parmi eux des seigneurs puissans : des villes entiéres étaient protestantes. Ils avaient fait la guerre aux rois : on avait été contraint de leur donner des places de sûreté : Henri III leur en avait accordé quatorze, dans le seul Dauphiné ; Montauban, Nîmes, dans le Languedoc ; Saumur, & surtout la Rochelle, qui faisait une république à part, & que le commerce & la faveur de l'Angleterre pouvaient rendre puissante. Enfin, Henri IV sembla satisfaire son goût, sa politique & même son devoir, en accordant au parti le célébre édit de Nantes en 1598. Cet édit n'était au fond que la confirmation des priviléges que les protestans de France avaient obtenus des rois précédens les armes à la main, & que Henri le grand affermi sur le trône leur laissa par bonne volonté.

Par cet édit de Nantes, que le nom de Henri quatre rendit plus célébre que tous les autres, tout seigneur de fiéf haut-justicier pouvait avoir dans son château plein éxercice de la religion prétenduë réformée : tout seigneur sans haute-justice pouvait admettre trente personnes à son prêche. L'entier éxercise de cette religion était autorisé dans tous les lieux qui ressortissaient immédiatement à un parlement.

Les Calviniſtes pouvaient faire imprimer, ſans s'adreſſer aux ſupérieurs, tous leurs livres, dans toutes les villes où leur religion était permiſe.

Ils étaient déclarés capables de toutes les charges & dignités de l'état ; & il y parut bien en effet, puiſque le roi fit ducs & Pairs les ſeigneurs de la Trimouille & de Rôni.

On créa une chambre exprès au parlement de Paris, compoſée d'un préſident & de ſeize conſeillers, laquelle jugea tous les procès des Huguenots, non ſeulement dans le diſtrict immenſe du reſſort de Paris, mais dans celui de Normandie & de Bretagne. Elle fut nommée la chambre de l'édit. Il n'y eut jamais à la vérité qu'un ſeul Calviniſte admis parmi les conſeillers de cette juriſdiction. Cependant, comme elle était deſtinée à empêcher les véxations dont le parti ſe plaignait, & que les hommes ſe piquent toûjours de remplir un devoir qui les diſtingue ; cette chambre compoſée de catholiques rendit toûjours aux Huguenots, de leur aveu même, la juſtice la plus impartiale.

Ils avaient une eſpéce de petit parlement à Caſtres, indépendant de celui de Toulouſe. Il y eut à Grenoble & à Bordeaux des chambres mi-parties, Catholiques

ques & Calviniſtes. Leurs égliſes s'aſſemblaient en ſynods, comme l'égliſe Gallicane. Ces priviléges & beaucoup d'autres incorporérent ainſi les Calviniſtes au reſte de la nation. C'était à la vérité attacher des ennemis enſemble ; mais l'autorité, la bonté & l'adreſſe de ce grand roi, les contînrent pendant ſa vie.

Après la mort à jamais effraiante & déplorable de Henri quatre, dans la faibleſſe d'une minorité & ſous une cour diviſée, il était bien difficile que l'eſprit républicain des réformés n'abuſât de ſes priviléges, & que la cour, tout faible qu'elle était, ne voulût les reſtraindre. Les Huguenots avaient déja établi en France des *cercles*, à l'imitation de l'Allemagne. Les députés de ces cercles etaient ſouvent ſéditieux ; & il y avait dans le parti, des ſeigneurs pleins d'ambition. Le duc de Bouillon, & ſurtout le duc de Rohan le chef le plus accrédité des Huguenots, précipitérent bientôt dans la révolte l'eſprit remuant des prédicans, & la zéle aveugle des peuples. L'aſſemblée générale du parti oſa dès 1615, préſentèr à la cour un caïer, par lequel, entre autres articles injurieux, elle demandait qu'on réformât le conſeil du roi. Ils prirent les armes en quelques endroits dès l'an 1616 ; & l'audace des Huguenots

se joignant aux divisions de la cour, à la haine contre les favoris, à l'inquietude de la nation, tout fut longtems dans le trouble. C'était des séditions, des intrigues, des menaces, des prises d'armes, des paix faites à la hâte & rompuës de même ; c'est ce qui faisait dire au célébre cardinal Bentivoglio alors nonce en France, qu'il n'y avait vu que des orages.

Dans l'année 1621, les églises Calvinistes de France offrirent à Lesdiguiéres, cet homme de Fortune devenu depuis connétable, le généralat de leurs armées & cent-mille écus par mois. Mais Lesdiguiéres, plus éclairé dans son ambition qu'eux dans leurs factions, & qui les connaissait pour les avoir commandés ; aima mieux alors les combattre que d'être à leur tête ; & pour réponse à leurs offres, il se fit catholique. Les Huguenots s'adressérent ensuite au maréchal duc de Bouillon, qui dit qu'il était trop vieux ; & enfin ils donnérent cette malheureuse place au duc de Rohan, qui conjointement avec son frére Soubise, osa faire la guerre au roi de France.

La même année, le connétable de Luines mena Louis XIII de province en province. Il soumit plus de cinquante villes, presque sans résistance : mais il échoua devant

vant Montauban; le roi eut l'affront de décamper. On assiégéa en vain la Rochelle: elle résistait & par elle-même & par les secours de l'Angleterre; & le duc de Rohan, coupable du crime de léze-majesté, traita de la paix avec son roi, presque de couronne à couronne.

Après cette paix & après la mort du connétable de Luines, il falut encor recommencer la guerre & assiéger de nouveau la Rochelle, toûjours liguée contre son souverain avec l'Anglais & avec les Calvinistes du roiaume. Une femme (c'était la mére du duc de Rohan) défendit cette ville pendant un an, contre l'armée roiale, contre l'activité du cardinal de Richelieu, & contre l'intrépidité de Louis XIII, qui affronta plus d'une fois la mort à ce siége. La ville souffrit toutes les extrémités de la faim; & on ne dut la reddition de la place, qu'à cette digue de cinq-cent piéds de long, que le cardinal de Richelieu fit construire, à l'éxemple de celle qu'Aléxandre fit autrefois élever devant Tyr. Elle fut commencée par un Français nommé Tiriot, & achevée par Pompée Targon. Elle domta la mèr & les Rochelois. Le maire Guiton, qui voulait s'ensevelir sous les ruïnes de la Rochelle, eut l'audace, après s'être rendu à discrétion, de paraître avec ses gardes

de-

devant le cardinal de Richelieu. Les maires des principales villes des Huguenots en avaient. On ôta les siens à Guiton, & les priviléges à la ville. Le duc de Rohan, chef des hérétiques rebelles, continuait toûjours la guerre contre son roi; & abandonné des Anglais quoique protestans, il se liguait avec les Espagnols quoique catholiques. Mais la conduite ferme du cardinal de Richelieu força les Huguenots, battus de tous côtés, à se soûmettre.

Tous les édits, qu'on leur avait accordés jusqu'alors, avaient été des traités avec les rois. Richelieu voulut que celui qu'il fit rendre, fût appelé *l'edit de Grace*. Le roi y parla en souverain qui pardonne. On ôta l'éxercice de la nouvelle religion, à la Rochelle, à l'île de Ré, à Oleron, à Privas, à Pamiers; du reste on laissa subsister l'édit de Nantes, que les Calvinistes regardérent toûjours comme leur loi fondamentale.

Il parait étrange que le Cardinal de Richelieu, si absolu & si audacieux, n'abolit pas ce fameux édit; il eut alors une autre vuë, plus difficile peut-être à remplir, mais non moins conforme à l'étenduë de son ambition & à la hauteur de ses pensées. Il rechercha la gloire de subjuguer les esprits; il s'en croiait capable

par

par ſes lumières, par ſa puiſſance & par ſa politique. Son projet était de gagner des miniſtres, de leur faire d'abord avouër que le culte catholique n'était pas un crime devant Dieu, de les menèr enſuite par degrez, de leur accorder quelques points peu importans, & de paraître aux yeux de la cour de Rome ne leur avoir rien accordé. Il comptait éblouïr une partie des réformés, ſéduire l'autre par les préſens & par les graces, & avoir enfin toutes les apparences de les avoir réunis à l'égliſe, laiſſant au tems à faire le reſte, & n'enviſageant que la gloire d'avoir ou fait ou préparé ce grand ouvrage, & de paſſer pour l'avoir fait. Le fameux pére Joſeph d'un côté, & deux miniſtres gagnés de l'autre, entamérent cette négociation. Mais il parut que le cardinal de Richelieu avait trop préſumé, & qu'il eſt plus difficile d'accorder des théologiens, que de faire des digues ſur l'océan.

Richelieu rebuté ſe propoſa d'écraſer les Calviniſtes. D'autres ſoins l'en empêchérent. Il avait à combattre à la fois les grands du roiaume, la maiſon roiale, toute la maiſon d'Aûtriche, & ſouvent Louis XIII lui-même. Il mourut enfin au milieu de tous ces orages, d'une mort prématurée. Il laiſſa tous ſes deſſeins encor

cor imparfaits, & un nom plus éclatant que chèr & vénérable.

Cependant, après la prise de la Rochelle & l'édit de grace, les guerres cessérent; & il n'y eut plus que des disputes. On imprimait de part & d'autre de ces gros livres qu'on ne lit plus. Le clergé & surtout les Jésuites cherchaient à convertir des Huguenots. Les ministres tâchaient d'attirer quelques catholiques à leurs opinions. Le conseil du roi était occupé à rendre des arrêts, pour un cimetiére que les deux religions se disputaient dans un village, pour un temple bâti sur un fonds appartenant autrefois à l'église, pour des écoles, pour des droits de châteaux, pour des enterremens, pour des cloches; & rarement les réformés gagnaient leurs procès. Il n'y eut plus, après tant de dévastations & de saccagemens, que ces petites épines. Les Huguenots n'eurent plus de chef, depuis que le duc de Rohan cessa de l'être, & que la maison de Bouillon n'eut plus Sedan. Ils se firent même un mérite de rester tranquiles, au milieu des factions de la fronde & des guerres civiles, que des princes, des parlemens & des évêques excitérent, lorsqu'ils prétendirent servir le roi contre le cardinal Mazarin.

Il ne fut presque point question de religion

ligion pendant la vie de ce ministre. Il ne fit nulle difficulté de donner la place de contrôleur-général des finances à un Huguenot de race Anglaise, nommé Hervard. Tous les Huguenots entrérent dans les fermes, dans les sous-fermes, dans toutes les places qui en dépendent.

Colbert, qui ranima l'industrie de la nation & qu'on peut regarder comme le fondateur du commerce, emploia beaucoup de Huguenots dans les arts, dans les manufactures, dans la marine. Tous ces objets utiles, qui les occupaient, adoucirent peu-à-peu dans eux la fureur épidémique de la controverse ; & la gloire qui environna cinquante ans Louis XIV, sa puissance, son gouvernement ferme & vigoureux, ôtérent au parti calviniste, comme à tous les ordres de l'état, toute idée de résistance. Les fêtes magnifiques d'une cour galante jettaient même du ridicule sur le pédantisme des Huguenots. A mesure que le bon goût se perfectionnait, les pseaumes de Marot & de Béze ne pouvaient plus insensiblement inspirer que du dégoût. Ces pseaumes, qui avaient charmé la cour de François second, n'étaient plus faits que pour la populace sous Louis XIV. La saine philosophie, qui commença vers le milieu de ce siécle à percer un peu dans le monde,

de-

devait encor dégoutèr à la longue les honnêtes-gens des disputes de controverse.

Mais, en attendant que la raison se fît peu-à-peu écouter des hommes, l'esprit même de dispute pouvait servir à entretenir la tranquilité de l'état. Car les Jansénistes commençant alors à paraître avec quelque réputation, ils partageaient les suffrages de ceux qui se nourrissent de ces subtilités: ils écrivaient à la fois contre les Jésuites & contre les Huguenots: ceux-ci répondaient aux Jansénistes & aux Jésuites: les Luthériens de la province d'Alsace écrivaient contre eux-tous. Une guerre de plume entre tant de partis, pendant que l'état occupé de grandes choses & que le gouvernement était tout puissant, ne pouvait devenir en peu d'années qu'une occupation de gens oisifs, qui dégénére tôt ou tard en indifférence.

Louis XIV était animé contre les religionaires, par les remontrances continuelles de son clergé, par les insinuations des Jésuites, par la cour de Rome, & enfin par le chancelier le Tellier & Louvois son-fils, tous deux ennemis de Colbert, & qui voulaient perdre les réformés comme rebelles, parce que Colbert les protégeait comme des sujets utiles. Louis

XIV

XIV, nullement instruit d'ailleurs du fond de leur doctrine, les regardait, non sans quelque raison, comme d'anciens révoltés soûmis avec peine. Il s'appliqua d'abord à miner par degrez de tous côtés l'édifice de leur religion: on leur ôtait un temple sur le moindre prétexte: on leur défendit d'épouser des filles catholiques; & en cela on ne fut pas peut-être assez politique: c'était ignorer le pouvoir d'un sexe, que la cour pourtant connaissait si bien. Les intendans & les évêques tâchaient, par les moiens les plus plausibles, d'enlevèr aux Huguenots leurs enfans. Colbert eut ordre en 1681, de ne plus recevoir aucun homme de cette religion dans les fermes. On les exclut, autant qu'on le put, des communautés des arts & des métiers. Le roi en les tenant ainsi sous le joug, ne l'appesantissait pas toûjours. On défendit par des arrêts toute violence contre eux. On méla les insinuations aux sévérités; & il n'y eut alors de rigueur, qu'avec les formes de la justice.

On emploia surtout un moien assez efficace de conversion: ce fut l'argent. Mais on ne fit pas assez d'usage de ce ressort. Pélisson fut chargé de ce ministére secret. C'est ce même Pélisson longtems Calviniste, si connu par ses ouvrages,

ges, par une éloquence pleine d'abondance, par son attachement au surintendant Fouquet, dont il avait été le premier commis, le favori & la victime. Il eut le bonheur d'être éclairé & de changer de religion, dans un tems où ce changement pouvait le menèr aux dignités & à la fortune. Il prit l'habit ecclésiastique, obtint des bénéfices, & une place de maîtres des requêtes. Le roi lui confia le revenu des abbaïes de Saint-Germain des Prez & de Cluni vers l'année 1677, avec les revenus du Tièrs-des œconomats, pour être distribués a ceux qui voudraient se convertir. Le cardinal le Camus, évêque de Grenoble, s'était déja servi de cette méthode. Pélisson, chargé de ce département, envoiait l'argent dans les provinces. On tâchait d'opérer beaucoup de conversions pour peu d'argent. De petites sommes, distribuées à des indigens, enflaient la liste que Pélisson présentait au roi tous les trois mois, en lui persuadant que tout cédait dans le monde à sa puissance ou à ses bienfaits.

Ce conseil, encouragé par ces petits succès que le tems eut rendus plus considérables, s'enhardit en 1681 à donnèr une déclaration, par laquelle les enfans étaient reçus à renoncèr à leur religion à l'âge de sept ans ; & à l'appui de cet-

te

te déclaration, on prit dans les provinces beaucoup d'enfans pour les faire abjurer, & on logea des gens de guerre chez les parens.

Ce fut cette précipitation du chancelier le Tellier & de Louvois son fils, qui fit d'abord déserter en 1681 beaucoup de familles du Poitou, de la Saintonge & des provinces voisines. Les étrangers se hâtérent d'en profiter.

Les rois d'Angleterre & de Danemarck, & surtout la ville d'Amsterdam, invitérent les Calvinistes de France à se réfugier dans leurs états, & leur assûrérent une subsistance. Amsterdam s'engagea même à bâtir mille maisons pour les fugitifs.

Le conseil vit les suites dangereuses de l'usage trop prompt de l'autorité, & crut y remédier par l'autorité même. On sentait combien nécessaires étaient les artisans dans un païs où le commerce fleurissait, & les gens de mer dans un tems où l'on établissait une puissante marine. On ordonna la peine des galéres contre ceux de ces professions, qui tenteraient de s'échaper.

On remarqua, que plusieurs familles Calvinistes vendaient leurs immeubles. Aussitôt parut une déclaration, qui confisqua tous ces immeubles, en cas que les ven-

vendeurs ſortiſſent dans un an du roiaume. Alors la ſévérité redoubla contre les miniſtres. On interdiſait leurs temples ſur la plus legére contravention. Toutes les rentes, laiſſées par teſtament aux conſiſtoires, furent appliquées aux hôpitaux du roiaume.

On défendit aux maîtres d'écoles Calviniſtes de recevoir des penſionnaires. On mit les miniſtres à la taille. On ôta la nobleſſe aux maires proteſtans. Les officiers de la maiſon du roi, les ſecretaires du roi, qui étaient proteſtans, eurent ordre de ſe défaire de leurs charges. On n'admit plus ceux de cette religion, ni parmi les notaires, ni parmi les procureurs & les avocats.

Il était enjoint à tout le clergé de faire des proſélites; & il était défendu aux miniſtres d'en faire, ſous peine de banniſſement perpétuel. Tous ces arrêts étaient publiquement ſollicités par le clergé de France. C'était aprés tout les enfans de la maiſon, qui ne voulaient point de partage avec des étrangers introduits par force.

Péliſſon continuait d'acheter des convertis; mais madame Hervard veuve du contrôleur-général des finances, animée de ce zéle de réligion qu'on a remarqué de tout tems dans les femmes, envoiait au-

autant d'argent pour empêcher les conversions, que Peliſſon pour en faire.

Enfin les huguenots oſérent déſobéir en quelques endroits. Ils s'aſſemblérent dans le Vivarès & dans le Dauphiné, près des lieux où l'on avait démoli leurs temples. On les attaqua; ils ſe défendirent. Ce n'était qu'une très legére étincelle du feu des anciennes guerres civiles. Deux ou trois-cent malheureux, ſans chef, ſans places & même ſans deſſeins, furent diſperſés en un quart d'heure. Les ſupplices ſuivirent leur défaite. L'intendant du Dauphiné fit rouër le petit-fils du miniſtre Chamier qui avait dreſſé l'édit de Nantes. Il eſt au rang des plus fameux martyrs de la ſecte; & ce nom de Chamier a été longtems en vénération chez les proteſtans.

L'intendant Bâville, en Languedoc fit rouër vif le miniſtre Chomel. On condanna trois autres au même ſupplice, & dix à être pendus: la fuite qu'ils avaient priſe les ſauva; & ils ne furent éxécutés qu'en effigie.

Tout cela inſpirait la terreur, & en même tems augmentait l'opiniâtreté. On ſait trop, que les hommes s'attachent à leur religion à meſure qu'ils ſouffrent pour elle.

Ce fut alors qu'on perſuada au roi,

qu'après avoir envoié des missionnaires dans toutes les provinces, il falait y envoier des dragons. Ces violences parurent faites à contretems ; elles étaient les suites de l'esprit qui régnait alors à la cour, que tout devait fléchir au nom de Louis XIV. On ne songeait pas, que les huguenots n'étaient plus ceux de Jarnac, de Moncontour & de Coutras ; que la rage des guerres civiles était éteinte ; que cette longue maladie était dégénérée en langueur ; que tout n'a qu'un tems chez les hommes ; que si les péres avaient été rebelles sous Louis XIII, les enfans étaient soûmis sous Louis XIV. On voiait en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, plusieurs sectes, qui s'étaient mutuellement égorgées le siécle passé, vivre maintenant en paix dans les mêmes villes. Tout prouvait qu'un roi absolu pouvait être également bien servi par des catholiques & par des protestans. Les luthériens d'Alsace en étaient un témoignage autentique.

Louis XIV, qui en se saisissant de Strasbourg en 1681 y protégeait le lutheranisme, pouvait tolérer dans ses états le calvinisme que le tems aurait aboli, comme il diminuë chaque jour le nombre des luthériens en Alsace. Pouvait on imaginer, qu'en forçant un grand nombre de sujets

sujets on n'en perdrait pas davantage, qui malgré les édits & malgré les gardes, échaperaient par la fuite à une violence qu'ils appellaient une horrible persécution ? Pourquoi enfin vouloir faire haïr à un million d'hommes un nom chèr & précieux, auquel & protestans & catholiques & Français & étrangers avaient alors joint celui de *grand?* La politique même semblait pouvoir engagèr à conserver les calvinistes, pour les opposèr aux prétentions continuelles de la cour de Rome. C'était en ce tems-là même, que le roi avait ouvertement rompu avec Innocent XI, ennemi de la France. Mais Louis XIV, conciliant les intérêts de sa religion & ceux de sa grandeur, voulut à la fois humilier le pape d'une main, & écraser le calvinisme de l'autre.

Il envisageait dans ces deux entreprises cet éclat de gloire, dont il était idolâtre en toutes choses. Les évêques, plusieurs intendans, tout le conseil, lui persuadérent que ses soldats, en se montrant seulement, acheveraient ce que ses bienfaits & les missions avaient commencé. Il crut n'user que d'autorité ; mais ceux à qui cette autorité fut commise, usérent d'une extréme rigueur.

Vers la fin de 1684 & au commencement de 1685, tandis que Louis XIV,

toûjours puiſſamment armé, ne craignait aucun de ſes voiſins, les troupes furent envoiées dans toutes les villes & dans tous les châteaux, où il y avait le plus de proteſtans; & comme les dragons, aſſez mal diſciplinés dans ce tems-là, furent ceux qui commirent le plus d'excès, on appela cette éxécution *la dragonade*.

Les frontiéres étaient auſſi ſoigneuſement gardées qu'on le pouvait, pour prévenir la fuite de ceux qu'on voulait réunir à l'égliſe. C'était une eſpece de chaſſe qu'on faiſait dans une grande enceinte.

Un évêque, un intendant, ou un ſubdélegué, ou un curé, ou quelqu'un d'autoriſé, marchait à la tête des ſoldats. On aſſemblait les principales familles calviniſtes, ſurtout celles qu'on croiait les plus faciles. Elles renonçaient á leur religion au nom des autres: & les obſtinés étaient livrés aux ſoldats, qui eurent toute licence excepté celle de tuer. Il y eut pourtant pluſieurs perſonnes ſi cruellement maltraitées, qu'elles en moururent. Les enfans des réfugiés dans les pais étrangers jettent encor des cris ſur cette perſécution de leurs péres. Ils la comparent aux plus violentes, que ſouffrit l'égliſe dans les premiers tems.

C'était un étrange contraſte, que du

ſein

sein d'une cour voluptueuse où régnaient la douceur des mœurs, les graces, les charmes de la société, il partît des ordres si durs & si impitoiables. Le marquis de Louvois porta dans cette affaire l'inflexibilité de son caractére ; & on y reconnut le même génie, qui avait voulu ensevelir la Hollande sous les eaux, & qui depuis mit le Palatinat en cendres. Il y a encor des lettres de sa main de cette année 1685, conçuës en ces termes : „ sa majesté veut, qu'on fasse éprouver „ les derniéres rigueurs à ceux qui ne „ voudront pas se faire de sa religion ; „ & ceux qui auront la sotte gloire de „ vouloir demeurer les derniers, doi„ vent être poussés jusqu'à la derniere „ extrémité.

Paris ne fut point exposé à ces vexations : les cris se seraient fait entendre de trop près au trône.

Tandis qu'on faisait ainsi tomber partout les temples, & qu'on demandait dans les provinces des abjurations à main armée l'édit de Nantes fut enfin cassé au mois d'Octobre 1685 ; & on acheva de ruiner l'édifice, qui était déja miné de toutes parts.

La chambre de l'édit avait déja été supprimée. Il fut ordonné aux conseillers calvinistes du parlement, de se défaire de

leurs charges. Une foule d'arrêts du conseil parut coup sur coup, pour extirper les restes de la religion proscrite. Celui qui paraissait le plus fatal, fut l'ordre d'arracher les enfans aux prétendus réformés, pour les remettre entre les mains des plus proches parens catholiques ; ordre, contre lequel la nature reclamait à si haute voix, qu'il ne fut pas exécuté.

Mais dans ce célèbre édit qui revoqua celui de Nantes, il paraît qu'on prépara un événement tout contraire au but qu'on s'était proposé. On voulait la réunion des calvinistes à l'église, dans le roiaume. Gourville homme très judicieux, consulté par Louvois, lui avait proposé, comme on faut, de faire enfermer tous les ministres, & de ne relâcher que ceux qui gagnés par des pensions secrettes, abjureraient en public, & serviraient à la réunion plus que des missionnaires & des soldats. Au lieu de suivre cet avis politique, il fut ordonné par l'edit à tous les ministres qui ne voulaient pas se convertir, de sortir du roiaume dans quinze jours. C'était s'aveugler, que de penser qu'en chassant les pasteurs une grande partie du troupeau ne suivrait pas. C'était bien présumer de sa puissance & mal connaître les hommes, de croire que tant de cœurs ulcérés & tant d'imaginations échauffées

par

par l'idée du martyre, surtout dans les païs méridionaux de la France, ne s'exposeraient pas á tout, pour aller chez les étrangers publier leur constance & la gloire de leur éxil, parmi tant de nations envieuses de Louis XIV, qui tendaient les bras á ces troupes fugitives.

Le vieux chancelier le Tellier, en signant l'édit, s'écria plein de joie: *nunc dimittis servum tuum, domine, quia viderunt oculi mei salutare tuum.* Il ne savait pas qu'il signait un des grands malheurs de la France.

Louvois son fils se trompait encore, en croiant qu'il suffirait d'un ordre de sa main pour garder toutes les frontiéres & toutes les côtes, contre ceux qui se faisaient un devoir de la fuite. L'industrie occupée à tromper la loi, est toûjours plus forte que l'autorité. Il suffisait de quelques gardes gagnés, pour favoriser la foule des réfugiés. Près de cinquante-mille familles en trois ans de tems sortirent du roiaume, & furent après suivies par d'autres. Elles allérent porter chez les étrangers les arts, les manufactures, la richesse. Presque tout le nord de l'Allemagne, païs encor agreste & dénué d'industrie, reçut une nouvelle face de ces multitudes transplantées. Elles peuplérent des villes entiéres. Les é-

toffes, les galons, les chapeaux, les bas qu'on achetait auparavant de la France, furent fabriqués par eux. Un faubourg entier de Londres fut peuplé d'ouvriers Français en foie; d'autres y portèrent l'art de donner la perfection aux criſtaux, qui fut alors perdu en France. On trouve encor très communément dans l'Allemagne l'or que les réfugiés y repandirent. Ainſi la France perdit environ cinq-cent-mille habitans, une quantité prodigieuſe d'eſpéces, & ſurtout des arts dont ſes ennemis s'enrichirent. La Hollande y gagna d'excellens officiers & des ſoldats. Le prince d'Orange eut des régimens entiers de réfugiés. Il y en eut qui s'établirent jusques vers le cap de Bonne-eſpérance. Le neveu du célébre du Quêne, lieutenant-général de la marine, fonda une colonie à cette extrémité de la terre.

Ce fut en vain qu'on remplit les priſons & les galéres de ceux qu'on arréta dans leur fuite. Que faire de tant de malheureux, affermis dans leur créance par les tourmens? Comment laiſſer aux galéres des gens de loi, des vieillards infirmes? On en fit embarquer quelques centaines pour l'Amérique. Enfin le conſeil imagina, que quand la ſortie du roiaume ne ſerait plus défenduë, les eſprits n'étant plus animés par le plaiſir ſecret de déf-

désobéir, il y aurait moins de désertions. On se trompa encor; & après avoir ouvert les passages, on les referma inutilement une seconde fois.

Tous les temples détruits, tous les ministres bannis, il s'agissait de retenir dans la communion Romaine tous ceux qui avaient changé par persuasion ou par crainte. Il en restait près de quatre-cent-mille dans le roiaume. Ils étaient obligés d'allèr à la messe & de communier. Quelques-uns, qui rejettérent l'hostie après l'avoir reçuë, furent condannés à être brulés vifs. Les corps de ceux qui ne voulaient pas recevoir les sacremens á la mort, étaient traînés sur la claie & jettés à la voirie.

Toute persécution fait des prosélites, quand elle frape pendant la chaleur de l'enthousiasme. Les calvinistes s'assemblérent partout pour chanter leurs pseaumes, malgré la peine de mort décernée contre ceux qui tiendraient les assemblées. Il y avait aussi peine de mort contre les ministres qui rentreraient dans le roiaume, & cinq-mille-cinq-cent livres de récompense pour qui les dénoncerait. Il en revint plusieurs, qu'on fit périr par la corde ou par la rouë.

La secte subsista en paraissant écrasée. Elle espéra en vain dans la guerre de

1689, que le roi Guillaume, qui avait détrôné son beau-pére catholique, soûtiendrait en France le calvinisme. Mais dans la guerre de 1701 la rebellion & le fanatisme éclatérent en Languedoc.

Il y avait deja long-tems, que dans les montagnes des Cévennes & du Vivarès il s'élevait des inspirés & des prophétes. Un vieil huguenot, nommé *de Serres*, avait tenu école de prophétie. Il montrait aux enfans les paroles de l'écriture, qui disent: „ quand trois ou quatre sont assemblés en „ mon nom, mon esprit est parmi eux; & „ avec un grain de foi on transportera des „ montagnes". Ensuite il recevait l'esprit: il était hors de lui-même: il avait des convulsions: il changeait de voix: il restait immobile, égaré, les cheveux hérissés, selon l'ancien usage de toutes les nations, & selon ces régles de demence transmises de siècle en siécle. Les enfans recevaient ainsi le don de prophétie; & s'ils ne transportaient pas des montagnes, c'est qu'ils avaient assez de foi pour recevoir l'esprit, & pas assez pour faire des miracles: ainsi ils redoublaient de ferveur pour obtenir ce dernier don.

Tandis que les Cévennes étaient ainsi l'école de l'enthousiasme, des ministres qu'on appelait *apôtres*, revenaient en secret prêcher les peuples.

Clau-

Claude Brousson d'une famille de Nîmes considérée, homme éloquent & plein de zèle, très estimé chez les étrangers, retourne prêcher dans sa patrie en 1698 : il y est convaincu, non seulement d'avoir rempli son ministére malgré les édits, mais d'avoir eû dix ans auparavant des intelligences avec les ennemis de l'état. L'intendant Bâville le condanne à la rouë. Il meurt comme mouraient les premiers martyrs. Toute la secte, tous les étrangers, oublient qu'il a été criminel d'état, & ne voïent en lui qu'un saint, qui a scélé sa foi de son sang.

Alors les prophétes se multiplient, & l'esprit de fureur redouble. Il arrive malheureusement, qu'en 1703 un abbé de la maison du Chailat, inspecteur des missions, obtient un ordre de la cour, de faire enfermer dans un couvent deux filles d'un gentil-homme nouveau converti. Au lieu de les conduire au couvent, il les méne d'abord dans son château. Les calvinistes s'attroupent : on enfonce les portes : on délivre les deux filles & quelques autres prisonniers. Les séditieux saisissent l'abbé du Chailat ; ils lui offrent la vie, s'il veut être de leur religion. Il la refuse. Un prophéte lui crie : *meurs donc, l'esprit te condanne, ton péché est contre toi :* & il est tuè à coups de fusil. Aussitôt

après ils saisissent les receveurs de la capitation, & les pendent avec leurs rôles au cou. De-là ils se jettent sur les prêtres qu'ils rencontrent & les massacrent. On les poursuit : ils se retirent au milieu des bois & des rochers. Leur nombre s'accroît. Leurs prophétes & leurs prophétesses leur annoncent de la part de Dieu le rétablissement de Jérusalem & la chûte de Babylone. Un abbé de la Bourlie paraît tout à coup au milieu d'eux dans leurs retraites sauvages, & leur apporte de l'argent & des armes.

C'était le fils du marquis de Guiscard sous-gouverneur du roi, l'un des plus sages hommes du roiaume. Le fils était bien indigne d'un tel pére. Réfugié en Hollande pour une crime, il va exciter les Cévennes à la révolte. On le vit quelquetems après passer à Londres, où il fut arrêté pour avoir trahi le ministére Anglais, après avoir trahi son païs. Aménè devant le conseil, il prit sur la table un de ces longs canifs, avec lesquels on peut commettre un meurtre ; il en frapa le grand tréforier Harlay, & on le conduisit en prison chargé de fèrs. Il prévint son supplice en se donnant la mort lui-même. Ce fut donc cet homme, qui au nom des Anglais, des Hollandais & du duc de Savoie, vint encourager les fanatiques

ques, & leur promettre de puissans secours.

Une grande partie du païs les favorisait secrettement. Leur cri de guerre était : *point d'impôts & liberté de conscience.* Ce cri séduit partout la populace. Ces fureurs justifiaient le dessein, qu'avait eû Louis XIV, d'extirper le calvinisme. Mais sans la révocation de l'êdit de Nantes, on n'aurait pas eû à combattre ces fureurs.

Le roi envoie d'abord le maréchal de Mont-revel avec quelques troupes. Il fit la guerre à ces misérables comme ils méritaient qu'on la leur fît. On rouë, on brûle les prisonniers. Mais aussi les soldats, qui tombent entre les mains des révoltés, périssent par des morts cruelles. Le roi, obligé de soûtenir la guerre partout, ne pouvait envoier contre eux que peu de troupes. Il était difficile de les surprendre, dans des rochers presque inaccessibles alors, dans des cavernes, dans des bois où ils se rendaient par des chemins non fraiés, & dont ils descendaient tout à coup comme des bêtes féroces. Ils défirent même dans un combat réglé le regiment de la marine. On emploia contre eux successivement trois maréchaux de France. Au maréchal de Montrevel succéda en 1704 le maréchal de Villars.

Comme il lui était plus difficile encor de les trouver que de les battre, le maréchal de Villars, après s'être fait craindre, leur fit proposer une amnistie. Quelques-uns d'entre eux y consentirent, détrompés des promesses d'être secourus par la Savoie.

Le plus accrédité de leurs chefs & le seul qui mérite d'être nommé, était *Cavalier*. Je l'ai vu depuis en Hollande & en Angleterre. C'était un petit homme blond, d'une physionomie douce & agréable. On l'appelait *David* dans son parti. De garçon boulanger, il était devenu chef d'une assez grande multitude, à l'âge de vingt-trois ans, par son courage & à l'aide d'une prophétesse qui le fit reconnaître sur un ordre exprès du saint-esprit. On le trouva à la tête de huit-cent hommes qu'il enrêgimentait, quand on lui proposa l'amnistie. Il demanda des ôtages: on lui en donna. Il vint suivi d'un des chefs á Nîmes, où il traita avec le maréchal de Villars.

Il promit de former quatre régimens des révoltés, qui serviraient le roi sous quatre colonels, dont il serait le premier & dont il nomma les trois autres. Ces régimens devaient avoir l'éxercice libre de leur religion, comme les troupes étrangéres à la solde de France. Mais cet

éxer-

éxercice ne devait point être permis ailleurs.

On acceptait ces conditions; quand des émissaires de Hollande vinrent en empêcher l'effet avec de l'argent & des promesses. Ils détachérent de *Cavalier* les principaux fanatiques. Mais aiant donné sa parole au maréchal de Villars, il a voulut tenir. Il accepta le brévet de colonel, & commença à former son régiment avec cent-trente hommes qui lui étaient affectionnés.

J'ai entendu souvent de la bouche du maréchal de Villars, qu'il avait demandé à ce jeune homme, comment il pouvait à son âge avoir eû tant d'autorité sur des hommes si féroces & si indisciplinables. Il répondit, que quand on lui désobéissait, sa prophétesse, qu'on appelait *la Grand-Marie*, était sur le champ inspirée, & condannait à mort les réfractaires qu'on tuait sans raisonner. * Aiant fait depuis la même question à *Cavalier*, j'en eus la même réponse.

Cette

* Ce trait doit se trouver dans les véritables mémoires du marèchal de Villars. Le premier tome est certainement de lui : il est conforme au manuscrit que j'ai vu : les deux autres sont d'une main étrangére & bien différente.

Cette négociation singuliére se faisait après la bataille de Hochstet. Louis XIV, qui avait proscrit le Calvinisme avec tant de hauteur, fit la paix, sous le nom d'amnistie, avec un garçon boulanger; & le maréchal de Villars lui présenta le brévet de colonel & celui d'une pension de douze-cent livres.

Le nouveau colonel alla à Versailles, & reçut les ordres du ministre de la guerre. Le roi le vit, & haussa les épaules. *Cavalier*, observé par le ministére, craignit, & se retira en Piémont. De-la il passa en Hollande & en Angleterre. Il fit la guerre en Espagne, & y commanda un régiment. Il est mort officier général & gouverneur de l'ile de Garnezay, avec une grande réputation de valeur, n'aiant de ses premiéres fureurs conservé que le courage, & aiant peu-à-peu substitué la prudence à un fanatisme qui n'était plus soûtenu par l'éxemple.

Le maréchal de Villars, rappelé du Languedoc, fut remplacé par le maréchal de Barvick. Les malheurs des armes du roi enhardissaient alors les fanatiques du Languedoc, qui espéraient les secours du ciel & en recevaint des alliés. On leur faisait toucher de l'argent par la voie de Genéve. Ils attendaient des officiers, qui devaient leur être envoiés de Hollande & d'an-

d'Angleterre. Ils avaient des intelligences dans toutes les villes de la province.

On peut mettre au rang des plus grandes conſpirations, celle qu'ils formérent, de ſaiſir dans Nîmes le duc de Barvick & l'intendant Baville, de faire révolter le Languedoc & le Dauphiné, & d'y introduire les ennemis. Le ſecret fut gardé par plus de mille conjurés. L'indiſcretion d'un ſeul fit tout découvrir. Plus de deux-cent perſonnes périrent dans les ſupplices. Le maréchal de Barvick fit exterminer par le fèr & par le feu toût ce qu'on rencontra de ces malheureux. Les uns moururent les armes à la main ; les autres ſur les rouës ou dans les flammes. Quelques-uns, plus adonnés à la prophétie qu'aux armes, trouvérent moien d'allèr en Hollande. Les réfugiés Français les y reçurent comme des envoiés céleſtes. Ils allerent au devant d'eux, chantant des pſeaumes & jonchant leur chemin de branches d'arbres. Ces Prophétes allérent enſuite en Angleterre. Mais trouvant que l'égliſe épiſcopale tenait trop de l'égliſe Romaine, ils voulurent faire dominer la leur. Leur perſuaſion était ſi pleine, que ne doutant pas qu'avec beaucoup de foi on ne fît beaucoup de miracles, ils offrirent de reſſuscitèr un mort, & même tel mort que l'on voudrait choiſir. Partout le peuple

eſt

eſt peuple ; & les preſbytériens pouvaient ſe joindre à ces fanatiques contre le clergé Anglican. Le miniſtére Anglais prit le parti qu'on aurait dû toûjours prendre avec les hommes à miracles. On leur permit de déterrer un mort dans le cimetiére de l'égliſe cathedrale. La place fut entourée de gardes. Tout ſe paſſa juridiquement. La ſcéne finit par mettre au pilori les prophétes.

Cependant en France, le temps, la prudence du gouvernement, & les progrés de la raiſon ont rendu les calviniſtes tranquiles : leur nombre eſt diminué avec l'enthouſiasme.

Chapitre trente-troisième.

DU JANSENISME.

Le calvinisme devait nécessairement enfanter des guerres civiles, & ébranler les fondemens des états. Le janſénisme ne pouvait exciter que des querelles théologiques & des guerres de plume ; car les réformateurs du quinziéme ſiécle aiant déchiré tous les liens par qui l'égliſe Romaine tenait les hommes, aiant traité d'idolâtrie ce qu'elle avait de plus ſacré, aiant ouvert les portes de ſes cloîtres, & remis ſes tréſors dans les mains des ſéculiers ;

culiers ; il falait qu'un des deux partis périt par l'autre. Il n'y a point de païs en effet, où la religion de Calvin & de Luthèr ait paru, ſans faire couler le ſang.

Mais les janſéniſtes n'attaquant point l'égliſe, n'en voulant ni aux dogmes fondamentaux ni aux biens, & écrivant ſur des queſtions abſtraites, tantôt contre les calviniſtes, tantôt contre les catholiques & contre les conſtitutions des papes, n'eurent enfin de crédit nulle part ; & ils ont fini par voir leur ſecte mépriſée, quoiqu'elle ait eû pluſieurs partiſans très reſpectables par leurs talens & par leurs mœurs.

Dans le tems même où les huguenots attiraient une attention ſérieuſe, le janſénisme inquiéta la France plus qu'il ne la troubla. Ces diſputes étaient venuës d'ailleurs comme bien d'autres. D'abord un certain docteur de Louvain nommé Michel Bay, qu'on appelait *Baïus* ſelon la coûtume du pèdantisme de ces tems-là, s'aviſa de ſoûtenir, vers l'an 1552, quelques propoſitions ſur la grace & ſur la prédeſtination. Cet queſtion, ainſi que preſque toute la métaphyſique, rentre pour le fond dans le labyrinthe de la fatalité & de la liberté, où toute l'antiquité s'eſt égarée, & où l'homme n'a guères de fil qui le conduiſe.

L'e-

L'eſprit de curioſité donnée de Dieu à l'homme, cette impulſion néceſſaire pour nous inſtruire, nous emporte ſans ceſſe au de là du but, comme tous les autres reſſorts de notre ame, qui, s'ils ne pouvaient nous pouſſer trop loin, ne nous exciteraient peut-être jamais aſſez.

Ainſi, on a diſputé ſur tout ce qu'on connaît & ſur tout ce qu'on ne connaît pas. Mais les diſputes des anciens philoſophes furent toûjours paiſibles ; & celles des théologiens, ſouvent ſanglantes & toûjours turbulentes.

Des cordeliers, qui n'entendaient pas plus ces queſtions que Michel Baïus, crûrent le libre arbitre renverſé & la doctrine de *Scot* en danger. Fâchés d'ailleurs contra Baïus au ſujet d'une querelle à-peu près dans le même goût, ils déférérent ſoixante & ſeize propoſitions de Baïus au pape Pie v. Ce fut ſixte-quint, alors général des cordeliers, qui dreſſa la bulle de condannation en 1567. C'eſt, je croi, la premiére bulle, dans laquelle on ait cenſuré des opinions en général, ſans les ſpécifiér en particulier.

Soit crainte de ſe compromettre, ſoit dégoût d'éxaminer de telles ſubtilités, ſoit indifférence & mépris pour des théſes de Louvain, on condanna reſpectivement les ſoixante & ſeize propoſitions en gros,

gros, comme hérétiques, ſentant l'héréſie, mal ſonantes, téméraires & ſuſpectes. Les docteurs de Louvain furent trés empéchés en recevant la bulle. Il y avait ſurtout une phraſe, dans laquelle une virgule, miſe à une place ou à une autre, condannait ou tolérait quelques opinions de Michel Baïus. L'univerſité députa à Rome, pour ſavoir du ſaint-pére où il falait mettre la Virgule. La cour de Rome, qui avait d'autres affaires, envoia pour toute réponſe à ces flamans un éxemplaire de la bulle, dans lequel il n'y avait point de Virgule du tout. On le dépoſa dans les archives. Le grand vicaire nommé Morillon dit, qu'il falait recevoir la bulle du pape, *quand même il y aurait des erreurs.* Ce Morillon avait raiſon en politique ; car aſſurement il vaut mieux recevoir cent bulles erronées, que de mettre cent villes en cendres, comme ont fait les huguenots & leurs adverſaires. Baïus crut Morillon & ſe retracta paiſiblement.

Quelques années après, l'Eſpagne, auſſi fertile en auteurs ſcolaſtiques que ſtérile en bons écrivains, produiſit Molina, le jéſuite qui crut avoir découvert préciſément, comment Dieu agit ſur les créatures & comment les créatures lui réſiſtent. Il diſtingua l'ordre naturel & l'ordre

dre ſurnaturel, la prédeſtination à la grace & la prédeſtination à la gloire, la grace prevenante & la coopérante. Il fut l'inventeur du concours concomitant, de la ſcience moienne & du congruisme. Cette ſcience moienne & ce congruisme étaient ſurtout des idées rares. Dieu par ſa ſcience moienne conſulte habilement la volonté de l'homme, pour ſavoir ce que l'homme fera quand il aura eû ſa grace ; & enſuite, ſelon l'uſage qu'il devine que fera le libre arbitre, il prend ſes arrangemens en conſéquence pour déterminer l'homme ; & ces arrangemens ſont le *congruiſme*.

Les dominicains Eſpagnols, qui n'entendaient pas plus cette explication, que les jéſuites, mais qui étaient jaloux deux, écrivirent que le livre de Molina *était le précurſeur de l'antéchriſt*.

La cour de Rome évoqua la diſpute, qui était déja entre les mains des grands-inquiſiteurs ; & ordonna avec beaucoup de ſageſſe, le ſilence aux deux partis, qui ne le gardérent ni l'un ni l'autre.

Enfin, on plaida ſérieuſement devant Clément huit ; & à la honte de l'eſprit humain, tout Rome prit parti dans le procès. Un jéſuite, nomme *Achilles Gaillard*, aſſûra le pape, qu'il avait un moien ſûr de rendre la paix à l'égliſe : il propoſa gravement d'accepter la prédeſtination gratui-

gratuité, à condition que les dominicains admettraint la ſcience moienne ; & qu'on adjuſterait ces deux ſyſtémes comme on pourrait. Les dominicains refuſérent l'accommodement d'Achilles Gaillard. Leur célébre *Lemos* ſoûtint le concours prévenant & le complément de la vertu active. Les congrégations ſe multipliérent ſans que perſonne s'entendit.

Clément VIII mourut avant d'avoir pu réduire les argumens pour & contre à un ſens clair. Paul V. reprit le procès. Mais comme lui-même en eut un plus important avec la république de Veniſe, il fit ceſſer toutes les congrégations, qu'on appela & qu'on appelle encor *de auxiliis*. On leur donnait ce nom, auſſi peu clair par lui-même que les queſtions qu'on agitait, parce que ce mot ſignifie *ſecours*, & qu'il s'agiſſait, dans cette diſpute, des ſecours que Dieu donne à la volonté faible des hommes. Paul V. finit par ordonnèr aux deux partis de vivre en paix.

Pendant que les jéſuites établiſſaient leur ſcience moienne & leur congruiſme, *Corneille Janſenius*, évêque d'Ypres renouvelait quelques idées de Baïus dans un gros livre ſur ſaint-Auguſtin, qui ne fut imprimé qu'après ſa mort ; de ſorte qu'il devint chef de ſecte, ſans jamais s'en douter.

douter. Preſque perſonne ne lut ce livre, qui a cauſé tant de troubles. Mais du Verger de Haurane abbé de ſaint-Cyran, ami de Janſénius, homme auſſi ardent qu'écrivain diffus & obſcur, vint à Paris & perſuada de jeunes docteurs & quelques vieilles femmes. Les jéſuites demandérent à Rome la condannation du livre de Janſénius comme une ſuite de celle de Baïus, & l'obtinrent en 1641. Mais à Paris la faculté de théologie, & tout ce qui ſe mélait de raiſonner, fut partagé. Il ne paraît pas qu'il y ait beaucoup à gagner, à penſer avec Janſénius que Dieu commande des choſes impoſſibles. Cela n'eſt ni philoſophique ni conſolant. Mais le plaiſir ſecret d'être d'un parti, la haine contre les jéſuites, l'envie de ſe diſtinguer & l'inquiétude d'eſprit, formérent une ſecte.

La faculté condanna cinq propoſitions de Janſénius à la pluralité des voix. Ces cinq propoſitions étaient extraites du livre très fidélement quant au ſens, mais non pas quant aux propres paroles. Soixante docteurs appelérent au parlement comme d'abus ; & la chambre des vacations ordonna que les parties comparaîtraient.

Les parties ne comparurent point. Mais d'un côté, un docteur nommé Ha-

bert ſoulevait les eſprits contre Janſénius; de l'autre, le fameux Arnauld, diſciple de ſaint-Cyran, défendait le janſéniſme avec l'impétuoſité de ſon éloquence. Il haïſſait les jéſuites encor plus qu'il n'aimait la grace efficace, & il était encor plus haï d'eux, comme né d'un pére qui s'étant donné au barreau avait violemment plaidé pour l'univerſité contre leur établiſſement. Ses parens s'étaient acquis beaucoup de conſidération dans la robe & dans l'épée. Son génie, & les circonſtances où il ſe trouva, le déterminérent à la guerre de plume & à ſe faire chef de parti, eſpéce d'ambition devant qui toutes les autres diſparaiſſent. Il combattit contre les jéſuites & contre les réformés, juſqu'à l'âge de quatre-vingt ans. On a de lui cent-quatre volumes, dont preſqu'aucun n'eſt aujourd'hui au rang de ces bons livres claſſiques, qui honorent le ſiécle de Louis XIV & qui ſont la bibliothéque des nations. Tous ces ouvrages eurent une grande vogue de ſon tems, & par la réputation de l'auteur, & par la chaleur des diſputes. Cette chaleur s'eſt attiédie; les livres ont été oubliés. Il n'eſt reſté que ce qui appartenait ſimplement à la raiſon, ſa géométrie, la grammaire raiſonnée, la logique, ausquelles il eut beaucoup de part. Perſonne n'était né

avec

avec un eſprit plus philoſophique ; mais ſa philoſophie fut corrompuë en lui par la faction qui l'entraîna, & qui plongea ſoixante ans dans de miſérables diſputes de l'école, & dans les malheurs attachés à l'opiniâtreté, un eſprit fait pour éclairer les hommes.

L'univerſité étant partagée ſur ces cinq fameuſes propoſitions, les évêques le furent auſſi. Quatre-vingt-huit evêques de France écrivirent en corps à Innocent x pour le prier de décider, & onze autres écrivirent pour le prier de n'en rien faire. Innocent x jugea ; il condanna chacune des cinq propoſitions à part, mais toûjours ſans citer les pages dont elles étaient tirées, ni ce qui les précédait & ce qui les ſuivait.

Cette ômiſſion, qu'on n'aurait pas faite dans une affaire civile au moindre des tribunaux, fut faite & par la Sorbonne & par les janſéniſtes & par les jéſuites & par le ſouverain pontife. Le fond des cinq propoſitions condannées, eſt évidemment dans Janſenius. Il n'y a qu'à ouvrir le troiſiéme tome á la page 138, édition de Paris 1641 ; on y lira mot-à-mot : „ tout cela demontre pleinement „ & évidemment, qu'il n'eſt rien de plus „ certain & de plus fundamental dans „ la doctrine de ſaint-Auguſtin, qu'il y

„ a certains commandemens impoſſibles, „ non ſeulement aux infidéles, aux a- „ veugles, aux endurcis ; mais aux fi- „ déles & aux juſtes, malgré leurs vo- „ lontés & leurs efforts, ſelon les forces „ qu'ils ont ; & que la grace, qui peut „ rendre ces commandemens poſſibles, „ leur manque.“ On peut auſſi, à la page 165, lire que, „ Jéſus-Chriſt n'eſt „ pas, ſelon ſaint-Auguſtin, mort pour „ tous les hommes.“

Le cardinal Mazarin fit recevoir unanimement la bulle du pape par l'aſſemblée du clergé. Il était bien alors avec le pape ; il n'aimait pas les janſéniſtes, & il haïſſait avec raiſon les factions.

La paix ſemblait renduë à l'egliſe de France : Mais les janſéniſtes écrivirent tant de lettres ; on cita tant ſaint-Auguſtin ; on fit agir tant de femmes, qu'après la bulle acceptée il y eut plus de janſéniſtes que jamais.

Un prêtre de ſaint-Sulpice s'aviſa de refuſer l'abſolution à monſieur de Liancourt, parce qu'on diſait qu'il ne croiait pas que les cinq propoſitions fuſſent dans Janſénius, & qu'il avait dans ſa maiſon des hérétiques. Ce fut un nouveau ſcandale, un nouveau ſujet d'écrits. Le docteur Arnauld ſe ſignala ; & dans une nouvelle lettre à un duc & pair

pair ou réel ou imaginaire, il ſoûtint que les propoſitions de Janſénius condannées n'étaient pas dans Janſénius, mais qu'elles ſe trouvaient dans ſaint-Auguſtin & dans pluſieurs péres. Il ajoûta, que *Saint-pierre était un juſte, à qui la grace, ſans laquelle on ne peut rien, avait manqué.*

Il eſt vrai, que ſaint-Auguſtin & ſaint-Jean Chryſoſtôme avaient dit la même choſe; mais une parole de plus ou de moins, & les conjonctures qui changent tout, rendirent Arnauld coupable. On diſait, qu'il falait mettre de l'eau dans le vin des ſaints-péres; car ce qui eſt un objet ſérieux pour les uns, eſt toûjours pour les autres un ſujet de plaiſanterie. La faculté s'aſſembla; le chancelier Séguier y vint même de la part du roi. Arnauld fut condanné & exclus de la Sorbonne en 1654. La préſence du chancelier parmi des théologiens eut un air de deſpotisme qui déplut au public; & le ſoin qu'on eut de garnir la ſale d'une foule de docteurs moines mendians, qui n'étaient pas accoûtumés de s'y trouver en ſi grand nombre, fit dire à Paſcal dans ſes provinciales, *qu'il était plus aiſé de trouver des moines que des raiſons.*

La pluſpart de ces moines n'admettaient point le congruiſme, la ſcience moienne, la grace verſatile de Molina:

mais ils ſoûtenaient une grace ſuffiſante, à laquelle la volonté peut conſentir & ne conſent jamais, une grace efficace à laquelle on peut réſiſtèr & à laquelle on ne réſiſte pas; & ils expliquaient cela clairement, en diſant qu'on pouvait réſiſtèr à cette grace dans le ſens diviſé & non pas dans le ſens compoſé.

Si ſes choſes ſublimes ne ſont pas trop d'accord avec la raiſon humaine, le ſentiment d'Arnaud & des janſéniſtes ſemblait trop d'accord avec le pur calviniſme. C'était préciſément le fond de la querelle des gomariſtes & des arminiens. Elle diviſa la Hollande, comme le janſéniſme diviſa la France; mais elle devint en Hollande une faction politique, plus qu'une diſpute de gens oiſifs; elle fit couler ſur un échafaud le ſang du penſionnaire Barnewelt. Elle ne produiſit en France que des mandemens, des bulles, des lettres de cachet & des brochures. Parce qu'il y avait alors des querelles plus importantes.

Arnauld fut donc ſeulement exclus de la faculté. Cette petite perſécution lui attira une foule d'amis: mais lui & les janſéniſtes eurent toûjours contre eux l'egliſe & le pape. Une des premiéres démarches d'Aléxandre VII, ſucceſſeur d'Innocent X, fut de renouveler les cenſures

ſures contre les cinq propoſitions. Les évêques de France, qui avaient déja dreſſé un formulaire, en firent encor un nouveau, dont la fin était conçuë en ces termes : „ je condanne de cœur & de „ bouche la doctrine des cinq propoſi- „ tions contenuës dans le livre de Cor- „ nélius Janſénius, laquelle doctrine n'eſt „ point celle de ſaint-Auguſtin, que Jan- „ ſénius a mal expliquée.“ Il falut depuis ſouscrire cette formule ; & les évêques la préſentérent dans leurs diocéſes à tous ceux qui étaient ſuſpects. On la voulut faire ſignèr aux religieuſes de Port-roial de Paris & de Port-roial des Champs. Ces deux maiſons étaient le ſanctuaire du janſéniſme. ſaint-Cyran & Arnauld les gouvernaient.

Ils avaient établi auprès du monaſtére de Port-roial des Champs, une maiſon ou s'étaient retirées pluſieurs ſavans vertueux, mais entétés, liés enſemble par la conformité des ſentimens. Ils y inſtruiſaient de jeunes gens choiſis. C'eſt de cette école, qu'eſt ſorti *Racine*, le plus pur & le plus éloquent des poëtes. Paſcal le premier des ſatiriques, car Despréaux ne fut que le ſecond, était intimement lié avec ces illuſtres & dangereux ſolitaires. On préſenta le formulaire à ſignèr aux filles de Port-roial de Paris & de Port-roial des Champs ; elles

répondirent, qu'elles ne pouvaient en conſcience avouer après le pape & les évêques, que les cinq propoſitions fuſſent dans le livre de Janſénius, qu'elles n'avaient pas lû; qu'aſſûrément on n'avait pas pris ſa penſée; qu'il ſe pouvait faire que ces cinq propoſitions fuſſent erronées, mais que Janſénius n'avait pas tort.

Un tel entêtement irrita la cour. Le lieutenant-civil d'Aubrai (il n'y avait point encor de lieutenant de police) alla à Port-roial des Champs faire ſortir tous les ſolitaires qui s'y étaient retirés, & tous les jeunes gens qu'ils élevaient. On menaça de détruire les deux monaſtéres: un miracle les ſauva.

Mademoiſelle Perrier penſionnaire de Port-roial de Paris, niéce du célébre Paſcal, avait mal à un œuil. On fit à Port-roial la cérémonie de baiſer une épine de la couronne qu'on mit autrefois ſur la tête de Jeſus-Chriſt. Cette épine était depuis long-tems à Port-roial. Il n'eſt pas trop aiſé de prouver comment elle avait été conſervée & tranſportée de Jéruſalem au fauxbourg ſaint-Jacques. La malade la baiſa: elle fut guérie quelque tems après. On ne manqua pas d'affirmer & d'atteſter, qu'elle avait été guérie en un clin d'œuil d'une fiſtule lacrimale déſeſpérée. Cette fille n'eſt morte qu'en 1728. Des perſonnes,

nes, qui ont long-tems vécu avec elle, m'ont aſſûré que ſa guériſon avait été fort longue ; & c'eſt ce qui eſt bien vraiſemblable. Mais ce qui ne l'eſt guères, c'eſt que Dieu, qui ne fait point de miracles pour amenèr à notre religion les trois quarts de la terre à qui cette religion eſt ou inconnuë ou en horreur, eût en effet interrompu l'ordre de la nature en faveur d'une petite fille, pour juſtifiér un douzaine de religieuſes, qui prétendaient que Cornélius Janſénius n'avait point écrit une douzaine de lignes qu'on lui attribuë, ou qu'il les avait écrites dans une autre intention que celle qui lui eſt imputée.

Le miracle fit un ſi grand éclat, que les jéſuites n'oſérent le nier. Ils prirent le parti de faire auſſi des miracles de leur côté ; mais ils n'eurent point la vogue : ceux des janſéniſtes étaient les ſeuls à la mode alors. Ils firent encor quelques années après un autre miracle. Il y eut à Port-roial une ſœur Gertrude guérie d'une enflûre à la jambe. Ce prodige-là n'eut point de ſuccès : le tems était paſſé ; & ſœur Gertrude n'avait point un Paſcal pour oncle.

Les jéſuites, qui avaient pour eux les papes & les rois, étaient entiérement décriés dans l'eſprit des peuples. On re-

nouvelait contre eux les anciennes hiſtoires de l'aſſaſſinat de Henry le grand, médité par *Barriere*, éxécuté par *Châtel* leur écolier; le ſupplice du pére Guignard; leur banniſſement de France & de Veniſe. On tentait toutes les voies de les rendre odieux. Paſcal fit plus: il les rendit ridicules. Ses *lettres provinciales*, qui paraiſſaient alors, étaient un modéle d'éloquence & de plaiſanterie. Les meilleures comédies de Moliére n'ont pas plus de ſel que les premiéres lettres provinciales. Boſſuet n'a rien de plus ſublime que les derniéres.

Il eſt vrai que tout le livre portait ſur un fondement faux. On attribuait adroitement à toute la ſociété, des opinions extravagantes de quelques jéſuites Eſpagnols & Flamans. On les aurait déterrées auſſi bien chez des caſuiſtes dominicains & franciſcains; mais c'était aux ſeuls jéſuites qu'on en voulait. On tâchait dans ces lettres de prouver, qu'ils avaient un deſſein formé de corrompre les hommes; deſſein qu'aucune ſecte, aucune ſociété, n'a jamais eû & ne peut avoir. Mais il ne s'agiſſait pas d'avoir raiſon; il s'agiſſait de divertir le public.

Les jéſuites, qui n'avaient alors aucun bon écrivain, ne purent effacer le ridicule, dont les couvrit le livre le mieux écrit

crit qui eût encor paru en France. Mais il leur arriva dans leurs querelles le même choſe à-peu-près qu'au cardinal Mazarin. Les Blots, les Marigni & les Barbançon avaient fait rire toute la France à ſes dépens ; & il fut le maître de la France.

On enleva les principales religieuſes de l'abbaïe de Port-roial de Paris avec deux-cent-gardes, & on les diſperſa dans d'autres couvens : on ne laiſſa que celles qui voulurent ſigner le formulaire. La diſperſion de ces religieuſes intéreſſa tout Paris. Sœur Perdreau & ſœur Paſſart, qui ſignérent & en firent ſigner d'autres, furent le ſujet des plaiſanteries & des chanſons, dont la ville fut inondée par cette eſpéce d'hommes oiſifs, qui ne voit jamais dans les choſes que le côté plaiſant, & qui ſe divertit toûjours, tandis que les perſuadés gémiſſent, que les frondeurs déclament & que le gouvernement agit.

Les janſéniſtes s'affermirent par la perſécution. Quatre prélats, *Arnauld* évêque d'Angers frére du docteur, *Buzenval* de Beauvais, *Pavillon* d'Alet, & *Caulet* de Pamiers le même qui depuis réſiſta à Louis XIV ſur la régale, ſe déclarérent contre le formulaire. C'était un nouveau formulaire compoſé par le pape Aléxandre VII lui-même,

me, ſemblable en tout pour le fond aux premiers, reçu en France par les evêques & même par le parlement. Aléxandre VII indigné nomma neuf évêques Français pour faire le procès aux quatre prélats refractaires. Alors les eſprits s'aigrirent plus que jamais.

Mais lorſque tout était en feu, pour ſavoir ſi les cinq propoſitions étaient ou n'étaient pas dans Janſénius, Roſpigliosi, devenu pape ſous le nom de Clément neuf, pacifia tout pour quelque tems. Il engagea les quatre évêques à ſigner *ſincérement* le formulaire, au lieu de *purement & ſimplement*. Ainſi il ſembla permis de croire, en condannant les cinq propoſitions, qu'elles n'étaient point extraites de Janſénius. Les quatre évêques donnérent quelques petites explications. L'accortiſe Italienne calma la vivacité Françaiſe. Un mot ſubſtituté à un autre opéra cette paix, qu'on appela *la paix de Clément neuf* & même la *paix de l'egliſe*, quoiqu'il ne s'agît que d'une diſpute ignorée ou mépriſée dans le reſte du monde. Il paraît que depuis le tems de *Baius* les papes eurent toûjours pour but, d'étouffer ces controverſes dans leſquelles on ne s'entend point, & de réduire les deux partis à enſeigner la même morale que tout le monde entend. Rien n'était

plus

plus raiſonnable. Mais on avait affaire à des hommes.

Le gouvernement mit en liberté les janſéniſtes qui étaient priſonniers à la Baſtille, & entre autres *Saci* auteur de la verſion du teſtament. On fit revenir les religieuſes éxilées ; elles ſignerent *ſincérement*, & crurent triompher par ce mot. Arnauld ſortit de la retraite où il s'était caché, & fut préſenté au roi, accueilli du nonce, regardé par le public comme un pére de l'égliſe ; & il s'engagea dès-lors à ne combattre que les calviniſtes, car il falait qu'il fît la guerre. Ce tems de tranquilité produiſit ſon livre de *la perpétuité de la foi*, dans lequel il fut aidé par Nicole ; & ce fut le ſujet de la grande controverſe entre eux & *Claude* le miniſtre, controverſe dans laquelle chaque parti ſe crut victorieux, ſelon l'uſage.

La paix de Clément neuf, aiant été donnée à des eſprits peu pacifiques qui étaient tous en mouvement, ne fut qu'une tréve paſſagére. Les cabales ſourdes, les petites intrigues & les grandes injures continuérent des deux côtés.

La ducheſſe de Longueville ſœur du grand Condé, ſi connuë par les guerres civiles & par ſes amours, devenuë vieille & ſans occupation ſe fit dévote ; & comme elle haïſſait la cour, & qu'il lui falait

de l'intrigue, elle ſe fit janſéniſte. Elle bâtit un corps de logis à Port-roial des Champs, où elle ſe retirait quelquefois avec les ſolitaires. Ce fut leur tems le plus floriſſant. Les Arnauld, les Nicole, les le Maître, les Herman, les Saci, beaucoup d'hommes qui quoique moins célébres avaient pourtant beaucoup de mérite & de réputation, s'aſſemblaient chez elle. Ils ſubſtituaient au bel eſprit, que la ducheſſe de Longueville tenait de l'hôtel de Rambouillet, leurs converſations ſolides & ce tour d'eſprit mâle, vigoureux & animé, qui faſait le charactére de leurs livres & de leurs entretiens. Ils ne contribuérent pas peu à répandre en France le bon goût & la vraie éloquence. Mais malheureuſement ils étaient encor plus jaloux d'y répandre leurs opinions. Ils ſemblaient être eux-mêmes une preuve de ce ſyſtéme de la fatalité, qu'on leur reprochait. On eût dit, qu'ils étaient entraînés par une détermination invincible à s'attirer des perſécutions ſur des chimére, tandis qu'ils pouvaient joüir de la plus grande conſidération & de la vie la plus heureuſe, en renonçant à ces vaines diſputes.

La faction des jéſuites toûjours irritée des lettres provinciales, remua tout contre le parti. Madam de Longueville, ne pou-

pouvant plus cabaler pour la fronde, cabala pour le janſénisme. Il ſe tenait des aſſemblées à Paris, tantôt chez elle, tantôt chez Arnauld. Le roi, qui avait déja réſolu d'extirper le calviniſme, ne voulait point d'une nouvelle ſecte. Il menaça ; & enfin Arnauld, craignant des ennemis armés de l'autorité ſouveraine, privé de l'appui de madame de Longueville que la mort enleva, prit le parti de quiter pour jamais la France, & d'aller vivre dans les Païs-bas, inconnu, ſans fortune, même ſans domeſtiques ; lui, dont le neveu avait été miniſtre d'état ; lui, qui aurait pu être cardinal. Le plaiſir d'écrire en liberté lui tint lieu de tout. Il vécut jusqu'en 1694, dans une retraite ignorée du monde & connuë à ſes ſeuls amis, toûjours écrivant, toûjours philoſophe, ſupérieur à la mauvaiſe fortune, & donnant jusqu'au dernier moment l'éxemple d'une ame pure, forte & inébranlable.

Son parti fut toûjours perſécuté dans les Païs-bas catholiques, païs qu'on nomme *d'obedience*, & où les bulles des papes ſont des loix ſouveraines. Il le fut encor plus en France.

Ce qu'il y a d'étrange, c'eſt que la queſtion, *ſi les cinq propoſitions ſe trouvaient en effet dans Janſenius*, était toû-

jours le ſeul prétexte de cette petite guerre inteſtine. La diſtinction du *fait* & du *droit* occupait les eſprits. On propoſa enfin en 1701 un probléme théologique, qu'on appela *le cas de conſcience par excellence.* „ Pouvàit-on donner les ſacremens „ à un homme qui aurait ſigné le formu- „ laire, en croiant dans le fond de ſon „ cœur, que le pape & même l'égliſe „ peut ſe tromper ſur les faits ? " Quarante docteurs ſignérent, qu'on pouvait donner l'abſolution à un tel homme.

Auſſitôt la guerre recommence. le pape & les évêques voulaient qu'on les crût ſur les faits. L'archévêque de Paris, Noailles, ordonna qu'on crût le *droit* d'une foi divine & le *fait* d'une foi humaine. Les autres, & même l'archéveque de Cambrai Fénelon qui n'était pas content de monſieur de Noailles, éxigérent la foi divine pour le fait. Il eût mieux valu peut-être ſe donner la peine de citer les paſſages du livre ; c'eſt ce qu'on ne fit jamais.

Le pape Clément XI donna une bulle en 1705, la bulle *vineam domini*, par laquelle il ordonna de croire le fait, ſans expliquer ſi c'était d'une foi divine ou d'une foi humaine.

C'était une nouveauté introduite dans l'égliſe, de faire ſigner des bulles à des filles. On fit encor cet honneur aux religieu-

ligieuſes de Port-roial des Champs. Le cardinal de Noailles fut obligé de leur faire porter cette bulle, pour les éprouver. Elles ſignérent, ſans déroger à la paix de Clément neuf, & ſe retranchant dans le ſilence reſpectueux à l'égard du fait.

On ne ſait ce qui eſt plus ſingulier, ou l'aveu qu'on demandait à des filles que cinq propoſitions étaient dans un livre Latin, ou le refus obſtiné de ces religieuſes.

Le roi demanda une bulle au pape, pour la ſuppreſſion de leur monaſtére. Le cardinal de Noailles les priva des ſacremens. Leur avocat fut mis à la Baſtille. Toutes les religieuſes furent enlevées & miſes chacune dans un couvent moins désobéiſſant. Le lieutenant de police fit démolir en 1709 leur maiſon de fond en comble ; & enfin en 1711 on déterra les corps qui étaient dans l'égliſe & dans le cimetiére, pour les tranſporter ailleurs. Les troubles n'étaient pas détruits avec ce monaſtére. Les janſéniſtes voulaient toûjours cabaler, & les jéſuites ſe rendre néceſſaires.

Le pére Quênel prêtre de l'oratoire, ami du célébre Arnauld & qui fut compagnon de ſa retraite juſqu'au dernier moment, avait dès l'an 1671 compoſé un

un livre de réfléxions pieuſes ſur le texte du nouveau teſtament.

Ce livre contient quelques maximes, qui pourraient paraître favorables au janſénisme; mais elle ſont confonduës dans une ſi grande foule de maximes ſaintes & pleines de cette onction qui gagne le cœur, que l'ouvrage fut reçu avec un applaudiſſement univerſel. Le bien s'y montre de tous côtés; & le mal il faut le chercher. Pluſieurs évêques lui donnérent les plus grands éloges dans ſa naiſſance, & les confirmérent quand le livre eut reçu encor par l'auteur ſa derniére perfection. Je ſai même que l'abbé Renaudot, l'un des plus ſavans hommes de France, étant à Rome la premiére année du pontificat de Clément onze, allant un jour chez ce pape qui aimait les ſavans & qui l'était lui-même, le trouva liſant le livre du pére Quênel. *Voilà*, lui dit le pape, *un livre excellent. Nous n'avons perſonne à Rome, qui ſoit capable d'écrire ainſi. Je voudrais attirer l'auteur auprés de moi.* C'eſt le même pape, qui depuis condanna le livre.

Il ne faut pourtant pas regarder ces éloges de Clement onze & les cenſures qui ſuivirent les éloges, comme une contradiction. On peut être très touché dans une lecture des beautés frapantes d'un ouvrage, & en dondannèr enſuite les

défauts

défauts cachés. Un de prélats, qui avait donné en France l'approbation la plus autentique & la plus ſincére au livre de Quênel, était le cardinal de Noailles archêvêque de Paris. Il s'en était déclaré le protecteur, lorsqu'il était évêque de Châlons; & le livre lui était dédié. Ce cardinal plein de vertus & de ſcience, le plus doux des hommes, le plus ami de la paix, protègeait quelques janſéniſtes ſans l'être, & aimait peu les jéſuites ſans leur nuire & ſans les craindre.

Ces péres commençaient à jouïr d'un grand crédit, depuis que le pére *de la Chaiſe*, gouvernant la conſcience de Louis XIV. était en effet à la tête de l'égliſe Gallicane. Le pére Quênel, qui les craignait, était retiré à Bruxelles avec le ſavant bénédictin Gerberon, un prêtre nommé Brigode & pluſieurs autres du même parti. Il en était devenu le chef après la mort du fameux Arnauld, & jouiſſait comme lui de cette gloire flatteuſe, de s'établir un empire ſecret indépendant des ſouverains, de régner ſur des conſciences, & d'être l'ame d'une faction compoſée d'eſprits éclairés. Les jéſuites, plus répandus que ſa faction & plus puiſſans, déterrérent bientôt Quênel dans ſa ſolitude. Ils le perſécutérent auprès de Philippe V. qui était encor maître des Païs-bas,

bas, comme ils avaient pourſuivi Arnauld ſon maître auprès de Louis XIV. Ils obtinrent un ordre du roi d'Eſpagne, de faire arrêter ces ſolitaires. Quênel fut mis dans les priſons de l'archévêché de Malines. Un gentil-homme, qui crut que le parti janſéniſte ferait ſa fortune s'il délivrait le chef, perça les murs, & fit évader Quênel qui ſe retira à Amſterdam, où il eſt mort en 1719 dans un extreme vieilleſſe, après avoir contribué à former en Hollande quelques égliſes de janſéniſtes, troupeau faible qui dépérit tous les jours.

Lorsqu'on l'arrêta, on ſaiſit tous ſes papiers ; & on y trouva tout ce qui caractériſe un parti formé. Il y avait une copie d'un ancien contrât fait par les janſéniſtes avec Antoinette Bourignon, célébre viſionnaire, femme riche & qui avait acheté, ſous le nom de ſon directeur, l'île ne Nordſtrand près du Holſtein, pour y raſſembler ceux qu'elle prétendait aſſocièr à une ſecte de myſtiques, qu'elle avait voulu établir.

Cette Bourignon avait imprimé à ſes frais dix-neuf gros volumes de pieuſes réveries, & dépenſé la moitié de ſon bien à faire des proſélites. Elle n'avait réuſſi qu'à ſe rendre ridicule, & même avait eſſuïé les perſécutions attachées à

toute

toute innovation. Enfin déſeſpérant de s'établir dans ſon île, elle l'avait revenduë aux janſéniſtes, qui ne s'y établirent pas plus qu'elle.

On trouva encor dans les manuſcrits de Quênel un projet plus coupable, s'il n'avait été inſenſé. Louis XIV aiant envoié en Hollande en 1684 le comte d'Avaux, avec plein pouvoir d'admettre à une tréve de vingt années les puiſſances qui voudraient y entrer, les janſéniſtes, ſous le nom *des diſciples de ſaint-Auguſtin*, avaient imaginé de ſe faire comprendre dans cette tréve, comme s'ils avaient été en effet un parti formidable, tel que celui des calviniſtes le fut ſi longtems. Cette idée chimérique était demeurée ſans éxécution ; mais enfin les propoſitions de paix des janſéniſtes avec le roi de Fance, avaient été rédigées par écrit. Il y avait eû certainement dans ce projet une envie de ſe rendre trop conſidérables ; & c'en était aſſez pour être criminels. On fit aiſément croire à Louis XIV qu'ils étaient dangereux.

Il n'était pas aſſez inſtruit, pour ſavoir que de vaines opinions de ſpéculation tomberaient d'elles mêmes, ſi on les abandonnait à leur inutilité. C'était leur donnèr un poids qu'elles n'avaient point, que d'en faire des matiéres d'état. Il ne fut

fut pas difficile de faire regarder le livre du pére Quénel comme coupable, après que l'auteur eut été traité en ſéditieux. Les jéſuites engagérent le roi lui-même à faire demander à Rome la condannation du livre. C'était en effet faire condanner le cardinal de Noailles, qui en avait été le protecteur le plus zélé. On ſe flattait avec raiſon, que le pape Clément onze mortifierait l'archévêque de Paris. Il faut ſavoir, que quand Clément onze etait le cardinal Albani, il avait fait imprimèr un livre tout moliniſte de ſon ami le cardinal de Sfrondate, & que monſieur de Noailles avait été le dénonciateur de ce livre. Il était naturel de penſer, qu'Albani devenu pape, ferait au moins contre les approbations données à Quênel, ce qu'on avait fait contre les approbations données à Sfrondate.

On ne ſe trompa pas : le pape Clément onze donna vers l'an 1708 un décret contre le livre de Quênel. Mais alors les affaires temporelles empéchérent que cette affaire ſpirituelle, qu'on avait ſollicitée, ne réuſsît. La cour était mecontente de Clément onze, qui avait reconnu l'archiduc Charles pour roi d'Eſpagne après avoir reconnu Philip v. on trouva des nullités dans ſon décret : il ne fut point réçu en France ; & les querelles furent aſ-

aſſoupies juſqu'à la mort du pére de la Chaiſe confeſſeur du roi, homme doux avec qui les voies de conciliation étaient toûjours ouvertes, & qui ménageait dans le cardinal de Noailles l'allié de madame de Maintenon.

Les jéſuites étaient en poſſeſſion de donnèr un confeſſeur au roi, comme à preſque tous les princes catholiques. Cette prérogative eſt le fruit de leur inſtitut, par lequel ils renoncent aux dignités eccléſiaſtiques. Ce que leur fondateur établit par humilité, eſt devenu un principe de grandeur. Plus Louis XIV vieilliſſait, plus la place de confeſſeur devenait un miniſtére conſidérable. Ce poſte fut donné au pére *le Tellier* fils d'un procureur de vire en baſſe Normandie, homme ſombre, ardent, impétueux & inflexible, qui avait à vanger ſes injures particuliéres. Les janſéniſtes avaient fait condannèr à Rome un de ſes livres ſur les cérémonies Chinoiſes. Il était mal perſonellement avec le cardinal de Noailles; & il ne ſavait rien ménager. Il remua toute l'égliſe de France. Il dreſſa en 1711 des lettres & des mandemens, que des évêques devaient ſigner. Ces manœuvres furent découvertes, & n'en réuſſirent pas moins.

La conſcience du roi était alarmée par ſon confeſſeur, autant que ſon autorité

rité était bleſſée par l'idée d'un parti rebelle. Envain le cardinal de Noailles lui demanda juſtice de *ces miſtéres d'iniquité.* Le confeſſeur perſuada qu'il s'était ſervi des voies humaines, pour faire réuſſir les choſes divines ; & comme en effet il défendait l'autorité du pape, celle de l'unité de l'égliſe, tout le fond de l'affaire lui était favourable. Le cardinal s'addreſſa au dauphin duc de Bourgogne ; mais il le trouva prévenu par les lettres & par les amis de l'archévêque de Cambrai. La faibleſſe humaine entre dans tous les cœurs. Fénelon n'était pas encor aſſez philoſophe, pour oublier que le cardinal de Noailles avait contribué à le faire condanner ; & Quênel païait alors pour madame Guion.

Le cardinal n'obtint pas davantage du crédit de madame de Maintenon. Cette ſeule affaire pourrait faire connaître le caractére de cette dame, qui n'avait guéres de ſentimens à elle, & qui n'était occupée que de ſe conformer à ceux du roi. Trois lignes de ſa main au cardinal de Noailles dévelopent tout ce qu'il faut penſer & d'elle & de l'intrigue du pére le Tellier, & des idées du roi & de la conjoncture. „ vous me connaiſſez aſſez, „ pour ſavoir ce que je penſe ſur la dé„ couverte nouvelle ; mais bien des rai-

„ ſons doivent me retenir de parler. Ce
„ n'eſt point à moi à juger & à condan-
„ ner; je n'ai qu'à me taire & à prier pour
„ l'égliſe, pour le roi & pour vous. J'ai
„ donné votre lettre au roi : elle a été
„ luë : c'eſt tout ce que je puis vous en
„ dire, étant abattuë de triſteſſe.

Le cardinal archévêque, opprimé par un jéſuite, ôta les pouvoirs de prêcher & de confeſſer à tous les jéſuites, excepté à quelques-uns des plus ſages & des plus modérés. Sa place lui donnait le droit dangereux d'empêcher le Tellier de confeſſer le roi. Mais il n'oſa pas irriter à ce point ſon ſouverain; & il le laiſſa avec reſpect entre les mains de ſon ennemi.

„ Je crains, écrivit-il à madame de Main-
„ tenon, de marquer au roi trop de ſou-
„ miſſion en donnant les pouvoirs à celui
„ qui les mérite le moins. Je prie Dieu
„ de lui faire connaître le péril qu'il court,
„ en confiant ſon ame à un homme de
„ ce caractére.

On voit dans pluſieurs mémoires, que le pére le Tellier dit, qu'il fallait qu'il perdit ſa place ou le cardinal la ſienne. Il eſt très vraiſemblable qu'il le penſa, & peu qu'il l'ait dit. Quand les eſprits ſont aigris, les deux partis ne font plus que des démarches funeſtes.

Des partiſans du pére le Tellier, des

évêques qui eſpéraient le chapeau, emploiérent l'autorité roiale pour enflammer ces étincelles qu'on pouvait éteindre. Au lieu d'imiter Rome, qui avait pluſieurs fois impoſée ſilence aux deux partis; au lieu de reprimèr un religieux, & de conduire le cardinal; au lieu de défendre ces combats comme les duëls, & de réduire tous les prêtres comme tous les ſeigneurs à être utiles ſans être dangereux; au lieu d'accablèr enfin les deux partis ſous le poids de la puiſſance ſuprême, ſoûtenuë par la raiſon & par tous les magiſtrats; Louis XIV crut bien faire de ſolliciter lui-même à Rome une déclaration de guerre, & de faire venir la fameuſe conſtitution, qui remplit le reſte de ſa vie d'amertume.

Le pére le Tellier & ſon parti envoiérent à Rome cent trois propoſitions à condanner. Le ſaint-office en proſcrivit cent & une. La bulle fut donnée au mois de Septembre 1713. Elle vint, & ſoûleva contre elle preſque toute la France. Le roi l'avait demandée, pour prévenir un ſchiſme; & elle fut prête d'en cauſer un. La clameur fut générale, parce que parmi ces cent & une propoſitions il y en avait, qui paraiſſaient à tout le monde contenir le ſens le plus innocent. Une nombreuſe aſſemblée d'évêques fut convoquée

voquée à Paris. Quarante acceptérent la bulle pour le bien de la paix ; mais ils en donnérent en même tems des explications, pour calmer les ſcrupules du public. L'acceptation pure & ſimple fût envoiée au pape ; & les modifications furent pour les peuples. Ils prétendaient par-là ſatisfaire à la fois le pontife, le roi & la multitude. Mais le cardinal de Noailles & ſept autres évêques de l'aſſemblée qui ſe joignirent à lui, ne voulurent ni de la bulle ni de ſes correctifs. Ils écrivirent au pape, pour demander ces correctifs même à ſa ſainteté. C'était un affront qu'ils lui faiſaient reſpectueuſement. Le roi ne le ſouffrit pas : il empêcha que la lettre ne parût, renvoia les évêques dans leurs diocéſes, défendit au cardinal de paraître à la cour. La perſécution donna à cet archévêque une nouvelle conſidération dans le public. Sept autres évêques ſe joignirent encor à lui. C'était une véritable diviſion dans l'épiſcopat, dans tout le clergé, dans les ordres religieux. Tout le monde avouait, qu'il ne s'agiſſait pas des points fondamentaux de la religion ; cependant il y avait une guerre civile dans les eſprits, comme s'il eût été queſtion du renverſement du chriſtianiſme ; & on fit agir des deux côtés tous les reſſorts de la politique,

comme dans l'affaire la plus profane.

Ces reſſorts furent emploiés pour faire accepter la conſtitution par la Sorbonne. La pluralité des ſuffrages ne fut pas pour elle; & cependant elle y fut enregiſtrée. le miniſtére avait peine à ſuffire aux lettres de cachet, qui envoiaient en priſon ou en éxil les oppoſans.

Cette bulle avait été enregiſtrée au parlement, avec la réſerve des droits ordinaires de la couronne, des libertés de l'égliſe Gallicane, du pouvoir & de la juriſdiction des évêques; mais le cri public perçait toûjours à travers l'obéiſſance. Le cardinal de Biſſi, l'un des plus ardens défenſeurs de la bulle, avoua dans une de ſes lettres, qu'elle n'aurait pas été reçuë avec plus d'indignité à Genéve qu'à Paris.

Les eſprits étaient ſurtout révoltés contre le jéſuite le Tellier. Rien ne nous irrite plus, qu'un religieux devenu puiſſant. Son pouvoir nous paraît une violation de ſes vœux; mais s'il abuſe de ce pouvoir, il eſt en horreur. Le Tellier oſa préſumer de ſon crédit, juſqu'à propoſer de faire dépoſer le cardinal de Noailles, dans un concile national. Ainſi un religieux faiſait ſervir à ſa vengeance ſon roi, ſon pénitent & ſa religion; & avec tout cela,

j'ai

j'ai de très fortes raiſons de croire, qu'il était dans la bonne foi : tant les hommes s'aveuglent dans leurs ſentimens & dans leur zéle.

Pour préparer ce concile, dans lequel il s'agiſſait de dépoſer un homme devenu l'idole de Paris & de la France, par la pureté de ſes mœurs, par la douceur de ſon caractére, & plus encor par la perſécution ; on détermina Louis XIV à faire enregiſtrer au parlement une déclaration, par laquelle tout évêque, qui n'aurait pas reçû la bulle *purement & ſimplement*, ſerait tenu d'y ſouſcrire, ou qu'il ſerait pourſuivi à la requête du procureur-général, comme rebelle. Le chancelier *Voiſin* ſecrétaire d'état de la guerre, dur & deſpotique, avait dreſſé cet édit. Le procureur-général d'Agueſſeau, plus verſé que le chancelier Voiſin dans les loix du roiaume, & aiant alors ce courage d'eſprit que donne la jeuneſſe, refuſa abſolument de ſe charger d'une telle piece. Le premier préſident en remontra au roi les conſéquences. On traîna l'affaire en longueur. Le roi était mourant. Ces malheureuſes diſputes troublérent & avancérent ſes derniers momens. Son impitoiable confeſſeur fatiguait ſa faibleſſe, par des exhortations continuelles à conſommèr un ouvrage, qui ne devait pas faire

chérir ſa mémoire. Les domeſtiques du roi indignés lui refuſérent deux fois l'entrée de la chambre ; & enfin ils le conjurérent de ne point parlèr au roi de conſtitution. Ce prince mourut ; & tout changea.

Le duc d'Orleans régent du roiaume, aiant renverſé d'abord toute la forme du gouvernement de Louis XIV & aiant ſubſtitué des conſeils aux bureaux des ſecrétaires d'état, compoſa un conſeil de conſcience, dont le cardinal de Noailles fut le préſident. On éxila la pére le Tellier, chargé de la haine publique & peu aimé de ſes confréres.

Les évêques oppoſés à la bulle appelérent à un futur concile, dût-il ne ſe tenir jamais. La Sorbonne, les curés du diocéſe de Paris, des corps entiers de religieux, firent le même appel ; & enfin le cardinal de Noailles fit le ſien en 1717. Mais il ne voulut pas d'abord le rendre public. On l'imprima malgré lui. L'égliſe de France reſta diviſée en deux factions, les *acceptans* & les *refuſans*. Les acceptans étaient les cent évêques qui avaient adhéré ſous Louis XIV avec les jéſuites & les capucins. Les refuſans étaient quinze évêques & toute la nation. Les acceptans ſe prévalaient de Rome ; les autres, des univerſités, des parlemens & du peuple.

On,

On imprimait volume ſur volume, lettres ſur lettres. On ſe traitait réciproquement de ſchiſmatique & d'hérétique.

Un archévêque de Rheims du nom de Mailly, grand & heureux partiſan de Rome, avait mis ſon nom au bas de deux écrits que le parlement fit brûler par le bourreau. L'archévêque, l'aiant ſu, fit chanter un *te Deum*, pour remercier Dieu d'avoir été outragé par des ſchiſmatiques. Dieu le récompenſa; & il fut cardinal. Un évêque de Soiſſons aiant eſſuié le même traitement du parlement, & aiant ſignifié à ce corps que *ce n'était pas à lui à le juger, même pour un crime de léze majeſté*, il fut condanné à dix-mille livres d'amende. Mais le régent ne voulut pas qu'il les paiât, de peur, dit-il, qu'il ne devînt cardinal auſſi.

Rome éclatait en reproches : on ſe conſumait en négociations ; on appelait, on réappelait ; & tout cela pour quelques paſſages aujourd'hui oubliés du livre d'un prêtre octogenaire, qui vivait d'aumônes à Amſterdam.

La folie du ſyſtéme des finances contribua, plus qu'on ne croit, à rendre la paix à l'égliſe. Le public ſe jetta avec tant de fureur dans le commerce des actions ; la cupidité des hommes, excitée par cette amorce, fut ſi générale, que ceux qui

parlérent encor de jansénisme & de bulle, ne trouvérent personne qui les écoutât. Nous n'y pensions pas plus qu'à la guerre, qui se faisait sur les frontiéres d'Espagne. Les fortunes rapides & incroiables qu'on faisait alors, le luxe & la volupté portés au dernièr excès, imposérent silence aux disputes eccléfiastiques; & le plaisir fit ce que Louis XIV n'avait pu faire.

Le duc d'Orleans saisit ces conjonctures pour réunir l'église de France. Sa politique y était intéressée. Il craignait des tems, où il aurait eû contre lui Rome, l'Espagne & cent évêques.

Il falait engager le cardinal de Noailles, non seulement à recevoir cette constitution qu'il regardait comme scandaleuse, mais à retracter son appel qu'il regardait comme légitime. Il falait obtenir de lui plus que Louis XIV son bienfaicteur ne lui avait en vain demandé. Le duc d'Orléans devait trouver les plus grandes oppositions dans le parlement, qu'il avait éxilé à Pontoise; cependant il vint à bout de tout. On composa *un corps de doctrine*, qui contenta presque les deux partis. On tira parole du cardinal. Qu'enfin il accepterait. Le duc d'Orléans alla lui-même au grand-conseil avec les princes & les pairs, faire enregistrèr un

édit,

édit, qui ordonnait l'acceptation de la bulle, la ſuppreſſion des appels, l'unanimité & la paix. Le parlement, qu'on avait mortifié en portant au grand conſeil des déclarations qu'il était en poſſeſſion de recevoir, menacé d'ailleurs d'être transféré de Pontoiſe à Blois, enregiſtra ce que le grand-conſeil avait enregiſtré, mais toûjours avec les réſerves d'uſage, c'eſt à dire, le maintien des libertés de l'égliſe Gallicane & des loix du roiaume.

Le cardinal archévêque, qui avait promis de ſe retracter quand le parlement obéirait, ſe vit enfin obligé de tenir parole; & on afficha ſon mandement de retractation le 20 Août 1720.

Le nouvèl archévêque de Cambrai *Dubois*, fils d'un apoticaire de Brive la Gaillarde, depuis cardinal & premier miniſtre, fut celui qui eut le plus de part à cette affaire, dans laquelle la puiſſance de Louis XIV avait échoué. Perſonne n'ignore quelle était la conduite, la maniére de penſer, les mœurs de ce miniſtre. Le licencieux Du-bois ſubjuga le pieux Noailles.

On ſe ſouvient, avec quel mépris le duc d'Orleans & ſon miniſtre parlaient des querelles qu'ils appaiſérent; quel ridicule ils jettérent ſur cette guerre de controverſe.

Ce mépris & ce ridicule ne ſervirent pas peu à la paix. On ſe laſſe enfin de combattre, pour des querelles dont le monde rit.

Depuis ce tems, tout ce qu'on appelait en France janſéniſme, quietisme, bulles, querelles théologiques, baiſſa ſenſiblement. Quelques évêques appelans reſtérent opiniatrément attachés à leurs ſentimens.

Sous le miniſtére du cardinal de Fleuri, on voulut extirper les reſtes du parti, en dépoſant un des prélats des plus obſtinés. On choiſit, pour faire un éxemple, le vieux *Soanin* évêque de la petite ville de Sénès, homme également pieux & inflexible, d'ailleurs ſans parens, ſans crédit.

Il fut condanné par le petit concile provincial d'Ambrun en 1728, ſuſpendu de ſes fonctions d'évêque & de prêtre, & éxilé par la cour en Auvergne à l'âge de plus de quatre-vingt ans. Cette rigueur excita quelques vaines plaintes. Il n'y a point aujourd'hui de nation, qui murmure plus que la Françaiſe, qui obéiſſe mieux, & qui oublie plus vîte.

Un reſte de fanatisme ſubſiſta dans une petite partie du peuple de Paris. Des enthouſiaſtes s'imaginérent, qu'un diacre nommé *Paris* frere d'un conſeiller au par-

parlement, appelant & réappelant, enterré dans le cimetiére de ſaint-Médard, devait faire des miracles. Quelques perſonnes du parti, qui allérent prier ſur ſon tombeau, eurent l'imagination ſi frapée, que leurs organes ébranlés leur donnérent de legéres convulſions. Auſſitôt la tombe fut environnée de peuple : la foule s'y preſſait jour & nuit. Ceux qui montaient ſur la tombe donnaient à leurs corps de ſecouſſes, qu'ils prenaient eux-mêmes pour des prodiges. Les fauteurs ſecrets du parti encourageaient cette frénéſie. On priait en langue vulgaire autour du tombeau : on ne parlait que de ſourds qui avaient entendu quelques paroles, d'aveugles qui avaient entrevu, d'eſtropiés qui avaient marché droit quelques momens. Le gouvernement abandonna pendant un mois cette maladie épidémique à elle-même. Mais le concours augmentait ; les miracles redoublaient ; & il ſalut enfin fermer le cimetiére, & y mettre une garde. Alors les mêmes enthouſiaſtes allerent faire leurs miracles dans les maiſons. Ce tombeau du diacre *Paris* fut en effet le tombeau du janſéniſme, dans l'eſprit de tous les honnêtes-gens. Ces farces auraient eû des ſuites ſérieuſes dans des tems moins éclairés. Il ſemblait que ceux qui les pro-

tégeaient, ignoraſſent à quel ſiécle ils avaient à faire.

La ſuperſtition alla ſi loin, qu'un conſeiller du parlement eut la démence de préſentèr au roi un recueil de tous ces prodiges, munis d'un nombre conſidérable d'atteſtations. Si ce livre ſubſiſtait un jour, & que les autres fuſſent perdus, la poſtérité croirait que notre ſiécle a été un tems de barbarie.

Ces extravagances ont été en France les derniers ſoupirs d'une ſecte, qui n'étant plus ſoûtenuë par des Arnauld, des Paſcal & des Nicole, & n'aiant plus que des convulſionnaires, eſt tombée dans l'aviliſſement.

CHAPITRE TRENTE-QUATRIÉME.

Du Quiétiſme.

Au milieu des factions du calviniſme & des querelles du janſéniſme, il y eut encor une diviſion en France ſur le quiétiſme. C'était un ſuite malheureuſe des progrès de l'eſprit humain dans le ſiécle de Louis XIV, que l'on s'efforçât de paſſer preſque en tout les bornes preſcrites à nos connaiſſances ; ou plustôt, c'était une preuve qu'on n'avait pas fait encor aſſez de progrès.

La diſpute du quiétiſme eſt une de ces intempérances d'eſprit & de ces ſubtili-

tés théologiques, qui n'auraient laiſſé aucune trace dans la mémoire des hommes, ſans les noms des deux illuſtres rivaux qui combattirent. Une femme, ſans nom, ſans crédit, ſans véritable eſprit, & qui n'avait q'une imagination échauffée, mit aux mains les deux plus grands hommes qui fuſſent alors dans l'égliſe. Son nom était *Bouviéres de la Motte*. Sa famille était originaire de Montargis. Elle avait épouſé le fils de l'enterpreneur du canal de Briare. Devenué veuve dans une aſſez grand jeuneſſe, avec du bien, de la beauté & un eſprit fait pour le monde, elle s'entêta de ce qu'on appelle *la ſpiritualité*. Un barnabite du païs de Genéve, nommé *la-Combe*, fut ſon directeur. Cet homme, connu par un mélange aſſez ordinaire de paſſions & de religion & qui eſt mort foû, plongea l'eſprit de ſa pénitente dans les réveries myſtiques, dont elle était déja atteinte. L'envie d'être une ſainte-Théréſe en France, ne lui permit pas de voir combien le génie Françaiſe eſt oppoſé au génie Eſpagnol, & la fit aller beaucoup plus loin que ſainte Théréſe. L'ambition d'avoir des diſciples, la plus forte peut être de toutes les ambitions, s'empara toute entiére de ſon cœur.

Elle alla avec ſon directeur dans le petit

tit païs où l'évêque titulaire de Genéve fait sa résidence. Elle s'y donna de l'autorité par sa profusion en aumônes. Elle tint des conférences. Elle préchait le renoncement entier à soi-même, le silence de l'ame, l'anéantissement de toutes ses puissances, le culte interieur, l'amour pur & désintéressé, qui n'est ni avili par la crainte ni animé de l'espoir des récompenses.

Les imaginations tendres & fléxibles, surtout celles des femmes & de quelques jeunes religieux qui aimaient plus qu'ils ne croiaint la parole de Dieu dans la bouche d'une belle femme, furent aisément touchées de cette éloquence de paroles, la seule propre à persuader tout à des esprits préparés. Elle fit des prosélites, & fut chassée par l'évêque elle & son directeur. Ils s'en allérent à Grenoble. Elle y répandit un petit livre intitulé *le moien court*, & un autre sous le nom des *torrens*, écrits du stile dont elle parlait ; & fut encor obligée de sortir de Grenoble.

Se flattant déja d'être au rang des confesseurs, elle eut une vision, & elle prophétisa. Elle envoia sa prophétie au pére la-Combe. *Tout l'enfer se bandera*, dit-elle, *pour empêcher le progrès de l'intérieur & la formation de Jesus-Christ dans les ames. La*

tempéte ſera telle, qu'il ne reſtera pas pierre ſur pierre ; & il me ſemble, que dans toute la terre il y aura trouble, guerre & renverſement. La femme ſera enceinte de l'eſprit intérieur, & la dragon ſe tiendra debout devant elle.

La prophétie ſe trouva très vraie ; car étant revenuë à Paris conduite par ſon directeur, & l'un & l'autre aiant dogmatiſé en 1687, l'archévéque de Harlai de Chanvallon obtint un ordre du roi, pour faire enfermer la-Combe comme un ſéducteur & pour mettre dans un coûvent madame Guion, comme un eſprit aliéné qu'il falait guérir. Mais madame Guion, avant ce coup, s'était fait des protections qui la ſervirent, elle avait dans la maiſon de ſaint-Cyr encor naiſſante, une couſine nommée madame *de la Maiſonfort* favorite de madam de Maintenon. Elle s'était inſinuée dans l'eſprit des ducheſſes de Chevreuſe & de Beauvilliers. Toutes ſes amies ſe plaignirent hautement, que l'archévêque de Harlai, connu pour aimer trop les femmes, perſécutât une femmé, qui ne parlait que de l'amour de Dieu.

La protection toute puiſſante de madame de Maintenon impoſa ſilence à l'archévêque de Paris, & rendit la liberté à madame Guion. Elle alla à Verſailles, s'introduiſit

dans

dans saint Cyr, assista à des conférences dévotes que faisait l'abbé de Fénelon, après avoir diné en tiers avec madame de Maintenon. La princesse d'Harcourt, les duchesses de Chevreuse, de Beauvilliers & de Charôt étaient de ces mystéres.

L'abbé de Fénelon, alors précepteur des enfans de France, était l'homme de la cour le plus séduisant. Né avec un cœur tendre & une imagination douce & brillante, son esprit était nourri de la fleur des belles-lettres. Plein de goût & de graces, il préférait dans la théologie tout ce qui a l'air touchant & sublime, à ce qu'elle a de sombre & d'épineux. Avec tout cela, il avait je ne sai quoi de Romanesque, qui lui inspira, non pas les réveries de madame Guion, mais un goût de spiritualité, qui ne s'éloignait pas des idées de cette dame.

Son imagination s'échauffait par la candeur & par la vertu, comme les autres s'enflâment par leurs passions. Sa passion était d'aimer Dieu pour lui même. Il ne vit dans madame Guion, qu'une aime pure épriſe du même goût que lui, & se lia sans scrupule avec elle.

Il était étrange, qu'il fut séduit par une femme à révélations, à prophéties & à galimatias, qui suffoquait de la grace intérieure, qu'on était obligé de délacer,

cer, qui se vuidait (à ce qu'elle disait) de la surabondance de grace, pour en faire enfler le corps de l'élu qui était assis auprès d'elle. Mais Fénelon, dans l'amitié & dans ses idées mystiques, était ce qu'on est en amour : il excusait les défauts, & ne s'attachait qu'à la conformité du fond des sentimens qui l'avaient charmé.

Madame Guion, assûrée & fiére d'un tel disciple qu'elle appelait son fils, & comptant même sur madame de Maintenon, répandit dans saint-Cyr toutes ses idées. L'évêque de Chartres *Godet*, dans le diocése duquel est saint-Cyr, s'en alarma & s'en plaignit. L'archévêque de Paris menaça encor de recommencer ses premiéres poursuites.

Madame de Maintenon, qui ne pensait qu'à faire de saint-Cyr un séjour de paix, qui savait combien le roi était ennemi de toute nouveauté, qui n'avait pas besoin pour se donner de la considération de se mettre à la tête d'une espéce de secte, & qui enfin n'avait en vuë que son crédit & son repos, rompit tout commerce avec madame Guion & lui défendit le séjour de saint-Cyr.

L'abbé de Fénelon voiait un orage se former, & craignit de manquer les grands postes où il aspirait. Il conseilla à son

amie

amie de se mettre elle-même dans les mains du célébre Bossuet évêque de Meaux, regardé comme un pére de l'église. Elle se soûmit aux décisions de ce prélat, communia de sa main & lui donna tous ses écrits à éxaminer.

L'évêque de Meaux, avec l'agrément du roi, s'associa pour cet éxamen l'évêque de Châlons qui fut depuis le cardinal de Noailles, & l'abbé *Tronson* supérieur de saint-Sulpice. Ils s'assemblérent secrettement au village d'Issi, près de Paris. L'archévêque de Paris Chanvallon, jaloux que d'autres que lui se portassent pour juges dans son diocése, fit afficher une censure publique des livres qu'on éxaminait. Madame Guion se retira dans la ville de Meaux même; elle souscrivit à tout ce que l'évêque Bossuet voulut, & promit de ne plus dogmatiser.

Cependant Fénelon fut élévé à l'archévêché de Cambrai en 1695, & sacré par l'évêque de Meaux. Il semblait qu'une affaire assoupie, dans laquelle il n'y avait eû jusques-là que du ridicule, ne devait jamais se réveiller. Mais madame Guion, accusée de dogmatiser toûjours après avoir promis le silence, fut enlevée par ordre du roi dans la même année 1695 & mise en prison à Vincennes, comme si elle eût été une personne dan-

dangereuſe dans l'état. Elle ne pouvait l'être : & ſes pieuſes réveries ne méritaient pas l'attention du ſouverain. Elle compoſa à Vincennes un gros volume de vers myſtiques, plus mauvais encor que ſa proſe, elle parodiait les vers des opéra. Elle chantait ſouvent :

L'amour pur & parfait va plus loin
qu'on ne penſe :
On ne ſait pas, lorsqu'il commence,
Tout ce qu'il doit coûter un jour.
Mon cœur n'aurait connu Vincennes ni
ſouffrance,
S'il n'eut connu le pur amour.

Les opinions des hommes dépendent des tems, des lieux & des circonſtances. Tandis qu'on tenait en priſon madame Guion, qui avait épouſé Jeſus-Chriſt dans une de ſes extaſes, & qui depuis ce tems la ne priait plus les ſaints, diſant que la maîtreſſe de la maiſon ne devait pas s'adreſſer aux domeſtiques ; dans ce tems là, dis-je, on pourſuivait à Rome la canoniſation de *Marie d'Agréda*, qui avait eû plus de viſions & de révélations que tous les myſtiques enſemble : & pour mettre le comble aux contradictions dont ce monde eſt plein, on pourſui-

ſuivait en Sorbonne cette même d'Agréda, qu'on voulait faire ſainte en Eſpagne.

Boſſuet, qui s'était longtems regardé comme le pére & le maître de Fénelon, devenu jaloux de la réputation & du crédit de ſon diſciple, & voulant toûjours conſerver cet aſcendant qu'il avait pris ſur tous ſes confréres, exigea que le nouvel archévêque de Cambrai condannât madame Guion avec lui & ſouscrivît à ſes inſtructions paſtorales. Fénelon ne voulut lui ſacrifier ni ſes ſentimens ni ſon amie. On propoſa des tempéramens. On donna des promeſſes. On ſe plaignit de part & d'autre, qu'on avait manqué de foi. L'archévêque de Cambrai, en partant pour ſon diocéſe, fit imprimèr à Paris ſon livre *des maximes des ſaints*; ouvrage dans lequel il crut rectifier tout ce qu'on reprochait à ſon amie, & développer les idées ortodoxes des pieux contemplatifs, qui s'élévent au deſſus des ſens & qui tendent à un état de perfection, où les ames ordinaires n'aſpirent guéres. Monſieur de Meaux & ſes amis ſe ſoûlevérent contre le livre. On le dénonça au roi, comme s'il eût été auſſi dangereux qu'il était peu intelligible. Le roi en parla à Boſſuet, dont il reſpectait la réputation & les lumiéres. Célui-ci, ſe jettant aux

genoux

genoux de ſon prince, lui demanda pardon de ne l'avoir pas averti plustôt de la fatale héréſie de monſieur de Cambrai. Auſſitôt le roi & madame de Maintenon conſultent le pére de la Chaiſe ; le confeſſeur répond, que le livre de l'archévêque eſt fort bon, que tous les jéſuites en ſont édifiés, & qu'il n'y avait que les janſéniſtes qui le désapprovaſſent. L'évêque de Meaux n'était pas janſéniſte ; mais il s'était nourri de leurs bons écrits. Les jéſuites ne l'aimaient pas, & n'en étaient pas aimés.

La cour & la ville furent diviſées ; & toute l'attention tournée de ce côté laiſſa reſpirer les janſéniſtes.

Boſſuet écrivit contre Fénelon. Tous deux envoiérent leurs ouvrages au pape Innocent douze, & s'en remirent à ſa déciſion. Les circonſtances ne paraiſſaient pas favorables à Fénelon : On avait depuis peu condanné violemment à Rome, dans la perſonne de l'Eſpagnol *Molinos*, le quiétisme dont on accuſait l'archévêque de Cambrai. C'était le cardinal d'Etrées, ambaſſadeur de France à Rome, qui avait pourſuivi Molinos. Ce cardinal d'Etrées, que nous avons vu dans ſa vieilleſſe plus occupé des agrémens de la ſocieté que de théologie, avait pérſecuté Molinos, pour plaire aux ennemis de ce malheu-

reux

reux prêtre. Il avait même engagé le roi à ſollicitér à Rome la condannation, qu'il obtint aiſément. De ſorte que Louis XIV ſe trouvait, ſans le ſavoir, l'ennemi le plus redoubtable de l'amour pur des myſtiques.

Rien n'eſt plus aiſé dans ces matiéres délicates, que de trouver dans un livre qu'on juge, des paſſages reſſemblans à ceux d'un livre déja proſcrit. Monſieur de Cambrai avait pour lui les jéſuites, & le cardinal de Bouillon depuis peu ambaſſadeur de France à Rome. Monſieur de Meaux avait ſon grand nom & l'adhéſion des principaux prélats de France. Il porta au roi les ſignatures de pluſieurs évêques & d'un grand nombre de docteurs, qui tous s'élevaient contre le livre *des maximes des ſaints*.

Telle était l'autorité de monſieur de Meaux, que le pére de la Chaiſe n'oſa ſoûtenir monſieur de Cambrai auprés du roi ſon pénitent, & que madame de Maintenon abandonna abſolument ſon ami. Le roi écrivit au pape Innocent douze, qu'on lui avait déferé le livre de l'archévêque de Cambrai comme un ouvrage pernicieux, qu'il l'avait fait remettre aux mains du nonce, & qu'il preſſait ſa ſainteté de juger.

On prétendait & on diſait même publi-

bliquement à Rome, & c'eſt un bruit qui a encor des partiſans, que l'archévêque de Cambrai n'était ainſi perſécuté, que parce qu'il s'était oppoſe à la déclaration du mariage ſecret du roi & de madame de Maintenon. Les inventeurs d'anecdotes prétendaient, que cette dame avait engagé le pére de la Chaiſe à preſſer le roi de la reconnaître pour reine; que le jéſuite avait adroitement remis cette commiſſion hazardeuſe à l'abbé de Fénelon; & que ce précepteur des enfans de France avait préféré l'honneur de la France & de ſes diſciples à ſa fortune; qu'il s'était jetté aux pieds de Louis XIV, pour prévenir un mariage, dont la bizarrerie lui ferait plus de tort dans la poſtérité, qu'il n'en recueillerait de douceurs pendant ſa vie.

Ce conte ſe retrouve encor dans l'hiſtoire de Louis XIV imprimée à Avignon. Ceux qui ont approché de ce monarque & de madame de Maintenon, ſavent à quel point tout cela eſt abſurde. Mais il eſt très vrai, que Fénelon aiant continué l'éducation du duc be Bourgogne depuis ſa nomination à l'archévêché de Cambrai, le roi dans cet intervale avait entendu parler confuſément de ſes liaiſons avec madame Guion & avec madame de la Maiſon fort: il crut d'ailleurs qu'il inſpirait

rait au duc de Bourgogne des maximes un peu austéres, & des principes de gouvernement & de morale qui pouvaient peut-être devenir un jour une censure indirecte de cet air de grandeur, de cette avidité de gloire, de ces guerres légérement entrepriſes, de ce goût pour les fêtes & pour les plaiſirs, qui avaient caractériſé ſon régne.

Il voulut avoir une converſation avec le nouvel archévêque ſur ſes notions de politique. Fénelon, plein de ſes idées, laiſſa entrevoir au roi une partie des principes, qu'il dévelopa enſuite dans les endroits du Télémaque, où il traite du gouvernement; principes plus approchans de la république de Platon, que de la maniére dont il faut gouverner les hommes. Le roi après la converſation dit, qu'il avait entretenu le plus bel eſprit & le plus chimérique de ſon roiaume. Le duc de Bourgogne fut inſtruit de ces paroles du roi. Il les redit quelque tems après à monſieur de Maléſieux, qui lui enſeignait la géométrie. C'eſt ce que je tiens de monſieur de Maléſieux, & ce que le cardinal de Fleuri m'a confirmé.

Il eſt certain, que depuis cette converſation le roi crut aiſément, que Fénelon était auſſi romaneſque en fait de religion qu'en politique.

La congrégation du saint-office nomma pour instruire le procès, un dominicain, un jésuite, un bénédictin, deux cordeliers, un feuillant & un augustin. C'est ce qu'on appelle à Rome les consulteurs. Les cardinaux & les prélats laissant d'ordinaire à ces moines l'étude de la théologie, pour se livrer à la politique, à l'intrigue, ou aux douceurs de l'oisiveté.

Les consulteurs examinèrent pendant trente-sept conférences trente-sept propositions, les jugèrent erronées à la pluralité des voix ; & le pape, à la tête d'une congrégation de cardinaux, les condanna par un bref, qui fut publié & affiché dans Rome le 13 Mars 1699.

L'évêque de Meaux triompha ; mais l'archevêque de Cambrai tira un plus beau triomphe de sa défaite. Il se soûmit sans restriction & sans réserve. Il monta lui-même en chaire à Cambrai, pour condanner son propre livre. Il empêcha ses amis de le défendre. Cet exemple unique de la docilité d'un savant qui pouvait se faire un grand parti par la persécution même, cette candeur & cette simplicité, lui gagnèrent tous les cœurs & firent presque haïr celui qui avait remporté la victoire. Il vécut toûjours depuis dans son diocèse en digne archevê-

qué,

que, en homme de lettres. La douceur de ſes mœurs, répanduë dans ſa converſation comme dans ſes écrits, lui fit des amis tendres de tous ceux qui le virent. La perſécution & ſon *Télémaque* lui attirérent la vénération de l'Europe. Les Anglais ſurtout, qui firent la guerre dans ſon diocéſe, s'empreſſaint à lui témoigner leur reſpect. Le duc de Marleborough prenait ſoin qu'on épargnât ſes terres. Il fut toûjours chèr au duc de Bourgogne qu'il avait élevé ; & il aurait eû part au gouvernement, ſi ce prince eût vécu.

Dans ſa retraite philoſophique & honorable, on voiait combien il eſt difficile de ſe détacher de la cour. Il en parlait toujours avec un goût & un intérêt qui perçait au travers de ſa réſignation. Pluſieurs écrits de philoſophie, de théologie, de belles-lettres, furent le fruit de cette retraite. Le duc d'Orléans, depuis régent du roiaume, le conſulta ſur des points épineux, qui intéreſſent tous les hommes, & auſquels peu d'hommes penſent. Il demandait, ſi on peut démontrer l'éxiſtence d'un Dieu ; ſi ce Dieu veut un culte ; quel eſt le culte qu'il approuve ; ſi l'on peut l'offenſer en choiſiſſant mal. Il faiſait beaucoup de queſtions de cette nature, en philoſophe

qui cherchait à s'instruire ; & l'archévêque répondit en philosophe & en théologien.

Après avoir été vaincu sur des disputes de l'école, il eût été peut-être plus convenable, qu'il ne se mêlât point des querelles du jansénisme ; cependant il y entra. Le cardinal de Noailles avait pris contre lui autrefois le parti du plus fort : l'archévêque de Cambrai en usa de même. Il espéra qu'il reviendrait à la cour, & qu'il y serait consulté ; tant l'esprit humain a de peine à se détacher des affaires, quand un fois elles ont servi d'aliment à son inquiétude. Ses désirs cependant étaient modérés comme ses écrits ; & même sur la fin de sa vie il mépriſa enfin toutes les disputes ; semblable en cela seul à l'évêque d'Avranches Huet, l'un des plus savans hommes de l'Europe, qui sur la fin de ses jours reconnut la vanité de la plupart des sciences, & celle de l'esprit humain. L'archêvêque de Cambrai (qui le croirait !) parodia ainsi un air de Lulli :

Jeune, j'étais trop sage,
Et voulais trop savoir ;
Je ne veux en partage
Que badinage,

Et touche au dernier âge,
Sans rien prévoir.

Il fit ces vers en préſence de ſon neveu le marquis de Fénelon, depuis ambaſſadeur à la Haie. C'eſt de lui que je les tiens. Je garantis la certitude de ce fait. Il ſerait peu important par lui-même, s'il ne prouvait à quel point nous voions ſouvent avec des regards différens dans la triſte tranquilité de la vieilleſſe, ce qui nous a paru ſi grand & ſi intéreſſant dans l'âge, où l'eſprit plus actif eſt le jouët de ſes déſirs & de ſes illuſions.

CHAPITRE TRENTE-CINQUIE'ME.

Diſputes ſur les cérémonies Chinoiſes.

CE n'était pas aſſez pour l'inquiétude de notre eſprit, que nous diſputaſſions au bout de dix-ſept-cent ans ſur des points de notre religion ; il falut encor que celle des Chinois entrât dans nos querelles. Cette diſpute ne produiſit pas de grands mouvemens ; mais elle caractériſa plus qu'aucune autre, cet eſprit actif, contentieux & querelleur qui régne dans nos climats.

Le

Le jésuite *Matthieu Ricci*, sur la fin du dix-septiéme siécle, avait été un des premiers missionnaires de la Chine. Les Chinois étaient & sont encor en philosophie & en littérature à-peu-près ce que nous étions il y a deux-cent ans. Le respect pour leurs anciens maîtres leur prescrit des bornes qu'ils n'osent passer. Le progrès dans les sciences est l'ouvrage de la hardiesse de l'esprit & du tems. Mais la morale & la police étant plus aisées à comprendre que les sciences, & s'étant perfectionnées chez eux quand les autres arts ne l'étaient pas encore; il est arrivé que les Chinois, demeurés depuis plus de deux-mille ans à tous les termes où ils étaient parvenus, sont restés médiocres dans les sciences & le premier peuple de la terre dans la morale & dans la police, comme le plus ancien.

Après Ricci, beaucoup, d'autres jésuites pénétrérent dans ce vaste empire; & à la faveur des sciences de l'Europe, ils parvinrent à jetter secrettement quelques semences de la religion chrétienne, parmi les enfans du peuple, qu'ils instruisirent comme ils purent. Des dominicains, qui partageaint la mission, accusérent les jésuites de permettre l'idolâtrie en prêchant le christianisme. La question était délicate, ainsi que la conduite qu'il falait tenir à la Chine.

Les loix & la tranquilité de ce grand empire ſont fondées ſur le droit le plus naturel enſemble & le plus ſacré, le reſpect des enfans pour les péres. A ce reſpect ils joignent celui qu'ils doivent à leurs premiers maîtres de morale & ſurtout à *Con-fu-tzé* nommé par nous *Confucius*, ancien ſage, qui cinq-cent ans avant la fondation du chriſtianiſme, leur enſeigna la vertu.

Les familles s'aſſemblent en particulier à certains jours, pour honorer leurs ancêtres; les lettrés en public, pour honorer Con-fu-tzé. On ſe proſterne, ſuivant leur maniére de ſaluer les ſupérieurs, ce qui dans toute l'Aſie s'appelait autrefois *adorer*. On brûle des bougies & des paſtilles. Des Colao, que les Eſpagnols ont nommé Mandarins, égorgent deux fois l'an, autour de la ſalle où l'on vénére Con-fu-tzé, des animaux dont on fait enſuite des repas. Ces cérémonies ſont elles idolâtriques? ſont-elles purement civiles? reconnaît-on ſes péres & Con-fu-tzé pour des dieux? ſont-ils même invoques ſeulement comme nos ſaints? eſt-ce enfin un uſage politique, dont quelques Chinois ſuperſtitieux abuſent? C'eſt ce que des étrangers ne pouvaint que difficilement démêlèr à la Chine, & ce qu'on ne pouvait décidèr en Europe.

Les

Les dominicains déférérent les usages de la Chine à l'inquisition de Rome en 1645. Le saint-office, sur leur exposé, défendit ces cérémonies Chinoises, jusqu'à ce que la pape en décidât.

Les jésuites soûtinrent la cause des Chinois & de leurs pratiques, qu'il semblait qu'on ne pouvait proscrire, sans fermer toute entrée à la religion chrétienne, dans un empire si jaloux de ses usages. Ils répresentérent leurs raisons. L'inquisition en 1656 permit aux lettrés de révérer Con-fu-tzé & aux enfans Chinois d'honorer leurs péres, en protestant contre la superstition, s'il y en avait.

L'affaire étant indécise & les missionnaires toûjours divisés, le procés fut sollicité à Rome de tems en tems; & cependant les jésuites qui étaient à Pékin, se rendirent si agréables à l'empereur *Cambi* en qualité de mathématiciens, que ce prince, célébre par sa bonté & par ses vertus, leur permit enfin d'être missionnaires & d'enseigner publiquement le christianisme. Il n'est pas inutile d'observer, que cet empereur si despotique & petit-fils du conquérant de la Chine, était cependant soumis par l'usage aux loix de l'empire; qu'il ne put de sa seule autorité permettre le christianisme,

& qu'il falut s'adreſſer à un tribunal ; & qu'il minuta lui-même deux requêtes au nom des jéſuites. Enfin en 1692 le chriſtianiſme fut permis à la Chine, par les ſoins infatigables & par l'habileté des ſeuls jéſuites.

Il y a dans Paris une maiſon établie pour les miſſions étrangéres. Quelques prêtres de cette maiſon étaient alors à la Chine. Le pape, qui envoie des vicaires apoſtoliques dans tous les païs qu'on appelle *les parties des infidéles*, choiſit un prêtre de cette maiſon de Paris, nommé *Maigrot*, pour aller préſidèr en qualité de vicaire à la miſſion de la Chine ; & lui donna l'évêché de Conon, petite province Chinoiſe dans le Fokien. Ce Français, évêque à la Chine, déclara non ſeulement les rits obſervés pour les morts, ſuperſtitieux & idolâtres, mais il déclara les lettrés athées. Ainſi les jéſuites eurent plus alors à combattre les miſſionnaires leurs confréres, que les mandarins & le peuple. Ils repréſentérent à Rome, qu'il paraiſſait aſſez incompatible que les Chinois fuſſent à la fois athées & idolâtres. On reprochait aux lettrés de n'admettre que la matiére ; en ce cas il était difficile, qu'ils invoquaſſent les ames de leurs péres & celle de Con-fu-tzé.

Un

Un de ces reproches semble détruire l'autre, à moins qu'on ne prétende qu'à la Chine on admet le contradictoire, comme il arrive souvent parmi nous. Mais il falait être bien au fait de leur langue & de leurs mœurs, pour démêler ce contradictoire. Le procès de l'empire de la Chine dura long-tems en cour de Rome. Cependant on attaqua les jésuites de tous côtés.

Un de leurs savans missionnaires, le pére *le Comte*, avait écrit dans ses mémoires de la Chine, „ que ce peuple a „ conservé pendant deux-mille ans, la „ connaissance du vrai Dieu ; qu'il a sa„ crifié au créateur dans le plus ancien „ temple de l'univers ; que la Chine a „ pratiqué les plus pures leçons de la „ morale, tandis que l'Europe était dans „ l'erreur & dans la corruption.

Il n'était pas impossible que le pére le Comte eût raison. En effet, si cette nation remonte, par une histoire autentique & par une suite de trente-six éclipses vérifiées, jusqu'au tems où nous plaçons ordinairement le déluge ; il n'est pas hors de vraisemblance, qu'elle ait conservé la connaissance d'un être supréme & unique, plus long-tems que d'autres peuples. Cependant, comme on pouvait trouver dans ces propositions quelque

idée qui choque un peu les idées reçuës, on les attaqua en Sorbonne. L'abbé Boileau frére de Deſpréaux, non moins critique que ſon frére & plus ennemi des jéſuites, dénonça en 1700 cet éloge des Chinois comme un blaſphéme. L'abbé Boileau était un eſprit vif & ſingulier, qui écrivait comiquement des choſes ſérieuſes & hardies. Il eſt l'auteur du livre des flagellans & de quelques ouvrages de cette eſpéce. Il diſait qu'il les écrivait en Latin, de peur que les évêques ne le cenſuraſſent ; & Deſpréaux ſon frére diſait de lui, *s'il n'avait été docteur de Sorbonne, il aurait été docteur de la comédie Italienne.* Il declama violemment contre les jéſuites & les Chinois, & commença par dire, que *l'eloge de ces peuples avait ebranlé ſon cerveau chrétien.* Les autres cerveaux de l'aſſemblée furent ébranlés auſſi. Il y eut quelques débats. Un docteur nommé *le Sage* opina qu'on envoiât ſur les lieux douze de ſes confréres des plus robuſtes, s'inſtruire à fond de la cauſe. La ſcène fut violente ; mais enfin la Sorbonne déclara les louanges des Chinois, fauſſes, ſcandaleuſes, téméraires, impies & héréticques.

Cette querelle, qui fut vive, envenima celle des cérémonies ; & enfin le pape Clément onze envoia l'année d'après

un légat à la Chine. Il choisit Thomas Maillard de Tournon, patriarche titulaire d'Antioche. Le patriarche ne put arriver qu'en 1705. La cour de Pékin avait ignoré jusques-là, qu'on la jugeait à Rome & à Paris. L'empereur Camhi reçut d'abord le patriarche de Tournon avec beaucoup de bonté. Mais on peut juger quelle fut sa surprise, quand les interprétes de ce légat lui apprirent que les chrétiens, qui préchaient leur religion dans son empire, ne s'accordaient point entre eux, & que ce légat venait pour terminér une querelle dont la cour de Pékin n'avait jamais entendu parler. Le légat lui fit entendre que tous les missionnaires, excepté les jésuites, condannaient les anciens usages de l'empire ; & qu'on soupçonnait même sa majesté Chinoise & les lettres d'être des athées, qui n'admettaient que le ciel matériel. Il ajouta qu'il y avait un savant évêque de Conon, qui lui expliquerait tout cela, si sa majésté daignait l'entendre. La surprise du monarque redoubla, an apprenant qu'il y avait des évêques dans son empire. Mais celle du lecteur ne doit pas être moindre, en voiant que ce prince indulgent pousa la bonte jusqu'à permettre à l'évêque de Conon de venir lui parler contre la religion, contre les usages de son païs, &

contre lui-même. L'évêque de Conon fut admis à son audiance. Il savait très peu de Chinois. L'empereur lui demanda d'abord l'explication de quatre caractéres peints en or au dessus de son trône. Maigrot n'en put lire que deux ; mais il soûtint que les mots *king tien*, que l'empereur avait écrits lui-même sur des tablettes, ne signifiaient pas *adorez le seigneur du ciel*. L'empereur eut la patience de lui expliquer, que c'était précisément le sens de ces mots. Il daigna entrer dans un long éxamen. Il justifia les honneurs qu'on rendait aux morts. L'évêque fut inflexible. On peut croire, que les jésuites avaient plus de crédit à la cour que lui. L'empereur, qui par les loix pouvait le faire punir de mort, se contenta de le bannir. Il ordonna, que tous les Européans, qui voudraient rester dans le sein de l'empire, viendraient désormais prendre de lui des lettres-patentes, & subir un éxamen.

Pour le légat de Tournon, il eut ordre de sortir de la capitale. Dès qu'il fut à Nankin, il y donna un mandement, qui condannait absolument les rits de la Chine à l'égard des morts, & qui défendait qu'on se servit du mot dont s'était servi l'empereur, pour signifier *le dieu du ciel*.

Alors

Alors le légat fut relégué à Macao, dont les Chinois ſont toûjours les maîtres, quoiqu'ils permettent aux Portugais d'y avoir un gouverneur. Tandis que le légat était confiné à Macao, le pape lui envoiait la barette; mais elle ne lui ſervit qu'à le faire mourir cardinal. Il finit ſa vie en 1710. Les ennemis des jéſuites leur imputérent ſa mort. Ils pouvaient ſe contenter de leur imputer ſon éxil.

Ces diviſions, parmi les étrangers qui venaient inſtruire l'empire, décréditérent la religion qu'ils annonçaient. Elle fut encor plus décriée, lorsque la cour, aiant apporté plus d'attention à connaître les Européans, ſut que non ſeulement les miſſionnaires étaient ainſi diviſés, mais que parmi les négocians qui abordaient à Canton, il y avait pluſieurs ſectes ennemies jurées l'une de l'autre.

L'empereur Camhi ne ſe refroidit pas pour les jéſuites, mais beaucoup pour le chriſtianiſme. Son ſucceſſeur chaſſa tous les miſſionnaires, & proſcrivit la religion chrétienne. Ce fut en partie le fruit de ces querelles & de cette hardieſſe, avec laquelle des étrangers prétendaient ſavoir mieux que l'empereur & les magiſtrats, dans quel eſprit les Chinois révérent leurs

leurs ancêtres. Ces disputes, long-tems l'objet de l'attention de Paris, ainsi que beaucoup d'autres nées de l'oisivété & de l'inquiétude, se sont évonouies. On s'étonne aujourd'hui, qu'elles aient produit tant d'animosités ; & l'esprit de philosophie, qui gagne de jour en jour, semble assûrer la tranquilité publique.

En-

ENFANS DE LOUIS XIV.

IL épouſa Marie-Thérèſe d'Aûtriche, née en 1638. Fille unique de Philippe IV, de ſon premier mariage avec Eliſabeth de France, & ſœur de Charles deux & de Marguerite-Thérèſe, que Philippe IV eut de ſon ſecond mariage avec Marie-Anne d'Aûtriche. Les nôces de Louis XIV furent célébrées le 9 Juin 1660. & Marie-Thereſe mourut en 1683.

Il eut d'elle,

Louis dauphin, *monſeigneur*, mort à Meudon le 14 Avril 1711. Qui eut de Marie-Anne-Chriſtine-Victoire de Baviere, morte le 20 Avril 1690.

1) Louis

1) Louis, duc de Bourgogne, mort le 18 Février 1712, lequel eut de Marie-Adélaïde de Savoie, morte le 12 Février 1712. N. duc de Bretagne, mort en 1705. Louis, duc de Bretagne, mort en 1712. & Louis XV né le 15 Février 1710.

2) Philippe, duc d'Anjou, roi d'Espagne, mort le 9 Juillet 1746.

3) Charles, duc de Berri, mort le 4 Mai 1714.

Louis XIV eut encor deux fils & trois filles, morts jeunes.

Enfans naturels & légitimés.

Louis XIV eut de madame la duchesse de la Valliére, laquelle s'étant renduë religieuse carmelite le 2 Juin 1674, fit profession le 4 Juin 1675, & mourut le 6 Juin 1710, agée de 65 ans,

Louis de Bourbon, comte de Vermandois, mort en 1683

Marie-Anne, dite *mademoiselle de Blois*, mariée à Louis-Armand prince de Conti, morte en 1739

Autres enfans naturels & légitimés.

LOUIS-AUGUSTE de Bourbon, duc du Maine, mort en 1736

LOUIS-CESAR, comte de Véxin, abbé de saint-Denis & de saint-Germain des-Prés, mort en 1683

LOUIS-ALEXANDRE de Bourbon, comte de Toulouse, mort en 1737

LOUISE-FRANÇOISE de Bourbon, dite *mademoiselle de Nantes*, mariée à Louis III duc de Bourbon Condé, morte en 1743

LOUISE-MARIE de Bourbon, dite *mademoiselle de Tours*, morte en 1681

FRANÇOISE-MARIE de Bourbon, dite *mademoiselle de Blois*, mariée à Philippe II. duc d'Orléans régent de France, morte en 1749

Deux autres fils, morts jeunes.

Sou-

Souverains contemporains.

PAPES.

Urbain VIII. mort en 1644
ce fut lui qui donna aux cardinaux le titre d'éminence.
Innocent X. 1655
Aléxandre VII. 1667
Clément IX. 1669
Clément X. 1676
Innocent XI. 1689
Aléxandre VIII. 1691
Innocent XII. 1700
Clément XI. 1721

Maiſon Ottomane.

Ibrahim, mort en 1655
Mahomet IV. 1687
Soliman III. 1691
Achmet II. 1695
Muſtapha II. 1703
Achmet III. dépoſé. 1730

Empe-

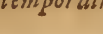

Empereurs d'Allemagne.

Ferdinand III. mort en	1657
Lépold I.	1705
Joſeph I.	1711
Charles VI.	1740

Rois d'Eſpagne.

Philippe IV. mort en	1665
Charles II.	1700
Philippe V.	1746

Rois de Portugal.

Jean IV, duc de Bragance, mort en	1656
Alphonſe-Henri, détrôné en mort en 1683.	1667
Pierre II.	1706
Jean V.	1750

Rois

✠ ✠ ✠

Rois d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande.

Charles I. mort en	1649
Charles II.	1685
Jacques II. détrôné en	1688
mort en 1701.	
Guillaume III.	1702
Anne Stuart.	1714
George I.	1727

✠

Rois de Danemarck.

Chriſtian IV. mort en	1648
Frédéric III.	1670
Chriſtian V.	1699
Frédéric IV.	1730

✠

Rois de Suéde.

Chriſtine, morte en 1689. abdiqua en	1654
Charles-Guſtave. mort en	1660
Charles XI.	1697
Charles XII.	1718

Rois

Rois de Pologne.

Ladiſlas Sigiſmond, mort en	1648
Jean-Caſimir, abd.	1667
Michel Wieſnowiſki, mort en	1673
Jean Sobieſki.	1696
Frédéric-Auguſte, électeur de Saxe.	1733
Staniſlas.	

Rois de Pruſſe.

Fréderic I. mort en	1713
Fréderic-Guillaume.	1740

Czars.

Michel-Fœderowitz, mort en	1645
Alexis Michælowitz.	1676
Fœdor-Alexiowitz.	1682
Iwan-Alexiowitz	1688
Pierre-Alexiowitz	1725

Ma-

Maréchaux de France.

	m. en
Nicolas de l'Hôpital duc de Vitri.	1644
Hon. d'Albert de Chaulnes	1649
Gaſp. de Coligni dit le maréchal de Châtillon, petit-fils de l'amiral.	1646
Jacques Nompar de Caumont de la Force.	1652
François de Baſſompierre.	1646
François-Annibal d'Etrées.	1670
Th. d'Epinai de ſaint-Luc.	1644
Urbain de Maillé de Brézé.	1650
Charles de Schomberg d'Halluin.	1656
Charles de la Porte de la Meilleraie.	1664
Antoine de Grammont.	1678
Jean Bapt. Budes de Guébriant.	1643
Ph. de la Motte Houdancourt.	1657
Fr. de l'Hôpital de Rônay.	1660
Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne.	1675
Jean de Gaſſion.	1647
Ceſar de Choiſeul du Pleſſis-prâlin.	1675
Joſias de Rantzau.	1650
Nic. Neuville de Villeroi, gouverneur de Louis XIV.	1685

Antoi-

	m. en
Antoine d'Aumont.	1669
Jacques d'Eſtampes.	1668
Charles de Monchi d'Hoquincourt.	1658
Henri de Séneterre de la Ferté.	1681
Jacques Rouxel de Grancei.	1680
Arm. Nompar de Caumont de la Force.	1675
Louis Foucault.	1659
Céſar Phœbus d'Albret.	1676
Ph. de Clérambault.	1665
Jacq. de Caſtelnau.	1658
Jean de Schulemberg de Montdejeu.	1671
Abrah. de Fabèr.	1662
Fr. de Créqui.	1687
Bernardin de Gigault de Bellefons.	1694
Louis de Crévant d'Humiéres.	1694
Godefroi d'Eſtrades.	1686
Ph. de Montault Benac de Navailles.	1684
Frédéric de Schomberg.	1690
Jacq. Henri de Durfort de Duras.	1704
Louis Victor de Rochechouart nommé le duc de Vivonne.	1688
François d'Aubuſſon de la Feuillade.	1691
François Henri de Montmorenci-Luxembourg.	1695
H. Louis d'Alogni de Rochefort.	1676
Gui Aldonce de Durfort de Lorges.	1702
Jean d'Etrées.	1707
Claude de Choiſeul.	1711
Fr. de Neuville de Villeroi, gouverneur de Louis XV.	1730

	m. en
J. Armand de Joyeuſe.	1710
L. Fr. de Boufflers.	1711
Anne Hilarion de Conſtantin de Tourville.	1701
Anne Jules de Noailles.	1708
Nicolas de Catinat.	1712
Louis Hector de Villars.	1734
Noel Bouton de Chamilli.	1715
Victor Marie d'Etrées.	1737
Fr. Louis Rouſſelet de Chateau-renaud.	1716
Seb. le Prêtre de Vauban.	1707
Conrad de Roſen.	1715
Nic. du Blé d'Uxelles.	1730
René Froullai de Teſſé.	1725
Nic. Aug. de la Baume de Mont-revel.	1716
Camille d'Hoſtun de Tallard.	1728
Henri d'Harcourt.	1718
Ferd. de Marſin.	1706
Jacq. de Fitzjames de Barwick.	1734
Ch. Aug. Goyon de Matignon.	1729
Jacq. Baſin de Bezons.	1733
Pierre de Monteſquiou.	1725

Grands Amiraux de France sous le régne de LOUIS XIV.

Armand de Maillé marquis de Brézé, grand-maître, chef & surintendant-général de la navigation & du commerce de France en 1643, tué sur mèr d'un coup de canon le 14 Juin 1646.

Anne d'Aûtriche reine régente, surintendante des mèrs de France en 1646, elle s'en démit en 1650.

Céſar duc de Vendôme & de Beaufort, grand-maître & surintendant-général de la navigation & du commerce de France en 1650.

François de Vendôme duc de Beaufort, fils de *Céſar*, tué au combat de Candie le 25 Juin 1679.

Louis de Bourbon comte de Vermandois, légitimé de France, amiral au mois d'Août 1669 âgé de deux ans, mort en 1683.

Louis Aléxandre de Bourbon, légitimé de France, comte de Toulouſe, amiral en 1683 & mort en 1737.

Généraux des galéres de France sous le régne de LOUIS XIV.

Armand Jean du Pleſſis duc de Richelieu pair de France, en 1643 du vivant de *François* ſon pére, & ſe démit de cette charge en 1661.

François marquis de Créqui lui ſuccéda & ſe démit en 1669, un an après avoir été nommé maréchal de France.

Louis Victor de Rochechouart comte Puis duc de Vivonne prince de Tonnai-charente, en 1669.

Louis de Rochechouart duc de Mortemar, en ſurvivance de ſon pére, mort le 3 Avril 1688.

Louis Auguſte de Bourbon, légitimé de France, prince de Dombes duc du Maine & d'Aumale, en 1688 & s'en démit en 1694.

Louis Joſeph duc de Vendôme, en 1694, mort en 1712.

René ſire de Froullai comte de Teſſé maréchal de France, en 1712, & s'en démit en 1716.

Le chevalier d'Orléans, en 1716, mort en 1748; après lui cette dignité a été réunie à l'amirauté.

Chan-

Chanceliers.

Charles de l'Aubépine de Châteauneuf garde des ſceaux, mort en 1653
Pierre Séguier. 1672
Mathieu Molé, g. d. ſ. 1656
Etienne d'Aligre. 1677
Michel le Tellier. 1685
Louis Boncherat. 1699
Louis Phélipeaux de Pontchartrin meurt en 1727, éxerce juſqu'en 1714
Daniel-François Voiſin. 1717

Miniſtres.

Jules Mazarin cardinal, premier miniſtre mort en 1661

Surintendans des Finances.

Cl. Bouthillier, mort en 1651

Abel Servien, mort en 1659.
Cl. de Meſmes, comte d'Avaux. 1650.
Nicolas Bailleul. 1652.
Charles de la Vieuville. 1653.
Emeri (ſon nom était Michel Pertícelli.)
René de Longuïl de Maiſons. 1677.
Nicolas Fouquet.* 1680.

Sécretaires d'état.

Henri Auguſte de Loménie de Brienne, mort en 1666
Cl. Bouthillier, ſurintendant. 1651
Louis Phélipeaux de la Vrilliére. 1681
Abel Servien, ſurintendant. 1659
Leon Bouthillier de Chavigni. 1652
Fr. Sublet des Noyers, ſurintendant des bâtimens. 1645
H. de Guénegaud de Planci. 1676
Michel le Tellier, chancelier. 1685
Louis Phélipeaux de la Vrillére, ſe démet en 1669
Hugues de Lionne. 1671

Henri

* La charge de ſurintendant des finances fut ſupprimée, lorſque *N.* Fouquet fut arrêté.

m. en

Henri Louis de Loménie de Brienne. 1683
Jean-Bapt. Colbert, controleur-général. 1683
Jean-Bapt. Colbert de Seignelai. 1690
Fr. Michel le Tellier de Louvois. 1691
Ch. Colbert de Croiſſi. 1696
Sim. Arnauld de Pompone. 1699
Balt. Phélipieux de Chateauneuf. 1700
Louis Fr. Marie le Tellier de Barbéſieux. 1701
Louis Phélipeaux de Pontchartrain, chancelier. 1727
Dan. Fr. Voiſin, chancelier. 1717
Louis Phélipeaux de la Vrilliére. 1725
Michel Chamillard, controleur-général des finances. 1721
Jerôme Phélipeaux de Pontchartrain, ſe démet en 1715. m. en 1747
J. Bapt. Colbert de Torci. 1746

ECRIVAINS,

dont pluſieurs ont illuſtré le ſiécle.

ABADIE (*Jacques*) né en Béarn en 1658. Célébre par ſon traité *de la religion chrétienne*; mais qui fit tort enſuite à cet ouvrage par celui *de l'ouverture des ſept ſceaux*. Mort en Irlande en 1727.

Abadie ou l'Abadie (*Jean*) né en Guienne en 1610. jéſuite, puis janſéniſte, puis proteſtant, voulut enfin faire une ſecte, & s'unir avec la Bourignon, qui lui répondit que chacun avait ſon ſaint eſprit, & que le ſien était fort ſupérieur à celui d'Abadie. On a de lui trente & un volu-

me

me de fanatisme. On n'en parle ici que pour montrer l'aveuglement de l'esprit humain. Il ne laissa pas d'avoir des disciples. M. à Altena en 1674.

Ablancourt (*Nicolas* Perrot d') d'une ancienne famille du parlement de Paris, né à Vitri en 1606. Traducteur élégant, & dont on appela chaque traduction *la belle infidelle.* Mort pauvre en 1664.

Achéri (*Luc.* d') Bénédictin, grand compilateur, né en 1609. M. en 1685.

Alexandre (*Noël*) né à Rouen en 1639, dominicain. Il a fait beaucoup d'ouvrages de théologie, & a disputé beaucoup sur les usages de la Chine contre les jésuites qui en revenaient. M. en 1724.

Amelot de la Houssaie (*Nicolas*) né à Orléans en 1634. Ses traductions avec des notes politiques & ses histoires sont fort recherchées; mais ses mémoires par ordre alphabétique sont très fautifs. M. en 1706.

Amelotte (*Denis*) né en Saintonge en 1606. de l'oratoire. Il est principalement connu par une très bonne version du nouveau testament. M. en 1678.

Amontons (*Guillaume*) né à Paris en 1663. excellent mécanicien. M. en 1699.

Ancillon (*David*) né à Metz en 1617. calviniſte, & ſon fils Charles mort à Berlin en 1715, ont eu quelque réputation dans la littérature.

Anſelme, moine auguſtin, le premier qui ait fait une hiſtoire généalogique des grands officiers de la Couronne, continuée & augmentée par *du Fourni* auditeur des comptes. On a une notion très vague de ce qui conſtituë les grand officiers. On s'imagine que ce ſont ceux à qui leur charge donne le titre de grand, comme grand écuïer, grand échanſon. Mais le connétable, les maréchaux, le chancelier, ſont grands officiers & n'ont point ce titre de grand, & d'autres qui l'ont ne ſont point réputés grands officiers. Les capitaines des gardes, les premiers gentilshommes de la chambre, ſont devenus réellement de grands officiers & ne ſont pas comptés par le pére Anſelme. Rien n'eſt décidé ſur cette matiére, & il y a autant de confuſion & d'incertitude ſur tous les droits & ſur tous les titres en France, qu'il y a d'ordre dans l'adminiſtration. M. en 1694

Arnauld

Arnauld (*Antoine*) vingtiéme fils de celui qui plaida contre les jéſuites, docteur de Sorbonne, né en 1612. Rien n'eſt plus connu que ſon éloquence, ſon érudition & ſes diſputes qui le rendirent ſi célébre & en méme tems ſi malheureux, ſelon les idées ordinaires qui mettent le malheur dans l'éxil & dans la pauvereté, ſans conſidérer la gloire, les amis & une vieilleſſe ſaine, qui furent le partage de cet homme fameux. M. en 1694.

Arnauld-d'Andilly (*Robert*) frére aîné du précédent, né en 1588. L'un des grands écrivains de Port-roial. Il préſenta à Louis XIV, à l'âge de 85 ans, ſa traduction de *Joſephe*, qui de tous ſes ouvrages eſt le plus recherché. Il fut pére de *Simon* Arnauld, marquis de Pompone, miniſtre d'état ; & ce miniſtre ne put empécher, ni les diſputes, ni les disgraces de ſon oncle le docteur de Sorbonne. M. en 1674.

Aubignac (*François* d') né en 1604. Il n'eut jamais de maître que lui-même. Attaché au cardinal de Richelieu, il était l'ennemi de Corneille. Sa *pratique des théatres* eſt encor luë ; mais il prouva par ſa tragédie de *Zénobie*, que les connaiſſances ne donnent pas les talens. M. en 1676.

Aubri (*Antoine*) né en 1616. On a de lui les vies des cardinaux de Richelieu & de Mazarin, ouvrages médiocres. M. en 1695.

La comteſſe d'Aunoi. Son voiage & ſes mémoires d'Eſpagne & quelques romans écrits avec legéreté lui firent quelque réputation. M. en 1705.

Baillet (*Adrien*) né près de Beauvais en 1649. Critique célébre. M. en 1706.

Baluze (*Etienne*) d'Auvergne, né en 1631. C'eſt lui qui a formé le recueil des manuſcrits de la bibliothéque de Colbert. Il a travaillé juſqu'à l'âge de quatre-vingt-huit ans. On lui doit ſept volumes d'anciens monumens. Exilé pour avoir ſoûtenu les prétentions du cardinal de Bouillon, qui ſe croiait indépendant du roi. M. en 1718.

Balzac (*Jean Louis*) né en 1594. Homme éloquent, & le premier qui fonda un prix d'éloquence. Il eut le brévet d'hiſtoriographe de France & de conſeiller d'état, qu'il appelait de magnifiques bagatelles. M. en 1654.

Barbeirac (*Jean*) né à Béziers en 1674. Cal-

Calviniſte, profeſſeur en droit & en hiſtoire à Lauſane, traducteur & commentateur de Puffendorf & de Grotius. Il ſemble que ces traités du droit des gens, de la guerre & de la paix, qui n'ont jamais ſervi ni à aucun traité de paix, ni à aucune déclaration de guerre, ni à aſſûrer le droit d'aucun homme, ſoient une conſolation pour les peuples, des maux qu'ont fait la politique & la force. Ils donnent l'idée de la juſtice, comme on a les portraits des perſonnes célébres qu'on ne peut voir. M. en 1729.

Barbier Daucourt (*Jean*) connu chez les jéſuites ſous le nom de *l'avocat ſacrus* & dans le monde par ſa *critique des entretiens du pére Bouhours*, & par l'excellent plaidoïer pour un homme innocent appliqué à la queſtion. Il fut longtems protégé par Colbert, qui le fit controleur des bâtimens du roi ; mais aiant perdu ſon protecteur, il mourut dans la miſére en 1694.

Barbier (*mademoiſelle*) a fait quelques tragédies.

Baſnage (*Jacques*) né à Rouen en 1653. calviniſte. Paſteur à la Haie, plus propre à étre miniſtre d'état que d'une paroiſſe.

De tous ſes livres, ſon hiſtoire des Juifs, des Provinces Unies & de l'égliſe ſont les plus eſtimés. Les livres ſur les affaires du tems meurent avec les affaires; les ouvrages d'une utilité générale ſubſiſtent. M. en 1723.

Baſnage de Beauval (*Henri*) de Rouen, miniſtre en Hollande, mais miniſtre philoſophe, qui a écrit *de la tolérance des religions*. Il était laborieux; & nous avons de lui le dictionnaire de Furetiére augmenté. M. en 1710.

Baudran (*Michel*) né à Paris en 1633. Géopraphe, mais moins eſtimé que Sanſon. M. en 1700.

Bayle (*Pierre*) né au Carlat dans le comté de Foix en 1647. Retiré en Hollande plustôt comme philoſophe que comme calviniſte, perſécuté pendant ſa vie par jurieux, & après ſa mort par les ennemis de la philoſophie. S'il avait prévu combien ſon *dictionnaire* ſerait recherché, il l'aurait rendu encor plus utile, en retrenchant les noms obſcurs, & en y ajoûtant plus de noms illuſtres. Il a vécu & il eſt mort en ſage. Des-maiſeaux a écrit ſa vie en un gros volume. Elle ne devait pas contenir ſix pages. La

vie

vie d'un écrivain sédentaire est dans ses écrits. M. en 1706.

Beaumont de Péréfixe (*Hardouin*) précepteur de Louis XIV, archévêque de Paris. Son *histoire de Henri quatre*, qui n'est qu'un abrégé, fait aimer ce grand prince, & est propre à former un bon roi. Il la composa pour son éléve. On crut que Mézerai y avait eu part : en effet il s'y trouve beaucoup de ses maniéres de parler ; mais Mézerai n'avait pas ce stile touchant & digne en plusieurs endroits du prince dont Péréfixe écrivait la vie, & de celui à qui il l'adressait. Les excellens conseils qui s'y trouvent pour gouverner par soi-même ne furent insérés que dans la seconde édition après la mort du cardinal Mazarin. On apprend d'ailleurs à connaître Henri quatre beaucoup plus dans cette histoire que dans celle de Daniel écrite un peu séchement, & où il est trop parlé du pére Coton, & trop peu des grandes qualités de Henri quatre, & des particularités de la vie de ce bon roi. Péréfixe émeut tout cœur né sensible, & fait adorer la mémoire de ce prince, dont les faiblesses n'étaient que celles d'un homme aimable, & dont les vertus étaient celles d'un grand homme. M. en 1670.

Ben-

Benſerade (*Iſaac* de) né en Normandie en 1612. Sa petite maiſon de Gentilli, où il ſe retira ſur la fin de ſa vie, était remplie d'inſcriptions en vèrs, qui valaient bien ſes autres ouvrages. C'eſt dommage qu'on ne les ait pas recueilles. M. en 1691.

Bergier (*Nicolas*) a eu le tître d'hiſtoriographe de France, mais il eſt plus connu par ſa curieuſe *hiſtoire des grands chemins de l'empire Romain*, ſurpaſſés aujourd'hui par les nôtres en beauté, & non pas en ſolidité. Son fils mit la derniére main à cet ouvrage utile. Et le fit imprimer ſous Louis XIV. M. en 1623.

Bernard (*mademoiſelle*) a fait quelques piéces de théatre, conjointement avec le célébre *Bernard* de Fontenelle.

Bernard (*Jaques*) de Dauphiné, né en 1658. Savant littérateur ; ſes journaux ont été eſtimés. M. en Hollande en 1711.

Bernier (*François*) ſurnommé *le Mogol*, né à Angers vèrs l'an 1625. Il fut huit ans médecin de l'empereur des Indes. Ses *voiages* ſont curieux. M. en 1688.

Bi-

Bignon (*Jérome*) né en 1590. Il a laiſſé un plus grand nom que de grands ouvrages. Il n'était pas encor du bon tems de la littérature. Le parlement, dont il fut avocat-général, chérit avec raiſon ſa mémoire. M. en 1636.

Bochard (*Samuel*) né à Rouen en 1599. Calviniſte, un des plus ſavans hommes de l'Europe dans les langues & dans l'hiſtoire. Il fut un de ceux qui allérent en Suéde inſtruire & admirer la reine Chriſtine. M. en 1667.

Boileau Deſpréaux (*Nicolas*) né à Paris en 1636. Le plus correct de nos poëtes. On a tant commenté ſes ouvrages, qu'un éloge eſt ici ſuperflu. M. en 1711.

Boileau (*Gilles*) né à Paris en 1631. Frére aîné du fameux Boileau. Il a fait quelques traductions qui valent mieux que ſes vers. M. en 1669.

Boivin (*Jean*) né en Normandie en 1633. Frére de *Louis* Boivin, & utile comme lui pour l'intelligence des beautés des auteurs Grecs. M. en 1726.

L'Abbé du Bos. Son *hiſtoire de la ligue de Cambrai* eſt profonde, politique, inté-

reſ-

reſſante ; elle fait connaître les uſages & les mœurs du tems, & eſt un modèle en ce genre. Tous les artiſtes liſent avec fruit ſes *réfléxions ſur la poëſie, la peinture & la muſique.* Il ne ſavait pourtant pas la muſique, il n'avait jamais pu faire de vers, & n'avait pas un tableau. Mais il avait beaucoup lu, vu, entendu & réflechi.

Boſſu (*René* le) né à Paris en 1631. Chanoine régulier de ſainte Géneviéve. Il voulut concilièr Ariſtote avec Deſcartes ; il ne ſavait pas qu'il falait les abandonner l'un & l'autre. Son *traité ſur le poëme épique* a beaucoup de réputation, mais il ne fera jamais de poëtés. M. en 1680.

Boſſuet (*Jaques Bénigne*) de Dijon, né en 1627, evêque de Condom & enſuite de Meaux, on a de lui 51 ouvrages ; mais ce ſont ſes *oraiſons funèbres* & ſon *diſcours ſur l'hiſtoire univerſelle*, qui l'ont conduit à l'immortalité. M. en 1704.

Bouchenu de Valbonnai (*Jean Pierre*) né à Grenoble en 1651. Il voiagea dans ſa jeuneſſe, & ſe trouva ſur la flote d'Angleterre à la Bataille de Solbaye. Il fut depuis premier préſident de la chambre des

des comptes du Dauphiné. Sa mémoire eſt chére à Grenoble pour le bien qu'il y fit, & aux gens de lettres par ſes grandes recherches. Ses *mémoires ſur le Dauphiné*, furent compoſés dans le tems qu'il était aveugle, & ſur les lectures qu'on lui faiſait. M. en 1730.

Boudier, auteur de quelques vèrs naturels. Il fit en mourant à 86 ans ſon épitaphe :

J'étais poëte, hiſtorien ;
Et maintenant je ne ſuis rien.

Bouhier, préſident du parlement de Dijon. Son érudition l'a rendu célébre. Il a traduit en vèrs Français quelques morceaux d'anciens poëtes Latins. Il penſait qu'on ne doit pas les traduire autrement ; mais il prouva combien c'eſt une entrepriſe difficile.

Bouhours (*Dominique*) jéſuite, né à Paris en 1628. La langue & le bon goût lui ont beaucoup d'obligations. Il a fait be bons ouvrages, dont on a fait de bonnes critiques : *ex privatis odiis reſpublica creſcit*. M. en 1702.

Bouillaud (*Iſmaël*) de Loudon, né en

en 1605. Savant dans l'hiſtoire & dans les mathématiques. M. en 1694.

Le comte de Boulainvilliers de la maiſon de Crouy. Le plus ſavant gentilhomme du roiaume dans l'hiſtoire, & le plus capable d'écrire celle de France, s'il n'avait pas été trop ſiſtématique. Il appelle le gouvernement féodal *le chef d'œuvre de l'eſprit humain.* Il regrette les tems, où les peuples eſclaves de petits tyrans ignorans & barbares, n'avaient ni induſtrie, ni commerce, ni propriété; & il croit qu'une centaine de ſeigneurs, oppreſſeurs de la terre & ennemis d'un roi, compoſaient le plus parfait des gouvernemens. Malgré ce ſiſtême, il était excellent citoien; comme malgré ſon faible pour l'aſtrologie judiciaire, il était philoſophe, de cette philoſophie qui compte la vie pour peu de choſe, & qui mépriſe la mort. Ses écrits, qu'il faut lire avec précaution, ſont profonds & utiles. On a imprimé à la fin de ſes ouvrages un gros mémoire *pour rendre le roi de France plus riche que tous les autres monarques enſemble.* Il eſt évident que cette ouvrage n'eſt pas du comte de Boulainvilliers. M. vers l'an 1720.

Bourdaloue, né à Bourges en 1632. jéſui.

Jéſuite. Le premier modéle des bons prédicateurs en Europe. M. en 1704.

Bourſeis (*Amable*) né en Auvergne 1606. Auteur de pluſieurs ouvrages de politique & de controverſe. Silhon & lui ſont ſoupçonnés d'avoir compoſé le teſtament politique attribué au cardinal de Richelieu. M. en 1672.

Bourſaut (*Edmond*) né en Bourgogne en 1638. Ses *lettres à Babet* eſtimées de ſon tems ſont devenuës, comme toutes les lettres dans ce goût, l'amuſement des jeunes provinciaux. On jouë encor ſa comédie d'*Eſope*. M. en 1701.

Brébeuf (*Guillaume*) né en Normandie en 1638. Il eſt connu par ſa *traduction de la Pharſale*; mais on ignore communément qu'il a fait *le Lucain traveſti*. M. en 1661.

Bretuil, marquiſe du Chaſtelet (*Gabriele Emilie*) né en 1706. Elle a éclairci Leibnitz, traduit & commenté Newton, mérite fort inutile à la cour, mais révéré chez toutes les nations qui ſe piquent de ſavoir, & qui ont admiré la profondeur de ſon génie & ſon éloquence. De toutes les femmes qui ont illuſtré la France, c'eſt elle qui a eu le plus de vérita-

ble eſprit, & qui a moins affecté le bel eſprit. M. en 1749.

Brienne (*Henri Auguſte* de Loménie de) ſécretaire d'état. Il a laiſſé des *mémoires*. Il ſerait utile que les miniſtres en écriviſſent, mais tels que ceux qui ſont rédigés depuis peu ſous le nom du duc de Sully. Eſt m. en 1666.

La Bruiére (*Jean*) né à Dourdan en 1644. Il eſt certain, qu'il peignit dans ſes *caractères* des perſonnes connuës & conſidérables. Son livre a fait beaucoup de mauvais imitateurs. M. en 1696.

Brumoi, jéſuite. Son *théatre des Grecs* paſſe pour le meilleur ouvrage qu'on ait en ce genre. Il a prouvé qu'il eſt bien plus aiſé de traduire & de louer les anciens, que d'égaler par ſes propres productions les grands modernes.

Brun (*Pierre* le) né à aix en 1661. De l'oratoire. Son livre critique *des pratiques ſuperſtitieuſes* a été recherché ; mais c'eſt un médecin qui ne parle que de très peu de maladies. M. en 1729.

Buffier (*Claude*) jéſuite. Sa mémoire artificielle eſt d'un grand ſecours pour ceux,

ceux, qui veulent avoir les principaux faits de l'hiſtoire toûjours préſens à l'eſprit. Il a fait ſervir les vèrs (je ne dis pas le poëſie) à leur premièr uſage, qui était d'imprimer dans la mémoire des hommes les événemens dont on voulait garder le ſouvenir.

Buſſy Rabutin (*Roger* compte de) né dans le Nivernois en 1618. Il écrivit avec pureté. On connait ſes malheurs & ſes ouvrages. M. à Autun en 1693.

Calprénede (*Gautier* de la) né à cahors vèrs l'an 1612. Gentilhomme ordinaire du roi. Ce fut lui, qui mit les longs romans à la mode. M. en 1663.

Campiſtron (*Jean*) né à Toulouſe en 1656. éléve & imitateur de Racine. Le duc de Vendôme dont il fut ſécretaire fit ſa fortune, & le comédien *Baron* une partie de ſa réputation. Il y a des choſes touchantes dans ſes piéces : elles ſont faiblement écrites ; mais au moins le langage eſt aſſez pur, & après lui on a tellement négligé la langue dans les piéces de théatre, qu'on a fini par écrire d'un ſtile entiérement barbare. C'eſt ce que Boileau déplorait en mourant. M. en 1723.

Du

Du Cange (*Charles* du Fresne) né à Amiens en 1610. On sait combien ses deux *Glossaires* sont utiles pour l'intelligence de tous les usages du bas empire & des siécles suivans. Il fut un de ceux que Louis XIV récompensa. M. en 1688.

Cassini (*Jean Dominique*) né dans le comté de Nice en 1625, appéle par Colbert en 1666. Il a été le premier des astronomes de son tems, mais il commença comme les autres par l'astrologie. M. en 1712.

Catrou, né en 1659, jésuite. Il a fait avec le pére Rouillé vingt tomes de l'histoire Romaine. Ils ont cherché l'éloquence, & n'ont pas trouvé la préciſion. M. en 1737.

Du Cerceau, jésuite, a fait quelques poësies naturelles dans le genre médiocre. Il s'y trouve des vèrs heureux. M. en 1730.

La Chambre (*Marin* Cureau de) né au Mans en 1594. L'un des premiers académiciens. M. en 1669. Lui & son fils ont eû de la réputation.

Chantereau (*Louis* le Févre) né en 1588. Très

très savant homme, l'un des premiers qui ont débrouillé l'histoire de France; mais il a accrédité une grande erreur, c'est que les fiefs héréditaires n'ont commencé qu'auprès Hugues Capet. Quand il n'y aurait que l'exemple de la Normandie, donnée ou plustôt extorquée à titre de fief héréditaire en 912, cela suffirait pour détruire l'opinion de Chantereau, que plusieurs historiens ont adoptée. Il est d'ailleurs certain, que Charlemagne institua en France des fiefs avec proprieté, & que cette forme de gouvernement était connuë avant lui dans la Lombardie & dans la Germanie. M. en 1658.

Chapelain (*Jean*) nê en 1595. Sans *la Pucelle* il aurait eu de la réputation parmi les gens de lettres. Ce mauvais poëme lui valut beaucoup plus que l'Iliade à Homére. Chapelain fut pourtant utile par sa littérature. M. en. 1674.

La Chapelle, receveur-général des finances, auteur de quelques tragédies qui eurent du succès en leur temps. Il était un de ceux qui tâchaient d'imiter Racine, car Racine forma sans le vouloir un école comme les grands peintres. Ce fut un Raphaël qui ne fit point de Jules

Romain : mais au moins ſes premiers diſciples écrivirent avec quelque pureté de langage ; & dans la décadence qui a ſuivi, on a vu de nos jours des tragédies entiéres, où il n'y a pas quatre vers de ſuite dans leſquels il n'y ait des fautes groſſiéres. Voilà d'où l'on eſt tombé, & à quels excès on eſt parvenu, après avoir eu de ſi grands modéles.

Chapelle (*Claude l'Huillier*) fils naturel de l'Huillier maître-des-comptes. Il n'eſt pas vrai qu'il fut le premier qui ſe ſervit des rimes redoublées ; d'Aſſouci s'en ſervait avant lui & même avec quelque ſuccès.

Pourquoi donc, ſéxe au teint de roſe,
Quand la charité vous impoſe
La loi d'aimer votre prochain,
Pouvez-vous me haïr ſans cauſe,
Moi qui ne vous fis jamais rien ?
Ah ! pour mon honneur je vois bien
Qu'il faut vous faire quelque choſe.
&c.

Chapelle réuſſit mieux que les autres dans ce genre qui a de l'harmonie & de la grace, mais dans lequel il a préféré quelque fois une abondance ſtérile de rimes

mes à la penſée & au tour. Sa vie voluptueuſe & ſon peu de prétention contribua encor à la célébrité de ſes petits ouvrages. On ſait qu'il y a dans ſon voiage de Montpellier beaucoup de traits de Bachaumont, fils du préſident le Coigneux, l'un des plus aimables hommes de ſon tems. Chapelle était d'ailleurs un des meilleurs éléves de Gaſſendi. M. en 1686.

Charleval (*Jean Faucon* de Ris) l'un de ceux qui acquirent de la célébrité par la délicateſſe de leur eſprit ſans ſe livrer trop au public. La fameuſe converſation du maréchal d'Hocquincourt & du pére Canaye, imprimée dans les œuvres de ſaint-Evremont, eſt de Charleval juſqu'à la petite diſſertation ſur le janſéniſme & ſur le moliniſme que ſaint-Evremont y a ajoûtée. Le ſtile de cette fin eſt très différent de celui du commencement. Feu monſieur de Caumartin le conſeiller d'état avait l'écrit de Charleval de la main de l'auteur. On trouve dans le Moréri, que le préſident de Ris, neveu de Charleval ne voulut pas faire imprimer les ouvrages de ſon oncle, de peur que *le nom d'auteur peut-être ne fut une tâche dans ſa famille.* Il faut être d'un état & d'un eſprit bien abject pour avancer une telle idée dans le ſiécle où nous ſommes;

& c'eût été dans un homme de robe un orgueil digne des tems militaires & barbares, où l'on abandonnait l'étude purement à la robe par mépris pour la robe & pour l'étude.

Chardin (*Jean*) né à Paris en 1643. Nul voïageur n'a laiſſé des mémoires plus curieux. M. à Londres en 1713.

Charpentier (*François*) né à Paris en 1620, académicien utile. On a de lui la traduction de *la Cyropédie*. Il ſoûtint vivement l'opinion, que les inſcriptions des monumens publics de France doivent être en Français. En effet c'eſt dégradèr une langue qu'on parle dans toute l'Europe, que de ne pas oſer s'en ſervir; & c'eſt aller contre ſon but, que de parlèr à tout le public dans une langue que les trois quarts au moins de ce public n'entendent pas. M. en 1702.

La Châtre (*Edme* marquis de) a laiſſé des mémoires. M. en 1645.

Chaulieu (*Guillaume*) né en Normandie en 1639. Connu par ſes poëſies négligées, & par les beautés hardies & voluptueuſes qui s'y trouvent. M. en 1720.

Ché-

Chéminais, jéſuite. On l'appelait le Racine des prédicateurs, & Bourdaloue le Corneille.

Cherron (*Eliſabeth*) née à Paris en 1648. Fille célèbre par la muſique, la peinture & les vers. M. en 1711.

Chévreau (*Urbain*) né à Loudun en 1613. Savant & bel eſprit qui eut beaucoup de réputation. M. en 1701.

Chifflet (*Jean Jacques*) né à Beſançon en 1588. On a de lui pluſieurs recherches. M. en 1660. Il y a eu ſept écrivains de ce nom.

Choiſi (*François* de) né à Rouen en 1644. Envoié à Siam. On a ſa relation. Il a compoſé pluſieurs hiſtoires, une *traduction de l'imitation de Jeſus-Chriſt*, dédiée à madame de Maintenon avec cette épigraphe : *Concupiſcet rex decorem tuum* ; & des *mémoires de la comteſſe des Barres*, aiant été lui-même cette comteſſe.

Claude (*Jean*) né en Agenois en 1619. Miniſtre calviniſte en Hollande. Il fut l'oracle de ſon parti, & eut l'honneur de combattre les Arnauld, les Nicole & les Boſſuet. M. en 1687.

Le Cointe (*Charles*) né à Troies en 1611. de l'oratoire. Ses *annales eccléſiaſtiques* imprimées au Louvre par ordre du roi, ſont un monument utile. M. en 1681.

Collet (*Philibert*) né à Dombes en 1643. jurisconsulte & homme libre. Excommunié par l'archévêque de Lion pour une querelle de paroiſſe, il écrivit contre l'excommunication; il combattit la clôture des religieuſes, & dans ſon *traité de l'uſure* il ſoûtint vivement l'uſage autoriſé en Breſſe de ſtipuler les intérêts avec le capital, uſage approuvé dans plus de la moitié de l'Europe, & reçu dans l'autre par tous les négocians, malgré les loix qu'on élude. Il prétendit auſſi que les dîmes, qu'on païe aux eccléſiaſtiques, ne ſont pas de droit divin. M. en 1718.

Colomiez (*Paul*) le tems de ſa naiſſance eſt inconnu : la pluſpart de ſes ouvrages commencent à l'être; mais ils ſont utiles à ceux qui aiment les recherches littéraires. M. à Londres en 1692.

Commire, jéſuite. Il réuſſit parmi ceux qui croient qu'on peut faire de bons vers Latins, & qui penſent que des étrangers peuvent reſſuſſiter le ſiécle d'Auguſte dans un langue qu'ils ne peuvent pas même prononcer.

Cordemoi (*Géraud*) né à Paris. On lui doit le débrouillement du cahos des deux premiéres races des rois de France; & on doit cette utile entrepriſe au duc de Montauſier, qui chargea Cordemoi de

faire

faire l'hiſtoire de Charlemagne, pour l'éducation de *monſeigneur*. Il ne trouva guéres dans les anciens auteurs que des abſurdités & des contradictions. La difficulté l'encouragea, & il débrouilla les deux premiéres races. M. en 1684.

Corneille (*Pierre*) né à Rouen en 1606. Quoiqu'on ne repréſente plus que quatre ou cinq piéces de trente-trois qu'il a compoſées, il ſera toûjours le pére du théatre. Il eſt le premier qui ait élevé le génie de la nation. On dit que ſa traduction de l'imitation de Jéſus-Chriſt a été imprimée 32 fois : il eſt auſſi difficile de le croire, que de la lire un ſeule. Il reçut une gratification du roi dans ſa derniére maladie. M. en 1684.

Corneille (*Thomas*) né à Rouen en 1625. Homme qui aurait eû une grande réputation, s'il n'avait point eû de frére. On a de lui 34 piéces de théatre. M. en 1709.

Couſin (*Louis*) né à Paris en 1627. Préſident à la cour des monoies. On lui doit beaucoup de traductions d'hiſtoriens Grecs, que lui ſeul a fait connaître. M. en 1707.

Dacier (*André*) né à Caſtres en 1651.

calviniſte comme ſa femme, & devenu catholique comme elle. Garde des livres du cabinet du roi à Paris, charge qui ne ſubſiſte plus. Homme plus ſavant qu'écrivain élegant, mais à jamais utile par ſes traductions & par ſes notes. M. au Louvre en 1722.

Danchet (*Antoine*) a réuſſi à l'aide du muſicien dans quelques *opéra* qui ſont moins mauvais que ſes tragédies.

Danet (*Pierre*) l'un de ces hommes qui ont été plus utiles qu'ils n'ont eû de réputation. Ses *dictionnaires* de la langue Latine & des antiquités furent au nombre de ces livres mémorables faits pour l'éducation du dauphin *monſeigneur*, & qui s'ils ne firent pas de ce prince un ſavant homme, contribuérent beaucoup à éclairer la France. M. en 1723.

Dangeau (*Louis* Abbé de) né en 1643. Excellent académicien. M. en 1723.

Daniel (*Gabriel*) jéſuite. Hiſtoriographe de France, a rectifié les fautes de Mézerai ſur la premiére & la ſeconde race. On lui a reproché, que ſa diction n'eſt pas toûjours aſſez pure, que ſon ſtile eſt trop faible, qu'il n'intéreſſe pas, qu'il n'eſt pas peinture, qu'il n'a

n'a pas assez approfondi les loix, les usages & les mœurs. Mais d'ailleurs il est instruit, exact, sage & vrai ; & s'il n'est pas au rang des grands écrivains, il est dans celui des meilleurs historiens : & l'on n'a point d'histoire de France préférable à la sienne. C'est en vain que le pére *Daniel* pretend, que les premiers tems de l'histoire de France sont plus intéressans que ceux de Rome, parce que Clovis & Dagobert avaient plus de terrain que Romulus & Tarquin. Il ne s'est pas apperçu, que les faibles commencemens de tout ce qui est grand intéressent toûjours les hommes ; on aime à voir la petite origine d'un peuple dont la France n'est qu'une province, & qui étendit son empire jusqu'à l'Elbe, l'Euphrate & le Nigèr. Il faut avouér, que notre histoire & celle des autres peuples, depuis le cinquiéme siécle de l'ére vulgaire jusqu'au quinziéme, n'est qu'un cahos d'aventures barbares, sous des noms barbares.

Dargonne (*Noël*) né à Paris en 1634. Chartreux à Gaillon. C'est le seul chartreux qui ait cultivé la littérature. Ses *Mélanges*, sous le nom de Vigneul de Marville, sont remplis d'anecdotes curieuses & hazardées. M. en 1704.

Deſcartes (*René*) né en Touraine en 1596. Fils d'un conſeilleur au parlement de Bretagne. Le plus grand mathématicien de ſon tems, mais le philoſophe qui connut le moins la nature, ſi on le compare à ceux qui l'ont ſuivi. Il paſſa presque toute ſa vie hors de France pour philoſopher en liberté, à l'éxemple de Saumaiſe qui avait pris ce parti. Accuſé d'athéisme, comme tant d'autres philoſophes, après avoir prouvé mieux qu'eux l'éxiſtence d'un Dieu. M. à Stockholm en 1650.

Deſmarets de ſaint-Sorlin (*Jean*) né à Paris en 1595. Il travailla beaucoup à la tragédie de *Mirame* du cardinal de Richelieu. Sa comédie des *viſionnaires* paſſa pour un chéf-d'œuvre, mais c'eſt que Moliére n'avait pas encor paru. Il fut controleur-général de l'extraordinaire des guerres & ſecretaire de la marine du Levant. Sur la fin de ſa vie il fût plus connu par ſon fanatiſme que par ſes ouvrages. M. en 1676.

Domat, célébre juriſconſulte. Son livre *des loix civiles* a eu beaucoup d'approbation.

Doujat (*Jean*) né à Toulouſe en 1639. juriſ-

juriſconſulte & homme de lettres. Il faiſait tous les ans un enfant à ſa femme & un livre. Le journal des ſavans l'appelle grand-homme ; il ne faut pas prodiguer ce titre. M. en 1688.

Dubois (*Gerard*) né à Orléans en 1629, de l'oratoire. Il a fait *l'hiſtoire de l'Egliſe de Paris.* Mort en 1696.

Duché, valet de chambre de Louis XIV, fit pour la cour quelques tragédies tirées de l'écriture à l'exemple de Racine, non avec le même ſuccès.

Duchêne (*André*) né en Tourraine en 1584. Hiſtoriographe du roi, auteur de beaucoup d'hiſtoires & de recherches généalogiques. On l'appelait le pére de l'hiſtoire de France. M. en 1640.

Dufrênoi (*Charles*) né à Paris en 1611. Peintre & poëte. Son poëme *de la peinture* a réuſſi auprès de ceux qui peuvent lire d'autres vèrs Latins que ceux du ſiécle d'Auguſte. M. en 1665.

Dufréni (*Charles*) né à Paris en 1648. Il paſſait pour petit-fils de Henri IV. & lui reſemblait. Son pére avait été valet de garderobe de Louis XIII, & le fils l'était

de Louis XIV, qui lui fit toûjours du bien malgré ſon dérangement, mais qui ne put l'empêcher de mourir pauvre. Avec beaucoup d'eſprit & plus d'un talent, il ne put jamais rien faire de régulier. On a de lui beaucoup de comédies, & il n'y en a guères où l'on ne trouve de ſcénes jolies & ſinguliéres. M. en 1724.

Dupleix (*Scipion*) de Condom. Quoique né en 1559, peut être comté dans le ſiécle de Louis XIV, aiant encor vécu ſous ſon régne. Il eſt le premier hiſtorien qui ait cité en marge ſes autorités, précaution abſolument néceſſaire quand on n'écrit pas l'hiſtoire de ſon tems. On ne lit plus ſon hiſtoire de France, parce que depuis lui on a mieux fait & mieux écrit. M. en 1661.

Eſprit (*Jacques*) né à Béziers en 1611. Auteur du livre *de la fauſſeté des vertus humaines*, qui n'eſt qu'un commentaire du duc de la Rochefoucault. Le chancelier Séguier, qui goûta ſa littérature, lui fit avoir un brévet de conſeiller d'état. M. en 1678.

Le marquis de la Fare, connu par ſes mémoires & par quelques vèrs agréables. Son talent pour la poëſie ne ſe dé-

velopa qu'à l'âge de près de soixante ans. Ce fut madame de Cailus, l'une des plus aimables personnes de ce siécle par sa beauté & par son esprit, pour laquelle il fit ses premiers vèrs, & peut-être les plus délicats qu'on ait de lui.

M'abandonnant un jour à la tristesse
Sans espérance & même sans désirs,
Je regrettais les sensibles plaisirs
Dont la douceur enchanta ma jeunesse.
Sont-ils perdus, disais-je, sans retour,
Et n'es-tu pas cruel, amour!
Toi que j'ai fait dès mon enfance,
Le maître de mes plus beaux jours,
D'en laisser terminer le cours
A l'ennuïeuse indifférence?
Alors j'apperçus dans les airs
L'enfant maître de l'univèrs,
Qui plein d'une joie inhumaine
Me dit en souriant, Tircis ne te plains plus,
Je vais mettre fin à ta peine,
Je te promets un regard de Cailus.

Mort en 1713.

La Faiette (*Marie Madelaine* de la Ver-

gne comteſſe de) ſa *princeſſe de Cléves* & ſa *Zaïde* furent les premiers romans, où l'on vit les mœurs des honnêtes gens & des avantures naturelles décrites avec grace. Avant elle on écrivait d'un ſtile empoulé des choſes incroiables. M. en 1693.

Félibien (*André*) né à Chartres en 1619. Il eſt le premier qui dans les inſcriptions de l'Hôtel de ville ait donné à Louis quatorze le nom de *grand*. Ses *entretiens ſur la vie des peintres* ſont l'ouvrage qui lui a fait le plus d'honneur. Il eſt élégant, profond, & il reſpire le goût. Mais il dit trop peu de choſes en trop de paroles, & eſt abſolument ſans méthode. M. en 1695.

Fénelon (*François* de Salignac) archévêque de Cambrai, né en Périgord en 1651. On a de lui cinquante-cinq ouvrages différens. Tous partent d'un cœur plein de vertu, mais ſon *Télémaque* l'inſpire. Il a été vainement blamé par Gueudeville & par l'abbé Faidit. M. à Cambrai en 1715.

Ferrand, conſeiller de la cour des aides. On a de lui de très jolis vèrs.

Feuquiéres de Pas (le marquis de) né

à

à Paris en 1648. Officier consommé dans l'art de la guerre, & excellent guide s'il est critique trop sévére. M. en 1711.

Le Févre (*Tannegui*) né à Caën en 1615. Calviniste, professeur à Saumur, mépriſant ceux de la secte & demeurant parmi eux, plus philosophe que Huguenot, écrivant aussi bien en Latin qu'on puisse écrire dans une langue morte, faisant des vers Grecs qui doivent avoir eû peu de lecteurs. La plus grande obligation que lui aïent les lettres, est d'avoir produit madame Dacier. M. en 1678.

Le Févre (*Anne*) madame Dacier. Née calviniste à Saumur en 1651. Illustre par sa science. Le duc de Montausier la fit travailler à l'un de ces livres qu'on nomme *dauphins*, pour l'éducation de *monseigneur*. Le *Florus* avec des notes Latines est d'elle. Ses traductions de Terence & d'Homére lui font un honneur immortel. On ne pouvait lui reprocher que trop d'admiration pour tout ce qu'elle avait traduit. La Motte ne l'attaqua qu'avec de l'esprit, & elle ne combattit qu'avec de l'érudition. M. en en 1720 au Louvre.

Fléchier (*Esprit*) du comtat d'Avignon, né en 1632. Evêque de Lavaur

& puis de Nîmes. Poëte Français & Latin, historien, prédicateur, mais connu surtout par ses belles oraisons funébres. Son histoire de Théodose a été faite pour l'éducation de *monseigneur*. Le duc de Montausier avait engagé les meilleurs esprits de France à travailler par de bons ouvrages à cette éducation. M. en 1710.

Fleury (*Claude*) né en 1640. Sous-précepteur du duc de Bourgogne & confesseur de Louis XV son fils, vécut à la cour dans la solitude & dans le travail. Son histoire de l'Eglise est la meilleure qu'on ait jamais faite, & les discours préliminaires encor au dessus de l'histoire. M. en 1723.

La Fontaine (*Jean*) né à Château-thiéri en 1621. Le plus simple des hommes, mais admirable dans son genre quoique négligé & inégal. Il fut le seul des grands hommes de son tems qui n'eut point de part aux bienfaits de Louis XIV. Il y avait droit par son mérite & par sa pauvreté. M. en 1695.

Forbin (*Claude* chevalier de) chef d'escadre en France, grand-amiral du roi de Siam. Il a laissé de mémoires curieux qu'on a rédigés, & on peut juger entre lui & du Gué-trouin.

La

La Foſſe (*Antoine*) né en 1658. *Manlius* eſt ſa meilleure piéce de théatre. M. en 1708.

Fraguier (*Claude*) né à Paris en 1666. Bon littérateur & plein de goût. Il n'a écrit que des vèrs Latins & quelques diſſertations. M. en 1728.

Furetiére (*Antoine*) né en 1620. Fameux par ſon dictionnaire & par ſa quérelle. M. en 1688.

Galant (*Antoine*) né en Picardie en 1646. Il apprit à Conſtantinople les langues orientales, & traduiſit une partie des contes Arabes, qu'on connait ſous le tître des *mille & une nuit*. M. en 1715.

Gacon (*François*) né à Lyon en 1667. Mis par le pére Nicéron dans le catalogue des hommes illuſtres, & qui n'a été fameux que par de mauvaiſes ſatires. Il a eû grande part à ce recueil de groſſiéres plaiſanteries qu'on appelle brévets de la calotte. Ces turpitudes ont pris leur ſource dans je ne ſai quelle aſſociation qu'on appelait le régiment des fous & de la calotte. Ce n'eſt pas là aſſurément du bon goût. Les honnétes gens ne voient qu'avec mépris de tels ouvrages & leurs

auteurs

auteurs qui ne peuvent être cités que pour faire abhorrer leur éxemple. M. en 1625.

L'Abbé Gallois (*Jean*) né à Paris en 1632. savant universel, fut le premier qui travailla au journal des savans avec le conseiller clerc Sallo, qui avait conçu l'idée de ce travail. Il enseigna depuis un peu de Latin au ministre d'état Colbert, qui malgré ses occupations crut avoir assez de tems pour apprendre cette langue ; il prenait surtout ses leçons en carosse dans ses voiages de Versailles à Paris. On disait avec vraisemblance, que c'était en vuë d'être chancelier. On peut observer, que les deux hommes qui ont le plus protégé les lettres, ne savaient pas le Latin, Louis XIV & monsieur Colbert. M. en 1707.

Gassendi (*Pierre*) né en Provence en 1592. Restaurateur d'une partie de la physique d'Epicure. Il sentit la nécessité des atomes & du vuide. Newton & d'autres ont démontré depuis ce que Gassendi avait affirmé. Il eut moins de réputation que Déscartes, parce qu'il était plus raisonnable, & qu'il n'était pas inventeur ; mais on l'accusa comme Descartes d'athéisme. Quelques-uns crurent, que celui qui admettait le vuide comme Epicure

cure niait un Dieu comme lui. C'eſt ainſi que raiſonnent les calomniateurs. Gaſſendi en Provence, où l'on n'était point jaloux de lui, était appelé le ſaint prêtre; à Paris quelques envieux l'appelaient l'incrédule. M. en 1656.

Gédouin, chanoine de la ſainte-Chapelle à Paris. Auteur d'une excellente traduction de Quintilien, &c.

L'abbé Geneſt, né en 1635. Prêtre, aumonier de la ducheſſe d'Orléans femme du régent. Il a fait pluſieurs tragédies. Sa *Pénélope* eut beaucoup de ſuccès. M. en 1719.

Le Gendre (*Louis*) né à Rouen en 1655. A fait une hiſtoire de France. Pour bien faire cette hiſtoire, il faudrait la plume & la liberté du préſident de Thou; & il ſerait encor très difficile de rendre les premiers ſiécles intéreſſans. M. en 1733.

L'abbé Girard. Son livre des ſynonimes eſt très utile.

Godeau (*Antoine*) l'un de ceux qui ſervirent à l'établiſſement de l'académie Françaiſe. Poëte, orateur & hiſtorien. On ſait que pour faire un jeu de mots le car-

cardinal de Richelieu lui donna l'évêché de Graſſe, pour le *bénédicite* mis en vers. Son hiſtoire eccléſiaſtique en proſe fut plus eſtimée que ſon poëme ſur les faſtes de l'égliſe. Il ſe trompa en croiant égaler les faſtes d'Ovide; ni ſon ſujet ni ſon génie n'y pouvaient ſuffire. C'eſt une grande erreur de penſer, que les ſujets chrétiens puiſſent convenir à la poëſie comme ceux du paganiſme, dont la mythologie auſſi agréable que fauſſe animait toute la nature. M. en 1672.

Godefroi (*Théodore*) fils de Denys Godefroi Pariſien. Homme ſavant, né à Genéve en 1580. Hiſtoriographe de France ſous Louis XIII & Louis XIV. Il s'appliqua ſurtout aux titres & au cérémonial. M. en 1649.

Godefroi (*Denys*) ſon fils, né à Paris en 1615. Hiſtoriographe de France comme ſon pére. M. en 1681.

Gomberville (*Marin*) né à Paris en 1600. L'un des premiers académiciens. Il écrivit de grands romans avant le tems du bon goût. M. en 1674.

Gondi (*Jean François*) cardinal de Retz, né en 1613. Qui vécut en *Catiline* dans ſa jeu-

jeuneſſe, & en *Atticus* dans ſa viéilleſſe. Pluſieurs endroits de ſes mémoires ſont dignes de Saluſte ; mais tout n'eſt pas égal. M. en 1679.

Gourville, valet de chambre du duc de la Rochefoucault, devenu ſon ami & même celui du grand Condé. Dans le même tems pendu à Paris en effigie, & envoié du roi en Allemagne ; enſuite propoſé pour ſuccéder au grand Colbert dans le miniſtére. Nous avons de lui des mémoires de ſa vie, écrits avec naïveté, dans leſquels il parle de ſa naiſſance & de ſa fortune avec indifférence.

Le Grand (*Joachim*) né en Normandie en 1653. éléve du pére le Cointe. Il a été l'un des hommes les plus profonds dans l'hiſtoire. M. en 1732.

Guerret (*Gabriel*) né à Paris en 1641. Connu dans ſon tems par ſon Parnaſſe réformé & par la guerre des auteurs. Il avait du goût ; mais ſon diſcours, *ſi l'empire de l'éloquence eſt plus grand que celui de l'amour*, ne prouverait pas qu'il en eût. Il a fait le journal du palais conjointement avec Blondeau : ce journal du palais eſt un recueil des arrêts des parlemens de France, jugemens ſouvent différens

férens dans des causes semblables. Rien ne fait mieux voir combien la jurisprudence a besoin d'être réformée que ce besoin qu'on a de recueillir des arrêts. M. en 1688.

Du Guet (*Jacques Joseph*) né en Forez en 1649. L'une des meilleures plumes du parti janséniste. Son livre de l'*éducation d'un roi* n'a point été fait pour le roi de Sardaigne, comme on l'a dit. M. en 1733.

Du Gué-trouin, d'armateur devenu lieutenant-général des armées navales. L'un des plus grands hommes en son genre, a donné des mémoires écrits du stile d'un soldat, & propres à exciter l'émulation chez ses compatriotes.

Du Hamel (*Jean Baptiste*) de Normandie, né en 1624. Sécretaire de l'académie des sciences. Quoique philosophe il était théologien. La philosophie, qui s'est perfectionnée depuis lui, a nui à ses ouvrages ; mais son nom a subsisté. M. en 1706.

Le comte de Hamilton (*Antoine*) né à Caën. On a de lui quelques jolies poësies ; & il est le premier, qui ait fait des romans dans un goût plaisant, qui n'est pas le burlesque de Scarron. Har-

Hardouin (*Jean*) jéſuite profond dans l'hiſtoire & chimérique dans les ſentimens.

Hénaut, connu par le ſonnet de l'Avorton, par d'autres piéces, & qui aurait une très grande réputation ſi les trois premiers chants de ſa traduction de Lucréce, qui furent perdus, avaient paru & avaient été écrits comme ce qui nous eſt reſté du commencement de cet ouvrage. Au reſte la poſtérité ne le confondra pas avec un homme du même nom & d'un mérite ſupérieur, à qui nous devons la plus courte & la meilleure hiſtoire de France, & peut-être la ſeule maniére dont il faudra désormais écrire toutes les grandes hiſtoires. Car la multiplicité des faits & des écrits devient ſi grande, qu'il faudra bientôt tout réduire au extraits & aux dictionnaires. Mais il ſera difficile d'imiter l'auteur de l'abrégé chronologique, d'approfondir tant de choſes en paraiſſant les effleurer.

D'Herbelot (*Barthelemi*) né à Paris en 1625. Le premier parmi les Français, qui connut bien les langues & les hiſtoires orientales. Peu célébre d'abord dans ſa patrie. Reçu par le grand duc de Toſcane Ferdinand ſecond avec une diſtinction qui

apprit

apprit à la France à connaître son mérite. Rappelé ensuite & encouragé par Colbert qui encourageait tout. Sa *bibliothéque orientale* est aussi curieuse que profonde. M. en 1695.

Hermant (*Godefroi*) né à Beauvais en 1617. Il n'a fait que des ouvrages polémiques, qui s'anéantissent avec la dispute. M. en 1690.

La Hire (*Philippe*) né à Paris en 1640. Fils d'un bon peintre. Il a été grand mathématicien, & a beaucoup contribué à la fameuse méridienne de France. M. en 1718.

L'Hôpital (*François* marquis de) né en 1662. Le premier qui ait écrit en France sur le calcul inventé par Newton, qu'il appela les infiniment petits : c'était alors un prodige. M. en 1704.

D'Hosier (*Pierre*) né à Marseille en 1592. fils d'un avocat. Il fut le premier qui débrouilla les généalogies, & qui en fit une science. Louis XIII. le fit gentilhomme servant, maître d'hôtel & gentilhomme ordinaire de sa chambre. Louis XIV lui donna un brévet de conseiller d'état. De véritablement grands hommes ont été

bien

bien moins récompensés. Leurs travaux n'étaient pas si nécessaires à la vanité humaine. M. en 1660.

Des Houliéres (*Antoinette* de la Garde) de toutes les dames Françaises qui ont cultivé la poësie, c'est celle qui a le plus réussi, puisque c'est celle dont on a retenu le plus de vers. M. en 1694.

Huet (*Pierre Daniel*) né à Caën en 1630. Savant universel, & qui conserva la même ardeur pour l'étude jusqu'à l'âge de quatre-vingt-onze ans. Appelé auprès de la reine Christine à Stockholm, il fut ensuite un des hommes illustres qui contribuérent à l'éducation du dauphin. Jamais prince n'eut de pareils maîtres. Huet se fit prêtre à quarante ans; il eut l'évêché d'Avranche, qu'il abdiqua ensuite, pour se livrer tout entier à l'étude dans la retraite. De tous ses livres *le commerce & la navigation des anciens*, & *l'origine des Romans*, sont le plus d'usage. Son *traité sur la faiblesse de l'esprit humain* a fait beaucoup de bruit, & a paru à quelques uns démentir sa *demonstration évangelique*. M. en 1721.

Jacquelot (*Isaac*) né en Champagne en 1647. calviniste, pasteur à la Haie & à

Berlin. Il a fait quelques ouvrages sur la religion. M. en 1708.

Joli (*Gui*) Conseiller au Châtelet, sécretaire du cardinal de Rètz, a laissé des mémoires, qui sont à ceux du cardinal ce qu'est le domestique au maître ; mais il y a des particularités curieuses.

De l'Isle (*Guillaume*) né à Paris en 1675. Il a réforme la géographie, qui aura longtems besoin d'être perfectionnée. C'est lui qui a changé toute la position de notre hémisphere en longitude. Il a enseigné à Louis xv la géographie, & n'a point fait de meilleur élève. Ce monarque a composé, après la mort de son maître, un traité du cours de tous les fleuves. Guillaume de l'Isle est le premier qui ait eû le tître de premier géographe du roi. M. en 1726.

Labbe (*Philippe*) né à Bourges en 1607. jésuite. Il a rendu de grands services à l'histoire. On a de lui soixante & seize ouvrages. M. en 1667.

Le Laboureur (*Jean*) né à Montmorenci en 1623. Il a beaucoup éclairci l'histoire. C'est dommage qu'il ait fait le poëme de *Charlemagne*. M. en 1675.

Lai-

Lainé ou Lainez (*Aléxandre*) né dans le Haynault en 1650. Poëte ſingulier, dont on a recueilli quelques vèrs très heureux, mais en petit nombre. M. en 1710.

Lambert (*Anne Théréſe* de Marguenat de Courcelles, marquiſe de) née en 1647. Dame de beaucoup d'eſprit, a laiſſé quelques écrits d'une morale utile & d'un ſtile agréable. Son traité *de l'amitié* fait voir qu'elle méritait d'avoir des amis. Le nombre des dames, qui ont illuſtré ce beau ſiécle, eſt une des grandes preuves des progrès de l'eſprit humain.

Le donne ſon venute in eccellenza
Di ciascun' arte ove hanno poſto cura. Arioſt.

m. à Paris en 1733.

Lami (*Bernard*) né au Mans en 1640. de l'oratoire. Savant dans plus d'un genre. Il compoſa ſes élémens de mathématiques dans un voiage qu'il fit à piéd de Grenoble à Paris. M. en 1715.

Lancelot (*Claude*) né à Paris en 1615. Il eut part à des ouvrages très utiles, que firent les ſolitaires de Port-roial pour l'éducation de la jeuneſſe. m. en 1695.

De Larrey (*Iſaac*) né en Normandie en 1638. Son hiſtoire d'Angleterre fut eſtimée avant celle de Rapin de Thoiras; & ſon hiſtoire de Louis XIV ne le fut jamais. M. à Berlin en 1719.

Launai (*François*) né à Angers en 1612. jurisconsulte & homme de lettres. Il fut le premier qui enseigna le droit Français à Paris. M. en 1693.

Launoy (*Jean*) né en Normandie en 1603. Docteur en théologie. Savant laborieux & critique intrépide. Il détrompa de plusieurs erreurs, & surtout sur des saints, dont il nia l'existence. On peut juger s'il eut des ennemis. On sait qu'un curé de saint-Roch disait : *je lui fais toûjours de profondes révérences, de peur qu'il ne m'ôte mon saint-Roch.* M. en 1678.

Lauriére (*Eusebe*) ne à Paris en 1659. avocat. Personne n'a plus approfondi la jurisprudence & l'origine des loix. C'est lui, qui dressa le plan du recueil des ordonnances ; ouvrage immense, qui signale le régne de Louis XV. M. en 1728.

Lémery (*Nicolas*) né à Rouen en 1645. Fut le premier chimiste raisonnable, & le premier qui ait donné une pharmacopée universelle. M. en 1715.

Lenfant (*Jacques*) né en Beausse en 1661. calviniste. Son *histoire du concile de Constance* est son meilleur ouvrage. M. à Berlin en 1728.

Des

Des Lions (*Jean*) né à Pontoise en 1615. docteur de Sorbonne, homme singulier, auteur de plusieurs ouvrages polémiques. Il voulut prouver, que les réjouissances à la fête des rois sont des profanations, & que le monde allait bientôt finir. M. en 1700.

Le Long (*Jacques*) né à Paris en 1655. De l'oratoire, sa *bibliothéque historique de France* est d'une grande recherche & d'une grande utilité, à quelques fautes près. M. en 1721.

De Longueruë (*Louis* du Four) né à Charleville en 1652. Abbé du Jard. Il savait, outre les langues savantes, toutes celles de l'Europe & l'histoire universelle. On prétend qu'il composa de mémoire la description historique & géographique de la France ancienne & moderne. Mort vers l'an 1724.

Longueval (*Jacques*) né en 1681. jésuite. Il a fait huit volumes de l'histoire de l'église Gallicane, continuée par le pére Fontenay. M. en 1735.

De la Loubére (*Simon*) né à Toulouse en 1642, & envoié à Siam en 1687. On a de lui des mémoires de ce païs. Meil-

leurs que ſes ſonnets & ſes odes. M. en 1729.

Mabillon (*Jean*) né en Champagne en 1632. bénédictin. C'eſt lui, qui étant chargé de montrer le tréſor de ſaint-Denis, demanda à quitter cet emploi, parce qu'il n'aimait pas à méler la fable avec le vérité. Il a fait de profondes recherches. Colbert l'emploia à rechercher les anciens titres. M en 1707.

Maignan (*Emanuël*) né à Toulouſe en 1601. minime. L'un de ceux qui ont appris les mathématiques ſans maître. Profeſſeur de mathématique à Rome, où il y a toûjours eu depuis un profeſſeur minime Français. M. à Toulouſe en 1676.

Malebranche (*Nicolas*) né à Paris en 1638. de l'oratoire. L'un des plus profonds méditatifs qui aient jamais écrit. Animé de cette imagination forte qui fait plus de diſciples que la vérité, il en eut de ſon tems. Il y avait des Malebranchiſtes. Il a montré admirablement les erreurs des ſens & de l'imagination ; & quand il a voulu ſonder la nature de l'ame, il s'eſt perdu dans cet abime comme les autres. Il eſt, ainſi que Deſcartes, un grand homme avec lequel on apprend bien peu de choſe. M. en 1715. Ma-

Malézieux (*Nicolas*) né à Paris en 1650. Les élémens de géométrie du duc de Bourgogne, ſont les leçons qu'il donna à ce prince. Il ſe fit une réputation par ſa profonde littérature. Madame la ducheſſe du Maine fit ſa fortune. M. en 1727.

De Marca (*Pierre*) né en 1594. étant veuf & ayant pluſieurs enfans, il entra dans l'égliſe & fut nommé à l'archévéché de Paris. Son livre *de la concorde de l'empire & du ſacerdoce* eſt eſtimé. M. en 1662.

De Maroles (*Michel*) né en Touraine en 1600. Fils du célébre Claude de Maroles capitaine des cent-ſuiſſes, connnu par ſon combat ſingulier à la tête de l'armée d'Henri IV contra Marivaux. Michel, abbé de Villeloin, compoſa 69 ouvrages, dont pluſieurs ſont des traductions utiles dans leur tems. M. en 1681.

Marſollier (*Jacques*) né à Paris en 1657. chanoine régulier de ſaint-Géneviéve. Connu par pluſieurs hiſtoires bien écrites. M. en 1724.

Martignac (*Etienne*) né en 1628. Le premier qui donna une traduction ſuppor-

table en prose de Virgile, d'Horace, &c. Je doute qu'on les traduise jamais heureusement en vers. Ce ne serait pas assez d'avoir leur génie, la différence des langues est un obstacle presque invincible. M. en 1698.

La Marre (*Nicolas*) né à Paris en 1641. Commissaire au Châtelet. Il a fait un ouvrage qui était de son ressort, *l'histoire de la Police*. Il n'est bon que pour les Parisiens, & meilleur à consulter qu'à lire. Il eut pour récompense un part sur le produit de la comédie, dont il ne jouit jamais: il aurait autant valu assigner aux comédiens une pension sur les gages du guet.

Mascaron (*Jules*) de Marseille, né en 1634. Evêque de Tulles & puis d'Agen. Ses oraisons funèbres balancèrent d'abord celles de Bossuet, mais aujourd'hui elles ne servent qu'à faire voir combien Bossuet était un grand homme. M. en 1703.

Massillon, né en Provence en 1663. de l'oratoire, évêque de Clermont. Le prédicateur qui a le mieux connu le monde. Plus fleuri que Bourdaloue, plus agréable, & dont l'éloquence sent l'homme de cour, l'académicien, & l'homme d'esprit; d'ailleurs

leurs philoſophe modéré & tolérant. M. en 1742.

Maucroix (*François*) né à Noyon en 1619. hiſtorien, poëte & litterateur. M. en 1708.

Ménage (*Gilles*) d'Angers. né en 1613. Il a prouvé, qu'il eſt plus aiſé de faire des vèrs en Italien qu'en Français. Ses vèrs Italiens ſont eſtimés même en Italie; & notre langue doit beaucoup à ſes recherches. Il était ſavant en plus d'un genre. M. en 1692.

Ménétrier (*Claude François*) né en 1631. a beaucoup ſervi à la ſcience du blazon, des emblêmes & des deviſes. M. en 1705.

Méri (*Jean*) né en Berri en 1645. l'un de ceux qui ont le plus illuſtré la chirurgie. Il a laiſſé des obſervations utiles. M. en 1722.

Mézerai (*François*) né à Argentan en Normandie en 1610. Son hiſtoire de France eſt très connuë; ſes autres écrits le ſont moins. Il perdit ſes penſions, pour avoir dit ce qu'il croiait la vérité. D'ailleurs plus hardi qu'éxact, & inégal dans ſon ſtile. M. en 1683.

Le Moine (*Pierre*) jésuite, né en 1602. Sa *dévotion aisée* le rendit ridicule. Mais il eût pu se faire un grand nom par sa *Louïsiade*. Il avait une prodigieuse imagination. Pourquoi donc ne réussit-il pas ? C'est qu'il n'avait ni goût ni connaissance du génie de sa langue, ni des amis sévéres. M. en 1671.

Molière (*Jean Baptiste*) né à Paris en 1620. Le meilleur des poëtes comiques de toutes les nations. La difficulté qu'on fit de l'enterrer, est un reproche à la France. Cet article a engagé à relire les poëtes comiques de l'antiquité. Il faut avouer, que si on compare l'art & la regularité de notre théatre avec ces scénes décousues des anciens, ces intrigues faibles, cet usage grossier de faire annoncer par des acteurs, dans des monologues froids & sans vraisemblance, ce qu'ils ont fait & ce qu'ils veulent faire ; il faut avouer, dis-je, que Molière a tiré la comédie du cahos, ainsi que Corneille en a tiré la tragédie ; & que les Français ont été supérieurs en ce point à tous les peuples de la terre. M. en 1673.

Mongaut, précepteur du duc d'Orléans fils du régent. Sa traduction des lettres de Cicéron & ses notes sont très estimées. La

La Monnoye (*Bernard*) né en 1641. Excellent littérateur. M. en 1632.

Montfaucon (*Bernard*) né en 1655. bénédictin. L'un des plus savans antiquaires de l'Europe. M. en 1741.

Montpensier (*Anne Marie Louise* d'Orléans) connuë sous le nom de *mademoiselle*; fille de Gaston d'Orleans, née à Paris en 1627. Ses *mémoires* sont plus d'une femme occupée d'elle, que d'une princesse témoin de grands événemens; mais il s'y trouve des choses très curieuses. M. en 1693.

Moréri (*Louis*) né en Provence en 1643. On ne s'attendait pas que l'auteur du *pais d'amour*, & le traducteur de *Rodriguez* entreprit dans sa jeunesse le premier dictionnaire de faits, qu'on eut encor vû. Ce grand travail lui coûta la vie. L'ouvrage réformé & très augmenté porte encor son nom, & n'est plus de lui. C'est une ville nouvelle bâtie sur le plan ancien. Trop de généalogies suspectes ont fait tort surtout à cet ouvrage si utile.

Morin (*Michel Jean Baptiste*) né en Beaujolois en 1583. Médecin, mathématicien, & par les préjugés du tems astro-

logue. Il tira l'horoſcope de Louis XIV. Malgré cette charlatanerie il était ſavant. M. en 1656.

Morin (*Jean*) né à Blois en 1591. Très ſavant dans les langues orientales & dans la critique. M. à l'oratoire en 1659.

Morin (*Simon*) né en Normandie en 1623. On ne parle ici de lui, que pour déplorer ſa fatale folie & celle de ſaint-Sorlin-Deſmarets ſon accuſateur. Saint-Sorlin fut un fanatique, qui en dénonça un autre. Morin, qui ne méritait que les Petites-maiſons, fut brulé vif en 1663, avant que philoſophie eût fait aſſez de progrès pour empêcher les ſavans de dogmatiſer, & les juges d'être ſi cruels.

La Motte-houdart (*Antoine*) né à Paris en 1672. Célébre par ſes ouvrages, & aimable par ſes mœurs. Il avait beaucoup d'amis, c'eſt à dire qu'il y avait beaucoup de gens qui ſe plaiſaient dans ſa ſociété. Je l'ai vu mourir ſans qu'il eût perſonne auprès de ſon lit en 1731.

De Motteville (*Françoiſe Bertaut*) née en 1615 en Normandie. Cette dame a écrit des *mémoires*, qui regardent particulliére-

liérement la reine Anne mére de Louis XIV. On y trouve beaucoup de petits faits, avec un grand air de sincérité. M. en 1689.

Le Nain de Tillemont (*Sebastien*) fils de *Jean* le Nain maître des requêtes, né à Paris en 1637. éléve de Nicole, & l'un des plus savans écrivains de Port-roial. Son histoire des empereurs, & ses seize volumes de l'histoire ecclésiastique sont écrits avec autant de vérité que peuvent l'être des compilations d'anciens historiens; car l'histoire, avant l'invention de l'imprimerie étant peu contredite, était peu éxacte. M. en 1698.

Naudé (*Gabriél*) né à Paris en 1600. Médecin, & plus philosophe que médecin. Attaché d'abord au cardinal Barberin à Rome, puis au cardinal de Richelieu, au cardinal Mazarin & ensuite à la reine Christine dont il alla quelquetems grossir la cour savante; retiré enfin à Abbeville, où il mourut dès qu'il fut libre. De tous ses livres, son *apologie des grands hommes accusés de magie*, est presque le seul qui soit demeuré. On ferait un plus gros livre des grands hommes accusés d'impiété depuis Socrate.

—Populus nam solos credit habendos
Esse Deos quos ipse colit.

M. en 1653.

Nemours (*Marie* de Longueville duchesse de) née en 1625. On a d'elle des *mémoires*, où l'on trouve quelques particularités des tems malheureux de la fronde. M. en 1707.

Nevers (*Philippe* duc de) on a de lui des piéces de poësie d'un goût très singulier. Son esprit & ses talens se sont perfectionnés dans son petit-fils. M. en 1707.

Niceron (*Jean Pierre*) de l'oratoire, né à Paris en 1685. Auteur des *mémoires sur les hommes illustres dans les lettres.* Tous ne sont pas illustres : mais il parle de chacun convenablement ; il n'appelle point un orfévre grand homme. Il mérite d'avoir place parmi les savans utiles. M. en 1738.

Nicole (*Pierre*) né à Chartres en 1625. Un des meilleurs écrivains de Port-roial. Ce qu'il a écrit contre les jésuites n'est guéres lu aujourd'hui ; & ses *essais de morale*, qui sont utiles au genre humain, ne périront pas. Le chapitre surtout des moiens de conserver la paix dans la société est un chef-d'œuvre, auquel on ne trouve rien d'égal dans l'antiquité en ce genre ; mais cette paix est peut-être aussi difficile à établir que celle de l'abbé de saint-Pierre. M. en 1695.

D'Or-

D'Orléans (*Joseph*) jésuite. Le premier qui ait choisi dans l'histoire les révolutions pour son seul objet. Celles d'Angleterre qu'il écrivit, sont d'un stile éloquent ; mais depuis le régne de Henri huit il est plus disert que fidéle. M. en 1698.

Ozanan (*Jacques*) Juif d'origine, né près de Dombes en 1640. Il apprit la géométrie sans maître dès l'âge de quinze ans. Il est le premier qui ait fait un *dictionnaire de mathématiques*. Ses *récréations mathématiques* ont toûjours un grand débit. M. en 1717.

Pagi (*Antoine*) provençal. Né en 1624. Franciscain. Il a corrigé Baronius, & a eû pension du clergé pour cet ouvrage. M. en 1699.

Papin (*Isaac*) né à Blois en 1657. calviniste. Aiant changé de religion il écrivit contre elle. M. en 1709.

Pardies (*Ignace Gaston*) jésuite, né à Pô en 1638. Connu par ses *élémens de géométrie*. & par son livre *sur l'ame des bêtes*. M. en 1673.

Parent (*Antoine*) né à Paris en 1666.

bon mathématicien. Il eſt encor un de ceux qui apprirent la géométrie ſans maître. C'eſt qu'il y a de plus ſingulier de lui, c'eſt qu'il vécut longtems à Paris libre & heureux avec moins de deux-cent livres de rente. M. en 1716.

Paſcal (*Blaiſe*) fils du premier intendant qu'il y eut à Rouen, né en 1623. génie prématuré. Il voulut ſe ſervir de la ſupériorité de ce génie, comme le rois de leur puiſſance; il crut tout ſoumettre & tout abaiſſer par ſa force. La langue & l'éloquence lui doivent beaucoup. M. en 1662.

Patin (*Gui*) né à Houdan en 1601. Médecin, plus fameux par ſes lettres médiſantes que par ſa médecine. Son recueil de lettres a été lu avec avidité, parce qu'elles contiennent des nouvelles anecdotes que tout le monde aime, & des ſatires qu'on aime d'avantage. Il ſert à faire voir, combien les auteurs contemporains, qui écrivent précipitamment les nouvelles du jour, ſont des guides infidéles pour l'hiſtoire. Ces nouvelles ſe trouvent ſouvent fauſſes ou défigurées par la malignité; d'ailleurs cette multitude de petits faits n'eſt guéres prétieuſe qu'aux petits eſprits. M. en 1672.

Patin (*Charles*) né à Paris en 1633. fils de *Gui* Patin. Ses ouvrages sont lus des savans, & les lettres de son pére le sont des gens oisifs. Charles Patin très savant antiquaire quitta la France, & mourut professeur en médecine à Padouë en 1693.

Patru (*Olivier*) né à Paris en 1604. le premier qui ait introduit la pureté de la langue dans le barreau. Il reçut dans sa derniére maladie une gratification de Louis XIV, à qui on dit qu'il n'était pas riche. M. en 1681.

Pavillon (*Etienne*) né à Paris en 1632. Avocat-général au parlement de Metz, connu par quelques poësies écrites naturellement. M. en 1705.

Péliſſon-fontanier (*Paul*) né à Béſiers en 1624. Poëte médiocre, & homme très éloquent & très savant, premier commis du surintendant Fouquet, maître des comptes, puis maître des requêtes & chargé d'emploier le revenu des œconomats à faire quitter aux Huguenots leur religion, qu'il avait quittée lui-même. On a de lui beaucoup d'ouvrages, des priéres pendant la meſſe, un traité sur l'eucharisse, un recueil de piéces galantes. Mais ce qui lui a fait le plus d'hon-

neur,

neur, ce ſont des diſcours pour monſieur Fouquet, & ſon hiſtoire de la conquête de la Franche-comté. Les proteſtans ont prétendu qu'il était mort avec indifférence; les catholiques ont ſoûtenu le contraire. M. en 1693.

Perrault (*Claude*) né à Paris en 1613. Il fut médecin; mais il n'éxerça la médecine que pour ſes amis. Il devint, ſans aucun maître, habile dans tous les arts qui ont du rapport au deſſein & dans les mécaniques. Bon phyſicien, grand architecte. Il encouragea les arts ſous la protection de Colbert, & eut de la réputation malgré Boileau. M. en 1688.

Perrault (*Charles*) né en 1626 Frére de *Claude*. Controleur-général des bâtimens ſous Colbert, donna la forme aux académies de peinture, de ſculpture & d'architecture. Utile aux gens de lettres, qui le recherchérent pendant la vie de ſon protecteur, & qui l'abandonnérent enſuite. On lui a reproché d'avoir trouvé trop de défauts dans les anciens; mais ſa grande faute eſt de les avoir critiqués maladroitement. M. en 1703.

Pétau (*Denis*) né à Orleans en 1583. jéſuite. Il a réformé la chronologie. On

a

a de lui ſoixante & dix ouvrages. M. en 1652.

Pétits de la Croix (*François*) l'un de ceux, dont le grand miniſtre Colbert encouragea & récompenſa le mérite. Louis XIV l'envoia en Turquie & en Perſe à l'âge de ſeize ans, pour apprendre les langues orientales. Qui croirait qu'il a compoſé une partie de la vie de Louis XIV en Arabe, & que ce livre eſt eſtimé dans l'orient ? on a de lui *l'hiſtoire de Gengiſkam & de Tamerlan, tirée des anciens auteurs Arabes*, & pluſieurs livres utiles ; mais ſa *traduction des mille & un jour*, eſt ce qu'on lit le plus.

L'homme eſt de glace aux vérités,
Il eſt de feu pour le menſonge.

M. en 1713.

Petit (*Pierre*) né à Paris en 1617. philoſophe & ſavant. Il n'à écrit qu'en Latin. M. en 1687.

Pézron (*Paul*) de l'ordre de citeaux. Né en Bretagne en 1639. Grand antiquaire, qui a travaillé ſur l'origin de la langue des Goths. M. en 1706.

Du Pin (Louis) né en 1637. Docteur de

de Sorbonne. Sa *bibliothéque des auteurs ecléſiaſtiques* lui a fait beaucoup de réputation & quelques ennemis. M. en 1719.

La Placette (*Jean*) de Béarn, né en 1639. miniſtre proteſtant à Copenhague & en Hollande. Eſtimé pour ſes divers ouvrages. M. à Utrecht en 1718.

De Polignac (*Melchior*) cardinal, né au Vélay en 1662. Auſſi bon poëte Latin qu'on peut l'être dans une langue morte; très éloquent dans le ſienne. L'un de ceux qui ont prouvé, qu'il eſt plus aiſé de faire des vèrs Latins que des vèrs Français. M. en 1741.

Porée (*Charles*) né en Normandie en 1675, jéſuite. Du petit nombre des profeſſeurs qui ont eû de la célébrité chez les gens du monde. Eloquent dans le goût de Sénéque. Poëte très bel eſprit. Son plus grand mérite fut de faire aimer les lettres & la vertu à ſes diſciples. M. en 1741.

De Puy-ſégur (le maréchal) il nous a laiſſé *l'art de la guerre* comme Boileau a donné l'art poëtique.

Quênel *Pâquier*) né en 1634. De l'o-

ra-

ratoire. Il a été malheureux en ce qu'il s'eſt vu le ſujet d'une grande diviſion parmi ſes compatriotes. D'ailleurs il a vécu pauvre & dans l'éxil. Ses mœurs étaient ſévéres, comme celles de tous ceux qui ne ſont occupés que de diſputes. Trente pages changées & adoucies dans ſon livre auraient épargné des querelles à ſa patrie ; mais il eût été moins célébre. M. en 1719.

Le Quien (*Michel*) né en 1681. dominicain. Homme très ſavant. Il a beaucoup travaillé ſur les égliſes d'orient & ſur celle d'Angleterre. Il a ſurtout écrit contre *le Courayer* ſur la validité des ordinations des évêques Anglicans. Mais les Anglais ne font pas plus de cas de ces diſputes, que les Turcs n'en font des diſſertations ſur l'égliſe Grecque. M. en 1703.

Quinaut (*Philippe*) né à Paris en 1635. Auditeur des comptes, célébre par ſes poëſies lyriques & par la douceur qu'il oppoſa aux ſatires très injuſtes de Boileau. Il eut part, comme les autres grands hommes, aux récompenſes que donna Louis XIV. M. en 1688.

La Quintinie (*Jean*) né à Poitiers en 1626.

1626. Il a créé l'art de la culture des jardins & de la tranſplantation des arbres. Ses préceptes ont été ſuivis de toute l'Europe, & ſes talens récompenſés magnifiquement par Louis XIV. M. en.

Le marquis de Quincy, lieutenant-général d'artillerie, auteur de l'hiſtoire militaire de Louis XIV. Il entre dans de grands détails, utiles pour ceux qui veulent ſuivre dans leur lecture les opérations d'une campagne. Ces détails pourraient fournir des éxemples, s'il y avait des cas pareils ; mais il ne s'en trouve jamais, ni dans les affaires, ni dans la guerre. Les reſſemblances ſont toûjours imparfaites, les différences toûjours grandes. La conduite de la guerre eſt comme les jeux d'adreſſe, qu'on n'apprend que par l'uſage ; & les jours d'action ſont des jeux de hazard.

Racine (*Jean*) né à la Ferté-milon en 1639, élevé à Port-roial. Il portait encor l'habit eccléſiaſtique quand il fit la tragédie de *Théagéne* qu'il préſenta à Moliére, & celles des *fréres ennemis*, dont Moliére lui donna le ſujet. Il eſt intitulé prieur de l'Epinai dans le privilége de l' *Andromaque*. Louis XIV fut ſenſible à ſon extrême mérite. Il lui donna une charge de gen-

gentilhomme ordinaire, le nomma quelquefois des voiages de Marly, le fit coucher dans ſa chambre dans une de ſes maladies, & le combla de gratifications. Cependant Racine mourut de chagrin ou de crainte de lui avoir déplu. Il n'était pas auſſi philoſophe que grand poëte. On lui a rendu juſtice fort tard. „ Nous avons été touchés, dit ſaint-Evremont, de *Mariamne*, de *Sophoniſbe*, d'*Alcionée*, d'*Andromaque*, & de *Britannicus*." C'eſt ainſi qu'on mettait non ſeulement la mauvaiſe *Sophoniſbe* de Corneille, mais encor les impertinentes piéces d'*Alcionée* & de *Mariamne*, à côté de ces chefs d'œuvre immortels. L'or eſt confondu avec la bouë pendant la vie des artiſtes, & la mort les ſépare. M. en 1699.

Rancé (*Jean* de Bouthillier) né en 1626. Commença par traduire *Anacréon*, & inſtitua la réforme effraïante de la trappe en 1664. Il ſe diſpenſa, comme légiſlateur. De la loi qui force ceux qui vivent dans ce tombeau, à ignorer ce qui ſe paſſe ſur la terre. Il écrivit avec éloquence. M. en 1700.

Rapin (*René*) né à Tours en 1621. Jéſuite, connu par le poëme des jardins en Latin, & par beaucoup d'ouvrages de littérature. M. en 1687. Ra-

Rapin de Thoiras (*Paul*) né à Caſtres en 1661. Réfugié en Angleterre & long-tems officier. L'Angleterre lui doit la meilleure hiſtoire qu'on ait de ce roiaume, & le ſeule impartiale dans un païs où l'on n'écrit guères que par eſprit de parti. M. à Wéſel en 1725.

Régis (*Silvain*) né en Agénois en 1632. Ses livres de philoſophie n'ont plus de cours depuis les grandes découvertes qu'on a faites. M. en 1707.

Regnard (*François*) né à Paris en 1647. Il eut été célébre par ſes voiages. C'eſt le premier Français qui alla juſqu'en Laponie. Il grava ſur un rocher ce vèrs, *Siſtimus hic tandem nobis ubi defuit orbis.* Pris ſur la mèr de Provence par des corſaires, eſclave à Algèr, racheté, établi en France dans les charges de tréſorier de France & de lieutenant des eaux & forêts. Il vécut en voluptueux & en philoſophe. Né avec un génie vif, gai & vraiment comique. Sa comedie du *joueur* eſt miſe à côté de celles de Moliére. Il faut ſe connaître peu aux talens & au génie des auteurs, pour penſer qu'il ait dérobé cette piéce à Dufréni. Il dédia la comédie des *ménechmes* à Deſpréaux, & enſuite écrivit contre lui, parce que Boi-

Boileau ne lui rendit pas assez de justice. Cet homme si gai mourut de chagrin à 52 ans. On prétend même qu'il avança ses jours. M. en 1699.

Régnier Desmarêts (*Séraphin*) né à Paris en 1632. Il a rendu de grands services à la langue ; est auteur de quelques poësies Françaises & Italiennes. Il fit passer une de ses piéces Italiennes pour être de Pétrarque. Il n'eut pas fait passer ses vèrs Francais sous le nom d'un grand poëte. M. en 1713.

Renaudot (*Théophraste*) médecin, très savant en plus d'un genre. Le premier auteur des gazettes en France. M. en 1679.

Renaudot (*Eusébe*) né en 1646. très savant dans l'histoire & dans les langues de l'orient. On peut lui reprocher d'avoir empéché que le dictionnaire de Bayle ne fût imprimé en France. M. en 1720.

Richelet (*César Pierre*) le premier qui ait donné un dictionnaire presque tout satirique, éxemple plus dangereux qu'utile.

Du Rier (*Pierre*) né à Paris en 1605. sécretaire du roi, historiographe de France. Pauvre malgré ses charges. Il fit

dix-neuf piéces de théatre & treize traductions, qui furent toutes bien reçuës de ſon tems. M. en 1658.

La Rochefoucault (*François* duc de) né en 1613. Ses mémoires ſont lus, & on ſait par cœur ſes penſées. M. en 1680.

Rohaut (*Jacques*) né à Amiens en 1620. Il abrégea & il expoſa avec clarté & méthode la philoſophie de Deſcartes. Mais aujourd'hui cette philoſophie, erronée preſque en tout, n'a d'autre mérite que celui d'avoir été oppoſée aux erreurs anciennes. M. en 1675.

Rolin (*Charles*) né à Paris en 1661. recteur de l'univerſité. Le premier de ce corps qui a écrit en Français avec pureté & avec nobleſſe. Quoique les derniers tomes de ſon hiſtoire ancienne faits trop à la hâte ne répondent pas au premier, c'eſt encor la meilleure compilation qu'on ait en aucune langue, parce que les compilateurs ſont rarement éloquens & que Rolin l'était. M. en 1741.

Rotrou (*Jean*) né en 1609. le fondateur du théatre. La premiére ſcéne & une partie du quatriéme acte de *Venceſlas* ſont des chefs d'œuvre. Corneille l'appe-

pelait ſon pére. On ſait combien le pére fut ſurpaſſé par le fils. *Venceſlas* ne fut compoſé qu'aprés le *Cid*. M. vèrs 1650.

Rouſſeau (*Jean Baptiſte*) né à Paris en 1669. De très beaux vèrs, de grandes fautes & de longs malheurs le rendirent très fameux. Il faut ou lui imputer les couplets qui le firent bannir, couplets ſemblables à pluſieurs qu'il avait avoués, ou flétrir deux tribunaux qui prononcérent contre lui. Ce n'eſt pas que deux tribunaux, & même des corps plus nombreux ne puiſſent commettre unanimement de très violentes injuſtices, quand l'eſprit de parti domine. Il y avait un parti furieux acharné contre Rouſſeau. Peu d'hommes ont autant excité & ſenti la haine. Il mourut très malheureux à Bruxelles, en 1740.

De la Ruë (*Charles*) né en 1643, jéſuite. Poëte Latin, poëte Français & prédicateur. L'un de ceux qui travaillérent à ces livres nommés *dauphins*, pour l'éducation de *monſeigneur*. Virgile lui tomba en partage. M. en 1725.

De la Sabliére (*Antoine* de Rambouillet) ſes madrigaux ſont écrits avec une fineſſe qui n'exclut pas le naturel. M. en 1680.

Sacy le Maître (*Louis Iſaac*) né en 1613.

l'un des bons écrivains de Port-roial. C'eſt de lui qu'eſt la *bible de Royaumont*, & une *traduction des comédies de Térence.* M. en. 1684.

Le Sage, né en 1667. Son roman de *Gilblas* eſt demeuré, parcequ'il y a du naturel. M. en 1747.

Saint-Aulaire (*François Joſeph* de Beaupoil marquis de) c'eſt une choſe très ſinguliére, que les plus jolis vèrs qu'on ait de lui, aïent été faits lorſqu'il était plus que nonagénaire. Il ne cultiva guéres le talent de la poëſie qu'à l'âge de plus de ſoixante ans, comme le marquis de la Fare. Dans les premiers vêrs qu'on connut de lui, on trouve ceux-ci qu'on attribua à la Fare.

O muſe legére & facile,
Qui ſur le côteau d'Hélicon
Vintes offrir au vieïl Anacréon
Cet art charmant, cet art utile,
Qui ſait rendre douce & tranquile
La plus incommode ſaiſon;
Vous qui de tant de fleurs ſur le Parnaſſe éclоſes
Orniez à ſes côtés les graces & les ris,
Et qui cachiez ſes cheveux gris
Sous tant de couronnes de roſes, &c.

Ce

Ce fut sur cette piéce, qu'il fut reçu à l'académie; & Boileau alléguait cette même piéce pour lui refuser son suffrage. Il est mort en 1742, à près de cent ans, d'autres disent à cent-deux. Un jour, à l'âge de plus de quatre-vingt-quinze ans, il soupait avec madame la duchesse du Maine. Elle l'appelait Apollon, & lui demandait je ne sais quel secret. Il lui répondit:

La divinité qui s'amuse
A me demander mon secret,
Si j'étais Apollon ne serait point ma muse:
Elle serait Thétis & le jour finirait.

Anacréon moins vieux fit de bien moins jolies choses. Si les Grecs avaient eu des écrivains tels que nos bons auteurs, ils auraient été encor plus vains, & nous leur applaudirions aujourd'hui avec encor plus de raison.

Sainte-Marthe. Cette famille a été pendant plus de cent années féconde en savans. Le premier *Gaucher de sainte-Marthe*, eut *Charles*, qui fut éloquent pour son tems. M. en 1555.

Scevole, neveu de *Charles*, se distingua dans les lettres & dans les affaires. Ce fut lui qui réduisit Poitiers sous l'obéissance de Henri IV. Il mourut à Loudun en 1623. & le fameux Urbain Grandier prononça son oraison funébre.

Abel de ſainte-Marthe ſon fils cultiva les lettres comme ſon pére & mourut en 1652. Son fils nommé *Abel* comme lui, marcha ſur ſes traces. M. en 1706.

Scevole & *Louis* de ſainte-Marthe, fréres jumeaux, fils du premier *Scevole*, enterrés tous deux à Paris dans le méme tombeau à ſaint-Séverin, furent illuſtres par leur ſavoir. Ils compoſérent enſemble le *Gallia Chriſtiana*.

Denis de ſaint-Marthe, leur frére, acheva cet ouvrage. M. à Paris en 1725.

Pierre Scevole de ſainte-Marthe, frére ainé du dernier Scevole, fut hiſtoriographe de France. M. en 1690.

Saint-Pierre (l'abbé de) a contribué par ſes écrits à faire établir la taille proportionelle. Ses idées politiques n'ont pas toûjours été des réves.

Saint-Evremont (*Charles*) né en Normandie en 1613. Une morale voluptueuſe, des lettres écrites à des gens de cour dans un tems où ce mot de cour était prononcé avec emphaſe par tout le monde, des vèrs médiocres qu'on appelle des vèrs de *ſociété* faits dans des ſociétés illuſtres, tout cela avec beaucoup d'eſprit contribua à la réputation de ſes ouvrages. Un nommé *Deſmaizeaux* les a fait imprimèr avec une vie de l'auteur,

teur, qui contient ſeul un gros volume ; & dans ce gros volume il n'y a pas quatre pages intéreſſantes. Il n'eſt groſſi que des mêmes choſes qu'on trouve dans les œuvres de ſaint-Evremont : c'eſt un artifice de libraire, un abus du métier d'éditeur. C'eſt par de tels artifices qu'on a trouvé le ſecret de multiplier les livres à l'infini ſans multiplier les connaiſſances. On connait ſon éxil, ſa philoſophie & ſes ouvrages. Quand on lui demanda à ſa mort s'il voulait ſe réconcilier, il répondit : „ je voudrais me réconcilier avec „ l'appétit.“ Il eſt enterré à Weſtminſter avec les rois & les hommes illuſtres d'Angleterre. M. en 1703.

Saint-Pavin (*Denis* Sanguin de) il était au nombre des hommes de mérite, que Deſpréaux confondit dans ſes ſatires avec les mauvais écrivains. Le peu qu'on a de lui paſſe pour être d'un goût délicat. On peut connaître ſon mérite perſonnel par cette épitaphe, que fit pour lui Fieubert le maître des requêtes, l'un des eſprits les plus polis de ce ſiécle.

Sous ce tombeau git ſaint-Pavin :
Donne des larmes à ſa fin.
Tu fus de ſes amis peut-être ?
Pleure ton ſort & le ſien :

Tu n'en fus pas? pleure le tien
Paſſant, d'avoir manqué d'en être.

M. en 1670.

Sallo (*Denis*) né en 1626. Conſeiller du parlement de Paris. Inventeur des journaux. Bayle perfectionna ce genre, déſhonoré enſuite par quelques journaux, que publiérent à l'envi des libraires avides, & que des écrivains obſcurs remplirent d'extraits infidéles, d'inepties & de menſonges. Rien n'a plus nui la à littérature, plus répandu le mauvais goût, & plus confondu le vrai avec le faux. M. en 1669.

Sandras de Courtils, né à Montargis en 1644. On ne place ici ſon nom, que pour avertir les Français & ſurtout les étrangers combien ils doivent ſe défier de tous ces faux mémoires imprimés en Hollande. Courtils fut un des plus coupables écrivains de ce genre. Il inonda l'Europe de fictions, ſous le nom d'hiſtoires. Il était bien honteux, qu'un capitaine du régiment de champagne allât en Hollande vendre des menſonges aux libraires. Lui & ſes imitateurs qui ont écrit tant de libelles contre leur propre patrie, contre de bons princes qui dédaignent de ſe vanger, & contre les citoiens qui ne le peuvent, ont mérité l'éxécration publique.

que. Il a compoſé *la conduite de la France depuis la paix de Nimégue*, & *la réponſe* au même livre. *L'état de la France ſous Louis* XIII *& ſous Louis* XIV. *La conduite de Mars dans les guerres de Hollande. Les conquêtes amoureuſes du grand Alcandre. Les intrigues amoureuſes de la France. La vie de Turenne. Celle de l'amiral Coligni. Les mémoires de Rochefort, d'Artagnon, de Monbrun, de Vordac, de la marquiſe du Frêne. Le teſtament politique de Colbert*, & beaucoup d'autres ouvrages qui ont amuſé & trompé les eſprits faibles. M. a Paris en 1712.

Sanſon (*Nicolas*) né à Abbeville en 1600. Le pére de la géographie avant Guillaume de l'Iſle. M. en 1667. Ses deux fils héritérent de ſon mérite.

Santeuil (*Jean Bapt.*) né à Paris en 1600. Excellent poëte Latin, ſi on peut l'être, & qui ne pouvait faire de vèrs Français. Ses hymnes ſont chantés dans l'égliſe. M. en 1697.

Sarraſin (*Jean François*) né près de Caën en 1605. a écrit agréablement en proſe & en vèrs. M. en 1655.

Saumaiſe (*Claude*) né en Bourgogne en 1588. retiré à Leide pour être libre. Homme d'une érudition connuë. M. en 1653.

Sauveur (*Joſeph*) né à la Fléche en 1653.

Il apprit ſans maître les élémens de la géométrie. Il eſt un des premiers, qui ait calculé les avantages & les déſavantages des jeux de hazard. Il diſait, que tout ce que peut un homme en mathématique un autre le peut auſſi. Cela s'entend pour ceux qui ſe bornent à apprendre, mais non pour les inventeurs. Il avait été muet juſqu'à l'âge de ſept ans. M. en 1716.

Scaron (*Paul*) fils d'un conſeiller de la grand-chambre né en 1598. Ses comédies ſont plus burleſques que comiques. Son *Virgile traveſti* n'eſt pardonnable qu'à un bouffon. Son *roman comique* eſt presque le ſeul de ſes ouvrages que les gens de goût aiment encore. C'eſt ce que Boileau avait prédit. M. en 1660.

Scudéri (*George* de) né au Havre de Grace en 1603. Favoriſé du cardinal de Richelieu, il balança quelque tems la réputation de Corneille. Son nom eſt plus connu que ſes ouvrages. M. en 1677.

Scudéri (*Magdelaine*) ſœur de *George* née au Havre en 1607. Plus connuë aujourd'hui par quelques vèrs agréables qui reſtent d'elle, que par les énormes romans de la *Clélie* & du *Cyrus*. Louis XIV lui donna une penſion, & l'accueillit avec diſtinction. M. en 1701.

Sé-

Ségrais (*Jean*) né à Caën en 1625. *Mademoiſelle* l'appelle *une maniére de bel eſprit*; mais c'était en effet un trés bel eſprit, & un véritable homme de lettres. Il fut obligé de quitter le ſervice de cette princeſſe, pour s'être oppoſé à ſon mariage avec le comte de Lauſun. Ses églogues & ſa traduction de Virgile furent eſtimées, mais aujourd'hui on ne les lit plus. Il eſt remarquable qu'on a retenu des vèrs de la Pharſale de Brébœuf, & aucun de l'Enéide de Ségrais. Cependant Boileau louë Ségrais & dénigre Brébœuf. M. en 1701.

Seneçai, premier valet de chambre de Marie Théreſe. Poëte d'une imagination ſinguliére. Son conte du *Kaimac*, à quelques endroits près, eſt un ouvrage diſtingué. C'eſt un éxemple qui apprend qu'on peut très bien conter d'une autre maniére que la Fontaine. On peut obſerver que cette piéce, la ſeule bonne qu'il ait faite, eſt la ſeule qui ne ſe trouve pas dans ſon recueil.

Sévigné (*Marie* de Rabutin) née en 1626. Ses lettres remplies d'anecdotes, écrites avec liberté, & d'un ſtile qui peint & anime tout, ſont la meilleure critique des lettres étudiées où l'on cherche l'eſprit, & encor plus de ces lettres ſuppoſées dans leſquelles on veut i-

miter le ſtile épiſtolaire, en étalant de faux ſentimens & de fauſſes avantures à des correſpondans imaginaires. M. en 1696.

Simon (*Richard*) né en 1638. de l'oratoire. Excellent critique. Son hiſtoire de l'origine & du progrès des revenus eccléſiaſtiques, ſon hiſtoire critique du Vieux Teſtament, &c. ſont luës de tous les ſavans. M. à Dieppe en 1712.

Sorbiéres (*Samuel*) né en Dauphiné en 1610. l'un de ceux qui ont porté le tître d'hiſtoriographe de France. Ami du pape Clément neuf avant ſon éxaltation, ne recevant que de faibles marques de la généroſité de ce pontife il lui écrivit : „ ſaint pére, vous envoiez des manchet- „ tes à celui qui n'a point de chemiſe.“ Il effleura beaucoup de genres de ſcience. M. en 1670.

De la Suze (la comteſſe *Henriette* de Coligni) célébre dans ſon tems par ſon eſprit & par ſes élégies. C'eſt elle qui ſe fit catholique parce que ſon mari était-huguenot, & qui s'en ſépara afin, (diſait la reine Chriſtine) de ne voir ſon mari ni dans ce monde-ci, ni dans l'autre. M. en 1673.

Tallemant (*François*) né à la Rochelle en 1620. Second traducteur de Plutarque. M. en 1693. Tal-

Tallemant (*Paul*) né à Paris en 1642. Quoiqu'il fut petit-fils du riche Montoron, & fils d'un maître de requêtes qui avait eu deux-cent-mille livres de rente de notre monnoie d'aujourd'hui, il se trouva presque sans fortune. Colbert lui fit du bien comme aux autres gens de lettres. Il a eu la principale part à l'histoire du roi par médailles. M. en 1712.

Talon (*Omer*) avocat-général du parlement de Paris, a laissé des mémoires utiles, dignes d'un bon magistrat & d'un bon citoien. M. en 1652.

Tarteron, jésuite. Il a traduit les satires d'Horace, de Perse & de Juvenal; & a supprimé les obscénités grossiéres dont il est étrange que Juvenal & surtout Horace aïent souillé leurs ouvrages. Il a ménagé en cela la jeunesse pour laquelle il croiait travailler, mais sa traduction n'est pas assez littérale pour elle; le sens est rendu mais non pas la valeur des mots.

Terrasson (l'abbé) philosophe pendant sa vie & à sa mort. Il y a de beaux morceaux dans son *Setos*. Sa traduction de Diodore est utile, son éxamen d'Homére sans aucun goût. M. en 1750.

Thiers (*Jean Baptiste*) né à Chartres en

1641. On a de lui beaucoup de dissertations c'est lui qui écrivit contre l'inscription du couvent des cordeliers de Rheims. *A Dieu & à saint François tous deux crucifiés.* M. en 1703.

Thomassin (*Louis*) de l'oratoire. né en Provence en 1619. Homme d'une érudition profonde. Il fit le premier des conférences sur les péres, sur les conciles & sur l'histoire. Il oublia sur la fin de sa vie tout ce qu'il avait sçu, & ne se souvint plus d'avoir écrit. M. en 1695.

Thoynard (*Nicolas*) né à Orleans en 1629. On prétend qu'il a eu grande part au traité du cardinal Norris sur les époques Syriennes. Sa concordance des quatre évangélistes en grec passe pour un ouvrage curieux. Il n'était que savant, mais il l'était profondément. M. en 1706.

Toureil (*Jacques*) né à Toulouse en 1656. Célébre par sa traduction de Démosthéne. M. en 1715.

Tournefort (*Joseph* Pitton de) né en Provence en 1656. Le plus grand botaniste de son tems. Il fut envoié par *Louis* XIV en Espagne, en Angleterre, en Hollande, en Gréce & en Asie pour perfectionner l'histoire naturelle. Il rapporta 1336 nouvelles espéces de plantes, & il nous apprit à connaître les nôtres. M. en 1708.

Le

Le Tourneux, né en 1640. Son *année chrétienne* eſt dans beaucoup de mains, quoique miſe à Rome à l'index des livres prohibés, ou plustôt parce qu'elle y eſt miſe. M. en 1686.

Triſtan l'Hermite, gentilhomme de Gaſton d'Orléans frére de Louis XIII. Le prodigieux & long ſuccès qu'eut ſa tragédie de *Mariamne* fut le fruit de l'ignorance où l'on était alors. On n'avait pas mieux; & quand la réputation de cette piéce fut établie, il falut plus d'une tragédie de Corneille pour la faire oublier. Il y a encor des nations chez qui des ouvrages très médiocres paſſent pour des chefs-d'œuvre, parce qu'il ne s'eſt pas trouvé de génie qui les ait ſurpaſſés. On ignore communément que Triſtan ait mis en vèrs l'office de la vierge, & il n'eſt pas étrange qu'on l'ignore. M. en 1655.

Vaillant (*Jean Foy*) né à Beauvais en 1632. Le public lui doit la ſcience des médailles, & le roi la moitié de ſon cabinet. Le miniſtre Colbert le fit voiagèr en Italie, en Gréce, en Egypte, en Turquie, en Perſe. De Corſaires d'Algèr le prirent en 1674 avec l'architecte Deſgodets. Le roi les racheta tous deux. Jamais ſavant n'eſſuïa plus de dangers. M. en 1706.

Vail-

Vaillant (*Jean François*) né à Rome en 1665 pendant les voiages de ſon pére. Antiquaire comme lui. M. en 1708.

Valincourt (*Jean Baptiſte Henri* du Trouſſet de) né en Picardie en 1653. Une épitre que Deſpréaux lui a addreſſée fait ſa plus grand réputation. On a de lui quelques petits ouvrages. Il était bon littérateur. Il fit une aſſez grande fortune qu'il n'eût pas faite s'il n'eût été qu'homme de lettres. M. en 1730.

Varignon (*Pierre*) né à Caën en 1654. mathématicien célébre. M. en 1722.

Varillas (*Antoine*) né dans la Marche en 1624. Hiſtorien plus agréable qu'éxact. M. en 1696.

Le Vaſſor (*Michel*) de l'oratoire. Réfugié en Angleterre. Son hiſtoire de Louis XIII, diffuſe, peſante & ſatirique, a été recherchée pour beaucoup de faits ſinguliers qui s'y trouvent. M. en 1718.

Vauban (le maréchal de) né en 1633. Sa dixme réelle n'a pu être exécutée & eſt en effet impracticable. On a de lui pluſieurs mémoires dignes d'un ſi bon citoien. M. en 1707.

Vaugelas (*Claude Favre* de) né à Chambéri en 1585. C'eſt un des premiers qui ont epuré & réglé la langue, & de ceux qui pouvaient faire des vèrs Italiens ſans

en

en pouvoir faire de Français. Il retoucha pendant trente ans sa traduction de Quinte-curce. Tout homme qui veut bien écrire doit corriger ses ouvrages toute sa vie. M. en 1650.

Vavasseur, né dans le Charolois en 1605. jésuite, grand littérateur. Il fit voir le premier, que les Grecs & les Romains n'ont jamais connu le stile burlesque qui n'est qu'un reste de Barbarie. M. en 1681.

Le Vayer (*François*) né à Paris en 1588. précepteur de *monsieur* frére de Louis XIV, & qui enseigna le roi un an. Historiographe de France, conseiller d'état. Grand pirrhonien & connu pour tel. Son pirrhonisme n'empécha pas qu'on ne lui confiât une éducation si prétieuse. On trouve beaucoup de science & de raison dans ses ouvrages trop diffus. M. en 1672.

Vergier (*Jacques*) né à Paris en 1675. Il est à l'égard de la Fontaine ce que Campistron est à Racine. Imitateur faible mais naturel. Mort assassiné à Paris par des voleurs en 1720. On laisse entendre dans le Moréri, qu'il avait fait une parodie contre un prince puissant qui le fit tuer. Ce conte est faux & absurde.

Vertot (*Réne Aubert*) né en Normandie, en 1655. Historien agréable & élégant, M. en 1735.

Vichart de saint-Réal (*César*) né à Cham-

Chamberi, mais élevé en France. Son histoire de la conjuration de Veniſe eſt un chéf d'œuvre. Sa vie de Jéſus-Chriſt eſt bien différente. M. en 1692.

Villars de Monfaucon (l'abbe de) né en 1635. célébre par le *comte de Gabalis*. C'eſt une partie de l'ancienne mythologie des Perſes. L'auteur fut tué en 1673 d'un coup de piſtolet. On dit que les ſilphes l'avaient aſſaſſiné pour avoir révélé leurs miſtéres.

Villars (le maréchal duc de) né en 1652. Le premier tome des mémoires qui portent ſon nom eſt entiérement de lui. M. en 1734.

Villedieu (madame de) ſes romans lui firent de la réputation. Au reſte on eſt bien éloigné de vouloir donnèr ici quelque prix à tous ces romans dont la France a été & eſt encor inondée; ils ont presque tous été, excepté *Zaïde*, des productions d'eſprits faibles, qui écrivent avec facilité des choſes indignes d'être luës par des eſprits ſolides; ils ſont même pour la pluspart dénués d'imagination, & il y en a plus dans quatre pages de l'Arioſte que dans tous ces inſipides écrits qui gâtent le goût des jeunes gens. M. en 1683.

Voiture (*Vincent*) né à Amiens en 1598. C'eſt

C'eſt le premier qui fut en France ce qu'on appelle un bel eſprit. Il n'eut guères que ce mérite dans ſes écrits, ſur leſquels on ne peut guères ſe former le goût, mais ce mérite était alors trés rare. On a de lui de très jolis vèrs mais en petit nombre. Ceux qu'il fit pour la reine Anne d'Aûtriche, & qu'on n'imprima pas dans ſon recueil, ſont un monument de cette liberté galante que régnait à la cour de cette reine, dont les frondeurs laſſérent la douceur & la bonté.

. . . . . .

. . . . . .

Je penſais ſi le cardinal,
J'entends celui de la Valette,
Pouvait voir l'éclat ſans égal
Dans lequel maintenant vous êtes, *
J'entens celui de la beauté,
Car auprès je n'eſtime guere,
Cela ſoit dit ſans vous déplaire,
Tout l'éclat de la majeſté.

il fit auſſi des vérs Italiens & Eſpagnols avec ſuccès. M. en 1648.

AR-

* Alors on était dans l'uſage de retrancher dans les vèrs les lettres finales qui incommodaient, *vous éte* pour *vous êtes*. C'eſt ainſi qu'en uſent les Italiens & les Anglais. La poëſie Françaiſe eſt trop génée & très ſouvent trop proſaïque.

ARTISTES CELEBRES.

Muſiciens.

LA MUSIQUE Françaiſe, du moins la vocale, n'eſt du goût d'aucune autre nation. Elle ne peut l'être, parce que la proſodie Françaiſe eſt différente de toutes celles de l'Europe. Nous appuions toûjours ſur la derniére ſyllabe; & toutes les autres nations péſent ſur la pénultiéme, ou ſur l'antépénultiéme, ainſi que les Italiens. Notre langue eſt la ſeule qui ait des mots terminés par des *e muets*, & ces *e* qui ne ſont pas prononcès dans la déclamation ordinaire, le ſont dans la déclamation notée, & le ſont d'une maniére uniforme, *gloi-reu*, *victoi-reu*, *barbari-eu*, *furi-eu* . . . Voilà ce qui rend la pluſpart de nos airs & notre récitatif inſup-

por-

portable à quiconque n'y eſt pas accoutumé. Le climat refuſe encor aux voix la legéreté que donne celui d'Italie. Nous n'avons point l'habitude qu'on a chez le pape & dans les autres cours Italiennes, de priver les hommes de leur virilité pour leur donnèr une voix plus belle que celle des femmes. Tout cela joint à la lenteur de notre chant, qui fait un étrange contraſte avec la vivacité de notre nation, rendra toûjours la muſique Françaiſe propre pour les ſeuls Français.

Malgré toutes ces raiſons, les étrangers, qui ont été longtems en France, conviennent que nos muſiciens ont fait des chéfs-d'œuvre en ajuſtant leurs airs à nos paroles, & que cette déclamation notée eſt ſouvent une expreſſion admirable ; mais elle ne l'eſt que pour des oreilles très accoutumées, & il faut une éxécution parfaite.

La muſique inſtrumentale s'eſt reſſentie un peu de la monotonie & de la lenteur qu'on reproche à la vocale ; mais pluſieurs de nos ſymphonies, & ſurtout nos airs de danſe ont trouvé plus d'applaudiſſement chez les autres nations. On les éxécute dans beaucoup d'*opéra* Italiens ; il n'y en a preſque jamais d'autres chez un roi qui a un des meilleurs *opera* de l'Europe, & qui dans la foule de

ſes autres talens ſinguliers a daigné encor cultivèr avec un très grands ſoin celui de la muſique.

Jean Baptiſte LULLI né à Florence én 1633. Amené en France à l'âge de 14 ans, & ne ſachant encor que jouer du violon, fut le pére de la vraie muſique en France. Il ſut accommoder ſon art au génie de la langue ; c'était l'unique moien de réuſſir. Il eſt à remarquer qu'alors la muſique Italienne ne s'éloignait pas de la gravité & de la noble ſimplicité que nous admirons dans les récitatifs de *Lulli*.

Après lui tous les muſiciens, comme COLASSE, CAMPRA, DESTOUCHES & les autres, ont été ſes imitateurs, juſqu'à ce qu'enfin il eſt venu un homme, qui s'eſt élevé au deſſus d'eux par la profondeur de ſon harmonie, & qui a fait de la muſique un art nouveau.

A l'égard des muſiciens de chapelle, quoiqu'il y en ait pluſieurs célébres en France, leurs ouvrages n'ont point encor été exécutés ailleurs.

Des peintres, ſculpteurs, architectes, graveurs, &c.

Il n'en eſt pas de la PIENTURE comme

me de la muſique. Une nation peut avoir un chant qui ne plaiſe qu'à elle, parce que le génie de ſa langue n'en admettra pas d'autres ; mais les peintres doivent repréſenter la nature qui eſt la même dans tous les païs, & qui eſt vuë avec les mêmes yeux.

Il faut, pour qu'un peintre ait une juſte réputation, que ſes ouvrages aient un prix chez les étrangers. Ce n'eſt pas aſſez d'avoir un petit parti, & d'être loué dans de petits livres, il faut être acheté.

Ce qui reſſerre quelquefois les talens des peintres, eſt ce qui ſemblerait devoir les étendre. C'eſt le goût academique, c'eſt la maniére qu'ils prennent d'après ceux qui préſident. Les académies ſont ſans doute très utiles pour former des éléves, ſurtout quand les directeurs travaillent dans le grand goût ; mais ſi le chéf a le goût petit, ſi ſa maniére eſt aride & léchée, ſi ſes figures grimacent, ſi ſes tableaux ſont peints comme les éventails ; les éléves ſubjugués par l'imitation, ou par l'envie de plaire à un mauvais maître, perdent entiérement l'idée de la belle nature. Il y a une fatalité ſur les académies. Aucun ouvrage, qu'on appelle académique, n'a été encor en aucun genre un ouvrage de

génie. Donnez moi un artiſte tout occupé de la crainte de ne pas ſaiſir la maniére de ſes confréres, ſes productions ſeront compaſſées & contraintes. Donnez moi un homme d'un eſprit libre, plein de la nature qu'il copie, il réuſſira. Preſque tous les artiſtes ſublimes, ou ont fleuri avant les établiſſemens des académies, ou ont travaillé dans un goût différent de celui qui régnait dans ces ſociétés.

Corneille, Racine, Despréaux, le Moine, non ſeulement prirent une route différente de leurs confréres, mais ils les avaient preſque tous pour ennemis.

Nicolas POUSSIN, né aux Andelis en Normandie en 1599, fut l'éléve de ſon génie ; il ſe perfectionna à Rome. On l'appelle le peintre des gens d'eſprit ; on pourrait auſſi l'appeler celui des gens de goût. Il n'a d'autre defaut que celui d'avoir outré le ſombre du coloris de l'école Romaine. Il était dans ſon tems le plus grand peintre de l'Europe. Rappelé de Rome à Paris, il y céda à l'envie & aux cabales ; il ſe retira. C'eſt ce qui eſt arrivé à plus d'un artiſte. Le *Pouſſin* retourna à Rome, où il vécut pauvre mais content. Sa philoſophie le mit au deſſus de la fortune. M. en 1665.

Euſtache LE SUEUR, né à Paris en 1607. N'aient eu que *Vouet* pour maître, devint

devint cependant un peintre excellent. Il avait porté l'art de la peinture au plus haut point, lorsqu'il mourut à l'âge de 38 ans en 1655.

BOURDON & LE VALENTIN ont été célèbres. Trois des meilleurs tableaux qui ornent l'église de saint-Pierre de Rome, sont du *Poussin*, du *Bourdon* & du *Valentin*.

Charles LE BRUN né à Paris en 1619. A peine eût il dévelopé son talent, que le surintendant Fouquet, l'un des plus généreux & des plus malheureux hommes qui aient jamais été, lui donna une pension de vingt-quatre-mille livres de notre monnoie d'aujourd'hui. Il est à remarquer que son tableau *de la famille de Darius*, qui est à Versailles, n'est point effacé par le coloris du tableau de *Paul Véronese* qu'on voit vis-à-vis, & le surpasse beaucoup par le dessein, la composition, la dignité, l'expression & la fidélité du *costume*. Les estampes de ses tableaux des *batailles d'Alexandre* sont encor plus recherchées que les *batailles de Constantin* par *Raphaël* & par *Jules Romain*. M. en 1690.

Pierre MIGNARD, né à Troies en Champagne en 1610, fut le rival de *le Brun* pendant quelquetems; mais il ne l'est pas aux yeux de la postérité. M. en 1695.

Joſeph PAROSSEL, né en 1648. bon peintre & ſurpaſſé par ſon fils. M. en 1704.

Jean JOUVENET, né à Rouen en 1644. Eléve de *le Brun*, inférieur à ſon maître quoique bon peintre. Il a peint preſque tous les objets d'une couleur jaune. Il les voiait de cette couleur par une ſinguliére conformation d'organes. M. en 1717.

Jean Baptiſte SANTERRE. Il y a de lui des tableaux de Chevalet admirables, d'un coloris vrai & tendre. Son tableau *d'Adam & d'Eve* eſt un des plus beaux qu'il y ait en Europe.

LA FOSSE s'eſt diſtingué par un mérite à-peu-près ſemblable.

Bon BOULOGNE, excellent peintre; la preuve en eſt que ſes tableaux ſont vendus fort chèr.

Louis BOULOGNE. Ses tableaux qui ne ſont pas ſans mérite ſont moins recherchés que ceux de ſon frére.

RAOUS, peintre inégal; mais quand il a réuſſi, il a égalé le Rimbrand.

RIGAUT: quoiqu'il n'ait guères de réputation que dans le portrait, le grand tableau où il à repréſentée le cardinal de Bouïllon ouvrant l'année ſainte, eſt un chéf-d'œuvre égal aux plus beaux ouvrages de *Rubens*.

DE TROIE a travaïllé dans le goût de *Rigaut*.

VATEAU a été dans le gracieux a-peu-près ce que *Téniéres* a été dans le grotesque. Il a fait des disciples dont les tableaux sont recherchés.

LE MOINE a peut-être surpassé tous ces peintres par la composition *du salon d'Hercule* à Versailles. Cette apothéose d'Hercule était une flatterie pour le cardinal Hercule de Fleuri, qui n'avait rien de commun avec l'Hercule de la faible. Il eût mieux valu dans le salon d'un roi de France représenter l'apothéose de Henri quatre. *Le Moine* envié de ses confréres, & se croiant mal récompensé du cardinal, se tua de désespoir.

Quelques autres ont excellé à peindre des animaux, comme DESPORTES & OUDRY; d'autres ont réussi dans la mignature; plusieurs dans le portrait. Quelques peintres se distinguent aujourd'hui dans le plus grands genres; & il est à croire que cet art ne périra pas.

La SCULPTURE à été poussée à sa perfection sous Louis XIV, & se soûtient dans sa force sous Louis XV.

Jacques SARRASIN, né en 1598. fit des chéfs-d'œuvre à Rome pour le pape Clément VIII. Il travailla à Paris avec le même succès. M. en 1660.

Pierre PUGET, ne en 1662, architecte, ſculpteur & peintre: célébre principalement par *l'Andromède* & par le *Milon Crotoniate*. M. en 1695.

LE GROS & THEODON ont embelli l'Italie de leurs ouvrages.

François GIRARDON, né en 1627, a égalé tout ce que l'antiquité a de plus beau, par les bains d'Apollon & par le tombeau du cardinal de Richelieu. M. en 1715.

Les COISEVAUX & les COUSTOUX ſe ſont très diſtingués, & ſont encor ſurpaſſés aujourd'hui par quatre ou cinq de nos ſculpteurs.

CHAVEAU, NANTEUÏL, MELAN, AUDRAN, HEDELING, LE CLERC, les DREVET, POILLY, PICART DUCHANGE & d'autres ont réuſſi dans les tailles douces, & leurs eſtampes ornent dans l'Europe les cabinets de ceux qui ne peuvent avoir de tableaux.

De ſimples orfévres, tels que BALIN & GERMAIN, ont mérité d'être mis au rang des plus célébres artiſtes par la beauté de leur deſſein, & par l'élégance de leur éxécution.

Il n'eſt pas auſſi facile à un génie né avec le grand goût de l'ARCHITECTURE de faire valoir ſes talens, qu'à tout autre artiſte. Il ne peut élever de grands mo-

monumens que quand des princes les ordonnent. Plus d'un bon architecte a eu des talens inutiles.

François MANSARD a été un des meilleurs architectes de l'Europe. Le château ou plustôt le palais de *Maisons* auprès de saint-Germain est un chéf-d'œuvre, parce qu'il eut la liberté entiére de se livrer à son génie.

Jules Hardouin MANSARD son neveu fit un fortune immense sous Louis XIV, & fut surintendant des bâtimens.

On connait assez les ouvragees élevés sur les desseins de PERRAULT, de LEVAU, & de DORBAY.

L'art des jardins a été créé & perfectionné par LE NOTRE pour l'agréable, & par LA QUINTINIE pour l'utile.

La GRAVÛRE en pierres précieuses, les coins des médailles, les fontes des caractéres pour l'imprimerie, tout cela s'est ressenti des progrès rapides des autres arts.

Les horlogers qu'on peut regarder comme des physiciens de pratique, ont fait admirer leur esprit dans leur travail.

On a nüancé les étoffes, & même l'or qui les embellit, avec une intelligence & un goût si rare, que telle étoffe, qui n'a été portée que par luxe, méritait d'être conservée comme un monument d'industrie.

On a commencé à faire de la *porcelaine* à ſaint-Cloud, avant que l'on en fit dans le reſte de l'Europe.

Enfin le ſiécle paſſé a mis celui où nous ſommes en état de raſſemblèr en un corps, & de tranſmettre à la poſtérité le dépôt de toutes les ſciences & de tous les arts, tous pouſſés auſſi loin que l'induſtrie humaine a pu aller ; & c'eſt à quoi travaille aujourd'hui une ſociété de ſavans, remplis d'eſprit & de lumiéres. Cet ouvrage immenſe & immortel ſemble accuſer la briéveté de la vie des hommes.

FIN.

TABLE
DES
PRINCIPALES MATIERES.

A.

Abrantès (le duc d') I. 323.
Académie del' Cimento, II. 160, — de Londres, 161. — des ſciences de Paris, *ibid.* - Françaiſe 161, 170. des belles-lettres, 163. d'architecture 195. de peinture à Paris & à Rome 196.
Albemarle (le général) I. 447 & *ſuiv.*
Albéroni (le cardinal) I. 467.
Albuquerque (le duc d') I. 56.
Aléxandre VII. pape. II. 271.
Aléxandre VIII. pape II. 219.
Algèr, I. 242, 246.

Allati, bibliothécaire du Vatican, II. 37.
Allemagne, I. 12 & *suiv.* II. 247, 248.
Alphonſe, roi de Portug. I. 161, 162.
Alſace, I. 91, 206, 207, 217.
Amſterdam, I. 26, 188.
Ancre (la maréchale d') I. 43.
Angéli, bouffon. II. 31, 32.
Angleterre, I. 27. 140.
Anne d'Aûtriche, reine régente de France. I. 46, 47, 48. 58, 65, 117. II. 96.
Anne, reine d'Angleterre. I. 261, 331. 436, 438, 452, 453, 463.
Antin (le duc d') II. 103.
Architecture. I. 3.
Argencourt (mademoiſelle d') II. 2.
Argenſon (monſieur d') II. 118.
Arnauld (le docteur) II. 266, 269, 277, 279. ſon frére l'évêque d'angers. II. 275.
Arras, I. 95.
Arriére-ban, I. 215, 216.
Artillerie perfectionnée. II. 127.
Asfeld (le baron d') I. 282.
Aſoph. I. 313.
Aſtrologie judiciaire, I. 42, 43.
Atlon (le comte d') I. 355.
Avaux (le comte d') I. 265.
Aubigné (le comte d') II. 78, 82.
Aubray (le lieutenant civ.) I. 59 & *ſu.*
Auguſte, empereur Romain. I. 2. II. 103.
Auguſte électeur de Saxe & roi de Pologne. I. 312, 473.
Aûtriche (la maiſon d') I. 12, 482. 484. & *ſuiv.*

B.

Bade (Louis prince de) I. 358. *& suiv.* 375, 376.

Baionette inventée. II. 127.

Balzac, II, 169.

Barberin (les cardinaux) I. 33.

Barbéfieux (le marquis de) I. 295, 335. II. 101.

Barvick (le maréchal de) I. 401. 403.

Bataille de Leipzig I. 17. - de Lutzen. *ib.* —de Rocroi 51. —de Fribourg 53. — de Norlingue *ibid.* — de Lens 55. - de Lawingen *ibid.* — de Sommerhauſen *ibid.* - de Badajox 56. - de Tabor *ibid.* — de Rétel 70. — de Blénau 80. -de ſaint-Antoine 83. *& ſuiv.* —des Dunes 103. —de ſaint-Gothard 137. - de Villaviciosa 137, 436. - de Solbaie 188. —— de Sintzheim 204. — de Muhlhauſen 205. — de Turckheim 206. -de Senef 208, 209. -de Conſarbruck 215. — de Cockerſberg 225. — de Rheinfeld *ibid.* - de Montcaſſel *ibid.* - d'Agouſte 228. - de ſaint-Denis 233. —de la Boyne 267. —de la Hogue 272. II. 132. —— de Valcourt I. 283. — de Stafarde 286. — de Fleurus 287. — de Leuze 288. - de Steinkerque 289. *& ſuiv.* - de Nerwinde 292. —du Tèr 294. — de Zanta 313. - de Luzara 349. —de Friedlinguen 359. — de Hochſtedt, 361, 368. *juſqu'à* 373. —— de Spire 362. - d'Eckern 365. — de Donavert 366. — de Malaga 380, 381. — de Caſſano 385. — de Caſſinato *ibid.* — de Ra-

millies 387. - de Turin 394, 395. — de Castiglione 396. — d'Almanza 403. - d'Oudenarde 411. - de Malplaquet 424. - de Saragosse 430. — de Denain 449. - de Bitonto 478. — de Vélétri 486. — d'Œtingen vèrs le Main *ib.* — den Fonténoi *ibid.* — de Laufeld *ibid.*

Batavia I. 25.

Bateville ou Watteville (le baron de) I. 130. L'abbé son frére I. 153.

Baviére (l'électorat de) I. 91.

Baviére (le prince de) désigné roi d'Espagne, I. 317.

Baviére (l'électeur de) allié de la France, I. 361, 365, 369.

Baviére (Ferdinand de) I. 254, 255.

Baviére (Marie Anne Christine Victoire de) dauphine, II. 84.

Baville (la Moignon de) intendant de Languedoc, II. 134, 241, 251.

Bay (le marquis de) I. 430.

Bay ou Baïus (Michel) docteur de Louvain II. 261, 262.

Bayle, II. 179.

Berri (duc de) II. 88.

Beauvais (la baronne de) II. 2.

Beaufort (le duc de) I. 66, 68, 164. II. 129.

Beaumont (l'abbé de) précepteur de Louis XIV. II. 4, 6.

Beck général Espagnol, I. 55.

Belle-île (le maréchal de) I. 486.

Belliévre (Pompone de) II. 111.

Benserade, II. 29, 32, 40.

Bernini ou le Bernin, II. 121, 122.

Black, amiral Anglais, I. 93, 103.

Boi-

Boileau Deſpréaux II. 39, 187.
Boileau (l'abbé) II. 324.
Boisjourdan (le capitaine) I. 215.
Bombes (uſage nouveau des) I. 241. 295.
Boſſuet, II. 171, 173, 174, 175, 309, 314.
Boufflers (général Français) I. 279, 291, 296 *& ſuiv.* 355, 364, 412, 422, 423, 425.
Bouillon (le duc de) I. 66. II. 230.
Bourdaloué II. 171.
Bourgogne (le duc de) I. 355, 362, 409, 410, 446. II. 88. (la ducheſſe de) II. 85, 87 *& ſuiv.*
Bourlie (l'abbé de la) II. 252.
Bournonville (le prince de) I. 205.
Bourignon (Antoinette) II. 284, 285.
Bozzoli, prêtre, I. 344.
Bragance (le duc de) I. 22, 23, 137.
Brandebourg (l'électorat de) I. 14.
Breſt, I 241. II. 131.
Brinvilliers (la marquiſe de) II. 60, 61.
Brouſſel conſeiller clerc oppoſé à la cour, I. 60, 61.
Brouſſon (Claude) miniſtre calviniſte, II. 251.
Bruiére (la) II. 178.
Brun (le) II. 196.
Bruxelles I. 299.
Buſſi (comte) II. 41.
Buzenval, évêque de Beauvais, janſéniſte, II. 275.

C.

Caienne, colonie Françaiſe, II. 133.
Calliéres, miniſtre de France. I. 308.
Calviniſme, ſes progrès & ſes révolutions en France, II. 223 *à* 258.

Camhi, empereur de la Chine, II. 321, 327.
Caprara, général de l'empereur, I. 205.
Cara-mustapha, grand-visir, I, 244, 245.
Carlos (dom) I. 466, 479.
Casimir roi de Pol. I. 162. II. 472.
Cassini, II. 161, 162.
Catalogne (la) I. 37, 56, 381, 460.
Catinat, général Français, I. 279, 284, *& suiv.* 294, 304, 341.
Cavalier, chef des Camisards, II. 254, *& suiv.*
Caulet, évêque de Pamiers, II. 211. *& suiv.* 275.
Cerles (le grand vicaire) II. 213.
Cévennes : guerres qui s'y font pour la religion, I. 363. II. 166, 251. *& suiv.*
Chailat (l'abbé du) II, 251.
Chaize (de la) jesuite, confesseur de Louis XIV. II. 283, 287.
Chamillard, ministre d'état. I. 335, 336, 354, 416. II. 151, 152.
Chapelain, II. 38.
Charles-quint (l'empereur) I. 19.
Charles VI (l'empereur) I. 377, 401, 415, 441, 465, 482.
Charles VII (l'empereur) I. 482, 483, 485.
Charles II. roi d'Espagne, I. 322.
Charles premier roi d'Angleterre I. 27, 87
Charles II. roi d'Angleterre, I. 96, 99, 100, 119, 134, 168, 171, 200, 257.
Charles-gustave roi de Suéde, I. 306.
Charles XI. roi de Suéde, I. 306.
Charles XII. roi de Suéde, I. 314.
Charles-émanuel roi

roi de Sardaigne, I. 473.
Charles IV. duc de Lorraine, I. 56, 83, 118, 135, 176, 205.
Charles V. duc de Lorraine, I. 224, 225, 232, 282, 309.
Charnacé, envoié de France en Hollande, I. 39.
Château-renaud, I. 265.
Chigi, légat *à latere*, I. 134. II. 34.
Chinois (les) II. 318. *& suiv.*
Chirurgie : ſes progrès en France, II. 82, 199.
Choiſeul, général Français, I. 305.
Choiſi (l'abbé de) II. 111, 114.
Chomel, miniſtre calviniſte, II. 241.
Chriſtine, reine de Suéde, I. 96, 98, 106, 107, 109, 472.
Clément VIII, pape, II. 264.
Clément IX. I. 157, 158. II. 276.
Clément XI. pape I. 415. II. 280, 286, 290. *& ſuiv.*
Clérambault (le marquis de) I. 372.
Clergé de France : ſes revenus, II. 204, 217, 218.
Coatquen (madame de) II. 58.
Cogni, général Français, I. 478.
Colbert, miniſtre d'état, I. 144, 242. II. 111, 115, 116, 120, 161, 163, 195, 196, 235.
Colignis (les) II. 226.
Coligni (le comte de) I. 93, 136, 137.
Cologne (l'électeur de) I. 169.
Commerce en France, II. 212.
Compagnies des Indes orientales & occidentales, II. 112, 113. — du Nord, 114.
Comte (le) jéſuite, II. 324. Con-

Condé (le prince de) I. 49, 51. *jusqu'à* 55, 66, 70 *à* 74, 78, 80 *& suiv.* 84 *& suiv.* 89, 94, 101, 102, 113, 118, 151, 173, 179, 208, 209, 217, 218. II. 73.
Condé le petit-fils du précédent, I. 290. II. 70.
Conti (le prince de) I. 66, 72.
Conti (Armand de) petit neveu du grand Condé. I. 290, 311.
Corneille (Pierre) II. 11, 181 *à* 183.
Cotin, II. 38.
Crécy, miniſtre de France, I. 308.
Créqui (de duc de) ambaſſadeur de France à Rome, I. 132.
Créqui (le maréchal de) I. 146, 215, 224, 225.
Cromwel (Olivier) protecteur, I. 27, 96 *à* 99, 103 *à* 105.
Cromwel (Richard) fils du précédent, I. 105, 106.

D.

Damfreville, I. 246.
Dannemarck, I. 35.
Dangeau (le marquis de) II. 24, 64.
Darmſtadt (le prince de) miniſtre de l'archiduc Charles en Eſpagne, I. 351. 382.
Desbroſſes, architecte Français II. 194.
Deſcartes, I. 108, II. 159.
Deſmarets, miniſtre d'état, I. 417. II. 152.
Dhona (le comte de) ambaſſadeur de Suéde en Hollande, I. 156, 157.
Dieppe, I. 295.
Doſſeri, I. 177.
Dragonade en France, II. 244.
Dubois, premier miniſtre en France, II. 297.
Dubourg, général Français, I. 371, 428.

Duché,

Duché, II. 86.
Duëls, I. 41 & *suiv.* II. 125.
Dugué-trouin, armateur, I. 300, 442.
Dunkerque, I. 54, 90, 102, 103, 134, 135, 295, 445, 456. II. 33, 131.
Dupas, I. 199.
Duquêne, lieutenant-général des armées navales, I. 228. & *suiv.* 241, 242, 248.
Duquêne, neveu du précédent, II. 248.
Duras (le maréchal de) I. 278.

E.

Edit de Nantes, II. 227, 232, 245.
Edit de grace, II. 232.
Epernon (le duc d') II. 126.
Entragues (le chevalier d') I. 345.
Eſpagne, I. 12, 19 & *ſuiv.*
Eſtévan de Gamarre, général Eſpagnol, I. 70.
Eſtrade (le comte d') ambaſſadeur de France en Hollande, I. 39, 130.
Etrée (Jean d') vice-amiral de France, I. 197, 266, 272, 273. II. 132.
Etrée (le cardinal d') ambaſſadeur de France à Rome, I. 253. II. 310.
Eugéne (le prince) petit-fils de Charles-Emanuel duc de Savoie : né en France, la quitte pour aller ſervir l'empereur, I. 338 & *ſuiv.* ſert en Hongrie 339. bat les Turcs à Zanta 313. porte la guerre en Italie contre les Français 340. & *ſuiv.* ſurprend Crémone 344. commande les armées

armées d'Allemagne 365. défait les Français à Hochstet 371 & *suiv.* est battu par eux en Italie 385. il les bat devant Turin 393, 394 & *suiv.* son dessein sur Toulon & Marseille 405. gagne la battaille d'Oudenarde 410. s'oppose à la paix, 420, 444. sa victoire à Malplaquet, 423 prend le Quénoy 445. défaite de son armée à Denain 447 & *suiv.* concluë la paix à Rastadt 454. bat deux fois les Turcs, 465. son éloge, 340.

Exili, II. 59.

F.

Fare (le marquis de la) II. 86.

Félix, chirurgien de Louis XIV. II. 83.

Fénelon, II. 175, 177, 305, 307, 310, 313 & 316.

Ferdinand II. empereur, I. 15, 16, 17.

Ferdinand III. empereur, I. 17, 110.

Ferté (le maréchal de la) I. 94, 101.

Feuillade (le maréchal de la) I. 136, 164, 220, 388. II. 104. le duc son fils. I 388 & *suiv.*

Feuquiéres (le marquis de) I. 297, 362, 370.

Flandre, I. 142 & *su.* 157, 159, 231, 307.

Fléchier, II. 38.

Fleury, cardinal & premier ministre de Louis XV. I. 469, 470, 485. II. 218.

Florence, I. 34.

Fontaine (de la) II. 187, 188.

Fontange (la duchesse de) II. 68.

Fontenelle, II. 179.

Forbin-janson, I. 408.

Fouquet (le surintendant) II. 16, 17, 20. Fou-

Fourilles (le chevalier de) I. 174.
France (la) I. 36. *& suiv.* 40, 42, 139, 160, 161, 196. II. 137, 140, 145.
Franche-comté, I. 152, 153, 155, 159, 203, 231, 232.
François premier, roi de France, I. 3, 7.
Frédéric II. roi de Prusse, I. 486.
Frédéric prince de Hesse depuis roi de Suéde, I. 362, 396.
Fuentes (le comte de) général Espagnol I. 51.
Furstenberg (les princes de) I. 232, 254.

G.

Gacé (le comte de) général Français, I. 407, 408.
Gaillard (Achilles) jésuite, II. 263, 264.
Galowai (mylord) I. 401, 403.
Gaston, duc d'Orléans, frére de Louis XIII. I. 48, 55, 76, 86, 88.
Génes, I. 247, 487.
Genêt (l'abbé) II. 86.
Gléen, général des impériaux, I. 53.
Gourville, II. 13, 246.
Grammont (le maréchal de) I. 55.
Grandier (Urbain) I. 43.
Graziani (le comte) II. 37.
Guébriant (le maréchal de) général Français, I. 38.
Guénégaud, sécretaire d'état, II. 13, 21.
Guerre civile en France, I. 60, 64, 69, 70.
Guiche (le comte de) I. 178.
Guillaume III, roi d'Ang. *voiez* Orange.
Guion (la) II. 302, 304, 307.

Guiſcard (le comte de) I. 298.
Guiſe (le duc de) I. 56, 57.
Guſtave-Adolphe roi de Suéde, I. 17, 38.

H.

Hanovre (la maiſon d') I. 452.
Harcourt (le comte d') général Français, I. 38, 56, 321.
Harlai, miniſtre de France à Riſw. I. 308.
Harlai de Chanvallon, II. 74, 307.
Harley, grand tréſorier d'Angleterre, II. 252.
Haro (don Louis de) miniſtre Eſpagnol, I. 96, 98, 115.
Hainault, II. 17.
Harrac (le comte de) ambaſſadeur de l'empereur à Madrid, I. 323.
Heinſius, grand penſionnaire de Hollande, I. 354, 420.
Hide, chancelier d'Angleterre, I. 134.
Henri IV, roi de France, I. 7. II. 226, 227, 229.
Henriette d'Angleterre, épouſe du duc d'Orleans, I. 168. II. 23, 55.
Hervard, calviniſte, controleur-général, II. 235, 240, 241.
Hire (la) II. 162.
Hoquincourt (le maréchal d') I. 75, 80, 94.
Holland (la) I. 23 *& ſuiv.* 92, 138, 139, 140, 165, 187, 200. II. 248.
Homberg, II. 90.
Homme au maſque de fèr, II. 12, 13.
Hôpital (l') chancelier de France, II. 168.
Humiéres (le marquis de) général Fran-

Français, 147, 220, 225, 279, 283.
Huygens, II. 37, 161.

J.

Jacques, rois d'Ecoſſe & d'Angleterre de ce nom, I. 274.
Jacques I. roi d'Angleterre, II. 208.
Jacques II. roi d'Angleterre, I. 257, 258, 262, 267, 268, 328.
Jacques III. roi d'Angleterre, I. 328, 408.
Janſéniſme : ſa naiſſance, ſes progrès & ſa décadence, II. 259, 300.
Janſénius (Corneille) II. 264 *à* 266.
Jean Sobieſki, roi de Pologne, I. 245.
Jéſuites, II. 274, 320, 323.
Impériale Leſcaro, doge de Génes, I. 248, 249.
Ingénieurs (corps d') en France, II. 128.
Innocent X. pape, II. 267.
Innocent XI. pape, I. 251. II. 212, 214, 216.
Innocent XII. pape, II. 219.
Invalides (la maiſon des) fondée, II. 143.
Joſeph (l'empereur) I. 376, 398, 414, 431, 441.
Joſeph (le pére) II. 233.
Iſabelle, femme de Philippe IV. roi d'Eſpagne, I. 117.
Italie, I. 2, 33, 329. *& ſuiv.*
Juan (don) d'Autriche, I. 101 *à* 103.

K.

Kiuperli, grand-vizir, I. 136, 137, 164, 165.
Konigſmarck (le comte de) général Suédois, I. 91.

L.

L.

Lavardin (le marquis de) ambaſſadeur de France à Rome, I. 252 & *ſuiv.*

Laumont du Chatelêt (le comte de, I. 298.

Lauzun (le comte depuis duc de) II. 43, 47, 48, 50, 51, 52.

Laws (Jean) I. 467, 468. II. 295.

Léopold (l'empereur, I. 54, 94, 110, 135, 137, 196, 243, 315, 328, 345.

Léopold, duc de Lorraine, I. 309.

Leſdiguiéres (le connétable) II. 230.

Lingendes (Jean de) II. 168, 169.

Lockhart, ambaſſadeur de Cromwel, I. 103, 119.

Lorraine (le chevalier de) II. 58.

Lorraine (la) I. 56 & *ſuiv.* 118, 176, 308, 482.

Londres, I. 140. II. 248.

Longueville (le duc de) I. 66, 72, 179.

Longueville (la ducheſſe de) I. 71. II. 278, 279.

Lorges (de) général Français, I. 214, 220, 293.

Louis XIII. roi de France, I. 38 *à* 46. II. 231.

Louis XIV. roi de France: troubles durant ſa minorité, I. 46 *à* 89. eſt majeur, 86. maître du roiaume, 93. tombe malade, 111, 112. ſon mariage, 117. II. 9. perd. Mazarin & le pleure, I. 122. gouverne par lui-même, 126. obtient le pas ſur l'Eſpagne, 130, 132. humilie le pape, 134. achette Dunkerque & Mardick, 134. fait forti-

fortifier Dunkerque, 134 *à* 135. obtient Marsal, 136. secourt l'empereur, 136. les Portugais 137, & les Hollandais, 139, 140. ses conquêtes en Flandre, 144, 146 & *suiv.* 287, 288, & en Franche-comté, 155, 202, 203. sa paix à Aix-la-chapelle, 157, 158, 159. son traité secret avec l'Angleterre 168, & avec les ennemis des Hollandais, 169. son passage sur le Rhin, 180. ses conquêtes en Hollande, 180, 181. son entrée triomphale dans Utrecht, 181. perd la Hollande & revient en France, 190, 191, 200. ses négociations auprès de tous les princes, 195. convoque l'arrière-ban, 216. ses avantages sur mer, 228, 229. sa paix à Nimégue, 233. reçoit le nom de *grand*, 235. ses acquisitions en tems de paix, 237, 238, 239. se vange d'Alger, 246 & de Genes, 247. reçoit un ambassade de Siam, 249. humilie le pape, 253. protége le roi d'Angleterre, 262, 266, 271. fait sa paix à Riswick, 308. ses prétentions à la couronne d'Espagne, 315, 326. ses revers en Allemagne, 364 & *suiv.* 397 & *suiv.* en Espagne, 379 & *suiv.* 397 & *suiv.*. il demande la paix, 418, 429, 444. ses affaires sont rétablies, 447 & *suiv.* sa paix signée à Utrecht, 453. ordre qu'il établit dans sa maison. II. 36. bâtimens & établissemens qu'il fait, 122, 123. réforme

les

les loix, 122. abolit les duëls, 125. discipline ses armées, 125 *jusqu'à* 128. idée de ses forces de mèr, I. 196. II. 128, 131. de ses forces de terre, I. 201, 277. II. 128. ses libéralités envers les savans, II. 27. établissemens en leur faveur, 161. son mariage, I. 117. II. 329. ses amours, II. 2, 25. ses liaisons avec madame de Maintenon, 74 & *suiv.* sa postérité legitime 107, 329, 330. ses enfans naturels & légitimes, 92, 107, 330, 331. sa maladie 92 & *suiv.* des derniéres paroles, 94, 95. sa mort, 95. son portrait, 22. son caractére, 33, 96 *à* 99, 102, 120. dettes qu'il laisse à sa mort, 152. ses dépenses, 153.

Louis XV, roi de France, I. 485, 486. II. 95.

Louvois, ministre d'état, I. 144, 184, 193, 219, 239, 242, 247, 294. II. 46, 80, 245.

Luines (le connétable de) II. 230, 231.

Lulli, II. 193.

Luneville, I. 310.

Luxembourg (le maréchal de) I. 153, 173, 194, 217, 224, 225, 233, 234, 283, 284, 287, 289, 292.

M.

Mademoiselle, I. 84, 105. II. 47, 51.

Maigrot missionnaire, II. 322, 326.

Mailli archévêque de Rheims, II. 295.

Maine (le duc du) II. 70, 77, 92, 331.

Maintenon (madame de) 335, 374. II. 53, 66, 69, 74 *à* 77, 79, 80, 82, 288.

Mancini (marie) II. 2.

Man-

Manſard, II. 120, 122.
Mardick, I. 55, 134, 457. 458.
Marie Louiſe reine d'Eſpagne, II. 63, 64.
Marie-Thérèſe, épouſe de Louis XIV. I. 116, 117. 120. II. 329.
Marivaux, lieutenant-général, II. 99, 100.
Marine : ſous mazarin, I. 40, 93. II. 129. — ſous Colbert, I. 196, 242. II. 129 *à* 132. — retombe dans ſon premièr état, I. 381, 485. eſt rétablie, II. 132.
Marleboroug (comte & enſuite duc de) favori du roi Jacques, l'abandonne, I. 261. déclaré général des troupes Anglaiſes & Hollandaiſes, 352. ſes ſuccès en Flandre, 355, 356, 364. eſt fait duc, 366. ſa victoire à Donavert, 366. à Blenheim, 369 *à* 373. ſes récompenſes, 375. défait les Français à Ramailles, 388. veut continuer la guerre, 420. contribuë à la victoire de Malplaquet, 423. eſt diſgracié, 440. & privé de ſes emplois, 444. ſon caractére, 353, 436, 437.
Marli, II. 80.
Marſan (le comte de) II. 58.
Marſin (le maréchal de) I. 369, 395.
Martinet, I. 174.
Maſſillon, II. 171.
Maurice de Saxe, maréchal de France, I. 486.
Mazarin (le cardinal) premier miniſtre, I. 58. eſt obligé de quitter la France, 73. revient, 75. eſt proſcrit par le parlement, 76. ſort une ſeconde fois de Fran-

France, 87. eſt rappellé, 89. conclut la paix de Weſtphalie, 90. veut s'attribuer l'honneur de la victoire d'Arras, 95. continue la guerre d'Eſpagne, 96. fait alliance avec Cromwel, 99. remet Dunkerque à ſon ambaſſadeur 103. ſe brouille avec Turenne, 104. veut faire Louis XIV, empereur, 110. fait la paix avec l'Eſpagne & obtient l'infante pour Louis XIV, 113, 114, 115. raméne à Paris le roi & la nouvelle reine, 120. état de la marine ſous ſon miniſtére, 40, 93. II. 129. ſa mort marquée par un établiſſement mémorable, I. 121, 122. honneurs rendus à ſa mémoire, 122. ſon caractére, 59, 60, 97, 104, 122 à 124.

Medavy - grancey (le comte de) I. 396.

Medicis (les) I. 34.

Mello (don Francisco de) général Eſpagnol, I. 49.

Merci, général des Autriciens, I. 53, 54.

Méthuen (le chevalier) ambaſſadeur d'Angleterre auprès du duc de Savoi, I. 395.

Milice ſous Louis XIV. II. 127.

Militaire (le) avant Louis XIV. I. 38, 39, 40. ſous Louis XIV. II. 125 *a* 129.

Modéne (le duc de) I. 134.

Moliére, II. 15, 31, 32, 185, 186.

Molina, jéſuite Eſpagnol, II. 262, 263.

Morillon, grand vicaire de Louvain, II. 262.

Monaldeſchi écuïer de la reine Chriſtine, I. 109.

Mon-

Monſeigneur, fils unique du roi. I. 278, 279, 294, 446. II. 329.
Monſieur, frére du roi, I. 225, 226. II 11, 65.
Montecuculi, général de l'empereur, I. 137, 199, 210, 211, 214, 217, 218.
Monterey, gouverneur des païs-bas, I. 190, 193, 220.
Monteſpan (madame de) II. 45, 52, 53, 66, 72.
Montpeſat, archévêque de Toulouſe II. 212, 214.
Mont-revel (comte de) I. 154, 155. II. 253.
Mortemar, duc de Vivonne, général des Galéres I. 227, 229, 248, 478.
Mortemar (l'Eſprit des) II. 52, 53.
Moſcovie (la) I. 35.
Motte-houdart (la) II. 189.
Muley-aſſein, roi de Maroc I. 351, 352.
Munſter, (l'évêque de) I. 140, 169.

N.

Navailles (le maréchal de) I. 226. II. 43.
Némond I. 266.
Nitard, jéſuite, premier miniſtre d'Eſpagne, I. 145.
Noailles (Louis Antoine de) II. 291, 294, 297, 307.
Noailles (Gaſton Louis de) II. 221.
Noailles (le maréchal de) I. 294.

O.

Olivarés, miniſtre Eſpagnol I. 21, 38.
Orange (le prince d') capitaine général des forces de terre de Hollande I. 175. eſt fait ſtathouder,

184. sauve la Hollande 189. ses négociations auprès des puissances *ibid.* fait tête aux Français 193, 199. Ses conquêtes 200. combat à Sénef 209. est battu à Montcassel, 225. donne le combat de saint-Denis 233, 234. détrône le roi Jacques 261. est fait roi d'Angleterre sous le nom de *Guillaume* trois, 262. combat à la journée de la Boine & y est blessé, 268. est défait à Steinkerque 288 & à Nerwinde 292. reprend Namur 296. est reconnu roi par la France 307. sa mort 329. son caractére 175.

Orange (les princes de) rendent les Hollandais de bons soldats I. 24. sont au rang des plus grands généraux 38.

Orknay d'Hamilton (mylord) I. 373.

Orléans (Philippe duc d') I. 289, 395, 404, 432, 463. II. 90, 91, 294.

Ormond (le duc d') I. 445.

Ouvrier (d') antiquaire II. 26.

Oxenstiern (le comte d') I. 38.

P.

Païs-bas I. 12.

Palatin (l'électeur I. 207.

Palatinat (le) I. 14, 207, 280.

Pàris (l'abbé) II. 296.

Paris I. 40. II. 118, 120, 141.

Parme (le duc de) I. 33, 134.

Pascal II. 171, 274.

Patru (Olivier) II. 170.

Pavillon, évêque d'Alet

d'Alet II. 211, 212, 275.
Péliſſon I. 174. II. 13, 237, 238, 240.
Pelletier (le) miniſtre d'état II. 148.
Perès (Antonio) II. 209.
Perigni, précepteur de Louis XIV : II. 4
Perrault (Claude) II. 9, 121.
Perrier (mademoiſelle) II. 272.
Perron (le cardinal du) II. 207, 208.
Péterborough (le comte de) I. 381, 382, 404.
Péters, jéſuite confeſſeur du roi Jacques I. 259.
Phalck-conſtance miniſtre du roi de Siam I. 249, 250.
Philippe II, roi d'Eſpagne I. 18, 19.
Philippe III, roi d'Eſpagne I. 19, 20.
Philippe IV, roi d'Eſpagne I. 20, 21, 96, 142.
Philippe V, roi d'Eſpagne I. 377, 384, 401, 403, 430, 436, 465, 472.
Picart, II. 162.
Picolomini I. 38.
Pie V. pape II. 261.
Pierre, roi de Portugal I. 351.
Pierre Aléxowitz czar de Ruſſie I. 314, 471. II. 75.
Plelo (le comte de) I. 475, 476.
Pointis, chef d'eſcadre I. 300.
Polignal (l'abbé depuis cardinal de) I. 311, 429.
Pologne I. 35, 311.
Pontchartrain, miniſtre d'état I. 273. II. 150.
Ponticheri, colonie Françaiſe I. 299.
Portocarréro (le cardinal) I. 320.
Portugal, I. 12. II. 19, 20, 22, 23.
Potier miniſtre d'état I. 58 *& ſuiv.*

Pouſſin (le) II. 195.
Prâlin (le marquis de) I. 347.

Q.

Quênel (le pére II. 281 & *ſuiv.*
Quinault, II. 10, 11, 38, 185, 188.

R.

Racine, II. 37, 71, 79, 84, 184.
Ragotſki (le prince) I. 365, 431.
Ranucci (le nonce) I. 252.
Régale (affaire de la) II. 210 & *ſuiv.*
Renaud d'Eliſagaray I. 242, 246.
Réts (le coadjuteur depuis cardinal de) I. 61, 72, 73, 88.
Ricci (Matthieu) jéſuite miſſionnaire II. 319.
Richelieu (le cardinal de) premier miniſtre de Louis XIII. I. 7, 38 à 49, 43, 46, 48. II. 181, 231 à 233
Richelieu (le maréchal de I. 486.
Reincourt I. 47.
Ripperda, miniſtre d'Eſpagne, I. 466.
Robert (l'intendant) I. 200.
Rochefort (le maréchal de) I. 216.
Rochefort I. 241. II. 131.
Rochefoucault (le duc de la) II. 170, 186.
Rohan (le duc de) II. 230 & *ſuiv.*
Rome I. 28 & *ſuiv.*
Rouillé, miniſtre de France à Utrecht, I. 421.
Roupli Perſan, II. 124.
Rouſſeau, II. 189, & *ſuiv.*
Rouſſillon (le) I. 21, 37, 56, 115.
Ruiter, amiral Hollandais, I. 138, 186, 188, 189, 227 & *ſuiv.*
Ruſſel, amiral Anglais, I. 272.

Sa

S.

Sa fiére de l'ambaſſadeur de Portugal en Angleterre, I. 97.

Sage (le) II. 61.

Saint-amour (le comte de) I. 153.

Saint-cyr (la maiſon de) II. 80, 123.

Saint-hilaire, lieutenant-général de l'artillerie, I. 211 & *ſuiv.*

Saint-domingue colonie Françaiſe, I 300.

Saint-évremont, II. 21 & *ſuiv.*

Saint-olon, ambaſſadeur de France à génes, I. 247.

Saint-real (l'abbé de) II. 180.

Santerre, II. 196.

Sara Jennings, ducheſſe de Marlebo-rough, I. 438, 439.

Scarron (Paul) II. 76.

Schomberg (le marechal) I. 137, 220.

Séiguier (le chancelier) II. 123.

Seignelai (le marquis de) I. 247, 266. 272. II. 71.

Serres, prophéte Cévennois, II. 250.

Sicile, I. 226, 227, 464.

Siécles remarquable dans l'hiſtoire du monde, I. 1, 2, 4. II. 142.

Soanin, évêque de Senès II. 298.

Soiſſons (la comteſſe de) I. 89. II. 2, 62.

Sourdiac (le marquis de) II. 11.

Sourdis, archévêq. de Bourdeaux, I. 39.

Spectacles en France, II. 7.

Stanhoppe, général Anglais, I. 435.

Staniſlas, roi de Pologne, I. 473 & *ſuiv.* 481 & *ſuiv.*

Staremberg (Guid') vice-roi d'Espagne, I. 430, 436.
Stafford (les comtes de) I. 97, 444.
Styrum (le comte de) I. 361.
Suéde, I. 35.
Sueur (le) II. 196.
Suisses (les) I. 34, 35, 202.

T.

Tallard (le maréchal de) I. 362, 368, 371.
Tellier (le) chancelier de France, II. 239, 247.
Tellier (le pére le) II. 287, 292, 294.
Temple (le chevalier) I. 156.
Terre-neuve, I. 299.
Tessé (le comte de) I. 304, 381, 384.
Thou (de) II. 168.
Tilly, général des impériaux, I. 17.
Toll-huis, I. 178, 180.
Torci-Colbert, ministre de France, I. 418, 420, 421.
Toris (le parti des) I. 439.
Torstenson, général Suédois, I. 49, 56.
Toscane, I. 420.
Toulon, I. 240, 405. II. 131.
Toulouse (le comte de) amiral général de France, I. 381, 384. II. 92, 331.
Tournefort, II. 163.
Tournon (Thomas Maillard de) patriarche d'Antioche, II. 325 & *suiv.*
Tourville, vice-amiral de France, I. 265, 272. II. 132.
Traité de Westphalie, I. 90, — des Pirenées, 115. — d'Aix-la-chapelle, 157, 158. — de Nimégue, 232, 233. — d'Augsbourg, 256. — de Lorrette, 304. — de Risvick, 305. — de Carlowitz, 313.

313. d'Utrecht, 453. —d'Aix-la-chapelle, 486.
Tréves (l'électeur de) I. 55.
Trianon, II. 70.
Tripoli, I 246.
Tromp (l'amiral) I. 93.
Tunis, I. 246.
Truaumont (la) I. 138.
Turcs, I. 35, 36, 135 *& suiv.* 163, 165, 243, 245, 313, 465.
Turenne (le maréchal de) I. 53, 55, 70, 78 *& suiv.* 83, 95, 101, 144, 173, 193, 199, 204 *à* 207, 211 *à* 214. II. 57.
Turin (siége de) I. 390.

V.

Valbelle (le chevalier de) I. 227.
Valette (le cardinal de la) I. 39.
Valiére (mademoiselle de la) II. 25.
Valstein (le général) I, 16, 38.
Van-beuning, ministre de Hollande en France, I. 158 *& suiv.*
Vardes (le comte de) II. 42 *& suiv.*
Varin, II. 198.
Vauban (le maréchal de) I. 148 *& suiv.* 173, 198, 221. *& suiv.* 279, 308, 390, 401 *& suiv.*
Vaubrun, lieutenant-général, I. 214.
Vaugelas, II. 170.
Vaux-le-vicomte, II. 14.
Veimar (le duc de Saxe) I. 38, 48.
Vendôme (le duc de) I. 290, 305 *& suiv.* 347 *& suiv.* 385, 388, 409 *& suiv.* 435 *& suiv.* 447.
Vendôme (le grand prieur de) I. 290.
Venise, I. 34.
Versailles, II. 28, 106.

Vert (Jean de) I. 38.
Victor-Amédée, duc de Savoie, I. 285, 304, 350, 405, 472 & *suiv.* II. 75.
Villars (le duc depuis maréchal de) I. 356 & *suiv.* 363, 376, 385, 423, 448, 454, 478. II. 254.
Villeroi (le maréchal de) gouverneur de Louis XIV. II. 4. son fils, auſſi maréchal, I. 298, 305, 34', 344, 364, 366, 385 & *suiv.* II. 58, 342 & *suiv.*
Villes priſes ou cédées ; Aloſt, I. 239. Armentiéres, 146. Arnheim, 180. Ath, 146. Bailleul, 231. Barcelone, 381, 460. Beſançon, 153, 203. Bommel, 180. Bonne, 364. Bouchain, 220, 225. Briſac, 205, 308. Bruges, 413. Cambrai, 101, 220, 231. Candie, 165. la Capelle, 101. Carmagnol, 286. Carpi, 341, 392. Cartagéne, 300. Caſal, 90, 239. Caſſel, 231. Caſtro, 134. Charlemont, 231. Charleroi, 146, 231. Comacchio, 414. Condé, 220, 225, 231. Corbie, 37. Corregio, 392. Courtrai, 55, 146, 245. Crémone, 344. Crevecœur, 180. Dantzig, 476. Dixmuide, 245. Doëſbourg, 180. Dole, 154. Douai, 146. Dunkerque, 54, 90, 103. Franckendal, 279. Fribourg, 225. Friedlingen 359 Furnes, 146. Gand, 224, 231, 413. Gibraltar, 379. Gironne, 294. Gravelines, 55. Gueldres, 181. Haguenau, 217. Heidelberg 279. Hai, 364. Kehl, 225, 308. Landau, 55,

55, 376. Lérida, 404. Lille, 146, 411, 426. Limbourg, 231. Limerick, 271. Luxembourg, 245. Maience, 53, 279, 282. Manheim, 279. Marſal, 135. Maſtricht, 198, 225, 486. Maubeuge, 231. Menin, 116. Meſſine, 227. Mons, 307, 426. Montalban, 286. Naërden, 181, 199. Namur, 288. Nanci, 118, 231. Naples, 56, 404. Nerwinde, 292. Nimégue, 180. Nice, 286. Noſembourg, 180. Oppenheim, 279. Orſoi, 177. Oudenarde, 116, 231. Paſſau, 365. Philipſbourg, 53, 205, 224, 279. Piegaia, 33. Piémont, 286. Popering, 231. Prague, 91. Quênoi, 449. Ratiſbonne, 360. Reggio 392. Rhinberg, 177. la Rochelle, II. 231. Ronciglione, I. 134. Saint-Omer, 116, 231. Salins, 153. Saverne, 317. Sintzheim, 204. Skenck, 180. Spire, 279. Straſbourg 239, 243. Suvamerdam, 194. Suze, 286. Thionville, 52. Tollhuis, 178, 180. Tournai, 146. Trarbach, 376. Tréves, 217, 245, 279. Turin, 390. Valenciennes, 101, 220, 224, 231. Veillane, 286. Veldentz, 238. Ville-Franche, 286. Utrecht, 181. Weſel, 177. Worms, 279. Ypres, 116, 224. Zutphen, 180.

Viviani, II. 37, 39, 105.

Vivonne, *voiez* Mortemar.

Voiſin, miniſtre d'état, I. 416. II. 293.

Voiſin (la) II. 61. *& ſuiv.*

Voiture, II. 169.

Voſ-

Voſſius, II. 37.
Uxelles (le marquis d'), I. 282, 429.

W.

Waldeck (le prince de) I. 283, 287.
Walpole (Robert) premier miniſtre d'Angleterre, I. 470.
Watteville, *voiez* Batteville.
Wighs (le parti des) I. 439.
With (Jean de) I. 156 *& ſuiv.* 185. ſon frére, *ibid. & ſuiv.*
Wrangel (le général) I. 91.

Y.

Yorck (le duc d') I. 101.

Z.

Zampiéri (le marquis) II. 39.